32101 072030370

Digitized by Google

Original from
PRINCETON UNIVERSITY

1509
.158
.249v.2

Library of

Princeton University.

Digitized by Google
Original from
PRINCETON UNIVERSITY

Digitized by Google
Original from
PRINCETON UNIVERSITY

Digitized by Google
Original from
PRINCETON UNIVERSITY

HISTOIRE DE LA LIGUE

SOUS LES RÈGNES DE HENRI III ET DE HENRI IV.

Digitized by Google

Original from
PRINCETON UNIVERSITY

DE L'IMPRIMERIE DE BEAU, A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

Digitized by Google

Original from
PRINCETON UNIVERSITY

HISTOIRE

DE LA LIGUE

SOUS LES RÈGNES DE HENRI III ET DE HENRI IV,

OU

QUINZE ANNÉES DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

PAR

VICTOR DE CHALAMBERT.

TOME SECOND.

PARIS,
CHARLES DOUNIOL, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE DE TOURNON, 29.

1854

Digitized by Google
Original from
PRINCETON UNIVERSITY

1509
.158
.249
V.2

Digitized by Google

Original from
PRINCETON UNIVERSITY

HISTOIRE DE LA LIGUE

SOUS LES RÈGNES DE HENRI III ET DE HENRI IV.

CHAPITRE XIII.

Continuation du siége de Paris. — La disette commence à se faire sentir dans la ville. — Noble résignation du peuple. — Vœu fait à Notre-Dame-de-Lorette. — Expédition contre Senlis. — Le blocus de la ville devient plus étroit. — Famine dans Paris. — Enquête ordonnée à ce sujet. — Combat singulier entre deux seigneurs. — Manifeste du roi de Navarre. — Réponse. — Le roi de Navarre consent à laisser sortir de la ville un assez grand nombre d'hommes et de femmes.—Tumulte excité par les Politiques. — Attaque et prise des faubourgs. — Relations de Pierre Cornéo et de Lestoile. — Les chefs de la ville se décident à ouvrir une négociation. — Pamphlets des Politiques. — Arrivée du duc de Parme. — Dépit du roi de Navarre. — Joie des Parisiens. — Le roi de Navarre est contraint d'évacuer les faubourgs et de lever le siége de Paris. — Habile tactique du duc de Parme. — Le manque d'argent et de vivres force le roi de Navarre à licencier son armée. — Délivrance des Parisiens. — Le duc de Parme retourne dans les Pays-Bas. — Mort du Pape Sixte V. — Election de Grégoire XIV.

C'était le 25 avril que l'armée royale avait pris position devant les murs de la capitale; on touchait aux derniers jours de juin : plus de deux mois donc s'étaient écoulés depuis le commencement du siége. Le courage des habitants avait repoussé toutes les attaques de l'ennemi; mais le blocus continuait et, en se prolongeant, il rendait

Digitized by Google 285363 Original from PRINCETON UNIVERSITY

de plus en plus difficile la situation des assiégés. Une enquête faite à la fin d'avril avait constaté que la ville était approvisionnée pour un mois. Depuis lors le duc de Mayenne avait réussi, il est vrai, à faire introduire par le colonel Saint-Paul un convoi de vivres important ; mais toutes ces ressources étaient épuisées, et la disette commençait à se produire sous les aspects les plus alarmants. Déjà le peuple ne mangeait plus que du pain d'avoine, et en petite quantité; les objets de première nécessité étaient hors de prix; le froment, la viande, le beurre, les œufs étaient devenus si rares que les plus riches seuls pouvaient s'en procurer.

Les chefs d'ailleurs continuaient à donner l'exemple. Le duc de Nemours, la duchesse de Montpensier, les autres princes et princesses, les riches bourgeois se dépouillaient au profit des plus pauvres et ne se réservaient que ce qui était indispensable à leur propre entretien. Le légat du pape, l'ambassadeur d'Espagne et l'évêque de Paris continuaient aussi à répandre des secours abondants. Cependant c'était surtout dans les inspirations de sa foi religieuse que le peuple trouvait la force nécessaire pour supporter de si cruelles épreuves.

A mesure que le danger augmentait les prières publiques, les *ex voto*, les cérémonies pieuses se multipliaient. La foule se pressait autour des chaires des prédicateurs ou au pied des autels, pour y recevoir la nourriture de l'âme à défaut de celle du corps. Peu de jours se passaient sans que quelque confrérie ne se rendît en procession, pieds nus, bannières en tête et les cierges allumés, à la châsse de sainte Geneviève, la patronne bien-aimée de la ville. Le Saint-Sacrement demeurait exposé

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

jour et nuit à l'adoration des fidèles, et « se faisaient, » rapporte Pierre Cornéo, des prières de huit jours, où » avec grande dévotion le Saint-Sacrement était mis » sur l'autel en chaque paroisse, et ainsi continuellement » l'une après l'autre en faisaient de même, et là les nuits » les oraisons continuaient comme de jour, ce qui certai- » nement a plus défendu la ville que les armes des ha- » bitants quelles qu'elles fussent (1). »

Entre tous les actes inspirés par la piété publique, on doit remarquer le vœu fait à Notre-Dame-de-Lorette. Le 1er juillet, le prévôt des marchands, les échevins, les colonels et capitaines de la garde bourgeoise se rendirent à l'église cathédrale, et là, au milieu d'un grand concours de peuple, ils s'engagèrent solennellement à consacrer une lampe et un navire d'argent pesant 300 marcs à Notre-Dame-de-Lorette lorsque le siége aurait été levé.

En même temps les chefs s'efforçaient de trouver quelques moyens de faire entrer des vivres dans la ville. La difficulté venait de ce que, la plupart des places des environs étant au pouvoir de l'ennemi, on manquait d'un point fortifié où l'on pût réunir un convoi, pour de là le diriger sur la capitale. La ville de Senlis, située à peu de distance de la rivière d'Oise, parut au duc de Nemours pouvoir être d'un grand secours sous ce rapport, et comme il y entretenait des intelligences, il résolut de faire une tentative pour s'en emparer. La conduite de cette entreprise fut confiée au sieur de Rosne qui, s'étant dirigé vers la ville à la tête de huit cents hommes, essaya de s'y introduire par surprise, le 3 juillet au soir. Mais le gouver-

(1) *Relation du siége de Paris*, par Pierre Cornéo, ligueur. *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 288.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

neur, Guillaume de Montmorency-Thoré, avait été prévenu, et les Ligueurs furent reçus de telle sorte qu'ils n'eurent qu'à se retirer au plus vite. Cette fausse attaque coûta la vie à 27 moines ou prêtres, et à 12 soldats que le gouverneur royal fit pendre comme coupables de connivence avec l'ennemi.

Le duc de Nemours, n'ayant pu réussir à prendre Senlis, voulut du moins faire tous ses efforts pour sauver Saint-Denis que le roi de Navarre tenait assiégé. Cette petite ville, à deux lieues de Paris, avait résisté jusque là à toutes les attaques; mais les habitants n'ayant plus ni vivres, ni munitions, ne pouvaient tenir plus longtemps. Le duc de Nemours résolut, malgré son propre dénûment, de leur envoyer quelques secours. Dans ce but il choisit trente cavaliers bien montés, leur donna à chacun un sac de farine, pendu à l'arçon de leurs selles, et les fit sortir par une porte, tandis que lui-même dirigeait une attaque d'un autre côté, pour amuser l'ennemi. Plusieurs de ces cavaliers réussirent à pénétrer dans Saint-Denis, mais les autres ne purent passer. Ces quelques sacs de farine furent bientôt épuisés, et les habitants se virent contraints de capituler dès le 9 juillet, aux conditions toutefois les plus honorables.

Vers le même temps on apprit la capitulation du château de Dammartin. Ce château, bâti au temps des Romains, sur un cône élevé au milieu des plaines de la Brie qu'il dominait à plusieurs lieues à la ronde, avait une assez grande importance militaire. Le roi de Navarre avait chargé le comte La Mark de Maulevrier d'en faire le siége, et ce seigneur, après avoir rencontré une vive résistance, venait enfin de s'en emparer.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

A l'exception de Meaux et de Vincennes qui tenaient encore, toutes les places des environs se trouvaient donc au pouvoir de l'armée royale. Le blocus, devenu ainsi plus étroit, accrut encore la détresse des Parisiens. Non-seulement les pauvres, mais ceux même qui avaient de l'argent ne trouvaient plus ni viande ni pain. Pour y suppléer, on faisait cuire dans de grandes chaudières de la chair de cheval, d'âne et de mulet, et des marmites, pleines de ces viandes bouillies, furent placées à tous les coins de rue, où on se battit bientôt, dit Lestoile, à qui en aurait.

En outre, pour mettre plus d'ordre dans la distribution des secours, il fut décidé, dans une assemblée générale des principaux bourgeois, des marguilliers des paroisses, ainsi que des ordres religieux réunis sous la présidence de l'archevêque de Lyon, qu'il serait fait une visite générale dans toutes les maisons particulières et dans les couvents, afin que ceux qui avaient plus fussent contraints de donner à ceux qui avaient moins. L'exécution de cette mesure fit connaître d'abord qu'il y avait douze mille trois cents familles privées de toutes ressources; en second lieu, qu'il se trouvait encore quelques approvisionnements dans les communautés religieuses, entre autres dans celle des Jésuites. En conséquence on arrêta, de concert avec le légat et le corps de ville, que pendant quinze jours les maisons ecclésiastiques distribueraient à manger une fois le jour aux pauvres nécessiteux pour rien, et donneraient aux non-pauvres une livre de pain par jour en échange d'un bon marqué aux armoiries de la ville.

Mais de tels expédients ne pouvaient que prolonger la

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

lutte de quelques jours, sans remédier au mal lui-même, et le chef de l'armée royale, instruit de la détresse de la population parisienne, ne doutait pas qu'elle ne fût avant peu obligée de se rendre à merci. Ce qui ajoutait à son espoir d'un prochain triomphe, c'était l'affluence des seigneurs et des gentilshommes qui venaient de tous les points de la France se ranger sous ses drapeaux. Le prince de Conti lui avait amené, après la prise de Châteaudun, le corps de troupes dont il avait le commandement. Le vicomte de Turenne, à peine relevé d'une longue maladie, s'était empressé d'arriver à la tête de 1,000 chevaux et de 4,000 hommes de pied ; le sieur d'Humières avait envoyé trois régiments de Picardie et 300 chevaux. Enfin le duc de Nevers venait d'apporter au prince le concours de son épée et de la haute considération dont il jouissait.

La nouvelle répandue depuis quelques jours d'un traité conclu entre le duc de Mayenne et le duc de Parme était de nature, il est vrai, à diminuer la confiance du roi de Navarre ; mais habitué qu'il était à vaincre le chef de l'Union sur le champ de bataille, il ne pouvait craindre de l'y rencontrer de nouveau. Aussi ne paraissait-il en concevoir aucune alarme. « Vous aurez ici, écrivait-il le » 9 juillet au duc de Montmorency, un petit mémoire » de mes affaires où vous verrez que, Dieu merci ! elles » vont prospérant. Nous sommes sur l'attente d'une se- » conde bataille, de laquelle il n'y a apparence que d'en » espérer bon succès. Pour le moins, je vous puis dire » qu'il y a peut-être vingt et trente ans que l'on a vu en » armée tant de noblesse française qu'il s'en verra en » cette-ci ; car j'estime que dans huit ou dix jours il se

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» trouvera plus de trois mille cinq cents gentilshommes; » et Dieu ne permettra pas que cette assemblée se fasse » sans quelque bon effet (1). »

Dans une autre lettre du 15 du même mois à la comtesse de Grammont, il exprimait les mêmes sentiments : « Vous aurez bientôt de mes nouvelles par La Vye... » Saint-Denis et Dammartin se sont rendus. Paris est aux » abois de telle façon qu'il lui faut une bataille ou des » députés. Les Espagnols se joindront mardi prochain » au gros duc (le duc de Mayenne était fort replet); nous » y verrons s'il a du sang au bout des ongles... Je vis » des dames hier qui venaient de Paris, qui me contè- » rent bien des nouvelles de leurs misères (2). »

Cependant le bruit de l'approche du duc de Mayenne à la tête d'une armée espagnole s'était aussi répandu à Paris, et les habitants, encouragés par les prédicateurs qui leur promettaient un prompt secours, se montraient plus que jamais résolus à la résistance. Ils trouvaient d'ailleurs en ce moment quelque soulagement à leur détresse dans les excursions qu'ils faisaient en dehors des murailles pour enlever les blés qui couvraient la campagne. La moisson était mûre et très-abondante cette année; le chevalier d'Aumale, le sieur de Vitri et les autres chefs en profitaient pour faire des sorties et engager avec l'ennemi de vives escarmouches, pendant lesquelles des hommes et des femmes allaient couper le blé au péril de leur vie, et le rapportaient dans la ville où il était broyé dans des moulins à bras construits exprès.

(1) *Lettres missives*, p. 213.
(2) *Idem, ibid.*.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Ces combats, qui se renouvelaient sans cesse depuis le commencement du siége, donnaient lieu parfois à des rencontres particulières entre les gentilshommes des deux armées. Nous avons déjà vu comment les sieurs de Vitri et de Givri, après s'être abordés de la manière la plus courtoise, avaient fini par en venir aux mains. Une escarmouche, dirigée par le duc de Nemours, fut l'occasion d'un fait du même genre. « Le sieur de Montglas, du parti royal, et le sieur baron de Contenant, de celui de la Ligue, raconte Palma Cayet, s'étant reconnus dans cette sortie, comme amis qu'ils étaient, et s'étant donné parole, se retirèrent seuls à part pour causer de quelque accord ; mais Contenant, voyant un parti de royaux qui s'approchaient d'eux en courant, se retira vers les siens, et, en fuyant, laissa tomber son chapeau, ce qui fut cause qu'il usa de quelques paroles contre l'honneur du sieur de Montglas, lesquelles reportées firent que ces deux gentilshommes accordèrent de terminer leur querelle en quatre coups, savoir : un de lance, un de pistolet, et deux d'épée. Au jour fixé, il se fit une trêve et un grand nombre de personnes se trouvèrent tant d'un parti que d'autre pour les voir combattre hors le faubourg Saint-Honoré. Leur combat fini, sans avoir aucun avantage l'un sur l'autre, leurs parrains les séparèrent, et incontinent la trêve fut finie, que l'on signifia par un coup de canon tiré de l'armée du roi (1). »

Cette suspension d'armes, accordée d'un commun accord, par les chefs, pour donner à deux gentilshommes le moyen de vider leur querelle en champ clos, en pré-

(1) *Palma Cayet*, t. I, p. 240.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

sence des deux armées, montre assez l'esprit qui animait la noblesse française. Cette vieille race militaire demeurait fidèle au sang dont elle était sortie, la guerre était son élément et sa vie. Dans la lutte des partis, elle ne voyait guère qu'une occasion de manier l'épée ou de brandir la lance ; quoi qu'il advînt, le point d'honneur restait son principal mobile, et si, en ce moment, il se trouvait plus de gentilshommes dans le camp du Béarnais que dans celui de la Ligue, c'est que le prince, par sa naissance et son caractère, répondait mieux à leurs instincts chevaleresques et militaires.

Mais ces brillantes rencontres dont les campagnes de Paris étaient chaque jour le théâtre, ne changeaient rien à la situation des choses, et le roi de Navarre, si confiant qu'il fût ou voulût paraître, commençait à se préoccuper de ce qu'on lui rapportait de la marche du duc de Mayenne et des Espagnols que, disait-on, le duc de Parme conduisait lui-même. En outre, il s'inquiétait des disputes qui s'élevaient sans cesse entre les gentilshommes catholiques et protestants de son armée, d'où pouvaient sortir de fâcheuses défections. Il pensait donc à tenter quelque accommodement, sans être disposé encore toutefois à faire de sérieuses concessions. Déjà il avait adressé plusieurs lettres aux Parisiens, qui n'en avaient tenu compte ; il crut devoir leur faire parvenir une nouvelle admonition par laquelle, tout en parlant sur le ton d'un vainqueur et d'un roi, il pressait les habitants de ne pas prolonger davantage leur résistance, en leur représentant les désastres qu'une prise d'assaut devait attirer sur eux et sur leurs familles, les assurait de ses bonnes dispositions à l'égard

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

de la religion, et terminait en s'efforçant de leur persuader qu'ils n'avaient rien à attendre de l'armée espagnole, dont les soldats, s'ils parvenaient à s'introduire dans leur ville, ne manqueraient pas de la mettre au pillage selon leur coutume.

Non content de cette première démarche, le prince écrivit, le 20 juillet, au duc de Nemours lui-même une lettre ainsi conçue : « Mon cousin, vous avez fait assez » paraître votre valeur et générosité en la défense de » Paris jusqu'ici; mais de vous opiniâtrer davantage » sous une vaine attente de secours, il n'y a aucune ap- » parence, et si vous me contraignez de tenter la force, » vous pouvez penser qu'il ne sera lors en ma puissance » d'empêcher qu'elle ne soit pillée et saccagée. Encore, » quand le secours que vous attendez viendrait, vous » savez qu'il ne peut passer jusqu'à vous sans une ba- » taille, laquelle avant que de me donner ni présenter, » votre frère se souviendra de la dernière; et quand bien » Dieu me défavoriserait tant pour mes péchés que je » la perdisse, votre condition serait encore pire (pour » n'avoir pas voulu reconnaître votre roi légitime et na- » turel) de tomber sous la domination des Espagnols, les » plus fiers et les plus cruels du monde. Partant, je vous » prie de vous souvenir de ce qui s'est passé et jeter les » yeux sur ce qui peut advenir, et me reconnaître pour » tel que devez, votre roi et bon ami (1). »

Mais cette lettre au gouverneur de la ville ne reçut pas un meilleur accueil que le manifeste aux habitants. Ni les Parisiens, ni le duc de Nemours n'étaient disposés

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 295.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

à céder à ces raisons. Le duc de Nemours fit seulement répondre au prince « qu'encore qu'il fût son serviteur, il » l'était encore plus de la religion catholique et de la foi » qui ne lui permettait pas de le reconnaître à cause de la » prétendue religion; mais qu'embrassant la vraie et se » faisant catholique, il serait le premier qui travaillerait » à le faire reconnaître et à la paix, et que ceux de Paris » lui ouvriraient les portes; mais autrement qu'ils étaient » délibérés de mourir plutôt tous, et lui avec eux, que » de contrevenir à ce qu'ils avaient tous promis.

A la suite, il est vrai, de cet échange de lettres, une négociation secrète s'ouvrit entre le marquis de Pisani, le légat du pape et le cardinal de Gondi; mais il n'y eut qu'une seule conférence à l'hôtel de Gondi, dans le faubourg Saint-Germain, qui n'aboutit à aucun résultat; il fut reconnu que, de part ni d'autre, on n'avait les pouvoirs nécessaires pour traiter.

Peu de jours après, le roi de Navarre consentit à laisser sortir de la ville un assez grand nombre d'hommes et de femmes, qui vinrent se jeter à ses pieds pour le prier de leur donner du pain, ou de leur permettre de chercher un refuge dans la campagne. Déjà une fois il avait repoussé une pareille demande; mais considérant qu'il n'avait aucun intérêt à laisser ces pauvres gens périr inutilement de faim et que cet acte de condescendance serait d'un bon effet, il crut devoir se relâcher de sa première rigueur, et trois mille individus échappèrent ainsi aux angoisses de la famine, ou plutôt à la mort qui les menaçait (1).

(1) La reine d'Angleterre lui ayant reproché plus tard cet acte d'hu-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

En même temps qu'il essayait d'agir sur l'esprit des habitants en témoignant de ses bonnes dispositions et de son désir de la paix, il s'efforçait de susciter des troubles et des divisions dans l'intérieur de la ville à l'aide des intelligences qu'il y entretenait. La chose paraissait facile, car la misère était portée à son comble. Tous les vivres étaient épuisés; les plus riches ne se nourrissaient plus que de pain d'avoine et de bouillie de son. Les mets les plus répugnants, les chiens, les chats, les rats, les souris, les herbes crues étaient le seul aliment des pauvres. Une mortalité effrayante, fruit des longues privations, sévissait dans tous les quartiers; on avait trouvé une femme de la maison même de Mme de Montpensier morte de faim dans sa chambre. Cependant toutes les excitations des partisans du roi n'aboutirent qu'à entraîner quelques hommes de la lie de la populace, qui se rendirent en troupe au Palais pour demander du pain et susciter un tumulte, pendant lequel on devait s'emparer d'une des portes de la ville. Mais le duc de Nemours averti avait fait renforcer les corps de garde, et les perturbateurs, voyant leur petit nombre, durent renoncer à leur entreprise.

Le roi, jugeant alors qu'il n'obtiendrait rien des Parisiens que par la force, résolut de faire contre eux une démonstration énergique.

Son armée, ainsi que nous l'avons dit, s'était successivement accrue d'un grand nombre de gentilshommes et de corps de troupes qui lui avaient été amenés des provinces. Dernièrement encore il avait vu arriver à son

manité, il se défendit en lui représentant que ceux qui étaient sortis, seraient morts de faim dans la ville sans profit aucun pour sa cause.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

camp le comte de Châtillon avec l'armée du Languedoc. Ne doutant donc pas qu'il ne fût en état de mener à bonne fin une entreprise de quelque importance, il donna l'ordre de donner l'assaut à la fois à tous les faubourgs.

En conséquence le 27 juillet, dès trois heures du matin, les troupes royales, commandées par leurs principaux chefs, s'avancèrent contre les faubourgs Saint-Martin, Saint-Denis, Montmartre, les portes de Nesle et de Bucy, les faubourgs Saint-Germain et Saint-Jacques, etc., et poussèrent l'attaque avec tant d'élan et d'ensemble que toutes ces positions furent enlevées dans la même journée, sans que l'artillerie des assiégés, dont le feu était de peu d'effet dans des rues étroites et tortueuses, eût pu arrêter les assaillants. Peu s'en fallut même que la porte Saint-Honoré ne fût forcée; et si le duc de Nemours ne s'était hâté d'y envoyer des secours, elle fût tombée au pouvoir de l'ennemi.

C'était un succès important et de grave conséquence; les Parisiens se trouvaient désormais resserrés dans les murs d'enceinte de la ville, sans pouvoir en sortir ni faire des excursions dans la campagne, comme précédemment, car les troupes royales, après s'être emparées des faubourgs, s'y étaient établies et retranchées.

La situation de la capitale devenait telle dès lors, qu'à moins d'un secours très-prochain la défense ne pouvait plus se prolonger. Les prédicateurs, il est vrai, continuaient d'annoncer que le duc de Mayenne et les Espagnols étaient en marche, et qu'incessamment on les verrait arriver. Cet espoir, quoique toujours trompé, soutenait encore les courages; mais à tout il y a un terme, et il était évident que malgré l'admirable dévouement du

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

peuple, la ville devait être avant peu contrainte de capituler. Les souffrances causées par la famine étaient arrivées à un degré que l'imagination a peine à concevoir. « Voilà donc, ainsi parle Pierre Cornéo, catholique zélé » qui avait pris part au siége et en a laissé une relation, » voilà donc où en était cette louable ville tant pressée » de faim, que non-seulement les pauvres en mouraient, » mais aux plus grandes maisons et plus riches, comme » celles de M. le légat, de l'ambassadeur d'Espagne, des » princes et princesses, chaque jour les gentilshommes » n'y mangeaient que six onces de pain ; en la plupart des » autres maisons on ne pouvait quasi rien donner aux » serviteurs, et tout le menu peuple endurait la même » nécessité ; la chair était fort chère ;..... les pauvres » mangeaient des chiens, des chats, des rats, des feuilles » de vigne et autres herbes qu'ils trouvaient, encore » étaient-ils fort chers. Entre autres, le gardien des » Cordeliers m'a assuré qu'en trois semaines on n'avait » pas mangé en son couvent un morceau de pain et » qu'ils n'avaient qu'un peu de ces herbes crues, que » nous avons dit, et de ces bouillies faites de son d'avoine » comme les autres. Et beaucoup de ceux qui n'avaient » de quoi acheter de ces petites choses mouraient par les » rues (qui doit bien tourner à la louange de la chrétienté » et compassion de ce pauvre peuple) et s'en trouvait » quelques matinées cent, cent cinquante et quelquefois » jusqu'à deux cents, morts de faim par les rues, et de » compte fait il se trouve qu'en trois mois il est bien » mort treize mille personnes de faim (1). C'était là le

(1) D'autres ont porté le nombre des morts à 30,000.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» changement de la gloire et triomphe de cette belle
» ville, en laquelle au lieu de ces belles et riches tapis-
» series, vaisselle d'argent, joyaux et pierres précieuses;
» au lieu des beaux carrosses, coches et chevaux qui pro-
» menaient les gentilshommes et dames par la ville, ne
» se voyait autre chose que chaudières de ces bouillies et
» herbes cuites, dont ils mangeaient avec autant d'appé-
» tit comme ils eussent fait des meilleures viandes du
» monde; le boire ne les soutenait guère davantage,
» parce que (comme j'ai dit) les tavernes et cabarets de
» bon vin s'étaient changés en trafic de je ne sais quelles
» eaux, comme tisanes mal cuites et mal faites qui se
» vendaient par les carrefours. La musique qui s'y enten-
» dait était les cris des pauvres, des vieilles gens, pau-
» vres femmes et petits enfants qui demandaient du pain
» sans que personne leur en pût donner, ni les secourir.
» Et puis s'il fallait trouver un peu de pain blanc pour
» un malade, il ne s'en pouvait trouver, ou bien c'était
» à un écu la livre. Le beurre, qui était auparavant le
» commun manger des pauvres et se donnait à quatre ou
» cinq sols la livre, valait deux et trois écus; les œufs
» se vendaient dix et douze sols la pièce; le septier de
» blé valait cent et cent vingt écus, et toutes les autres
» choses à l'équipollent. J'ai vu manger à des pauvres des
» chiens morts tout crus, par les rues; aux autres des
» tripes qu'on avait jetées dans le ruisseau, et à d'autres
» des rats et des souris que l'on avait semblablement jetés
» et surtout des os de la tête des chiens moulus (chose
» quasi incroyable que la ville si abondante autrefois fût
» venue à telle extrémité); car comme l'ambassadeur
» d'Espagne, peu auparavant, eut conté en une compa-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» gnie qu'en une place du Grand-Turc, assiégée par les » Perses, on y avait mangé des pains des os, mis en pou- » dre, cela non-seulement ne put être cru, mais fut mal » interprété de plusieurs mal affectionnés, sinistrement » et en mauvaise part (1). Cela se pratiqua à la fin et l'ai » vu de mes propres yeux.

» Le bois ne faisait quasi pas moindre besoin que le » reste, si bien que pour brûler il fallait rompre tables, » lits, chaises, bancs et même les couvertures des mai- » sons, et les pauvres vendaient un peu de ce bois pour » quelque morceau de pain d'avoine.

» Ces misères et calamités étaient suivies de plusieurs » maladies, entre autres d'enflures, dont tous les pauvres » étaient tourmentés, comme l'hydropisie. Mais la mé- » decine qu'ils y faisaient était la patience de laquelle ils » étaient tellement armés qu'elle augmentait encore plus » que le mal et ne laissait-on de faire infinies processions » avec les indulgences et pardons que M. le légat leur » donnait, qui se gagnaient en la plupart des églises » avec les sermons qu'ils oiaient, qui leur faisaient » prendre tant de courage avec tout ce qu'ils enduraient » que les sermons leur servaient de pain, et quand les » prédicateurs les avaient assurés qu'ils seraient secourus » dans huit jours, ils s'en retournaient contents et s'en- » tretenaient de cette espérance, encore qu'on leur eût » donné beaucoup de telles remises et dilations et ne » leur souvenait plus de ce qu'ils avaient enduré, si bien » qu'il se peut dire que les prédicateurs ont été la cause

(1) Pierre Cornéo veut sans doute démentir ici le bruit répandu que ce qu'on appelait le pain de Madame de Montpensier était fait avec des os de corps humains, déterrés au cimetière des Saints-Innocents.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» de la belle résolution de ceux de Paris, comme mon-
» seigneur de Nemours l'a été de leur persévérance en
» icelle et de tenir la main que personne ne se lâchât et
» principalement des plus grands où il y avait plus de
» danger, ce qu'il fit avec tel soin, discrétion et diligence
» que fit jamais homme (1). »

Ce récit, écrit sous l'impression même des événements, fait suffisamment connaître et les cruelles extrémités auxquelles se trouvait réduit le peuple de Paris, et le généreux mobile qui lui inspirait la force nécessaire pour les supporter. La *médecine* qu'ils y faisaient, y est-il dit, était la *patience* qu'ils allaient puiser dans les églises au pied des autels du Dieu crucifié. Sublime et touchant spectacle que celui de ces bourgeois, de ces nobles enfants des halles et des métiers qui, mettant la vie de l'âme bien au-dessus de celle du corps, souffraient et mouraient sans murmure, plutôt que d'accepter le joug d'un prince ennemi de leur foi.

Pierre Lestoile était loin de partager ces généreux sentiments : son froid scepticisme ne trouvait que matière à raillerie dans le dévouement de ce *sot* peuple, comme il l'appelle en maint endroit. Mais le journal, dans lequel il relatait jour par jour ce qu'il avait vu et entendu, n'en dépose pas moins des mêmes faits et, sous ce rapport, mérite d'être cité.

« Le samedi 28 juillet, dit-il, je vis, près les Cordeliers
» à Paris, un pauvre homme qui mangeait de l'oing, de
» quoi on fait la chandelle; et lui ayant demandé s'il
» n'avait autre chose à manger, me dit que non, et qu'il

(1) *Relation du siége de Paris*, par Pierre Cornéo, ligueur. *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 286.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» y avait plus de huit jours que cette viande lui servait » de pain à lui et à sa femme et à trois petits enfants » qu'il avait; dont m'étant fait enquérir, trouvai qu'il » était vrai, et qu'il y avait près de la moitié des pauvres » de la ville qui s'en nourrissait au lieu de pain; et » toutefois, c'était plus d'un mois avant la levée du » siége, ce qui montrait bien la grande nécessité de » Paris (1). »

« Le mardi, dernier jour du présent mois de juillet, » M. Goharri, secrétaire du roi, me montra un peu de » pain blanc qu'il avait recouvert pour un sien ami ma- » lade, qu'il me jura d'avoir payé au prix d'un écu la » livre.

» Ce jour j'achetai un minot de blé métail 8 écus, le » quel je cachai sous la fausse trappe de ma galerie (2). »

« En ce temps, la mortalité causée par la famine ré- » pandait dans tous les quartiers un grand nombre de » morts, et on ne pouvait aller dans les rues de Paris » sans en trouver (3). »

« La viande de cheval était aussi si chère, que les petits » n'en pouvaient acheter : si qu'ils étaient contraints de » chasser aux chiens et les manger, et des herbes crues » sans pain, qui était chose hideuse et pitoyable à » voir (4). »

« Je vis le jour, près la croix Saint-Eustache, une » pauvre femme qui mangeait la peau d'un chien; nous » étions ensemble, mon frère du Couldrai et M. de Gland,

(1) *Journal de Lestoile*, t. II, p. 23.
(2) *Idem*, t. II, p. 24.
(3) *Idem*, t. II, p. 21.
(4) *Idem*, t. II, p. 22.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» qui le vit comme moi, et me dit qu'il l'écrirait en son » registre.

» Ce jour fut vendue au marché la livre de beurre » 4 francs, les œufs 8 et 9 sous la pièce. Un membre de » mouton fut vendu 4 écus, et un septier de blé » 84 écus (1). »

Enfin Lestoile rapporte un fait horrible, qu'il ne donne d'ailleurs que comme un bruit qui courait par la ville. « Le mercredi 25 juillet, dit-il, allant à Saint-Eustache, » on entendit aucuns deviser sur la mort d'une dame ri- » che de près de 30,000 écus; laquelle ne trouvant pas » avec argent de quoi vivre, et voyant deux de ses petits » enfants morts de faim, les avait cachés et fait saler par » sa servante; et l'une et l'autre s'en sont nourries. »

On trouve le même fait rapporté dans d'autres relations du temps, à peu près dans les mêmes termes; mais il n'est affirmé nulle part, et Pierre Cornéo, dans son Journal, n'en dit rien.

D'ailleurs, comment croire qu'une mère pouvant se procurer d'autres moyens de subsistance, car elle était riche, et, si rares que fussent les vivres, il y en avait encore, ait été assez dénaturée pour préférer se nourrir de la chair de ses propres enfants? Ce n'est donc là évidemment qu'une de ces fables qu'invente la malveillance, et que répètent les imaginations troublées.

Mais cette fable, par là même qu'elle avait cours dans la ville et y rencontrait créance, montre à quelles horribles angoisses la population était en proie; les choses en effet en étaient arrivées à ce point, surtout depuis la prise des faubourgs, que les chefs du gouvernement cru-

(1) *Journal de Lestoile*, t. II, p. 28.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

rent devoir se réunir en conseil pour en délibérer et examiner s'il n'y avait pas lieu, en de si extrêmes circonstances, de traiter de la paix.

Préalablement, pour laisser entière la liberté des opinions, et afin que nul ne fût retenu par des scrupules de conscience, le légat du pape fit consulter trois théologiens, parmi lesquels était le jésuite Bellarmin, sur les questions suivantes : 1° Si on pouvait rendre la ville à un prince hérétique, lorsqu'on y était contraint par la famine, sans encourir l'excommunication; 2° si ceux qui se rendraient auprès du même prince, pour le convertir ou obtenir de lui des conditions meilleures, seraient frappés par la bulle d'excommunication du pape Sixte V?

La réponse des théologiens fut que la bulle d'excommunication n'était pas applicable aux cas proposés.

Ce premier point étant réglé, le duc de Nemours, le légat du pape, l'ambassadeur d'Espagne, le cardinal de Gondi, le chevalier d'Aumale, la duchesse de Montpensier, le prévôt des marchands, les conseillers du Parlement et tous les principaux habitants se réunirent en assemblée générale dans la chambre de Saint-Louis. Tous reconnurent la nécessité de traiter, si on n'était secouru, dans un bref délai. Quelques-uns toutefois parlèrent de prolonger encore la résistance; mais, à la suite d'une délibération de plusieurs jours, le plus grand nombre fut d'avis de députer l'évêque de Paris et l'archevêque de Lyon vers le roi de Navarre pour ouvrir avec lui une négociation.

Des saufs-conduits ayant été aussitôt demandés et obtenus, les deux plénipotentiaires, accompagnés seulement de deux gentilshommes, se rendirent le sixième

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

d'août, entre midi et une heure, au lieu indiqué, à l'abbaye Saint-Antoine-des-Champs. Le roi de Navarre s'y trouvait déjà, entouré d'un grand nombre de seigneurs. Il fit aux deux prélats un accueil honorable, mais plus froid qu'ils ne s'y attendaient, puis les fit monter dans une salle haute du cloître pour conférer avec eux.

L'évêque de Paris, dont les sentiments conciliateurs étaient connus, prit le premier la parole. Après avoir représenté la détresse profonde de tout le royaume et la nécessité de mettre fin à la guerre civile par une pacification générale, il déclara au prince que, député vers lui par les bons habitants de Paris, dont il était le pasteur, il venait lui demander un sauf-conduit pour aller vers le duc de Mayenne, sans lequel aucun accord n'était possible, ajoutant que si au bout de quatre jours le duc ne donnait pas de réponse, les Parisiens ne prendraient plus conseil que d'eux-mêmes. En finissant il observa au prince qu'il ne devait pas s'étonner si les bourgeois de Paris souffraient une si grande faim pour leur religion, car ceux de Sancerre pour la leur avaient fait le même.

Cette allocution terminée, le roi de Navarre s'approcha des deux prélats, s'entretint familièrement avec eux, et ensuite se retira en leur disant qu'il allait en délibérer avec son conseil.

Le secrétaire d'Etat, de Revol, revint bientôt après demander de sa part aux deux prélats les pouvoirs dont ils étaient munis. Ceux-ci lui remirent immédiatement une délibération, couchée en forme d'arrêt, portant que les députés assemblés en la chambre de Saint-Louis avaient ordonné que Messieurs le cardinal de Gondi et l'archevêque de Lyon iraient vers le roi de Navarre, pour le sup-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

plier d'entrer en une pacification générale du royaume, et iraient au duc de Mayenne pour l'engager à traiter de cette pacification.

Au bout de deux heures, le prince lui-même rentra dans la salle où se tenaient les évêques. Prenant le premier la parole, il commença par contredire la qualité de *roi de Navarre* qu'on lui donnait, remontrant que s'il n'avait que ce titre, il n'avait que faire de pacifier Paris et la France; que toutefois, sans s'amuser à cette formalité, pour le désir qu'il avait de voir son royaume en repos, il passerait outre, encore que cela fût contre sa dignité; puis, arrivant au point principal, il leur dit :

« Je ne suis pas dissimulé, je dis rondement et sans » feintise ce que j'ai sur le cœur, j'aurais tort de vous » dire que je ne veuille pas une paix générale. Je la veux, » je la désire, afin de pouvoir élargir les limites de ce » royaume et des moyens que j'en acquerrais pour sou- » lager mon peuple, au lieu de le perdre et ruiner. Que » pour avoir une bataille, je donnerais un doigt, et pour la » paix générale, deux Mais ce que vous demandez ne se » peut faire; j'aime ma ville de Paris. C'est ma fille al- » née, j'en suis jaloux. Je lui veux faire plus de bien, » plus de grâce et de miséricorde qu'elle n'en demande. » Mais je veux qu'elle m'en sache gré, et qu'elle doive ce » bien à ma clémence et non au duc de Mayenne, ni au » roi d'Espagne; s'ils lui avaient moyenné la paix et la » grâce que je lui veux faire, elle leur devrait ce bien, » elle leur en saurait gré, elle les tiendrait pour libé- » rateurs et non pas moi; ce que je ne veux pas davan- » tage. Ce que vous demandez différer la capitulation et » reddition de Paris, jusqu'à une paix universelle qui ne

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» se peut faire qu'après plusieurs allées et venues, c'est » chose trop préjudiciable à ma ville de Paris, qui ne peut » attendre un si long terme. Il est déjà mort tant de per- » sonnes de faim, que si elle attend encore huit ou dix » jours, il en mourra dix ou vingt mille, qui serait une » étrange pitié. Je suis le vrai père de mon peuple. Je » ressemble cette vraie mère dans Salomon. J'aimerais » quasi mieux n'avoir point de Paris que de l'avoir tout » ruiné et dissipé, après la mort de tant de pauvres per- » sonnes ; ceux de la Ligue ne sont pas ainsi. Ils ne » craignent pas que Paris soit déchiré, pourvu qu'ils en » aient une partie. Aussi sont-ils tous espagnols, ou es- » pagnolisés. Il ne se passe pas jour que les faubourgs » de Paris ne souffrent ruine de la valeur de 50,000 » livres par les soldats qui les démolissent, sans tant de » pauvres gens qui meurent. Vous, M. le cardinal, devez » en avoir pitié. Ce sont vos ouailles, de la moindre goutte » de sang desquelles vous serez responsable devant Dieu ; » et vous aussi, Monsieur de Lyon, qui êtes le primat de » par dessus les autres évêques ; je ne suis pas bon théo- » logien, mais j'en sais assez pour vous dire que Dieu » n'entend pas que vous traitiez ainsi le pauvre peuple » qu'il vous a recommandé, même à l'appétit et pour » faire plaisir au roi d'Espagne, et à Bernadin de Men- » doze, et à M. le légat. Vous en aurez les pieds chauffés » en l'autre monde, et comment voulez-vous espérer me » convertir à votre religion, si vous faites si peu de cas » du salut et de la vie de vos ouailles? C'est me donner » une pauvre preuve de votre sainteté. J'en serais trop » mal édifié (1). »

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 318.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Sur ce l'archevêque de Lyon s'étant excusé en disant qu'il n'était pas espagnol, le prince reprit : « Je le veux » croire ainsi, mais il faut que vous le montriez par les » effets. Au surplus, je vous montrerai une lettre par la- » quelle le roi d'Espagne mande qu'on lui conserve sa » ville de Paris ; car s'il la perd, ses affaires vont très- » mal (1). »

Le cardinal de Gondi prit alors le parole et représenta au prince avec dignité que c'était précisément pour le salut des ouailles dont la garde lui était confiée qu'il demandait une paix générale sans laquelle elles n'éprouveraient qu'un soulagement momentané, car le duc de Mayenne et le roi d'Espagne ne manqueraient pas de venir bientôt à leur tour les assiéger. « D'ailleurs, ob- » serva-t-il, si Paris était rendu sans une paix générale » les trois quarts s'en iraient. » Sur ce le roi reprit vivement en jetant les yeux sur la noblesse : « S'il y vient, » lui et tous ses alliés, par Dieu ! nous les battrons bien » et leur montrerons que la noblesse française sait se dé- » fendre. » Puis soudain se corrigeant : « J'ai juré contre » ma coutume, mais je vous dis encore que par le Dieu » vivant nous ne souffrirons pas cette honte. » Enfin il ajouta que « quant à la ville de Paris, si elle se dépeuplait » d'aucuns méchants, il la repeuplerait de cent mille » hommes de bien des plus riches et nullement séditieux, » et que partout où il irait il ferait un Paris... qu'au sur- » plus il ne pouvait trouver bon que ladite ville de Paris » fût si soigneuse du bien du duc de Mayenne et du roi » d'Espagne que de se vouloir rendre arbitre de la paci-

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 318.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» fication d'entre eux et lui. Que si c'était une républi-
» que de Venise ou une autre ville franche, cela serait to-
» lérable, mais qu'une ville sa sujette se voulût mêler
» d'être arbitre entre lui et ses ennemis, c'était chose
» qu'il ne pouvait souffrir. »

L'archevêque de Lyon répliqua que les Parisiens ne demandaient une paix générale que pour le bien de la France qui avait un si grand besoin de repos. A quoi le prince tout soudain répondit : « Et vraiment, afin de
» vous ôter et à tout le monde l'opinion qu'on pourrait
» avoir que je vous veuille trop presser, je me viens d'a-
» viser d'un moyen, sans en avoir communiqué à mon
» conseil par lequel je vous rendrai satisfait. Vous espé-
» rez secours du duc de Mayenne, je ferai un accord
» avec vous; dressons les articles et conditions. » Et aussitôt il se mit à énumérer ce qu'il entendait concéder, à savoir que les Parisiens auraient huit jours pour aviser aux moyens de faire la paix générale, et que des saufconduits leur seraient délivrés pour qu'ils pussent en conférer avec le duc de Mayenne : « Voilà, ajouta-t-il,
» tout ce que je vous puis accorder, ce que vous présen-
» terez à ceux de Paris, afin que chacun reconnaisse que
» je ne leur refuse pas la paix et que je la leur tends les
» bras ouverts, désirant leur salut plus qu'eux-mêmes.
» S'ils acceptent cette condition, dans huit jours ils se-
» ront en repos ; s'ils cuident attendre à capituler quand
» ils n'auront que pour un jour de vivres, je les laisserai
» dîner et souper ce jour-là ; le lendemain seront con-
» traints se rendre la corde au col au lieu de la miséri-
» corde que je leur offre. J'en ôterai la misère et ils en
» auront la corde ; car j'y serai contraint pour mon de-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» voir, étant leur roi et leur juge, pour faire pendre plus » de centaine d'eux, qui par leur malice ont fait mourir » plusieurs innocents et gens de bien de faim. Je suis dé- » biteur de cette justice devant Dieu. Vous ferez donc » entendre ceci à mon peuple, et je vous somme et vous » conjure d'ainsi faire, en présence de tous ces princes et » de toute cette belle noblesse, lesquels au cas que vous » y failliez, vous reprocheront tout le temps de leur vie, » comme encore je ferai, votre infidélité envers votre pa- » trie, si vous avez tu et célé à mes sujets le désir que » j'ai de leur donner la paix et mettre le royaume en re- » pos; et au surplus quand vous céleriez cela à mon » peuple de Paris vous n'y gagnerez rien, car mes sol- » dats qui sont aux faubourgs et parlent jour et nuit aux » vôtres et à ceux de Paris le leur feront entendre à » votre confusion (1). »

Le roi continua encore quelque temps sur ce ton sévère et hautain, puis montra aux deux prélats la lettre de Bernardin de Mendoze qu'on avait saisie la veille et dans laquelle il se plaignait à son maître de ce que les Parisiens se fussent sitôt pressés de traiter avec le prince de Béarn, comme il l'appelait; leur dit qu'il avait nouvelle d'une défaite éprouvée par les Espagnols, de troubles excités en Aragon, et s'efforça en un mot de leur persuader qu'ils n'avaient rien à attendre du roi d'Espagne.

Enfin, après quelques paroles échangées encore avec aigreur de part et d'autre, le cardinal de Gondi et l'archevêque de Lyon se retirèrent en promettant de faire part au peuple de Paris des propositions qui étaient faites.

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 318.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Le roi de Navarre ne refusait pas de traiter, puisqu'il consentait à délivrer des sauf-conduits, mais la fierté de son langage pendant la conférence et la dureté de quelques-unes de ses paroles montraient assez qu'il était peu disposé à faire des concessions. Dans tous les cas, il n'entendait pas suspendre ses opérations militaires, ni se relâcher en rien de la rigueur du siége et, pour même ne laisser aucun doute à cet égard, il fit dès le lendemain dresser en face la porte Saint-Germain une batterie de treize canons, qui eût fait brèche à la muraille, si le duc de Nemours n'eût élevé aussitôt de formidables retranchements pour la faire taire.

Les amis qu'il avait dans la ville crurent également le moment opportun pour tenter d'exciter de nouveau un mouvement populaire contre les chefs. Ils réussirent en effet à entraîner un certain nombre d'hommes de la populace, qui arrivèrent au palais en criant : *Du pain* ou *la paix*. Le président Brisson et plusieurs autres membres du Parlement étaient du complot, et fort disposés à rendre un arrêt favorable à la paix, en ayant l'air de subir une violence. Mais le duc de Nemours, dont la viligance était infatigable, déjoua encore l'entreprise, en envoyant des compagnies bourgeoises sur le lieu du tumulte. Il y eut toutefois une collision assez vive qui coûta même la vie au capitaine d'une des compagnies, le bourgeois Robert Legois. Les Seize, dont il était l'ami, demandèrent vengeance de sa mort, et obtinrent qu'on punît sévèrement les instigateurs de la sédition. Quelques-uns furent pendus, d'autres, tels que l'avocat Talon, le conseiller Allégrain et le président de Thou, dûrent payer une forte

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

amende pour racheter leur vie et eurent ordre de sortir de la ville.

Ces rigueurs, du reste, étaient suffisamment justifiées par le caractère des actes qu'elles avaient pour but de punir, et par la gravité des circonstances. Les Politiques, malgré leur petit nombre, ne cessaient de s'agiter ; lorsqu'ils n'excitaient pas directement le peuple à la révolte, ils se plaisaient à répandre par la ville les bruits les plus alarmants, et se servaient de la liberté qu'on leur laissait, pour publier chaque jour des pamphlets où non-seulement les chefs de la ville étaient dénoncés à la haine et à la vengeance, mais où on tournait en ridicule le sublime dévouement du peuple lui-même. Il était donc devenu nécessaire de comprimer par un exemple sévère leur audace qui croissait avec la misère publique.

Cependant le cardinal de Gondi et l'archevêque de Lyon, ayant reçu les sauf-conduits qui avaient été promis, s'étaient acheminés vers Meaux, où le duc de Mayenne venait d'établir son quartier général.

Nous avons vu comment, au mois de juin dernier, le chef de l'Union, ayant reçu un premier secours du duc de Parme, s'était avancé jusqu'à Laon, d'où il avait envoyé le colonel Saint-Paul conduire un convoi de vivres à Paris. Depuis lors son activité ne s'était pas ralentie. Il n'avait cessé d'insister auprès du roi d'Espagne, pour qu'il lui prêtât une assistance plus efficace ; il avait donné l'ordre à tous les chefs de corps répandus dans les provinces de venir le rejoindre, s'était assuré du concours de tous les gouverneurs des villes de la Picardie, auxquels il avait fait jurer de ne traiter en aucun cas sans

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

sa participation. Puis il s'était rapproché de la capitale et était arrivé à Meaux, où il avait eu la satisfaction d'apprendre que Philippe II avait enfin fait droit à ses demandes, et que le duc de Parme était entré sur le territoire français à la tête d'une armée de 13,000 hommes.

Le général espagnol, avant de prendre ce parti, avait longtemps hésité. Les affaires de son maître dans les Pays-Bas étaient loin d'être prospères. Le prince Maurice avait remporté contre lui d'importants avantages, et il lui paraissait peu prudent de dégarnir le pays de troupes en un pareil moment. Mais il avait dû obéir aux ordres réitérés et précis de Philippe II, qui aimait mieux risquer de perdre quelques villes de ce côté, que de laisser le roi de Navarre entrer à Paris.

Lors donc que le cardinal de Gondi et l'archevêque de Lyon arrivèrent à Meaux, le duc de Mayenne ne doutait plus qu'il ne fût avant peu en mesure de délivrer la capitale. Toutefois, comme le prince de Parme ne faisait que des marches lentes et circonspectes, ainsi qu'il convient à un sage capitaine en pays étranger, et que par cette raison il avait besoin de gagner du temps, le chef de l'Union affecta de se montrer disposé à négocier, et chargea même les deux prélats de retourner à Paris pour entretenir le roi de Navarre dans l'espoir d'une paix prochaine; mais en même temps il écrivit secrètement au duc de Nemours pour l'informer du véritable état des choses, et le prévenir qu'il ne devait pas ajouter foi au bruit qui allait courir de la paix, qu'elle ne se ferait pas, qu'il pouvait au contraire assurer les Parisiens que le prince de Parme serait à Meaux dans quatre jours, et que de là l'armée marcherait aussitôt à leur délivrance.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Le cardinal de Gondi et l'archevêque de Lyon retournèrent donc à Paris pour faire part au roi de Navarre des intentions conciliatrices du duc de Mayenne; mais en chemin ils eurent connaissance de la lettre que ce dernier écrivait à son frère, et ils se plaignirent hautement du rôle de dupes qu'on voulait leur faire jouer. Le cardinal fut même si blessé de ce procédé, qu'il renonça à se mêler davantage de la négociation, et se retira dans sa terre de Noisy.

L'archevêque de Lyon, plus attaché à la cause de l'Union, montra moins de susceptibilité, et consentit à se rendre de nouveau au camp royal.

Depuis les dernières conférences la situation était bien changée. Le roi de Navarre savait que le duc de Mayenne était à Meaux, à onze lieues de Paris, avec 12,000 hommes, et il ne pouvait douter non plus que le duc de Parme ne fût en marche pour le rejoindre; il se repentait donc vivement de la hauteur qu'il avait d'abord montrée; aussi il fit à l'archevêque de Lyon un accueil beaucoup plus amical que la première fois; mais celui-ci, à son tour, se tint davantage sur la réserve, sans toutefois repousser toute pensée de conciliation; car, d'une part, on ne savait encore d'une manière certaine quand le secours promis pourrait arriver, et de l'autre, l'état de la ville était tel qu'il ne pouvait se prolonger que de quelques jours. On ne rencontrait dans les rues que des spectres hâves et exténués de faim, la mort faisait chaque jour de nouvelles et nombreuses victimes. Les plus riches seuls pouvaient encore se procurer quelques vivres, qu'ils achetaient, non dans la ville, mais au dehors, des soldats de l'armée royale qui les leur vendaient

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

à prix d'or, ou que les gentilshommes, leurs parents, leur faisaient passer malgré les injonctions sévères du roi de Navarre (1). Mais ce n'était là que de bien faibles ressources, et pour un petit nombre seulement. De plus, les Politiques ne cessaient d'exciter les habitants à l'insurrection contre les chefs de la ville. « Ta vertu, » ainsi s'exprimaient-ils dans un des pamphlets, l'*Anti-Damoclès*, qu'ils répandaient chaque jour dans le peuple, » ta » vertu, Brutus, est-elle anéantie? ne crois-tu la répu- » blique assez oppressée pour la sauver des dangers? » ne crains point, je t'en supplie, Brutus.... Eh quoi! » tu n'as pas assez de courage pour exterminer cinq ou » six petits tyranneaux... Dire que nous n'ayons plus que » la face et l'extérieur d'hommes... Paris, jadis appelé » sans pair, comme étant la plus belle ville du monde » et la plus fameuse cité de l'univers, gourmandé par » un tas de coquins et de bélîtres affamés, tu tournes le » couteau contre toi-même sans connaître celui qui te » cause tant de mal. Ah! pauvre peuple! tu mérites » bien de souffrir, puisque tu fais si peu d'état de ton » aise et de ta liberté; tu laisses emporter le beau » joyau à un Mayenne qui, comme buffle, par le nez te » mène; vrai démon, ennemi de ton bien!... S'il adve- » nait, ce que Dieu ne veuille, que pour remédier à tant » de malaises et pauvretés, Brutus n'ait pas le cœur

(1) On a dit que ce prince, par commisération pour son peuple, tolérait ces distributions de vivres. Il est certain, au contraire, qu'il les défendait, mais il n'avait pas assez d'autorité pour se faire obéir. La chose d'ailleurs est invraisemblable. Comment supposer qu'il aidât les Parisiens à prolonger leur résistance, lorsque d'un autre côté il faisait tous ses efforts pour les contraindre à capituler?

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» assez mâle, je m'assure que pour suppléer au défaut, » Spartacus se trouvera ressuscité (1). »

Quelle qu'eût été jusque là la patience de la population, on pouvait craindre que de si véhémentes excitations ne produisissent leur effet, dans un moment surtout où les lansquenets allemands commençaient à se livrer à toutes sortes d'excès et à inspirer une véritable terreur. Tant qu'il avait été possible de pourvoir à la nourriture de ces soldats mercenaires, on les avait maintenus dans la discipline ; mais depuis qu'eux aussi manquaient de pain, on les voyait courir furieux par les rues, et chasser non plus aux chiens, mais aux enfants dont, si l'on en croit Lestoile, trois furent enlevés et dévorés par ces soldats affamés.

Dans un tel état de choses il eût été peu prudent de rien risquer, et de rompre avec un prince dont on pouvait être contraint de subir d'un jour à l'autre les conditions. L'archevêque de Lyon se chargea donc d'entretenir la négociation. Pendant plusieurs jours il se rendit au camp royal, portant des paroles de paix sans prendre d'engagement, et ce ne fut que, lorsqu'il eut enfin acquis la certitude de l'approche du duc de Parme, qu'il déclara ouvertement au roi que rien désormais ne pouvait plus se faire sans l'assentiment du général espagnol.

Le prince de Parme était en effet arrivé le 22 août à Meaux, où il avait fait sa jonction avec le duc de Mayenne.

Cette nouvelle, répandue bientôt dans l'armée royale, y jeta le trouble et la consternation. Le roi surtout fut frappé de stupeur ; tous ses calculs étaient déjoués. Il

(1) *Capefigue*, p. 39.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

avait refusé jusque là de croire à une intervention sérieuse du roi d'Espagne, l'illusion n'était plus possible. Paris allait lui échapper au moment même où il pensait dejà en être le maître. En vain ses officiers essayaient de le rassurer, en lui disant qu'il ne s'agissait que de livrer une bataille, dont sans doute il sortirait vainqueur; outre que le prince savait que les forces de l'ennemi étaient imposantes et commandées par un général habile, il ne pouvait se dissimuler que, dans tous les cas, il serait obligé de lever le siége et qu'il perdrait ainsi tous les fruits de ses efforts depuis six mois.

A Paris, au contraire, lorsque les prédicateurs étaient venus annoncer du haut des chaires que le prince de Parme était à Meaux, la confiance et la joie avaient regagné tous les cœurs. Quelques-uns d'abord avaient refusé d'y croire, en se rappelant combien de fois de telles espérances avaient été déçues. Mais bientôt des nouvelles plus précises ne laissèrent plus aucun doute.

En effet, non-seulement les ducs de Parme et de Mayenne étaient à Meaux, mais ils venaient de passer la Marne et étaient en marche sur Paris. Leur armée, dont le duc d'Aumale et le sieur de La Chatre commandaient l'avant-garde, et que le colonel Saint-Paul suivait avec 20 pièces de canon, s'avançait lentement, mais dans le plus grand ordre.

Le roi de Navarre ne pouvait demeurer plus longtemps dans l'inaction; déjà il avait envoyé sa cavalerie en avant pour escarmoucher l'ennemi, mais il reconnut bientôt qu'il la compromettrait inutilement, s'il ne la faisait soutenir de son infanterie. Sans hésiter donc davantage, il donna l'ordre à ses troupes d'évacuer les faubourgs, et

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

se dirigea aussitôt à leur tête sur Chelles, pour essayer d'y arrêter l'armée franco-espagnole au passage.

Le bourg de Chelles, célèbre par son abbaye, est situé à quatre lieues de Paris, sur la route de Meaux; il semblait le point désigné à l'avance pour la rencontre des deux armées; aussi lorsque l'avant-garde de l'armée royale y arriva, elle y trouva les maréchaux-de-logis du duc de Parme, qui y étaient déjà établis, et engagea même avec eux une légère escarmouche.

Le lendemain les deux armées se trouvèrent ainsi en présence l'une de l'autre dans la plaine qui est au-dessus de Chelles. Le duc de Parme avait établi son quartier général dans un château, au milieu d'un petit bois, et répandu ses troupes tout à l'entour, en ayant soin de les défendre par de forts retranchements.

Le roi occupait la partie opposée de la plaine du côté de Paris; il avait disposé son armée à peu près dans le même ordre qu'à Ivry, chaque escadron de cavalerie étant flanqué d'un bataillon d'infanterie pour le soutenir. Ses troupes étaient excellentes et plus nombreuses même que celles de son adversaire. Outre l'infanterie, composée de soldats aguerris, de lansquenets, de Suisses et de quelques régiments français, il avait cinq mille gentilshommes des premières maisons de France : le tout s'élevait à vingt-cinq mille hommes, c'était beaucoup plus qu'à Ivry.

La journée du 1er septembre se passa sans que de part ni d'autre on ne fît aucune démonstration pour commencer l'attaque. Le lendemain il y eut quelques escarmouches, mais sans importance. Le duc de Parme n'avait aucune raison pour se presser d'en venir aux mains, car

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

déjà il avait obtenu le résultat principal qu'il s'était proposé, à savoir la levée du siége de Paris, où de nombreux convois de vivres, préparés à l'avance dans la Beauce, venaient d'entrer au milieu des acclamations des habitants qui en avaient aussitôt rendu grâces à Dieu en allant chanter un *Te Deum* solennel à Notre-Dame.

Le roi, au contraire, brûlait du désir d'engager le combat. « Je vous écris ce mot le jour de la veille » d'une bataille, écrivait-il à la comtesse de La Roche- » Guyon (1); l'issue en est en la main de Dieu..... » Si je la perds, vous ne me verrez jamais, car je ne suis » pas homme qui fuie ou qui recule. Bien vous puis-je » assurer que si j'y meurs, ma pénultième pensée sera à » vous et la dernière à Dieu, auquel je vous recommande » et moi aussi ! »

Mais le duc de Parme continuait à avoir d'autres pensées. Général habile et expérimenté, il avait dès l'abord atteint son but par la supériorité de sa tactique, et ne voulait rien abandonner au caprice de la fortune. Il demeurait donc immobile dans ses retranchements, et refoulait seulement les cavaliers ennemis qui venaient le harceler de trop près. En vain le roi de Navarre, espérant le piquer au vif, lui envoya des hérauts d'armes pour le défier au combat; il lui fit répondre que « quand

(1) Antoinette de Pons, veuve du comte de Laroche-Guyon; le prince en était devenu éperdument amoureux l'hiver précédent, et lui avait promis de l'épouser, comme il faisait toujours en pareil cas; mais la comtesse avait repoussé ses offres suspectes. Il en conçut, du reste, une telle estime pour elle, qu'il la plaça plus tard à la tête de la maison de la reine Marie de Médicis, en disant qu'elle était vraiment *dame d'honneur*. C'est à tort qu'on l'a confondue avec Gabrielle d'Estrées, que le prince ne connaissait pas encore.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» le moment serait venu, il saurait le contraindre à ac-
» cepter la bataille, mais qu'il ne la recevrait jamais
» de lui. »

Huit jours se passèrent ainsi dans une inaction dont le roi seul avait à souffrir; il n'avait pas eu le temps de faire des approvisionnements, et à son tour il manquait de vivres; aussi la désertion commençait à se mettre dans son armée. La noblesse murmurait, la plupart des gentilshommes, venus pour une seule campagne, étaient bien armés, mais presque sans bagage, et d'ailleurs peu habitués aux privations ; voyant que la bataille ne se donnait pas, ils parlaient hautement de s'en retourner dans leurs châteaux, et le prince n'avait pas assez d'autorité pour les retenir. Déjà plusieurs avaient pris congé, lui-même était sans ressources, manquant de tout, ne sachant pas le matin où il pourrait prendre le soir son repas; la prise de Lagny vint encore aggraver cette situation.

Cette petite ville, située sur la Marne, en commandait le cours jusqu'à Paris. Il entrait dans les plans du prince de Parme de s'en rendre maître, et le duc de Mayenne étant allé l'attaquer le 8 septembre, l'avait prise malgré la vigoureuse résistance opposée par la garnison.

Le roi eut recours alors à une tentative désespérée. Ayant pris quelques-uns de ses meilleurs régiments d'infanterie avec plusieurs escadrons de noblesse, il se dirigea, le 10 septembre au soir, sur Paris, pour y arriver le matin dès la pointe du jour, et tenter une escalade qui lui livrerait peut-être la ville sans défense et surprise. En même temps il donna l'ordre au reste de son armée de quitter la position de Chelles, et

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

de se replier sur la plaine de Bondy, dans l'espoir que l'ennemi l'y suivrait, et qu'il pourrait enfin lui livrer bataille ; mais ces deux prévisions devaient être également trompées.

L'avant-garde béarnaise, commandée par Chatillon, arriva en effet sur le minuit à la hauteur du faubourg Saint-Jacques. Le bruit des armes et des pas des chevaux donna d'abord l'alarme aux sentinelles, et les bourgeois, avertis, se rendirent en armes sur les remparts ; mais comme il faisait nuit, qu'on ne voyait rien, et que le bruit avait cessé, on crut que c'était une fausse alerte, et chacun se retira. Les Pères Jésuites seuls, dont le collége était dans le voisinage, et quelques bourgeois moins confiants, entre autres le libraire Nicolas Nivelle, et l'avocat anglais Guillaume Balden, demeurèrent sur les murailles à faire la garde. Ces précautions n'étaient pas inutiles, car, sur les quatre heures du matin, les soldats royaux, profitant d'un brouillard épais, se glissèrent dans le fossé sans être aperçus, et y placèrent sept à huit échelles, à l'aide desquelles ils escaladèrent les murailles. Mais les Jésuites n'avaient pas quitté leur poste ; ils repoussèrent les premiers assaillants à coups de hallebardes, et appelèrent au son du tocsin les bourgeois des corps-de-garde environnants, qui accoururent en toute hâte. Le roi, jugeant dès lors l'entreprise manquée, ne poussa pas plus avant, et reprit aussitôt le chemin de Bondy, où il trouva son armée rangée en bataille ; mais, là aussi, son attente avait été déçue, le duc de Parme était demeuré dans ses retranchements, sans s'inquiéter du mouvement fait par l'ennemi.

Jamais général n'avait obtenu un si grand résultat à

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

si peu de frais; par la supériorité seule de ses dispositions stratégiques, il avait contraint un armée aussi brave que la sienne, et plus nombreuse, à lever le siége de la capitale, l'avait tenue en échec devant lui pendant huit jours, et allait la forcer enfin à battre en retraite, sans avoir eu besoin même de livrer le moindre engagement.

Le roi de Navarre ressentait profondément un tel affront, mais quel que fût son dépit, il ne pouvait différer à prendre un parti. Attaquer le prince de Parme dans les positions fortifiées qu'il occupait, eût été s'exposer à un désastre presque certain; demeurer plus longtemps en sa présence n'était pas possible, car l'argent et les vivres manquaient également. La noblesse était mécontente, beaucoup de gentilshommes se retiraient sans même en donner avis, il ne restait plus au roi qu'à dissoudre une armée dont une partie faisait défection et dont l'autre allait se trouver sans moyens de subsistance.

Ayant donc transporté son quartier général à Gonesse, il exposa à son conseil la nécessité où il était de diviser ses troupes pour les faire vivre, et par suite d'en renvoyer une partie dans les provinces, et aussitôt il en distribua les divers commandements à ses principaux officiers. Le prince de Conti reçut l'ordre de regagner la Touraine; le prince de Montpensier, la Normandie; le duc de Longueville, de prendre le chemin de la Picardie; le duc de Nevers, de se rendre en Champagne, et le maréchal d'Aumont en Bourgogne. Le roi ne garda auprès de lui que le maréchal de Biron avec quelques corps d'infanterie et de cavalerie, pour continuer à tenir la campagne à ses risques et périls.

Ainsi fut consommée l'entière délivrance de la capi-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

tale; l'active sollicitude du duc de Mayenne, et la savante tactique du duc de Parme, qui, se jouant de toutes les forces de l'ennemi, venait de les annihiler comme par enchantement, avaient, en dernier lieu, sans doute amené cet heureux résultat; mais l'honneur principal en revenait aux Parisiens eux-mêmes, dont le courage et le dévouement avaient donné l'un des plus grands spectacles que l'histoire mentionne dans ses annales.

On avait vu une population de près de trois cent mille âmes, livrée à elle-même, presque sans garnison, résister à toutes les attaques de troupes aguerries, et, chose plus difficile! supporter pendant cinq mois entiers toutes les tortures de la famine, sans autre mobile que celui de défendre sa foi religieuse menacée. Hommes des halles et des métiers, bourgeois, prêtres, gentilshommes, princes, tous avaient fait leur devoir. Au sein de la plus effroyable misère, pas un murmure ne s'était fait entendre, ou il avait été aussitôt étouffé sous le coup de l'unanime réprobation. Le plus grand ordre, le calme même n'avaient cessé de régner, aucun excès n'avait été commis, la ville s'était gardée et avait fait sa police elle-même. Les chefs, toujours obéis et respectés, s'étaient sentis si forts de l'assentiment général, qu'ils avaient dédaigné les attaques de leurs ennemis, et laissé circuler librement chaque jour les écrits les plus violents contre leur autorité et leurs personnes; jamais, en un mot, il ne s'était produit un si grand exemple de ce que la foi peut inspirer d'énergie et de patience, de force et de sagesse à un peuple qui combat pour sa cause.

Aussi la belle conduite des Parisiens arracha-t-elle des cris d'admiration à leurs adversaires eux-mêmes,

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

surtout lorsqu'ils la comparaient à celle des gentilshommes de l'armée royale, qui avaient si promptement perdu courage, au camp de Chelles, dès que les premières privations s'étaient fait sentir : « On ne put voir » sans indignation, ainsi parle le Politique de Thou, » tant de braves gens, la fleur de la noblesse française, » décamper quatre jours après l'arrivée du prince de » Parme devant Chelles, dans la crainte d'y être affamés, » tandis qu'on venait d'être témoin de la constance de » tant de *misérables, vils restes de la lie du peuple, de* » *porte-faix, d'artisans, de goujats, de femmes même,* » qui réduits à la nécessité la plus affreuse avaient sou- » tenu avec fermeté un siége de six mois *sans se* » *plaindre*, sans s'épouvanter et sans se démentir le » moins du monde de leur courage et de leur première » résolution (1). »

Les appellations injurieuses de l'historien ne font ici que relever la valeur de l'éloge et en garantir la sincérité.

Le protestant Michel Hurault ne porta pas un autre jugement, dans un écrit publié peu de temps après. « Mais si faut-il avouer, ainsi s'exprime-t-il, que notre » impatience, notre délicatesse, notre humeur française » et légère, nous a fait recevoir devant Paris un grand » et notable affront. Que des misérables coquins, sans » honneur et sans valeur, des crocheteurs, des artisans, » des femmes, ayent demeuré six mois assiégés, réduits » à une étrange nécessité, aux angoisses d'une horrible » famine, sans avoir jamais ouvert la bouche pour se

(1) *Histoire de de Thou*, traduction, t. XI, p. 192.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» plaindre, jamais jeté un mauvais cri, jamais fait sem-
» blant d'avoir peur, ni de se vouloir rendre, et que tant
» de gentilshommes de marque, tant de gens d'hon-
» neur ayènt eu peur d'avoir faim, au quatrième jour
» où ils furent campés à Chelles devant l'Espagnol.
» Français, vos pères eussent porté un an le bras en
» écharpe, eussent fait vœu de jeuner toute leur vie,
» pour avoir l'honneur de se trouver à un aussi beau
» jour; et vous, pour un peu de nécessité, j'aime dire
» que ce soit cela que pis, n'avez-vous point eu de honte
» d'avoir quasi vendu votre réputation à ce marrans (1). »

Cependant il ne suffisait pas d'avoir fait lever le siége de la capitale, il fallait encore en dégager les avenues, sans quoi la famine eût bientôt recommencé à y sévir. Lors donc que le licenciement de l'armée royale eut été un fait consommé, les ducs de Parme et de Mayenne quittèrent leurs retranchements de Chelles et s'occupèrent de rendre libre le cours de la Marne et de la Seine, en s'emparant des places des environs, dont les garnisons ne leur opposèrent presque aucune résistance.

Enfin quand les principales villes furent tombées en son pouvoir, le duc de Mayenne entra à Paris, où il fut reçu avec de grands témoignages de reconnaissance, mais sans pompe et sans éclat, parce qu'il n'était pas attendu. Il trouva d'ailleurs empreint sur tous les visages ce sentiment de tristesse calme que laisse dans les âmes le souvenir des longues souffrances. Les Parisiens n'étaient plus sous l'impression du premier mouvement de joie causé par la délivrance. Ils avaient à déplorer la

(1) *Quatre excellents discours de l'état de la France*, 1 vol in-18, p. 111.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

perte de beaucoup de parents et d'amis morts de faim ou de maladie, et ils ne considéraient pas non plus l'avenir sans anxiété; la guerre n'était pas finie, et de cruelles épreuves pouvaient encore leur être réservées.

Le prince de Parme vint aussi visiter Paris, mais il eut soin de garder l'incognito, afin de ne blesser aucune susceptibilité.

Il restait à réduire Corbeil, petite ville à sept lieues de Paris, qui commandait le cours de la Seine, et que par cette raison il importait de ne pas laisser au pouvoir de l'ennemi; le général espagnol la fit investir le 24 septembre, mais le gouverneur de la place, le sieur de Rigaud, opposa la plus vive résistance, et ce ne fut qu'après trois semaines de tranchée ouverte qu'elle put être prise d'assaut. Les Espagnols y perdirent plusieurs de leurs officiers et s'en vengèrent en commettant toutes sortes d'excès contre les habitants, quoiqu'ils fussent dévoués à la Ligue.

Après la prise de cette ville qui dégageait entièrement les abords de la capitale, le duc de Parme considéra sa mission comme terminée. L'hiver approchait, des divisions avaient éclaté entre ses troupes et les régiments français; le duc de Mayenne refusait de lui livrer aucune des places frontières, ainsi qu'il l'avait espéré; il savait que le prince Maurice avait continué le cours de ses succès dans les provinces unies; toutes ces circonstances le déterminèrent à s'éloigner, et dès le mois de novembre il reprit le chemin des Pays-Bas.

Arrivé à Coulommiers, il apprit qu'un des chefs de l'armée royale, le sieur de Givri, venait de reprendre Corbeil et qu'il avait fait main basse sur les Espagnols;

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

un moment il hésita s'il ne reviendrait pas sur ses pas pour venger la mort de ses soldats; mais, nonobstant le désir qu'il en avait et les instances que lui firent les Parisiens, il continua sa route, tant il avait hâte de rentrer chez lui.

Le roi de Navarre, le voyant alors décidé à la retraite, se mit à le harceler avec le petit corps de troupes qu'il s'était réservé, mais sans pouvoir l'entamer, sinon dans une escarmouche où il lui prit quelques bagages. Enfin après plusieurs journées de marche le général espagnol atteignit la frontière et se sépara du duc de Mayenne, auquel il laissa toutefois quelques régiments, en lui promettant de revenir l'année suivante, si les circonstances l'exigeaient.

Ainsi finit la campagne de l'année 1590. Le roi de Navarre avait perdu pendant les derniers mois tout le fruit de ses succès antérieurs. Vainqueur à Ivry, maître de tout le pays autour de la capitale, il avait cru toucher au moment où il dicterait la loi à ses adversaires, et avait repoussé avec hauteur toute idée de conciliation. Mais la résistance des Parisiens d'abord, l'intervention ensuite du duc de Parme avaient entièrement changé la face de ses affaires. Contraint de lever le siége de Paris et de licencier son armée en présence de l'ennemi, il se voyait de nouveau réduit à battre la campagne en chef de partisans plutôt qu'en roi.

Mais ce n'était pas tout. En même temps que l'exemple des Parisiens avait réveillé dans toutes les âmes l'ardeur des sentiments catholiques et la haine de l'hérétique, l'entrée en France des Espagnols qui s'étaient retirés, il est vrai, mais avaient promis de revenir, assu-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

rait pour l'avenir à la sainte Union l'appui qui jusque là lui avait le plus manqué, celui d'une armée brave et aguerrie.

Enfin un événement survenu au dehors, et indépendant de toutes les volontés, semblait devoir aussi tourner au détriment de la cause royale. Le pape Sixte-Quint était mort le 28 août. Sixte-Quint ne soutenait qu'à regret la cause de l'Union, et tout annonçait qu'il l'abandonnerait dès qu'il le pourrait faire sans manquer à ses devoirs de chef de l'Église. Ses dispositions à cet égard étaient si bien connues qu'un curé de Paris, annonçant sa mort à ses paroissiens, se prit à dire que Dieu les avait délivrés d'un méchant pape et *politique*. Or le nouveau Pontife qui avait été proclamé à la place de Sixte, le 5 décembre, sous le nom de Grégoire XIV (1), manifestait des sentiments tout différents, et se disposait au contraire à prêter à la Ligue le plus sympathique concours.

L'ensemble de ces circonstances ne faisait pas sans doute que le chef de la maison de Bourbon dût perdre tout espoir de jamais l'emporter; mais le triomphe de sa cause était indéfiniment ajourné, et après deux années de combats, il se retrouvait à peu près dans la position où il était à Saint-Cloud après la mort de Henri III, avec cette différence seulement qu'instruit par l'expérience, il pouvait mieux apprécier le vrai caractère de la résistance qu'il rencontrait, ainsi que la nature des moyens dont il devait faire usage pour la surmonter.

(1) Grégoire XIV n'était pas le successeur immédiat de Sixte-Quint. Le cardinal Castanéa avait d'abord été élu sous le nom de Urbain VII, mais il était mort après 13 jours de règne.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

CHAPITRE XIV.

Situation difficile de Paris. — Les vivres commencent de nouveau à y devenir rares. — Le marquis de Belin est nommé gouverneur de la ville. — Tentative des Parisiens contre Saint-Denis. — Journée des farines. — Monitoire du nouveau pape Grégoire XIV contre le roi de Navarre et ses partisans. — Le roi de Navarre révoque l'édit de Juillet et y substitue celui de 1577. — Arrêts des parlements de Tours et de Chalons. — Contre-arrêt du parlement de Paris. — Mission du vicomte de Turenne en Angleterre, en Allemagne et en Hollande. — Embarras du duc de Mayenne. — Opposition des Seize. — Lettre des Seize au pape Grégoire XIV. — Réponse du pontife. — Le duc de Mayenne envoie Beaudoin Desportes à Rome et le président Jeannin au roi d'Espagne. — Guerre dans les provinces. — Le duc de Mayenne reçoit les secours promis par le pape et Philippe II. — Le roi de Navarre, de son côté, reçoit les secours de l'Angleterre et des Allemands.

Nonobstant la levée du siége, la situation de la capitale était grave encore. Les maladies, suites des longues privations, continuaient à y faire de nombreuses victimes, et les vivres, un moment abondants, commençaient de nouveau à devenir rares, parce que les convois étaient souvent interceptés par les garnisons royales qui occupaient les places des environs. Il fallut même, le 30 décembre, rouvrir, sur la demande du peuple, les boucheries de viande de cheval.

Parmi les garnisons qui entravaient ainsi la circulation des vivres, celle de Saint-Denis était la plus proche; les chefs de la ville résolurent de faire une tentative pour s'emparer de cette place.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Le duc de Nemours n'était plus gouverneur de Paris; par suite d'un dissentiment survenu entre son frère et lui au sujet de la nomination du prévôt des marchands et des échevins, il avait résigné son commandement, et le marquis de Belin avait été nommé à sa place. Par ordre donc de ce dernier, qui d'ailleurs n'exerçait l'autorité qu'au nom du jeune duc d'Aiguillon, fils du duc de Mayenne, le chevalier d'Aumale, instruit que le gouverneur de Saint-Denis, le sieur de Vic, n'avait que 150 hommes de garnison, et qu'en outre la porte touchant à l'abbaye était mal gardée, partit dans la nuit du 3 janvier à la tête de 1000 hommes de pied et de 200 chevaux. Comme le froid était très-vif et que l'eau des fossés était gelée, il arriva sans difficulté au pied des bastions du côté qui lui avait été indiqué; et des échelles ayant été apposées aux murailles, il pénétra dans la ville, suivi de deux capitaines et de 24 soldats. Se croyant assuré du succès, il fit ouvrir les portes et entrer la cavalerie, en donnant l'ordre de sonner les trompettes. Mais le gouverneur, le sieur de Vic, avait été averti, et rassemblant à la hâte un petit nombre de cavaliers, il se mit à charger les assaillants avec vigueur. Dans la mêlée, le chevalier d'Aumale reçut un coup d'épée qui l'atteignit à la gorge et le renversa mort. Les soldats alors privés de leur chef perdirent courage, et sans essayer de tenir davantage, battirent en retraite.

Cet échec avait par lui-même peu d'importance, mais la mort du chevalier d'Aumale fut vivement ressentie par les Parisiens, qui perdaient en lui un de leurs plus intrépides défenseurs.

Le roi de Navarre était alors à Senlis où il venait

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

d'arriver des frontières de Flandre. Ayant appris ce qui s'était passé à Saint-Denis, il envoya complimenter le sieur de Vic sur sa belle conduite, et l'en récompensa en lui donnant une riche abbaye dont le chevalier d'Aumale jouissait en qualité de chevalier de Malte. Puis, comme il lui tardait de prendre une revanche des derniers revers, il conçut la pensée de tenter contre la capitale elle-même une entreprise de la nature de celle qui venait d'échouer contre Saint-Denis.

Ayant donc mandé au duc de Nevers, au duc d'Épernon et à tous les commandants des garnisons voisines de venir le trouver, il s'achemina vers Paris. Son intention était de s'emparer de la porte Saint-Honoré à l'aide d'une ruse de guerre ainsi combinée : soixante capitaines déguisés en paysans et chargés de sacs de farine devaient se présenter à la porte, et demander aux gardes de la leur ouvrir pour faire entrer des approvisionnements. Pendant ce temps le prince devait se tenir lui-même à peu de distance avec un corps de troupes, prêt à faire irruption dans la ville dès que le pont-levis aurait été baissé.

Ce plan ayant été ainsi arrêté, douze des soixante capitaines déguisés se présentèrent dans la nuit du 23 janvier à la porte Saint-Honoré, et, contrefaisant le langage des gens de la campagne, demandèrent qu'on la leur ouvrît. Le sieur de Tremblecourt, préposé à la garde de cette porte, était sur le point de se rendre à leur demande, lorsque d'autres plus avisés et soupçonnant quelque ruse de l'ennemi, répondirent aux prétendus paysans que la porte était terrassée, et qu'ils eussent à passer par la rivière où on les recevrait par un bateau. Les royaux

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

déconcertés allèrent reporter au prince la réponse qui leur avait été faite, et celui-ci, comprenant que son plan était déjoué, donna l'ordre aussitôt à l'armée de décamper.

En apprenant le lendemain à quel danger ils avaient échappé, les chefs de la ville ordonnèrent qu'un *Te Deum* d'actions de grâces serait chanté à Notre-Dame, et décidèrent en outre qu'on célébrerait tous les ans une fête en mémoire de cet événement qui fut désigné sous le nom de *journée des farines*. On avait déjà institué quatre fêtes du même genre, une en l'honneur des barricades, une que l'on appela la *journée du pain* c'est-à dire celle où le roi de Navarre avait retiré son infanterie des faubourgs, et deux autres en commémoration de la levée du siége et de la défense du faubourg Saint-Jacques. Toutes ces fêtes continuèrent à être chômées jusqu'au jour de l'entrée du roi à Paris.

Cette fausse attaque contre la capitale ayant échoué, le roi de Navarre, désireux d'utiliser le peu de forces dont il disposait encore, résolut de faire une tentative contre Chartres, qui était le principal marché de grains d'où Paris tirait ses approvisionnements. Pour mieux tromper l'ennemi, il donna l'ordre au maréchal de Biron de s'avancer vers cette ville avec un petit nombre de soldats, se porta de sa personne du côté de la Champagne avec le gros de son armée, puis lorsqu'il eut appris que ses ordres étaient exécutés et que dès le 9 février Chartres avait été investi, il changea aussitôt de route et alla rejoindre le maréchal.

La ville était presque entièrement dégarnie de troupes. Les bourgeois de Chartres, comme ceux d'ailleurs de toutes les autres villes, considéraient alors comme un de

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

leurs plus précieux priviléges, de se garder eux-mêmes, et ils ne consentaient à recevoir de garnison qu'en cas de siége. Or, comme ils avaient été investis à l'improviste, ils n'avaient pas eu le temps de faire venir des troupes réglées; mais ils n'en étaient pas moins résolus à se défendre avec l'assistance du gouverneur, le sieur de la Bourdaisière, et de quelques gentilshommes qui se trouvaient par hasard dans la ville. Ils avaient aussi grande confiance en la protection de la Vierge dont la statue, consacrée autrefois, disait-on, par les Druides, à la Vierge-mère, *Virgini parituræ*, était depuis de longs siècles l'objet de la vénération publique. Enfin ils se rappelaient avec orgueil que 23 ans auparavant ils avaient déjà repoussé de leurs murs une armée de Huguenots, commandée par le prince de Condé.

La fermeté des bourgeois déconcerta le roi de Navarre qui, ne pensant pas rencontrer de résistance sérieuse, n'avait pas amené d'artillerie, et fut obligé d'en envoyer chercher dans le Perche. Avant de tenter un assaut, il fallut donc faire des travaux préparatoires qui prirent beaucoup de temps. On en vint même à regretter d'avoir commencé le siége, et les seigneurs s'en prirent au chancelier de Cheverny qui, disaient-ils, l'avait conseillé dans un intérêt tout personnel, parce qu'il ne touchait plus les revenus des propriétés considérables qu'il possédait dans les environs. Le roi toutefois, qui n'aimait pas moins les plaisirs que les affaires, se consola de ce contre-temps en donnant des fêtes, et son camp devint bientôt une sorte de cour plénière où se rendaient en foule les gentilshommes et les dames des châteaux voisins. Ce fut là qu'il commença ses liaisons avec Gabrielle d'Estrées,

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

que sa tante, madame de Sourdis, avait amenée avec elle.

Cependant les habitants continuaient à se défendre avec la plus rare énergie, deux assauts avait été successivement repoussés, et les assiégeants découragés se disposaient déjà à se retirer, lorsque le comte de Châtillon arriva au camp. Ce seigneur avait une grande connaissance de l'art des siéges, il inspecta les travaux et déclara au roi que, s'il le voulait, il serait maître de la place avant six jours. Sur ses indications on se mit à construire une galerie souterraine pour miner les remparts. Le gouverneur de la ville, le sieur de la Bourdaisière, reconnaissant alors qu'une brèche allait être pratiquée, se décida à traiter, et s'engagea à rendre la place au bout de huit jours s'il n'était pas secouru. Il espérait que dans l'intervalle le duc de Mayenne viendrait le délivrer; mais cette attente ayant été trompée, il capitula le 18 avril, ainsi qu'il avait été convenu.

La prise de Chartres avait été chèrement achetée, l'armée royale y avait perdu mille à douze cents hommes et huit mestres de camp. De plus ce succès fut presque aussitôt compensé par la perte de Château-Thierry, dont le duc de Mayenne s'empara, avant que la place eût pu être secourue.

Le moment était venu de prendre quelque repos; les armées se mirent de part et d'autre en quartier pour se refaire des fatigues d'une campagne que l'hiver même n'avait pas interrompue; mais au bout d'un mois le roi de Navarre, dont l'activité ne se lassait pas, quitta Mantes où il s'était retiré, et se rendit à Vernon, pour y surveiller l'exécution d'une entreprise qu'il méditait sur Louviers.

Cette ville, déjà importante par la richesse de son

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

commerce, était au pouvoir de la Ligue. Les habitants, dévoués à la cause catholique faisaient bonne garde, et se montraient très-résolus à se défendre s'ils étaient attaqués; on ne pouvait donc s'emparer de la place que par un siége en règle, ou par surprise, c'est de ce dernier moyen que le roi avait dessein de faire usage.

Le sieur du Rolet, gouverneur de Pont-de-l'Arche, avait réussi à gagner un caporal de la ville, un prêtre et un marchand d'huile. Le prêtre, qui était chargé de faire le guet au clocher, promit de laisser avancer les troupes aussi proche que l'on voudrait, sans sonner le tocsin, et les deux autres s'engagèrent à livrer la porte.

La chose s'exécuta le sixième de juin. Quelques soldats déguisés, portant l'écharpe noire qui était la couleur de la Ligue, se présentèrent à la porte où ils se mirent à converser avec le caporal et le marchand, comme s'ils étaient du parti de l'Union. Pendant ce temps le sieur du Rolet sortit de l'embuscade où il se tenait caché, se saisit de la porte, et fit main-basse sur le corps de garde. Toutefois, lorsqu'il eut pénétré dans la ville, il rencontra une résistance opiniâtre de la part des bourgeois accourus au bruit de la mousqueterie, et il eût été contraint de se retirer, si le baron de Biron, dont le corps d'armée était à peu de distance, ne fût arrivé à son secours.

Devenus ainsi maîtres de la ville, du Rolet et Biron la mirent au pillage et laissèrent leurs soldats commettre toutes sortes d'excès. Le gouverneur Fontaine Martel fut mis à mort, et l'évêque d'Evreux, Claude de Saintes, fut condamné à une réclusion perpétuelle; c'était un prélat plein de science et de piété, connu pour son attachement

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

à la cause de l'Union. Il mourut peu de temps après dans sa prison.

Cette expédition terminée, le roi se rendit à Dieppe, où il reçut un corps de 500 Anglais et des munitions que la reine Élisabeth lui envoyait. De là il retourna à Mantes, pour y délibérer avec ses principaux officiers sur l'état de ses affaires.

On se rappelle que les seigneurs catholiques du parti royal avaient député à Rome le duc de Luxembourg pour y justifier leur conduite, et que le pape Sixte V leur avait fait la réponse la plus favorable qu'ils pussent espérer, en les laissant libres d'agir selon les inspirations de leur conscience. A la suite de cette négociation le duc de Luxembourg était revenu en France. Toutefois, comme il savait que le nouveau pape, Grégoire XIV, était moins bien disposé que son prédécesseur, il avait cru devoir lui adresser un mémoire, pour le détourner de donner aucun secours à la Ligue et surtout d'appuyer l'élection d'un nouveau roi. Mais, loin de tenir compte de ces conseils, Grégoire XIV venait de lancer deux monitoires que le nouveau nonce Landriano, nommé en remplacement du cardinal Cajetan, avait charge de faire publier. Par le premier, le pape ordonnait à tous les ecclésiastiques, sous peine d'excommunication, de se séparer du roi de Navarre dans l'espace de quinze jours, les déclarant, si au bout de ce temps ils n'avaient pas exécuté cet ordre, déchus de toutes leurs dignités et bénéfices. Par le second, qui n'était que comminatoire, il faisait le même commandement aux princes, aux seigneurs, et en général à tous les Catholiques du parti royal. En outre le Pontife promettait d'envoyer de

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

prompts secours aux Catholiques de la Ligue contre le roi, qu'il déclarait hérétique relaps, excommunié, privé de ses royaumes et de tous ses domaines.

Ces dispositions hostiles de la cour de Rome inquiétaient d'autant plus le roi de Navarre, qu'en ce moment même un nouveau compétiteur à la couronne venait de se déclarer dans le sein de sa propre famille.

Le cardinal Charles de Bourbon, neveu du vieux cardinal de ce nom, mort dernièrement avec le titre de roi, s'était laissé séduire par l'appât du trône. Il était fils du prince de Condé tué à Jarnac, et ainsi le plus proche héritier de la couronne après le roi de Navarre et le jeune prince de Condé son neveu âgé de trois ans. Ce désir ambitieux lui avait été suggéré par quelques seigneurs du parti royal, mécontents de ce que le roi ne se convertissait pas, ainsi qu'il l'avait promis; et il n'avait pas su y résister. Sans oser encore déclarer ouvertement ses prétentions, il travaillait en secret à se former un parti, et comme rien ne pouvait se faire sans le concours du chef de l'Église, il lui avait député un homme de confiance, l'italien Balboni, pour lui représenter combien il serait injuste de priver du trône toute la famille des Bourbons, à cause de l'indignité d'un de ses membres, et le supplier de le seconder dans les mesures qu'il allait prendre pour faire valoir son droit, que tous les seigneurs catholiques, assurait-il, étaient disposés à soutenir.

Il arriva par hasard que Desportes Beaudouin, envoyé vers le même temps à Rome par le duc de Mayenne, rencontra Balboni en chemin. Ils eurent ensemble quelques entretiens, dans l'un desquels Balboni s'ouvrit à Desportes de l'objet de son voyage; bientôt même, comme

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

il pensait que le duc de Mayenne ne pourrait être que favorable à un pareil projet, il montra à Desportes ses instructions, et lui permit d'en tirer une copie que celui-ci envoya en double au duc par deux courriers différents. Malgré cette précaution, l'une des copies fut interceptée et remise au roi de Navarre.

Ce prince, qui avait déjà eu avis des menées du cardinal, fut extrêmement troublé d'apprendre que l'affaire eût été poussée si avant, et ce qui ajoutait à son inquiétude, c'était que le comte de Soissons et le duc de Longueville passaient pour faire cause commune avec le nouveau prétendant. Il ne savait trop à quel parti s'arrêter. En usant des moyens de rigueur, il risquait d'éloigner de lui bon nombre de seigneurs catholiques, et, d'un autre côté, il importait au plus haut degré de couper court immédiatement à une telle entreprise. Après y avoir mûrement réfléchi, il ne trouva rien de mieux que de mander le cardinal auprès de lui, sous prétexte qu'il avait besoin, en ce moment, de l'avis de tous les membres de son conseil, et il lui écrivit en ce sens. Le cardinal alarmé hésita d'abord à obéir; puis, songeant qu'il ne pourrait refuser sans se compromettre davantage, il se rendit à Mantes où le roi lui fit le meilleur accueil, mais eut soin de faire surveiller activement toutes ses démarches.

Aux inquiétudes que causait au roi la crainte de voir se former un nouveau tiers-parti (1), se joignaient celles que lui inspirait l'attitude de plus en plus menaçante de

(1) L'auteur du *Dialogue entre le Maheustre et le Manant* prétend que les partisans du cardinal formèrent le projet de s'emparer de la personne du roi de Navarre et des maréchaux de Biron et d'Aumont, et que même le gouverneur de Rouen, Villars, fut sollicité de venir les enlever; mais aucun autre document ne vient à l'appui de cette assertion.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

ses coreligionnaires. Les Huguenots se plaignaient non-seulement d'être délaissés par leur ancien chef, mais encore de voir exécuter contre eux les prescriptions sévères de l'édit de juillet, et de n'avoir rien gagné à l'avénement d'un prince dont seuls, pendant longtemps, ils avaient soutenu la fortune. Le plus considéré d'entre eux, celui qui en même temps avait le plus d'action sur le roi, Duplessis-Mornay lui avait adressé, au mois de mars, un mémoire où il lui demandait formellement, au nom de son parti, la révocation de l'édit de juillet, et la remise en vigueur de celui de 1577, qui accordait la liberté de conscience.

Une telle requête, adressée à un prince protestant lui-même, était trop modérée pour qu'il pût refuser d'y faire droit. Toutefois, comme il lui importait de ne pas mécontenter les Catholiques, il fit venir plusieurs archevêques et évêques dont il connaissait les dispositions favorables, et ce ne fut qu'après s'être assuré de leur assentiment qu'il se décida à révoquer l'édit de juillet, et à y substituer celui de 1577.

Peu de temps après il publia, de l'avis des mêmes prélats, un autre édit qui déclarait nuls et non-avenus les deux monitoires que le pape avait lancés contre les Catholiques de son parti.

L'occasion était trop belle pour que les magistrats des parlements de Tours et de Châlons (1) ne s'empressassent pas de rendre un arrêt sur les bulles pontificales; mais, dans leur ardeur, ils ne surent pas

(1) Ce dernier parlement n'était qu'une subdivision de celui de Tours, qui avait été s'établir à Chalons-sur-Marne, pour y expédier les affaires de cette partie de la France.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

même garder les convenances, et dépassèrent de beaucoup les intentions du roi : ils allèrent jusqu'à outrager de la façon la plus odieuse la personne du souverain Pontife, et à lui contester son autorité spirituelle. » Déclarons, disait l'arrêt du parlement de Tours, les » bulle monitoriales, données à Rome le 1er jour de » mars, nulles, abusives, séditieuses, damnables, pleines » d'impiétés et impostures, contraires aux saints dé- » crets, droits, franchises et libertés de l'Église galli- » cane; déclarons Grégoire, *se disant pape* quatorzième » de ce nom, ennemi de la paix, de l'union de l'Église » catholique, apostolique et romaine, du roi et de son » État, *coupable du très-cruel, très-inhumain et très-dé- » testable parricide* proditoirement commis en la per- » sonne de Henri III, roi de très-heureuse mémoire, » très-chrétien, très-catholique. » Le parlement ordonnait en outre que les bulles seraient lacérées par la main du bourreau, et que le soi-disant nonce dudit Grégoire serait appréhendé au corps.

Jamais des magistrats, aveuglés par la passion, n'avaient poussé si loin l'oubli de leur propre dignité; aussi dès que le parlement de Paris en eut eu connaissance, il se réunit, sur la réquisition du procureur général, et rendit à son tour, toutes les chambres assemblées, un contre-arrêt qui déclara « ceux de Tours et de Châlons » nuls, exécrables, abominables, faits par des gens sans » pouvoirs, schismatiques, hérétiques, qui avaient violé » leurs serments, infidèles à Dieu, dont ils avaient aban- » donné et trahi la cause. »

Mais le soin qui préoccupait le plus en ce moment le

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

roi de Navarre, c'était de reconstituer son armée, dont il ne restait que des débris.

Toute armée se composait alors de trois éléments : des gentilshommes de la noblesse ; des soldats mercenaires français et étrangers; des troupes auxiliaires que les puissances alliées pouvaient envoyer.

Or, la noblesse n'était tenue qu'à un service temporaire, qu'elle pouvait abréger ou refuser même entièrement, lorsque le gouvernement royal n'était pas assez fort pour l'y contraindre (le roi de Navarre en avait fait plus d'une fois la triste expérience). Ce n'était donc qu'à l'aide de beaucoup d'efforts et de bons procédés que le prince pouvait arriver à réunir un corps de noblesse capable de suivre une opération militaire de quelque importance; aussi il n'y épargnait rien, ni les menaces ni les caresses. Du reste, d'après les renseignements qu'il recevait, il avait lieu de compter sur le concours de bon nombre de gentilshommes pour la prochaine campagne.

Pour ce qui était des mercenaires, qu'on ne pouvait lever sans argent, et des troupes auxiliaires, il s'était adressé à ses alliés du dehors; et jugeant avec raison qu'en une occasion si pressante il ne suffisait pas d'écrire des lettres, il avait envoyé le vicomte de Turenne en Angleterre, en Allemagne et en Hollande.

En Angleterre le vicomte de Turenne avait trouvé la reine Élisabeth assez mal disposée. Cette princesse égoïste et ambitieuse entendait profiter de l'état fâcheux des affaires du roi pour lui faire payer au plus haut prix les secours qu'elle lui enverrait. Elle avait mis pour première condition que la France rendrait la ville de Calais, enlevée plusieurs années auparavant

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

à l'Angleterre par le duc de Guise, en observant que déjà elle avait fait pareille demande aux rois Charles IX et Henri III, et qu'elle ne pouvait penser que *son allié* et *son frère*, c'est ainsi qu'elle avait coutume d'appeler le roi de Navarre, refusât de la satisfaire sur un point si juste, et qui était l'objet des réclamations incessantes de ses sujets. Le vicomte de Turenne avait évité de faire une réponse qui pût l'engager, et s'était contenté de remontrer à la reine qu'il serait peu sage d'exiger en ce moment une telle concession du roi son maître; qu'en effet la restitution de Calais blesserait au vif le sentiment national en France, et aurait pour résultat de détacher de son parti beaucoup de seigneurs catholiques, et que dès lors l'intérêt bien entendu de la cause protestante, dont la reine était le principal soutien en Europe, lui faisait un devoir d'ajourner ses prétentions. Élisabeth avait insisté; mais sur les observations de l'envoyé français, et sur celles même de ses propres ministres, que le roi avait eu l'art de gagner, elle avait fini par accorder sans conditions un emprunt de 100,000 écus pour lever des troupes en Allemagne et l'envoi d'un corps de 6000 Anglais en Bretagne. De plus elle avait député le Génois Pallavicini aux États de Hollande et aux princes d'Allemagne, pour les exhorter à secourir son allié. Enfin elle s'était engagée, dans le cas où le prince de Parme reviendrait en France, à envoyer une armée en Hollande pour y faire une diversion et forcer le prince à rentrer en Flandre.

Dans les provinces unies le vicomte de Turenne avait obtenu des États la promesse d'un secours de 3000

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

hommes. Enfin, grâce aux 100,000 écus de la reine d'Angleterre et à d'autres ressources qu'il s'était procurées, il était parvenu à faire en Allemagne une levée de 4000 cavaliers et de 8000 fantassins qui devaient se tenir prêts à marcher dès le commencement de l'été sous les ordres du prince Christian d'Analt, avec l'artillerie et les munitions nécessaires.

Tandis que le roi travaillait ainsi, et non sans succès, à dominer les divisions intérieures et à recruter des soldats, le duc de Mayenne, qui avait à lutter contre des difficultés de même nature, faisait les mêmes efforts dans l'intérêt de son parti. Il y avait, on le sait, dans le parti de l'Union deux fractions distinctes, celle des modérés et celle des exaltés.

Les modérés appartenaient en général à la haute bourgeoisie; ils avaient son esprit d'ordre, de calcul, de conservation ; mécontents du présent qui leur imposait de dures privations, ils se préoccupaient plus encore de l'avenir ; ils continuaient à repousser le roi de Navarre parce qu'il était hérétique, mais ils étaient plus que jamais disposés à le reconnaître dès qu'il viendrait à se convertir. De même s'ils consentaient à demander et à recevoir les secours du roi d'Espagne dont ils ne pouvaient se passer, ils n'entendaient en aucune sorte s'engager vis-à-vis de lui, ni surtout aliéner à son profit l'indépendance nationale; ils n'avaient d'ailleurs d'autre chef que le duc de Mayenne lui-même qui se trouvait, par caractère comme par position, en communauté de sentiments, d'idées et d'intérêts avec eux.

Les exaltés appartenaient presque tous, sauf quelques chefs, à la petite bourgeoisie et au peuple des halles et

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

des métiers; ils en avaient l'élan généreux, mais aussi l'emportement et l'indiscipline ; ils différaient des modérés surtout en ce point qu'ils ne voulaient à aucun prix du roi de Navarre, même en cas qu'il se convertît. Ils obéissaient à l'impulsion des Seize, qui eux-mêmes étaient sous l'influence des ministres de Philippe II.

Entre ces deux fractions d'un même parti, il était inévitable sans doute qu'il y eût lutte d'influence, mais non pas nécessairement guerre ouverte et déclarée. Il se pouvait que, tout en demeurant distinctes et à certains égards opposées, ces deux fractions servissent également la cause commune, en se faisant l'une à l'autre un utile contrepoids ; qu'ainsi les modérés empêchassent les exaltés de tomber dans les désordres de l'anarchie, ou sous le joug du roi d'Espagne, et que ceux-ci à leur tour retinssent les modérés, trop disposés peut-être, par amour de la paix, à traiter avec le chef du parti protestant.

En fait, depuis trois ans ces deux forces s'étaient entr'aidées plutôt que combattues. L'influence principale avait passé tour à tour des exaltés aux modérés, et de ceux-ci aux exaltés, sans qu'il y eût eu excès ni prédominance exclusive des uns sur les autres. Ainsi, au mois de mai 1588, les exaltés avaient pris l'initiative de l'insurrection des barricades ; mais, après la victoire, ils avaient remis le pouvoir entre les mains du duc de Guise. A la suite du meurtre de Blois il en avait été de même ; les Seize avaient organisé la résistance, et constitué le conseil général de l'Union ; mais ils avaient laissé ensuite le duc de Mayenne dissoudre ce conseil et prendre en main l'autorité souveraine.

Durant le siége tout dissentiment avait cessé ; les

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

uns et les autres avaient concouru à la défense commune avec un zèle égal. Mais depuis la délivrance de la ville, les Seize tentaient de nouveau, à l'instigation des Espagnols, de reprendre la principale influence.

Les ministres de Philippe II étaient mécontents du duc de Mayenne, qui, peu reconnaissant du grand service que le duc de Parme venait de rendre à la cause de l'Union, avait refusé de lui livrer aucune place frontière, et se montrait toujours mal disposé en faveur de l'Infante; ils avaient donc engagé les Seize à lui retirer l'autorité souveraine, ou du moins à restreindre son pouvoir, en rétablissant le conseil général de l'Union.

Les Seize n'avaient pas eu de peine à se laisser persuader, et bientôt, se décidant à agir, ils avaient dans les premiers jours de la nouvelle année 1591, fait entrer le 12 février dans Paris, contrairement aux priviléges de la ville, 4,000 soldats étrangers, espagnols et napolitains, après quoi ils avaient adressé une requête au duc de Mayenne pour lui demander de rétablir le conseil de l'Union, tel qu'il était à l'origine.

Dans cette requête, tout en gardant certains ménagements vis-à-vis du chef de l'Union, ils attaquaient avec une grande hardiesse les principaux représentants du parti modéré, les princes, les seigneurs, les magistrats et même le corps de ville, dont ils dénonçaient la tyrannie, prête à ruiner l'autorité des ecclésiastiques et la liberté du peuple, s'il n'y était remédié.

En terminant ils demandaient : que le conseil général de l'Union fût rétabli; que tous les habitants de Paris qui auraient favorisé d'une manière quelconque le parti

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

du roi de Navarre fussent considérés comme hérétiques ou fauteurs d'hérétiques, et leurs biens confisqués; qu'une chambre, composée de conseillers et d'avocats, fût de nouveau instituée pour juger tant au criminel qu'au civil les hérétiques, ou fauteurs d'hérétiques; enfin que toutes les villes fussent priées de renouveler le serment de l'Union, de se joindre à la ville de Paris et de faire un fonds commun pour subvenir aux frais de la guerre.

Peu de jours après avoir adressé ce manifeste au duc de Mayenne, les Seize avaient écrit au pape Grégoire XIV pour solliciter ses secours, et le conjurer de demander à Dieu pour eux un roi très-chrétien, par le moyen duquel la religion pût être conservée en ce désolé royaume, et le pauvre peuple catholique jouir du repos qu'il devait désirer pour servir à Dieu et à son Église. La lettre était ainsi souscrite : « De votre Sain-
» teté les très-humbles, très-dévots et très-obéissants su-
» jets et serviteurs, ceux du conseil des Seize quartiers
» de la ville de Paris, qui ont prié huit d'entre eux de
» souscrire pour toute la compagnie. Signé : Genebrard,
» Boucher, Aubry, de Launoy, de Bussi, de la Bruyère,
» Crucé, Senault. »

Ces deux mémoires n'avaient pas reçu le même accueil; le duc de Mayenne s'était abstenu de faire aucune réponse. Le Pape Grégoire XIV avait au contraire expédié un bref portant en tête : *Grégoire pape quatorzième, à mes fils bien-aimés, les gens du conseil des Seize quartiers de la ville de Paris*, par lequel il leur promettait d'envoyer promptement des secours en hommes et en argent.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Encouragés par une si haute adhésion, les Seize avaient rédigé un nouveau mémoire beaucoup plus explicite que le premier, et ils avaient chargé deux d'entre eux, l'avocat Oudineau et le docteur Boucher, d'aller le présenter au duc de Mayenne. Ils y demandaient 1° que le chef de l'Union écrivît au souverain Pontife pour le prier de suspendre l'évêque de Paris, qui avait déserté la cause de l'Union, en se retirant dans sa terre de Noisy, et de nommer un autre prélat à sa place; 2° que le parlement fût épuré de tous les membres suspects; 3° que le conseil d'État fût établi dans la ville de Paris, ainsi que les rois avaient coutume de faire, lorsqu'ils s'éloignaient, afin que les citoyens n'eussent pas à aller chercher la justice hors de leurs murs; 4° qu'il plût au duc de Mayenne d'avoir plus grand soin de la ville de Paris que par le passé, de lui donner autre secours qu'il n'avait fait jusque là, et particulièrement d'entretenir les garnisons de la Bastille et du château de Vincennes, de raser les châteaux des environs de Paris, afin que la ville n'en souffrit plus d'incommodité; enfin de faire la guerre au roi de Navarre, de ne jamais traiter avec lui, mais le poursuivre et travailler, lui et ses partisans, comme ennemis de Dieu et de son Église : le tout selon le serment et promesses de M. de Mayenne, lesquelles il sera sommé et interpellé d'accomplir, etc.

Lorsque les deux députés, porteurs de ce mémoire, s'étaient rendus auprès du duc de Mayenne, ils l'avaient trouvé en proie aux plus vives perplexités. Ce n'était pas seulement en effet contre les Seize qu'il avait à défendre son pouvoir, il rencontrait ailleurs encore des dispositions malveillantes ou peu sympathiques. Le duc de

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Nemours son frère, blessé de ce qu'il n'avait pas mieux reconnu les services qu'il avait rendus lors du siége de Paris, tendait à se rendre indépendant dans le Lyonnais dont il était gouverneur. Le duc de Lorraine, mécontent du mauvais succès de la candidature du marquis de Pont son fils, s'était retiré et refusait tout concours. D'un autre côté, le duc de Savoie travaillait à établir sa domination dans la Provence et dans le Dauphiné. Enfin le roi d'Espagne, des secours duquel on ne pouvait se passer, se montrait de plus en plus exigeant.

Cependant le duc de Mayenne, dont la prudence égalait la fermeté, n'avait pas désespéré de faire face à ces difficultés; et, considérant que ses adversaires du dedans ne pourraient rien sans l'appui de ceux du dehors, il avait résolu d'agir d'abord auprès de ces derniers.

Il fit donc bon accueil aux députés des Seize, mais leur représenta ce qu'il y avait d'excessif dans leurs demandes, et finit par les congédier, sans rien promettre ni rien refuser. Puis, il fit partir aussitôt le président Jeanniu pour l'Espagne, et Desportes Baudouin pour Rome. Le premier avait charge de remontrer à Philippe II combien il était difficile en ce moment de faire accepter la royauté de l'infante par la noblesse, et que, s'il voulait l'imposer, il risquerait fort de faire perdre à la Ligue l'appui de ses principaux défenseurs. Toutefois Jeannin devait se garder de rien dire qui pût désespérer le roi d'Espagne; il avait ordre d'insister principalement sur la nécessité d'envoyer promptement des secours en hommes et en argent, et de prémunir le prince contre les menées des Seize. Desportes Baudouin avait reçu les mêmes

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

instructions et devait assurer le pape Grégoire XIV de l'entier dévouement du duc de Mayenne à la cause catholique.

Les deux envoyés réussirent dans leurs missions; le Pape promit d'envoyer une armée en France dans le plus bref délai, et le roi d'Espagne s'engagea à fournir au duc de Mayenne dix mille écus par mois, outre la solde de l'armée qu'il destinait à la France. Le président Jeannin, il est vrai, avait trouvé Philippe II toujours si épris de l'idée de mettre l'infante sur le trône de France, qu'il n'avait osé le contredire sur ce point, et avait dû même lui laisser croire que le duc de Mayenne était disposé à accéder à ses désirs, en ayant soin toutefois d'éviter de prendre aucun engagement.

Le chef de l'Union avait donc réussi, comme le roi de Navarre, à s'assurer du concours de ses alliés du dehors, et, si à l'intérieur les Seize continuaient à s'agiter, il ne doutait pas qu'il n'eût facilement raison de leurs intrigues, dès qu'il serait devenu le maître par les armes.

Le temps et les soins que les chefs des deux partis avaient consacrés à suivre ces négociations, les avaient empêchés de donner une grande attention aux opérations militaires, et, à l'exception de la prise de Noyon, dont le maréchal de Biron s'était emparé dans le courant d'août, ils n'avaient rien entrepris d'important pendant tout le cours de l'été.

Dans les provinces, au contraire, la lutte s'était continuée plus vive et plus ardente que par le passé.

En Poitou, depuis que la Ligue s'était rendue maîtresse de Poitiers, peu de temps avant la mort de Henri III, la noblesse avait été sans cesse à cheval, et les

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

gentilshommes des deux partis s'étaient rencontrés dans une infinité de combats dont l'issue avait été le plus souvent à l'avantage du parti royal.

Le prince de Conti avait pris Chemillé, sur la frontière de l'Anjou; le duc de la Trémouille avait fait lever le siége de Belac au vicomte de la Guierche, commandant pour la Ligue dans le Haut-Poitou, et s'était emparé de Montmorillon où 1200 soldats ligueurs avaient été taillés en pièces; et plusieurs capitaines pris et pendus, en représailles de ce que le vicomte de la Guierche avait fait à la prise de l'abbaye de Saint-Javin.

Dans le Lyonnais, le duc de Nemours avait pris diverses petites places, tant dans les environs de Lyon que dans la principauté de Dombes et dans le Bourbonnais; mais on ne savait encore quel usage ce prince ambitieux en comptait faire.

Du côté de la Bourgogne, le maréchal d'Aumont, qui y commandait pour le roi, avait fait une campagne peu heureuse. Il s'était vu obligé de lever successivement le siége d'Autun, après un assaut meurtrier, et celui du château de Châlons, où il avait également éprouvé de grandes pertes.

Dans la Normandie, le duc de Montpensier avait forcé Avranches à capituler après un long siége; mais sur un autre point le chevalier de Crillon avait surpris Honfleur, ce qui était une grande perte pour le roi de Navarre.

En Limousin, le vicomte de Pompadour, et le sieur de Montpesat, gouverneur du Périgord, avaient mis en pleine déroute un corps de gentilshommes du parti royal commandé par le comte de Larochefoucaud, qui lui même avait été tué.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Dans le Quercy, les royaux avaient eu l'avantage. Le sieur de Thémines, sénéchal de cette province pour le roi, aidé du duc de Ventadour, du sieur de Noailles et d'autres gentilshommes du même parti, avait défait en deux combats le sieur de Montpesat et le marquis de Villars, son frère du parti de l'Union.

Dans le Boulonnais, le duc d'Épernon s'était rencontré avec le duc d'Aumale, près la rivière de Somme, un peu au-delà de Montreuil, et l'avait forcé à la retraite; mais ayant voulu ensuite attaquer Pierrefonds, il avait été blessé à la joue d'une mousquetade, et s'était vu contraint de renoncer à l'entreprise.

Mais c'était en Bretagne et en Dauphiné que la guerre avait eu le plus d'importance.

La Bretagne était toute catholique, et les dissidents s'y seraient trouvés en trop petit nombre pour pouvoir s'y maintenir, si l'ambition jalouse des chefs ne leur était venue en aide. Le duc de Mercœur en avait été nommé gouverneur par Henri III, et continuait à y commander pour la Ligue; mais ce prince de la maison de Lorraine était mu par un autre mobile que celui de servir la cause commune, et nourrissait en secret la pensée de se rendre indépendant dans la province, en mettant en avant les droits de sa femme, Marie de Luxembourg, héritière de la maison de Penthièvre, branche des anciens ducs de Bretagne.

De son côté, Philippe II, dont l'ambition insatiable convoitait tous les trônes et toutes les principautés, avait les mêmes vues sur cette province, non pour lui, mais pour sa fille l'infante, héritière, prétendait-il, par sa mère Élisabeth, de la couronne de France, et plus particulièrement du duché de Bretagne.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Ces prétentions du duc de Mercœur et du roi d'Espagne s'excluaient, mais elles avaient besoin, pour le moment, de se prêter appui, et dès l'année précédente un traité avait été conclu entre les deux princes, en vertu duquel le roi d'Espagne avait envoyé 4,000 hommes en Bretagne, à la condition qu'ils seraient mis, aussitôt leur arrivée, en possession du port de Blavet (aujourd'hui Port-Louis).

Par là même que Philippe II paraissait porter un intérêt particulier à la Bretagne, la reine d'Angleterre avait cru devoir envoyer des secours directs au prince de Dombes qui commandait les forces du parti royal dans cette province, et elle y avait fait débarquer 3,500 Anglais.

Le duc de Mercœur et le prince de Dombes se trouvaient ainsi à la tête de forces imposantes, et d'abord ils avaient songé à en venir aux mains dans une affaire générale ; mais ensuite, craignant de compromettre leurs causes, ils s'étaient contentés de reprendre cette guerre de siéges et d'escarmouches, si dommageable pour les habitants, et si peu fructueuse pour le parti même qui triomphait accidentellement.

Dans le cours de la campagne de cette année deux circonstances surtout doivent être mentionnées. Le duc de Mercœur avait remis, selon la promesse qu'il en avait faite, le port Blavet aux Espagnols, et ceux-ci s'y étaient fortifiés d'une manière inquiétante pour l'indépendance du pays. Au siége de Lamballe, le capitaine Lanoue avait été blessé à la tête d'un coup d'arquebusade dont il était mort peu de jours après. Lanoue jouissait d'une considération méritée auprès de ses amis comme de ses

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

adversaires; à de rares talents militaires il joignait un grand fonds de loyauté et d'honneur qui lui avait acquis l'estime générale. Sa mort privait le parti protestant et le roi de Navarre d'un défenseur habile et éprouvé (1).

La Provence n'était pas moins dévouée à la cause catholique que la Bretagne, mais les rivalités ambitieuses des chefs y jouaient un rôle plus funeste encore.

Sous prétexte de porter secours à la Ligue, le duc de Savoie s'était fait reconnaître à Aix, en plein parlement, comme gouverneur et lieutenant-général de Provence, et y avait convoqué les états pour le 22 janvier de cette année 1591.

Les états s'étaient réunis au jour fixé, et, à la suite d'un discours du duc, qui avait protesté de son entier désintéressement, ils avaient décidé que la province mettrait sur pied dix mille hommes d'infanterie à ses frais; que le duc se chargerait de l'entretien de la cavalerie et de l'artillerie, et qu'on députerait, tant à Rome qu'en Espagne, pour obtenir des secours. Ces résolutions avaient été aussitôt mises à exécution.

De son côté le sieur de Lavalette, gouverneur de la Provence au nom du roi, avait convoqué à Riez une assemblée d'états, composée des députés du parti opposé, dans laquelle il avait dénoncé les desseins ambitieux du duc de Savoie, dont les prédécesseurs avaient autrefois usurpé les comtés de Nice et de Barcelonnette, et qui lui-même, après s'être emparé par voie de fait du marquisat de Saluces, se proposait d'y ajouter la Provence et le Dauphiné. Le sieur de Lavalette avait en conséquence

(1) Lanoue a laissé un ouvrage intitulé : *Discours politiques et militaires*, qui annonce un homme de beaucoup de sens et de jugement.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

demandé aux députés de réunir des forces suffisantes pour empêcher cette nouvelle usurpation.

Telle était la situation des deux partis au commencement de la campagne. Les Ligueurs tenaient assiégé le fort de Berre, place assez importante à cause de sa position, sur le bord de la mer, entre Aix et Marseille. Le sieur de Lavalette, assisté de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, qu'il avait appelé à son aide, se dirigea vers le fort pour le délivrer, et ayant rencontré en chemin un corps de trois mille Savoyards et Espagnols, il le mit en pleine déroute à la suite d'un combat acharné. Mais peu de temps après, le duc de Savoie, qui avait reçu d'Espagne des secours importants, reprit l'offensive, et ayant mis de nouveau le siége devant le fort de Berre, il s'en empara le 22 août.

Ce succès toutefois devait être funeste au vainqueur, et devenir même l'occasion de la ruine de ses affaires en Provence. La comtesse de Saulx, qui avait tant contribué à les faire prospérer, se crut en droit de demander le gouvernement pour le sieur de Besaudan, qu'elle protégeait et les salines qui en dépendaient pour elle-même. Le duc de Savoie refusa l'un et l'autre. La comtesse irritée résolut de s'en venger, et oubliant tout ce qu'elle avait fait jusque là pour la cause catholique, elle traita secrètement avec le sieur de Lavalette, auquel elle tenta même de livrer la ville d'Aix. Elle échoua, il est vrai, dans cette dernière entreprise, mais elle se retira à Marseille, dont la population lui était dévouée, et mit ainsi une division funeste dans le parti de l'Union.

A cette défection de la comtesse de Saulx en Provence se joignirent de graves échecs, éprouvés par le duc de

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Savoie dans le Dauphiné. Un corps d'armée de 7 à 8,000 hommes, tant Espagnols que Savoyards, fut taillé en pièces par Lesdiguières, dans la vallée de Grésivaudan, près de Grenoble. Les châteaux d'Avalon et de Bayard, les villes de Barcelonnette et de Digne tombèrent successivement entre les mains des partisans du roi, et le duc de Savoie lui-même, qui avait essayé de reprendre la petite ville de Vinon, fut obligé de battre en retraite et de se réfugier à Aix.

Cependant, tandis que ces faits de guerre, qui ne pouvaient avoir qu'une médiocre influence sur l'état général des affaires, se passaient dans les provinces, les chefs des deux partis, le duc de Mayenne et le roi de Navarre se préparaient eux aussi, quoique tardivement, car on était déjà à une époque avancée de l'année, à entrer en campagne. L'un et l'autre avaient reçu de leurs alliés les secours qui leur avaient été promis.

L'armée que le Pape avait levée dans ses États était arrivée à la fin de septembre à Verdun. Elle se composait de 4,200 chevaux et de 2,000 fantassins italiens auxquels s'étaient joints en route 4,000 suisses des cantons catholiques; le propre neveu du Pape, le duc de Monte-Marciano, la commandait.

Le prince de Parme avait également envoyé 3,000 hommes sous les ordres du prince d'Ascali, et il se proposait de venir bientôt les rejoindre lui-même avec le reste de son armée.

Vers le même temps, les troupes allemandes, recrutées par le vicomte de Turenne avec l'argent de la reine d'Angleterre, avaient passé la frontière, et s'étaient avancées, sous la conduite du prince d'Analt, jusqu'à Vendé

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

sur l'Aisne. Ce corps d'armée comptait 16,000 hommes, tant reistres que lansquenets, et amenait avec lui plusieurs pièces de canon, dont quatre de gros calibre.

Le roi de Navarre était allé à sa rencontre, et en passant à Sedan il y avait définitivement arrêté le mariage du vicomte de Turenne, dont il récompensait ainsi les services, avec Charlotte de la Mark, dame de Sedan et de Bouillon (1), une des plus riches héritières de ce temps que le duc de Montpensier avait recherchée pour son fils le prince de Dombes.

Lorsque le roi de Navarre eut fait sa jonction avec les Allemands, il se dirigea à leur tête sur Verdun, où le duc de Mayenne avait réuni toutes ses forces, et essaya de l'attirer au combat; mais, n'ayant pas pu y réussir, il prit le parti de se retirer en Normandie. Cette province lui offrait des avantages de diverses sortes : il y possédait plusieurs villes importantes, Caen, Dieppe, Alençon ; il s'y trouvait près de la mer par où lui venaient les secours d'Angleterre, et à peu de distance de la capitale, dont une victoire pouvait lui ouvrir les portes; c'est pourquoi il avait résolu d'en faire le centre de ses opérations militaires pendant la prochaine campagne.

Ainsi, quoique l'on fût arrivé aux derniers mois de l'année 1591 et que l'hiver approchât, tout annonçait qu'une lutte sérieuse allait de nouveau s'engager. Les deux chefs étaient à la tête de forces imposantes tirées

(1) Ce fut par suite de ce mariage que la maison de la Tour d'Auvergne fut mise en possession du duché de Bouillon. Charlotte de La Mark mourut sans enfants, laissant, pour unique héritier de tous ses biens, son mari, le vicomte de Turenne, qui eut d'un second mariage avec la fille du prince d'Orange deux fils, le duc de Bouillon et le grand Turenne.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

presque toutes de l'étranger, il est vrai, mais qui n'en étaient pas moins désireuses de combattre ; le chef de l'Union avait sous ses ordres des Espagnols et des Italiens ; le roi de Navarre, des Anglais et des Allemands : sous ce rapport, la partie était à peu près égale. Mais le duc de Mayenne avait toujours cet avantage, qu'il n'avait qu'à se défendre dans des villes dont la population lui était dévouée, tandis que le roi de Navarre devait prendre l'offensive, et faire siége sur siége pour obtenir quelque résultat dont sa cause pût profiter.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

CHAPITRE XV.

Les Seize continuent leurs intrigues contre le duc de Mayenne. — Le jeune duc de Guise s'échappe de sa prison. — Procès Brigard. — Constitution d'un conseil secret composé de dix membres. — Arrestation du président Brisson et des conseillers Tardif et Larcher. — Mort du président Brisson et de ses deux collègues. — Arrivée du duc de Mayenne à Paris. — Punition des coupables. — Edit qui ordonne la dissolution du conseil des Seize.

Cependant au moment même où les chefs des deux partis se disposaient à rouvrir la campagne, de graves événements étaient sur le point de se passer à Paris.

Nous avons dit comment à la suite du siége les exaltés, avaient, à l'instigation des agents espagnols, adressé requête sur requête au duc de Mayenne pour le sommer de rétablir l'ancien conseil de l'Union, et comment celui-ci avait éconduit les deux députés qui lui avaient été envoyés, sans paraître même se préoccuper beaucoup de leurs demandes. Loin de se laisser arrêter par les refus un peu hautains du duc de Mayenne, les Seize n'en avaient travaillé qu'avec plus d'ardeur à ruiner son autorité dans la ville, tantôt l'accusant dans des libelles de trahir la cause catholique et d'être de connivence avec le roi de Navarre, tantôt faisant annoncer par un prédicateur de leur parti que, si le peuple ne se hâtait d'y aviser, le prince de Béarn serait bientôt maître de la ville. « Ce méchant, disait le curé de Saint-André, ce

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» méchant relaps et excommunié, qui nous ôtera notre » religion, notre sainte messe, nos belles cérémonies, » nos reliques, fera de nos belles églises des étapes à » ses chevaux, tuera nos prêtres, et fera de nos orne- » ments et chappes des chausses et des livrées à ses » pages et laquais (1). »

Une circonstance était venue encore les encourager dans leur entreprise : le jeune duc de Guise s'était échappé, le 15 août, de la prison de Tours, où le roi de Navarre le retenait enfermé. La nouvelle de sa délivrance avait causé une grande joie au peuple de Paris, et les Seize avaient profité de cette disposition des esprits, non-seulement pour désigner le jeune prince comme le roi futur sur lequel ne manqueraient pas de se porter les suffrages de la nation, mais pour demander publiquement qu'il fût substitué au plus tôt, dans le gouvernement de l'Union, à son oncle le duc de Mayenne.

Bien plus, ils n'avaient pas craint d'adresser à Philippe II un mémoire dans lequel ils s'exprimaient ainsi : « Nous pouvons assurer Votre Majesté que les vœux et » souhaits de tous les Catholiques sont de vous voir, » Sire, tenir le sceptre de cette couronne de France. Car » nous espérons tant de la bénédiction de Dieu sur cette » alliance que, ce que jadis nous avons reçu de cette » grande et très-chrétienne princesse Blanche de Castille, » mère de notre très-chrétien et religieux roi saint Louis, » nous le recevrons, voire au double, de cette *grande et* » *vertueuse fille de Votre Majesté*, laquelle par ses rares » vertus arrête tous nos yeux à son objet, y resplendis-

(1) *Lestoile*, t. II, p. 49.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» sant l'union du sang de France et d'Espagne, pour en
» alliance perpétuelle faire fraterniser les deux grandes
» monarchies sous leurs roys, à l'advancement de la
» gloire de notre Seigneur Jésus-Christ, splendeur de
» son Église, et union de tous les habitants de la terre
» sous les enseignes du christianisme (1). »

Cependant, pour arriver à l'accomplissement de leurs desseins, les Seize avaient à surmonter des résistances de plusieurs sortes, dont la principale était celle du Parlement. Le Parlement n'était pas seulement un corps judiciaire, jouissant déjà à ce titre d'une grande considération ; il était aussi un corps politique qui au droit de remontrance joignait celui de refuser l'enregistrement des édits, lorsqu'il les croyait contraires aux lois ou au bien public. Avec de telles prérogatives, le Parlement, sans prendre une part directe au gouvernement, exerçait, à certains moments surtout, une haute influence sur les affaires. Or, malgré la première épuration que la Cour avait subie à la suite des événements de Blois, l'esprit qui y dominait n'était pas celui de la faction exaltée ; plusieurs magistrats même, tels que le président Brisson et d'autres, passaient pour être favorables au parti royal ; c'est pourquoi les Seize n'épargnaient à la compagnie tout entière ni les attaques, ni les menaces. Dernièrement encore ils avaient dénoncé à la Faculté de Théologie l'arrêt rendu par la cour au sujet des monitoires du Souverain Pontife ; et la Sorbonne, faisant droit à leur requête, avait cru devoir en censurer le dispositif comme ne parlant pas assez respectueusement des droits du Saint-Siége.

(1) *Palma Cayet*, t. I, p. 323.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Après avoir ainsi battu en brèche pendant plusieurs mois le gouvernement du duc de Mayenne, ainsi que toutes les influences qui le soutenaient, la faction exaltée n'attendait plus que le moment favorable pour engager ouvertement la lutte. Un procès politique vint lui offrir l'occasion qu'elle cherchait, et elle s'empressa d'en profiter.

Le procureur de ville Brigard, un des Ligueurs naguère les plus ardents, qui avait joué même un des principaux rôles dans l'insurrection des barricades, avait été accusé de trahison ; on avait intercepté une lettre qu'il écrivait à son oncle à Saint-Denis, et où on avait cru reconnaître les indices d'un complot contre la ville. Brigard avait été arrêté pour ce fait par Bussy-Leclerc, et déféré au Parlement. Bientôt cette affaire était devenue l'objet d'une polémique très-vive entre les partis ; des mémoires avaient été publiés pour et contre ; les prédicateurs s'en étaient mêlés, et du haut de la chaire ils avaient sommé les magistrats de ne pas épargner un homme qu'ils considéraient comme un traître et un parjure. Cependant le Parlement, soit qu'il n'eût pas trouvé de charges suffisantes contre l'inculpé, soit qu'il lui eût répugné de frapper un homme dont il partageait les sentiments, avait acquitté Brigard et ordonné sa mise en liberté.

Les Seize ne voulurent voir dans cet arrêt qu'un déni de justice, ou même une sorte de défi qui leur était jeté, et ils se réunirent aussitôt pour en délibérer.

Le conseil des Seize n'était pas, nous avons déjà eu occasion de le remarquer, un pouvoir public revêtu d'un caractère officiel ; ce n'était qu'une association privée tenant sa mission d'elle-même, et tirant toute son impor-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

tance des écrits qu'elle répandait dans le peuple, de la parole des prédicateurs qui lui étaient dévoués, et surtout des rapports qu'elle entretenait avec les chefs de chaque quartier. Mais pour être extra-légale, l'action que ce conseil exerçait n'en était que plus redoutable ; car, outre que tout se passait dans le secret, les plus ardents avaient fini par avoir le dessus, comme il arrive d'ordinaire dans des réunions de cette sorte.

Le 2 novembre donc, le conseil des Seize s'assembla chez le sieur Boursier, rue de la Vieille-Monnaie, sous la présidence du sieur de Launay. La discussion fut d'abord calme et mesurée ; on y parla des nouveaux impôts que le duc de Mayenne venait d'établir. Mais bientôt le sieur Cromé, changeant tout à coup de sujet et de ton, se mit à dire : « Il ne faut pas s'arrêter à choses si légères ; » vous disputez *de laxâ caprenâ ;* il se présente à présent » des choses de plus grande importance auxquelles il est » besoin de remédier, car vous savez l'injustice qui a » été faite au procès Brigard que la cour de Parlement a » absous en haine de nous. » Cette sortie causa une vive émotion dans l'assistance ; les uns demandèrent qu'on prît immédiatement une décision, les autres furent d'avis qu'on différât de quelques jours. « Messieurs, s'écria alors » l'un des membres les plus fougueux, le curé de Saint-» Jacques Pelletier, Messieurs, c'est assez connivé, il ne » faut jamais espérer avoir justice ni raison de la cour de » Parlement ; c'est trop enduré ; il faut jouer des cou-» teaux (1). » Et comme plusieurs manifestaient leur étonnement d'un tel langage, il se leva en disant : « Mes-

(1) *Palma Cayet*, t. I, p. 324.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» sieurs, je suis averti qu'il y a des traîtres en cette com-
» pagnie ; il faut les chasser et en jeter à la rivière. »
Sur ces paroles la délibération fut rompue et remise au 5 du même mois.

Dans l'intervalle, un incident vint encore accroître l'irritation des esprits. Le Procureur général Molé, averti que le sieur Cromé préparait un mémoire sur l'affaire Brigard, envoya deux huissiers pour en saisir les exemplaires chez l'imprimeur. Cromé étant survenu au même moment, se jeta sur les officiers du parlement, leur arracha des mains la copie qu'ils avaient prise, et les contraignit de se retirer, sans rien emporter que le procès-verbal constatant la violence qui leur était faite. Puis il alla quérir quelques arquebusiers de la compagnie Crucé, et les établit dans la maison de l'imprimeur, où il fit continuer sous leur garde l'impression du mémoire. Cet acte de rébellion contre l'autorité du Parlement montrait assez quelle confiance les Seize avaient dans le succès de leur entreprise.

Le 5 novembre donc ils se réunirent, ainsi qu'il avait été convenu, au logis du sieur de La Bruyère père. Dans cette nouvelle assemblée, le sieur de Launay prit le premier la parole en ces termes : « Messieurs, il nous faut
» délibérer sur deux points très-nécessaires : le premier
» d'élire dix bourgeois de cette compagnie bien assurés
» et bien affidés, pour le conseil secret desquels l'on
» avouera les actions et déportements, après toutefois les
» avoir communiqués à la compagnie, si besoin est.
» L'autre point est de réitérer le serment de l'Union
» plus que jamais, attendu la nécessité des affaires et le
» nombre effrené des traîtres, desquels le parlement fait

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» si peu de cas de faire justice, témoin le gouverneur de » cette ville, auquel on devrait avoir toute fiance, et le- » quel néanmoins à la dernière sortie qui fut vers Saint- » Denis, en la présence de tous les étrangers, alla em- » brasser le sieur de Crillon en pleine campagne reconnu » toutefois ennemi de cette ville, ainsi qu'il le fit pa- » raître le jour des barricades. »

Tout le plan des conjurés se trouvait renfermé dans ce discours; il consistait, on le voit, 1° à organiser un conseil secret de dix membres qui serait revêtu d'un pouvoir dictatorial et auquel tous seraient tenus d'obéir; 2° à s'assurer de l'appui du plus grand nombre possible de bourgeois, en leur faisant renouveler le serment d'Union; 3° à mettre en suspicion et à dénoncer aux défiances du peuple les amis du duc de Mayenne, particulièrement le gouverneur de Paris, le sieur de Belin, dont l'autorité pouvait le plus les inquiéter dans l'accomplissement de leurs projets.

Les propositions du sieur de Launay furent immédiatement adoptées. On décida que les dix membres du conseil secret seraient élus dès le lendemain, que chacun apporterait à cet effet un billet sur lequel seraient inscrits dix noms, et que l'élection aurait lieu à la majorité des suffrages. Il fut également résolu que l'on inviterait dans le plus bref délai les membres de la confédération à réitérer le serment en la façon accoutumée, et plus étroitement même si faire se pouvait. Nous verrons bientôt ce que les chefs entendaient par là.

Le lendemain l'assemblée se tint sous la présidence des sieurs de Launay et Martin dans la maison de Boursier, où il fut procédé à l'élection avec la plus grande

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

régularité; lorsque chacun eut déposé son bulletin dans l'urne, le scrutin fut dépouillé en présence de tous par un nommé Lochon qui servait de greffier; et les sieurs Sainction, Legresle, Dubois, Hameline, Louchard, Thuault, Borderel, Rosny, Durideau, Rainsant et Besançon, ayant réuni le plus de voix, furent proclamés membres du conseil des Dix.

L'élection terminée, on se mit aussitôt à délibérer sur l'affaire Brigard. Quoique tous les membres présents fussent d'accord sur la manière d'apprécier la conduite du Parlement, ils se partagèrent sur les mesures à prendre, et, dans l'impossibilité où ils furent de s'entendre, ils remirent le soin d'en décider au nouveau conseil auquel ils adjoignirent les curés de Saint-Jacques et de Saint-Côme, les sieurs de Launay, Martin et Cromé, lequel avait une connaissance personnelle de l'affaire. Ce dernier choix était d'un sinistre augure, car comme quelques-uns, en se retirant, recommandaient que l'on procédât avec les plus douces voies que l'on pourrait, « Non, » non, s'écria Cromé, nous avons de bons bras et de » bonnes mains pour venger l'injustice qu'on nous a » faite. »

Il restait, avant d'agir, à s'assurer du plus grand nombre d'adhésions possible; dans ce but, une assemblée fut annoncée pour le 8 novembre au logis de Labruyère le père, où tous les amis des Seize furent appelés.

Au jour indiqué, Bussy-Leclerc alla dès le matin s'établir à la tête de sa compagnie dans la maison du sieur Labruyère, et en fit fermer toutes les issues. Les autres membres ne tardèrent pas à arriver, et étant montés dans

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

une salle haute, ils s'occupèrent de rédiger la formule du serment; mais ayant reconnu que les articles qu'ils voulaient y insérer pourraient en effrayer beaucoup, dont cependant ils désiraient avoir la signature, ils eurent recours au stratagème suivant : Bussy-Leclerc descendit dans la salle, tenant un papier blanc à la main, et le montrant à l'assemblée, il dit : « Messieurs, nous » serions trop longtemps à rédiger par écrit les articles » du serment, et craindrions que la compagnie s'ennuyât; » mais s'il vous plaît signer ce papier, après moi et » après plusieurs autres gens de bien qui signeront les » premiers tout présentement, ce sera autant de temps » de gagné. »

La plupart adhérèrent à cette proposition, un seul osa faire observer qu'il était peu raisonnable de signer un papier sur lequel il n'y avait rien d'écrit, et que l'on pourrait bien attendre, car il ne fallait pas plus de deux heures pour rédiger la formule du serment; mais de Launay lui répondit aussitôt : « Si vous avez peur et en- » trez en défiance, ne signez pas; toutefois vous n'en » devez faire difficulté après tant de gens de bien. » En même temps le conseil fit mettre deux hommes à la porte de la salle, afin qu'aucun ne pût sortir. Puis Labruyère apporta un missel, sur lequel chacun dut jurer et promettre de garder et observer inviolablement les articles qu'il allait signer pour la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine.

Comme beaucoup n'avaient pu venir, une seconde assemblée fut convoquée pour le dimanche suivant dans la maison d'un chanoine de Notre-Dame. Bon nombre de bourgeois s'y rendirent, et Bussy-Leclerc, qui s'y était

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

installé avec sa compagnie comme la première fois, présenta encore un papier blanc sur lequel chacun apposa sa signature, en prêtant serment sur l'Évangile. Quelques-uns de ceux qui avaient signé à la réunion précédente, voyant que la formule du serment n'avait pas encore été rédigée, en exprimèrent tout haut leur étonnement, et en conçurent dès-lors des appréhensions que l'événement ne devait que trop justifier.

A peine, en effet, le conseil des Dix eut-il arraché par la fraude ces adhésions illusoires, qu'il résolut aussitôt de faire usage d'un pouvoir dont, sans droit aucun, il venait de s'investir lui-même.

Le président Brisson et quelques autres magistrats étaient plus particulièrement suspects de royalisme; ce fut contre eux qu'on décida de diriger les premiers coups. La motion en fut faite dans un conseil tenu le soir même du 11 novembre et immédiatement adoptée. Les deux jours suivants on délibéra sur les moyens de la mettre à exécution, et le 14 les dernières mesures furent définitivement arrêtées.

Tout avait été conduit dans le plus grand secret, pour ne pas donner l'éveil au gouverneur, ni aux autres chefs de la ville. Toutefois, quelque soin qu'eussent pris les conjurés de cacher leurs desseins, le président Brisson fut averti de divers côtés de se mettre sur ses gardes, mais il n'en voulut tenir aucun compte. Le 14, ayant rencontré près le collége de Navarre l'abbé de Sainte-Geneviève, le prélat lui dit : « Monsieur, songez à vous : Pocquart, en » dînant avec moi, m'a assuré que l'on entreprendrait » sur votre vie. » Le soir du même jour, le curé de Saint-Séverin, Jean Prévot, vint le trouver pour l'avertir que

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

les Seize avaient pris les armes et qu'ils parlaient non-seulement d'emprisonner, mais encore de pendre les Politiques et les chefs du Parlement. « Je crois bien, ré-» pondit le Président, une partie de ce que vous me » dites, mais non pas tout : je connais les Seize..... et » pour mon regard, je sais qu'ils m'en veulent. Mais » avant de commencer cette besogne, ils y penseront à » deux fois. » Il promit néanmoins de saisir la Cour de cette affaire dès le lendemain. On rapporte en outre qu'un nommé Lévêque, chargé par le conseil des Dix de le mettre à mort, vint se dévoiler à lui en offrant, s'il le voulait, de le conduire sain et sauf à Saint-Denis; mais que le Président, soit qu'il suspectât la sincérité de cet homme, soit pour tout autre motif, refusa de quitter Paris.

Quoi qu'il en soit de cette dernière circonstance, l'heure fatale du dénouement approchait. Dans la nuit du jeudi 14 au vendredi 15 novembre, le conseil des Dix se réunit plus nombreux que de coutume chez le curé de Saint-Jacques. Des hommes armés entouraient la maison; sur le matin, dès la pointe du jour, on en vit sortir le curé de Saint-Jacques, le sieur de La Bruyère et quelques autres qui allaient donner des ordres aux capitaines des troupes espagnoles et napolitaines. Au même moment Bussy-Leclerc, Louchard, Lenormand, Anroux, accompagnés de plusieurs de leurs amis, se dirigeaient du côté du pont Saint-Michel. C'était l'heure à laquelle le président Brisson avait coutume de se rendre au palais. Ils ne tardèrent pas, en effet, de le voir arriver. Dès qu'il fut proche, Lenormand et Anroux s'avancèrent vers lui et, le saisissant au collet sans lui dire

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

une parole, ils le conduisirent au Petit-Châtelet, où tout avait été préparé à l'avance par les soins des conjurés.

Une sorte de tribunal secret s'y était constitué dans la chambre du conseil ; les sieurs Cromé et Cochery en faisaient partie. Dès que le Président eut été amené devant eux, Cromé se mit aussitôt à l'interroger. Il lui demanda d'abord s'il était vrai qu'il eût écrit depuis peu de temps au roi de Navarre, et qu'il lui eût envoyé sa vaisselle d'argent. Le Président répondit négativement sur ces deux points. Cromé l'interpella ensuite sur le procès du sieur Brigard, qu'il lui reprocha de n'avoir pas condamné. « Je n'ai pas été son juge, se contenta de » répliquer Brisson, il a été renvoyé absous par arrêt de » la cour. » Alors Hameline s'approcha de lui et, le frappant sur l'épaule, lui dit : « Le Seigneur t'a aujourd'hui » touché de lui rendre l'âme, et as une grande faveur » que tu ne mourras pas en public comme traître à la » ville. »

Tandis que le président Brisson subissait cet interrogatoire, deux autres magistrats, le conseiller à la cour, Larcher, et le conseiller au Châtelet, Tardif, avaient été également arrêtés, le premier comme il se rendait au palais par un clerc de la cour des aides Choulier, le second dans sa propre maison par le curé de Saint-Côme lui-même. Tous deux furent aussi amenés au Petit-Châtelet.

Il ne s'agissait ni d'une instruction judiciaire, ni d'une sentence à prononcer ; l'espèce de tribunal qui venait de s'installer au Petit-Châtelet, n'avait pas même le caractère d'une de ces juridictions exceptionnelles que les partis triomphants imposent aux vaincus. Ce n'était, nous l'avons dit, qu'une réunion de conspirateurs qui

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

profitaient de l'absence du chef du gouvernement et de l'impéritie de ceux qui le suppléaient pour se faire justice à eux-mêmes, et imprimer la terreur à leurs adversaires.

Il leur importait donc de ne pas perdre le temps; déjà Crucé, l'un d'entre eux, avait envoyé quérir l'exécuteur public, Jean Rozeau. Lorsqu'il fut arrivé, on lui fit examiner les lieux, et on lui demanda si la chambre du conseil, dans laquelle on se trouvait, était propre à une exécution. Rozeau ayant répondu affirmativement, le sieur Cromé prenant la parole, lui dit : « Allez donc prendre dans cette » chambre le président Brisson et l'y allez pendre. — » Je ne saurais le faire, s'écria Jean Rozeau stupéfait, si » vous ne me montrez un jugement ou ordonnance de » justice. — Si tu ne le fais promptement, lui fut-il ré- » pondu, on te pendra toi-même. » L'exécuteur, voyant qu'il ne pouvait refuser plus longtemps son office, se mit à dire : « Je n'ai point de cordes, il faut que j'en aille » quérir. — Va, lui dit-on, et n'arrête pas. » Mais Crucé se ravisant, lui défendit de sortir, dans la crainte qu'il n'allât les dénoncer, et il envoya chercher des cordes par un geôlier.

Lorsque tout eut été préparé de la sorte, l'ordre fut donné de faire descendre le président Brisson de la chambre haute où il était enfermé. L'infortuné magistrat n'avait pu croire jusque là qu'on en voulût à sa vie ; mais quand, passant dans la salle des écrous, il eut remarqué les figures sinistres des conjurés, enveloppés dans leurs manteaux, il ne douta plus du sort qui lui était réservé, et se mit à dire : « Hélas ! mes amis, où me vou- » lez-vous mener ? Laissez-moi en la chambre où j'étais, » et me baillez des gardes à mes dépens, si vous avez

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» peur que je m'en aille; je n'ai garde, je ne me sens » coupable de rien. »

Mais déjà son arrêt de mort était prononcé, et, à peine fut-il entré dans la chambre que l'exécuteur se saisit de lui, et, ayant lié ses mains, lui présenta la croix de bois qu'on avait coutume de donner aux patients lorsqu'on les conduisait au supplice. « Non, non, s'écria alors le » Président indigné, cette croix est pour des malfaiteurs, » ouvre-moi mes boutons, j'ai une croix pendue à mon » col, qui est contre ma chair, laquelle est de la vraie croix » que j'adore, c'est celle-là que je veux baiser. » L'exécuteur obéit, et, tirant cette croix de dessous ses vêtements, il la lui donna. Brisson l'approcha de ses lèvres, et la baisa par plusieurs fois. Ensuite il demanda à parler à un avocat nommé d'Alençon pour l'entretenir de l'ouvrage qu'il faisait imprimer en ce moment, et comme on refusait de plus rien entendre : « Je vous prie donc, dit-il, de lui » recommander que mon livre ne soit pas brouillé, qui » est une tant belle œuvre. » Puis faisant un dernier retour sur lui-même, il s'écria : « O Dieu, que tes juge- » ments sont grands! » et répéta en latin : *Justus es, Domine, et rectum judicium tuum*. Peu d'instants après il avait cessé de vivre, et le corps du premier magistrat du parlement de Paris pendait inanimé à une des poutres de la chambre du conseil.

Ainsi périt, victime du plus lâche attentat, le président Brisson, magistrat intègre, esprit cultivé, de mœurs pures, mais d'un caractère faible, qui avait flotté indécis entre les partis contraires, sans avoir su déterminer la ligne de conduite qu'il devait suivre. A la journée des barricades, il avait paru se ranger du côté du peuple contre

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Henri III, et avait ainsi mérité d'être mis à la tête du Parlement par la Ligue triomphante; plus tard, il s'était rapproché des Politiques, et était soupçonné, non à tort peut-être, de correspondre secrètement avec le roi de Navarre. Sa mort indigna les cœurs honnêtes, mais elle ne suscita pas ces longs et sympathiques regrets qui s'attachent au souvenir des généreux dévouements, et des grands caractères noblement soutenus.

Les deux autres magistrats qui avaient été arrêtés avec lui, subirent aussitôt après le même sort. Amené dans la chambre où était encore suspendu le corps du Président, Larcher s'écria : « Ah ! Monsieur, êtes-vous donc » là! je n'ai plus de regret de mourir, puisque je vois la » cruauté qui s'est exercée contre un si digne homme, » et si homme de bien ; » et incontinent il fut exécuté. Tardif, arrivé le dernier, s'évanouit à la vue des deux cadavres, et il était déjà demi-mort, lorsque l'exécuteur, se saisissant de lui, l'attacha au gibet.

Cependant la nouvelle de ces sanglantes exécutions ne tarda pas à se répandre dans la capitale, et à y jeter partout la stupéfaction et l'effroi. Beaucoup ignoraient encore jusqu'à l'existence du Conseil des Dix; et le caractère mystérieux du nouveau pouvoir qui se révélait tout à coup par le crime, ajoutait encore à l'épouvante. Plusieurs refusaient de croire à tant d'audace et mettaient en doute que, sans droit, sans cause connue, sans jugement préalable, on eût mis à mort clandestinement le premier magistrat du Parlement. Mais les coupables prirent soin eux-mêmes de faire cesser toute incertitude, en essayant de provoquer aussitôt une manifestation populaire en leur faveur.

En effet, dès le lendemain samedi, ils firent transporter

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

les cadavres des victimes à la place de Grève, où ils furent attachés à trois potences, avec des écriteaux qui portaient : *Barnabé Brisson, l'un des chefs des traîtres, et hérétique ; Claude Larcher, l'un des traîtres et politique ; Tardif, l'un des ennemis de Dieu et des princes catholiques.* Ils pensaient que la multitude ne manquerait pas d'applaudir au supplice de ceux qu'ils lui dénonçaient comme des traîtres qui voulaient livrer la ville à l'ennemi. Mais cet odieux calcul devait être trompé. Le peuple se montra silencieux et douloureusement ému ; en vain les émissaires du Conseil des Dix allaient répétant dans la foule que les *Politiques* avaient vendu la ville à l'hérétique et déjà livré l'une des portes ; en vain Bussy-Leclerc parcourait les groupes en disant : « Je » vous avertis qu'ils vous couperont la gorge, car leurs » chefs, que vous voyez là pendus, nous ont tout décelé » l'entreprise, et que nous étions tous morts et pendus, » si nous ne les prévenions dès aujourd'hui. » Ces paroles de provocation demeuraient sans écho ; aucune marque d'adhésion ne fut donnée, aucun cri ne se fit entendre. Les bourgeois, au contraire, et les hommes des métiers, regardant ces pauvres corps en pitié, s'écoulaient les uns les autres, étant plus émus à miséricorde qu'à sédition. Même il y eut quelques pauvres gens et femmes battues par les Seize et satellites de Bussy, pour ce qu'elles ne purent se tenir de dire tout haut que c'était grand'pitié (1).

Le Conseil des Dix fut d'autant plus troublé de ce désaveu éclatant de la population parisienne, que les chefs

(1) *Lestoile*, t. II, p. 68.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

de la garnison espagnole ne se montraient pas mieux disposés à leur égard, quoique l'ambassadeur de cette nation eût été l'un des complices et peut-être le principal instigateur de l'attentat. Mais il n'était plus permis aux coupables de reculer dans la voie où ils venaient d'entrer ; le sang versé criait vengeance contre eux, et ils ne pouvaient échapper au châtiment, qu'en payant d'audace, et en prévenant toute résistance par la terreur. Ils décrétèrent donc qu'il serait aussitôt établi une chambre ardente de justice, qui connaîtrait du fait des hérétiques, fauteurs et adhérents, traîtres et conspirateurs contre la Religion, l'Etat et la ville de Paris. En même temps ils firent circuler une liste de proscription appelée *papier rouge*, sur laquelle étaient inscrits les noms des principaux Politiques et même de plusieurs Ligueurs modérés. Chaque nom était précédé d'une de ces trois lettres initiales P. D. C. qui voulaient dire *pendu*, *dagué*, *chassé*.

Mais en vain les conjurés tentaient d'avoir recours à l'intimidation; la confiance qu'ils affectaient était plus apparente que réelle. Lorsqu'on avait su au vrai leur petit nombre, le courage était revenu aux plus timides. La chambre ardente ne put être constituée, parce que ceux qui avaient été désignés pour en faire partie refusèrent de siéger. Bientôt les partisans les plus éprouvés de la cause catholique se déclarèrent avec énergie contre les hommes qui, sous prétexte de la défendre, l'avaient souillée par le crime, et l'avocat du roi, d'Orléans, dont le zèle pour la sainte Union ne pouvait être suspecté, leur fit entendre publiquement les plus sévères paroles. Un des chefs de la garde bourgeoise, le colonel d'Aubray, proposa même

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

au gouverneur de la ville d'aller à la tête d'une compagnie de 400 hommes mettre la main sur les coupables. Le gouverneur n'osa, il est vrai, accepter l'offre qui lui était faite, mais cette démarche seule montrait combien peu on était disposé à subir la domination tyrannique qui menaçait de s'élever. Les chefs du conseil des Dix ne perdaient pas encore néanmoins tout espoir de l'emporter, lorsque le bruit se répandit tout à coup que le duc de Mayenne approchait de la capitale.

Quand il avait appris à Laon les scènes du 15 novembre et l'espèce de terreur qui s'en était suivie, le lieutenant-général de l'Union s'était aussitôt dirigé à marche forcée sur Paris, et dès le 28 il arrivait à la tête de 700 chevaux et de 1500 hommes de pied devant la porte Saint-Antoine.

A cette nouvelle, le conseil des Dix se réunit en toute hâte pour aviser aux mesures à prendre. Les plus compromis demandèrent que les portes fussent fermées et l'entrée de la ville interdite au duc de Mayenne; quelques-uns parlèrent même de le faire poignarder, mais le plus grand nombre fut d'avis de lui envoyer une députation pour entrer en composition avec lui; et le docteur Boucher, qui étant absent de Paris lors des derniers événements n'y avait pas pris part, fut chargé de cette mission. Les moments pressaient, car le duc était déjà entré dans la ville; Boucher courut au devant de lui, et, l'ayant rencontré à la hauteur du petit Saint-Antoine, il l'aborda en disant qu'il désirait l'entretenir, au nom de plusieurs bons bourgeois, sur ce qui s'était passé le 15 novembre à Paris; mais le duc, sans s'arrêter, lui répondit : « Monsieur notre maître, ce sera pour une autre fois, adieu. »

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Cet accueil sévère acheva de terrifier les membres du Conseil, et ils se séparèrent pour ne plus songer qu'à mettre leurs personnes en sûreté.

Le duc de Mayenne toutefois, dont le caractère circonspect répugnait à rien précipiter, voulait, avant de sévir, s'instruire des faits et étudier l'état des esprits. Les chefs du parti modéré, les colonels de la garde bourgeoise, les magistrats du Parlement le pressaient de faire une prompte et exemplaire justice; mais l'ambassadeur espagnol tenait un tout autre langage, et le duc, qui connaissait l'influence que les Seize exerçaient encore sur la population des halles et des métiers, craignait d'exciter par des mesures de rigueur une sédition, que peut-être les troupes espagnoles et napolitaines favoriseraient, au lieu d'aider à la comprimer.

Cependant la justice, l'humanité, l'honneur de son parti, le sien propre, lui commandaient de ne pas laisser impunis de si odieux attentats, et, après s'être consulté pendant plusieurs jours, il se décida enfin à agir.

Un procès criminel devant le Parlement ou tout autre tribunal, eût pu causer une fâcheuse émotion qu'il importait de prévenir. L'exécution du président Brisson et des deux autres magistrats avait eu lieu clandestinement, et en dehors de toutes les formes juridiques; on se crut autorisé à user du même procédé à l'égard des coupables, et à leur appliquer la peine du talion. Dans la nuit donc du 4 décembre, le sieur de Vitri fit arrêter en leurs maisons, par ordre du duc de Mayenne, quatre des principaux membres du conseil des Dix, Anroux, Emonot, Hameline et Louchart, qui furent aussitôts conduits au Louvre, et pendus dans une des salles de ce palais par le

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

même exécuteur, Jean Rozeau. Plusieurs autres, le chanoine Sanguin, les sieurs Thiérée, Poteau, Régis, Lamothe, Renault furent mis en prison. De Launay, Cromé et Cochery, avertis à temps, réussirent à s'échapper et à gagner les Flandres où ils se retirèrent. Crucé fut pris; mais, sur les instances du docteur Boucher, on lui fit grâce et il fut relâché.

Il restait à s'assurer de la Bastille et de son gouverneur Bussy-Leclerc, qui depuis plusieurs jours n'en sortait plus, dans la crainte de quelque surprise. Le duc de Mayenne le fit sommer de rendre la citadelle; effrayé par l'exemple fait sur ses complices, Bussy consentit à en remettre les clefs à la condition qu'il aurait la vie sauve et qu'on lui permettrait d'emporter ses meubles : ce qui lui fut accordé. Toutefois, quelques jours après, la maison dans laquelle il s'était retiré ayant été pillée par des soldats, il crut prudent de quitter Paris et se réfugia à Bruxelles, où il reprit son ancienne profession de prévôt de salle d'armes.

Ainsi fut vengée la mort du président Brisson et de ses collègues. Quatre des principaux coupables avaient payé leur crime de la vie, douze ou quinze autres étaient condamnés à l'exil ou à la prison. Ce châtiment sévère, mais juste, n'excédait en rien les bornes. Il y allait de l'honneur et du salut de la sainte Union que de tels excès ne demeurassent pas impunis. Pour en empêcher le retour à l'avenir, le duc de Mayenne prononça la dissolution du conseil des Seize et lui défendit de s'assembler de nouveau, sous peine de la vie, et du rasement des maisons dans lesquelles les réunions auraient lieu. Le gouverneur de Paris, le Procureur général, le prévôt des marchands

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

et les échevins furent chargés de veiller à l'exécution de l'édit publié à cette occasion et qui fut enregistré le 10 décembre par le Parlement.

Mais en même temps, pour calmer les inquiétudes, un autre décret fut rendu par lequel il était déclaré que, à l'exception du conseiller Cromé, d'Adrien Cochery, et de celui qui leur avait servi de greffier, nul ne pourrait à l'avenir être recherché pour le fait du 15 novembre, parce que, était-il dit, plusieurs avaient pu s'y laisser aller par simplicité et ardeur de zèle, estimant bien faire, sans savoir au vrai les causes d'une telle violence.

Par ces sages mesures, à la fois fermes et conciliantes, le duc de Mayenne avait rendu l'ordre à la cité et tellement raffermi son pouvoir un moment ébranlé, qu'il put quitter Paris au bout de peu de jours, et retourner à Laon où les nécessités de la guerre le rappelaient.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

CHAPITRE XVI.

Siége de Rouen. — Situation de la ville. — Moyens de défense. — Le fort Sainte-Catherine. — Lettre du roi de Navarre. — Réponse des habitants. — Recensement fait dans la ville pour assurer une égale répartition des vivres. — Procession générale. — Les officiers des garnisons environnantes laissent pénétrer des vivres dans la ville moyennant rançon. — Anecdote à ce sujet, racontée par Sully. — Complot des politiques. — Entrée du duc de Parme en France. — Le roi de Navarre va à sa rencontre. — Il reçoit une blessure. — Villars fait une sortie dans laquelle il détruit tous les travaux des assiégeants. — Le roi de Navarre reprend les travaux du siége. — Combats divers. — Villars appelle à son secours les ducs de Mayenne et de Parme. — Le roi de Navarre est contraint de lever le siége. — Le duc de Parme est blessé devant Caudebec. — Prise de Caudebec. — Combats divers. — L'armée franco-espagnole passe la Seine. — Désappointement du roi de Navarre.

On se rappelle qu'après avoir été recevoir l'armée allemande aux frontières, et s'être dirigé ensuite du côté de Verdun pour provoquer le duc de Mayenne à une bataille que celui-ci n'avait pas voulu accepter, le roi de Navarre était revenu en Normandie, dont, par plusieurs motifs, il comptait faire le théâtre principal de ses opérations dans la campagne qui allait s'ouvrir. Il y possédait déjà plusieurs places importantes : Dieppe, Caen, Alençon; mais beaucoup d'autres, telles que Le Havre, Honfleur, Rouen, étaient au pouvoir de l'Union. Or, sans cette dernière ville surtout, qui était la capitale et la clé de la province du côté de Paris, il devait se

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

trouver arrêté dans tous ses mouvements ; il était donc d'un haut intérêt pour lui d'en être le maître : c'est pourquoi, jugeant qu'il ne pouvait faire un meilleur emploi des forces considérables dont il disposait en ce moment, il donna l'ordre au maréchal de Biron d'aller l'investir, ce que celui-ci exécuta dès le 11 novembre.

L'entreprise présentait de sérieuses difficultés. La ville avait pour la défendre une population ardente et une garnison aguerrie, que commandait un officier brave et habile, Villars de Brancas.

Le peuple Rouennais était d'autant plus fermement attaché à la cause catholique qu'il avait depuis plus longtemps lutté et souffert pour elle.

L'histoire de ses épreuves et de ses combats remontait à l'année 1562. A cette époque quelques sectaires calvinistes avaient réussi à se rendre maîtres de la ville par surprise, et y avaient maintenu leur domination par la terreur pendant près de six mois, dévastant et saccageant les églises, chassant les prêtres et les magistrats, interdisant le culte catholique, commettant en un mot de tels excès qu'il avait fallu envoyer une armée royale pour y mettre fin. Mais cette armée elle-même avait fait payer cher à la ville le secours qu'elle lui apportait, car en y entrant elle l'avait mise au pillage.

Lorsqu'enfin la population catholique était redevenue maîtresse, elle avait réagi à son tour contre les auteurs des maux qu'elle avait soufferts, et on avait dû même, en 1563, licencier la garde bourgeoise et la désarmer, pour arrêter le cours des actes de représailles auxquels elle se livrait. Depuis lors cet état de lutte violente avait cessé, grâce à la surveillance active que la municipalité exer-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

çait sur les menées des hérétiques, qui, pour la plupart, avaient été contraints de quitter la ville.

Après le meurtre du duc de Guise à Blois, les Rouennais s'étaient empressés de répondre à l'appel des Parisiens; et, comme ils avaient rencontré quelque opposition de la part du gouverneur, ils avaient eu, le 4 février 1589, leur journée des barricades, à la suite de laquelle ils avaient institué un conseil de gouvernement dont les conseillers-clercs de Mouchy et Pericard étaient les chefs. Ainsi la situation de Rouen était en tout point semblable à celle de Paris; les mêmes sentiments, les mêmes passions y agitaient les esprits; les mêmes moyens d'action étaient mis en usage. Là également les écrits des pamphlétaires et les sermons des prédicateurs, entre lesquels se distinguait le docteur Dadrée, entretenaient l'enthousiasme populaire. Là aussi il y avait, indépendamment d'un petit nombre de Politiques, deux partis en présence : les Ligueurs modérés et les exaltés, qui se disputaient l'influence, mais étaient prêts à réunir leurs efforts, dès qu'un grand danger menacerait la cause commune.

Quant à la ville elle-même, elle était en bon état de défense. Les murailles, bâties en pierres de taille, avec un large terre-plein par derrière, n'avaient point de bastions, mais elles étaient défendues par des fossés très-profonds. En tirant vers l'ouest, entre les portes Bouvreul et Cauchoise, étaient deux châteaux-forts dont l'un, appelé le Vieux-Palais, dominait la rivière et le port. Enfin, en dehors des murs, il y avait sur la montagne Sainte-Catherine, du côté du nord, un fort qui enfilait la ville dans toute sa longueur. Ce fort était une

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

position militaire très-importante, car de même qu'il devait être un des principaux éléments de la défense, il pouvait devenir, s'il tombait entre les mains de l'ennemi, un moyen d'attaque très-redoutable.

Dès qu'il s'était vu menacé d'un siége, le gouverneur Villars de Brancas avait fait les plus habiles préparatifs de défense, de concert avec le sieur de La Londe, maire de la ville, homme de tête et de main, qu'il s'était choisi pour lieutenant. Il avait mis dehors tous les gens suspects et s'était amplement pourvu de munitions de guerre et de soldats. En moins de quinze jours il avait réuni cinquante pièces d'artillerie, tant de fer que de fonte, avec de la poudre et des boulets pour les servir. Six cents cuirasses, trois cents argoulets à cheval, douze cents hommes d'infanterie française, trois cents lansquenets, des Suisses et bon nombre de gentilshommes de la noblesse formaient, avec la garde bourgeoise armée et divisée en compagnies, un ensemble de forces très-respectable.

Il y avait donc à Rouen, tant à cause des sentiments sympathiques des habitants que des ressources militaires dont les chefs disposaient, tous les éléments d'une longue et énergique résistance.

Au premier aspect des lieux, le maréchal de Biron avait reconnu que le fort Sainte-Catherine était le point dont il fallait avant tout s'emparer. En conséquence, il avait établi ses quartiers à Darnetal, bourg peu éloigné du fort, et commencé aussitôt les travaux de tranchée pour le battre en brèche ; mais Villars, qui se tenait sur ses gardes, réussit à détruire ces premiers ouvrages ; de plus, il parvint à faire entrer dans la ville de nouveaux

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

défenseurs, savoir : 500 chevaux, commandés par Henri de Lorraine, fils du duc de Mayenne, et 1200 hommes d'infanterie.

De son côté, le maréchal de Biron ne tarda pas à recevoir les renforts qu'il attendait, et à la fin de novembre l'armée assiégeante se trouva portée à près de 35,000 hommes dont la plupart étaient étrangers. On y comptait à peine 4,000 hommes d'infanterie française et 5 ou 6,000 gentilshommes de la noblesse des différentes provinces; le reste se composait de Suisses, d'Allemands, de Hollandais, dont il y avait deux régiments, et surtout d'Anglais, au nombre de 6,000, commandés par le comte d'Essex, l'un des favoris de la reine Élisabeth.

Le roi de Navarre d'ailleurs n'était pas encore arrivé : il était resté avec l'arrière-garde en son camp de Vernon, d'où il crut devoir adresser, le 1er décembre, aux habitants de Rouen une lettre dans laquelle, après les avoir sommés de rendre à leur roi légitime l'obéissance qui lui était due, il les menaçait de sa vengeance en ces termes :

« Autrement, si vous me contraignez de tenter la force, » il ne sera pas en ma puissance d'empêcher que la ville » ne soit pillée et saccagée. Le secours du duc de Parme, » que vous attendez, ne vous servira de guère ; car il ne » pourra passer jusques à vous sans une bataille, laquelle » devant que de me présenter les Ligueurs se souvien- » dront de celle d'Ivry ; l'événement vous en fera sages, » et vous fera connaître la misérable condition de vos » rébellions. Vous feriez beaucoup mieux de me rendre » ma ville que de vous exposer aux pertes qui vous sont » toutes certaines, etc. »

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Cette lettre, portée par un héraut d'armes aux échevins, fut lue en séance publique de l'hôtel-de-ville; mais, loin d'intimider les bourgeois, elle ne fit que provoquer leur dédain et leurs sarcasmes. « Est-ce que le » Béarnais se moque de nous? répondirent-ils, est-ce » qu'on ne connaît pas ses déportements? Croit-il que » nous ayons oublié la prise d'Étampes et de Louviers » où furent faits de si cruels carnages, et de Vendôme » où il fit décoller M. de la Maille-Bernard et pendre un » cordelier, docteur de Sorbonne? Aux ongles nous con- » naissons le lion. Nous n'avons rien à faire d'un tel » hoste. Il nous reproche de servir l'étranger! Est-ce » que lui-même ne remplit pas le royaume d'Allemands » et d'Anglais, lesquels, outre l'hérésie, sont ennemis » conjurés du royaume de France? Allez donc, monsieur » l'héraut, porter notre résolution de mourir plutôt que » de reconnaître l'hérétique pour roy. »

Ces propos, rapportés au roi de Navarre avec la réponse du gouverneur qui exprimait les mêmes sentiments, ne lui laissèrent plus de doute sur les redoutables obstacles que son entreprise devait rencontrer.

Tous les habitants, en effet, gouverneur, maire, bourgeois, clergé, soldats, peuple, comme animés de la généreuse émulation d'imiter l'exemple des Parisiens, étaient unanimes dans la pensée de se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Un des points les plus importants était d'assurer le service des subsistances. Dans ce but on convoqua, le jeudi 5 décembre, une assemblée générale pour faire la recherche de tous les grains qui se trouvaient dans la ville. Il fut constaté qu'il y avait 4,000 muids de blé

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

froment, et 1500 muids de seigle, orge, avoine et légumes. Les échevins décidèrent qu'on en distrairait 500 muids pour les soldats et 1500 pour les pauvres, auxquels les boulangers seraient obligés de vendre le pain à 1 sol 8 deniers la livre. Le lendemain on fit un recensement de tous les habitants, et un état fut dressé de ceux qui pouvaient porter les armes et de ceux qui étaient propres à travailler aux fortifications. Quant aux paysans des environs et aux étrangers, on les renvoya pour n'avoir pas à nourrir des bouches inutiles. Il fut reconnu que, moyennant toutes ces mesures, la ville serait en état de soutenir un siége de six mois.

Enfin, pour appeler les bénédictions de Dieu sur la cité et répondre aux sentiments de foi des habitants, une procession générale fut ordonnée pour le dimanche suivant. La cérémonie se fit avec la plus grande solennité. Trois cents bourgeois marchaient en tête, pieds nus, avec des cierges allumés; ils étaient suivis de 1500 enfants vêtus de blanc; venaient ensuite les paroisses et les monastères avec les reliquaires des saints; puis le gouverneur, le parlement, la cour des aides, la chambre des comptes, le maire et les échevins, enfin l'évêque de Bayeux qui célébra la grand'messe, à la suite de laquelle le docteur Dadrée, pénitencier de Rouen, monta en chaire.

Son texte était : *Nolite jugum ducere cum infidelibus;* il le développa avec son éloquence accoutumée; et, après avoir fait jurer au peuple de plutôt mourir que de reconnaître Henri de Bourbon pour roi de France, il l'exhorta, en terminant, à jeûner au pain et à l'eau les mercredi, vendredi et samedi de la semaine suivante, et à se

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

confesser pour recevoir le dimanche d'après le saint Sacrement de l'autel; vraies et assurées armes contre les hérétiques.

Ces pieuses prescriptions furent religieusement observées : les bourgeois et les soldats se présentèrent en si grand nombre dans les églises, que les prêtres furent occupés tout le long de la semaine à ouïr les confessions et à administrer la sainte communion; « de sorte que, dit une relation du siége, on ne pensait pas qu'il y pût tant avoir de communiants à Pasques. »

En même temps que les habitants se préparaient ainsi à la lutte par le jeûne, la prière et les sacrements, les travaux du siége se poursuivaient. Dès le 6 décembre, le maréchal de Biron avait fait entourer la ville par son armée, et le jour même où la procession générale avait parcouru les rues, une batterie avait été dressée contre la porte Saint-Hilaire. Au bruit de l'artillerie les bourgeois étaient accourus aux murailles; et exécutant une sortie par la porte Cauchoise, ils avaient tué 200 hommes à l'ennemi, tandis qu'ils n'avaient perdu que 50 des leurs.

Plusieurs escarmouches eurent encore lieu les jours suivants; les assiegés y déployèrent le même courage, et presque toujours aussi remportèrent l'avantage.

Le 13 décembre, le roi de Navarre arriva enfin de Vernon prendre lui-même la direction du siége, et imprima aux opérations une nouvelle activité. Le prince alla se loger au quartier général à Darnetal, près le fort Sainte-Catherine.

Ce fort était toujours le point principal contre lequel le maréchal de Biron dirigeait ses attaques. Déjà le brave

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

capitaine de Gessens, chargé de le défendre, avait été tué. Le capitaine Boisrosé, appelé à lui succéder dans le commandement, voulut le venger, et fut lui-même grièvement blessé. Ayant fait une sortie à la tête de 500 hommes, il était parvenu à chasser les assiégeants des tranchées, et à les repousser même l'épée dans les reins jusqu'à leurs canons. Mais le baron de Biron étant accouru à sa rencontre, une lutte très-vive s'était engagée. La tranchée avait été regagnée par l'ennemi, puis reprise après beaucoup d'efforts. Mais Boisrosé, ayant reçu dans la mêlée un coup de mousquet à la jambe, avait été obligé de battre en retraite, et il dut, à cause de la gravité de sa blessure, résigner le commandement du fort entre les mains du chevalier Picart, que Villars désigna pour le remplacer.

Une autre affaire de plus grande importance eut lieu quelques jours après. Dans le but de protéger le fort Sainte-Catherine contre les attaques de l'armée royale, Villars avait fait pratiquer le long de la montagne une tranchée, à l'abri de laquelle ses soldats faisaient de fréquentes sorties contre les assiégeants et détruisaient leurs travaux. Le roi de Navarre résolut d'emporter ce poste, dont il était fort incommodé ; et une nuit qu'il était de tranchée, ayant pris avec lui 300 gentilshommes armés de hallebardes, soutenus de 400 soldats d'élite, il alla attaquer la redoute, s'en empara au bout d'une demi-heure de combat, et en laissa la garde aux Anglais du général Roger Willems. Le lendemain matin, Villars, en apprenant ce hardi coup de main, ne put s'empêcher de s'écrier : « Pardieu, ce prince-là pour sa valeur, mérite » mille couronnes, et suis marri que par sa croyance il

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» nous donne sujet de lui débattre la sienne. » Toutefois, désireux de réparer au plus tôt cet échec, il alla dès la nuit suivante, à la tête de 800 hallebardiers, attaquer la tranchée, et parvint à en chasser les Anglais. Mais ceux-ci à leur tour, honteux de s'être laissé enlever le poste qui leur avait été confié, sollicitèrent du roi de Navarre la faveur d'être chargés de le reprendre; et l'ayant obtenue, ils réussirent à s'emparer de nouveau de la redoute, où ils s'établirent si bien, qu'il ne fut plus possible de les en déloger.

Nonobstant ce succès si vivement disputé d'ailleurs, le roi de Navarre commençait à concevoir de sérieuses inquiétudes sur le résultat du siége. Son armée était devant la place depuis plus d'un mois déjà, et il n'avait pu encore gagner un poste de quelque importance. Il ne lui était pas même permis de compter sur le manque de vivres pour forcer la ville à capituler, car il savait que, grâce aux sages dispositions de Villars, les habitants avaient des provisions pour longtemps encore. En vain le maréchal de Biron avait détourné le cours du Robecq, petite rivière qui faisait aller onze moulins dans l'intérieur de la ville, on y suppléait par des moulins à bras que le gouverneur avait eu soin de faire construire à l'avance. De plus, les ordres que le roi avait donnés pour intercepter les convois de vivres étaient mal exécutés. Les chefs des garnisons voisines les laissaient passer moyennant un droit dont ils tiraient de gros bénéfices, et les officiers chargés de les surveiller ne se montraient guère moins accessibles à l'appât du gain. Sully raconte à ce sujet une plaisante anecdote. Parmi ceux qui se livraient à ce genre de spéculation se trouvait, rapporte-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

t-il, un gentilhomme attaché à son service, le sieur de Fourges. Averti que celui-ci devait revenir bientôt avec un bateau chargé de marchandises qu'il avait vendues à l'ennemi et qu'on évaluait à 50,000 écus, Sully se met au guet, arrête le bateau au passage, près de Meulan, et somme le sieur de Fourges de lui remettre toutes les sommes qui se trouvaient dedans. De Fourges, sans s'émouvoir, lui répond, en lui montrant quelques ballots de bobines de soie, d'or et d'argent, que c'était là tout ce qu'il avait, le surplus ayant été soldé en lettres de change montant à 36,000 écus. Peu satisfait de cette réponse, Sully s'emporte contre l'officier et menace même de le faire mettre en prison. Mais voilà que, pendant cette altercation, les chausses du sieur de Fourges, pour être trop chargées ou mal cousues, s'entr'ouvrent par le derrière, d'où il sort une traînée d'écus qui s'épandent sur le plancher de la chambre, et Sully de s'écrier : « Allons, » allons, monsieur de Fourges, marchez, car je vois bien » qu'il y aura plus de plaisir, et de profit, à vous faire pro- » mener qu'à vous faire asseoir. » On croit peut-être que le rigide Sully s'empressa d'aller déposer aux pieds du roi son maître la somme qu'il venait de saisir; il n'en fut rien. « Ces 7,000 écus d'or, conclut-il naïvement, » vinrent fort à propos pour attendre la vente de mes » bleds de Bontin, de mes foins et bois de Rosny (1). »

(1) *Économies royales*, t. Ier, p. 88. Pour apprécier justement la conduite de Sully et des autres officiers sous ce rapport, il convient d'ailleurs d'observer que les gentilshommes faisaient alors la guerre à leurs dépens, moyennant une indemnité qui souvent n'était pas payée, et qu'ils pouvaient dès lors se croire autorisés à en tirer des profits personnels. C'est ainsi que nous avons déjà vu le sieur de Givri, l'un des meilleurs officiers du roi de Navarre et des plus dévoués, laisser pénétrer un

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Étant si mal servi par ses lieutenants les plus dévoués, le roi de Navarre ne devait guère espérer pouvoir jamais réduire la ville par la famine. Quant à l'emporter d'assaut, il pouvait encore moins y songer, et cependant le bruit commençait à se répandre que le duc de Parme était entré ou allait entrer en France, à la tête d'une armée espagnole.

A ces légitimes alarmes sur sa situation militaire se joignaient celles que lui inspiraient les dispositions de l'esprit public. Les Catholiques de son parti continuaient de plus en plus à se plaindre de ce qu'il ne tenait pas sa promesse de conversion, et plusieurs membres du haut clergé venaient en ce moment même de faire une démarche auprès de lui à ce sujet. Un assez grand nombre d'évêques royalistes (1) s'étaient réunis à Chartres et y avaient publié une sorte de consultation dont le prince n'avait eu qu'à se féliciter, car ils y déclaraient que les monitoires du Souverain Pontife étaient nuls et sans effet, et que les Catholiques pouvaient, en sûreté de conscience, soutenir la cause du chef de la maison de Bourbon. Mais trois mois après, au mois de décembre, les mêmes prélats avaient cru devoir envoyer au camp royal le cardinal de Bourbon avec les évêques du Mans et de Beauvais, pour demander en leur nom 1° que le prince se

convoi de vivres dans Paris, moyennant rançon Au point de vue administratif, c'était un usage détestable; mais il ne faudrait pas juger trop sévèrement la moralité de ceux qui se livraient à ce genre de trafic.

(1) Nous avons déjà eu occasion d'observer que le haut clergé était en général peu favorable à la sainte Union; il n'y avait dans tout l'épiscopat que 12 à 15 évêques qui y eussent formellement adhéré; les autres, par des motifs ou par d'autres, s'étaient abstenus ou même avaient reconnu le roi de Navarre.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

convertît à la religion catholique; 2° qu'il trouvât bon que le clergé s'entremît de la paix; 3° qu'il permît aux prélats de députer vers le Pape.

Le roi de Navarre fut fort troublé de cette démarche, car il ne voulait pas accéder aux demandes des évêques, et cependant il avait besoin de les ménager. Sur le premier point il fit sa réponse accoutumée, à savoir : qu'il était toujours prêt à recevoir instruction, qu'il priait Dieu tous les jours, s'il était en erreur, de le redresser, espérant qu'il lui ferait la grâce, s'il avait du repos, de terminer les différends de l'Église. Sur le second point, il se contenta de déclarer qu'il ne désirait rien tant que la paix. Enfin, sur le troisième, il remontra qu'il n'était pas d'usage que les évêques intervinssent dans les affaires d'Etat, et que les parlements ne le souffriraient pas.

Il avait exprimé ces refus péremptoires en termes aussi bienveillants qu'il avait pu, mais non sans laisser percer quelque chose de l'irritation qu'il ressentait, et qui allait chaque jour croissant; car la nouvelle de l'entrée en France du duc de Parme s'étant confirmée, il se voyait menacé d'être contraint de lever le siége de Rouen, comme l'année précédente celui de Paris.

Il était résolu néanmoins de tout tenter plutôt que de subir ce nouvel échec; c'est pourquoi, ne pouvant prendre la ville par la force, il eut recours à l'artifice et à la ruse. Il essaya d'abord de séduire Villars, en lui faisant les plus belles promesses, mais il ne tarda pas à reconnaître qu'il n'avait rien à attendre de ce côté. Il tenta ensuite de tirer parti des intelligences qu'il entretenait dans l'intérieur de la ville, mais ce moyen ne lui réussit pas mieux.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Le capitaine du Rolet, gouverneur de Louviers, traita par ses ordres avec le sieur de Langonne, qui s'engagea à lui livrer le château-fort placé au bout du pont de pierre. Mais Langonne n'avait voulu qu'attirer du Rolet lui-même dans le piége, et lorsque celui-ci se présenta au jour indiqué, le 27 décembre, Langonne se jeta sur lui avec des soldats qu'il avait cachés dans des caves et le fit prisonnier.

Une autre entreprise sur la porte Cauchoise n'eut pas plus de succès. Plusieurs bourgeois Politiques, entre autres un huissier des comptes, un procureur et un sergent avaient promis de livrer cette porte à l'armée royale ; mais Villars, dont la vigilance n'était jamais en défaut, en ayant eu avis, pratiqua un avocat, nommé Mauclerc, qui se mit du complot, et les coupables, dénoncés par lui au moment où ils allaient exécuter leur projet, furent arrêtés et pendus.

Afin de prévenir de semblables tentatives, le Parlement rendit le 7 janvier un arrêt qui ordonna que sur toutes les places publiques et les carrefours de la ville il serait planté des potences, pour y punir ceux qui seraient assez malheureux que d'attenter contre leur patrie. En outre tous les habitants étaient invités à renouveler chaque mois le serment d'union dans une assemblée générale qui se tiendrait à cet effet dans l'abbaye de Saint-Ouen.

Dans les premiers jours de janvier 1592 l'arrivée d'une flotte hollandaise qui amenait au roi de Navarre 3,000 hommes, envoyés par les états des Provinces-Unies, fut l'occasion d'une nouvelle attaque contre le fort Sainte-Catherine et de quelques démonstrations

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

contre la ville ; mais ces efforts furent encore sans résultat.

Cependant le duc de Parme, ainsi qu'on l'avait dit, avait en effet franchi la frontière le 21 décembre, et à la fin du même mois il avait fait sa jonction à Guise avec le duc de Mayenne. Mais, avant d'aller plus loin, le général espagnol avait voulu arrêter avec le chef de l'Union les conditions auxquelles il prêterait son concours, et il s'en était suivi une négociation qui avait retardé sa marche de plusieurs jours.

Philippe II entendait se faire payer le service qu'il avait rendu quinze mois auparavant en envoyant une armée à la délivrance de Paris, et, comme il n'en avait encore retiré aucun profit, il exigeait que le duc de Mayenne prît vis-à-vis de lui certains engagements ; il y tenait d'autant plus que le pape Grégoire XIV était mort le 15 octobre, et que son successeur, Innocent IX, annonçait vouloir suivre une politique beaucoup moins favorable à ses desseins.

Le duc de Parme avait donc charge de demander trois choses : d'abord que le duc de Mayenne reconnût les droits de l'infante à la couronne de France ; 2° qu'il convoquât les états généraux dans le plus bref délai et fît en sorte que les députés élus fussent favorables aux prétentions de Philippe II ; 3° enfin qu'il cédât quelques places aux Espagnols pour y tenir garnison.

Le duc de Mayenne était résolu à l'avance à n'accorder aucun de ces trois points ; toutefois, comme il devait garder beaucoup de ménagements, il parut d'abord entrer dans les vues du roi d'Espagne et ne contredit formellement aucune de ses prétentions ; mais ensuite il re-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

présenta qu'il n'était pas le maître de disposer à son gré de la couronne de France, ni même d'aucune partie du territoire national, et finit par consentir seulement à convoquer les états généraux et à autoriser les Espagnols à mettre leur grosse artillerie et leurs munitions de guerre dans la ville de La Fère avec une garnison, à la condition, d'une part, qu'il y aurait aussi une garnison française, de l'autre, que le duc de Parme retirerait ses soldats de la place à mesure qu'on enlèverait les munitions. De cette sorte La Fère n'était pas une place remise entre les mains des Espagnols, mais un simple magasin de dépôt à leur usage.

Le duc de Parme ne se méprenait pas sur le peu de valeur des engagements pris par le chef de l'Union, et dans une lettre adressée à Philippe II, il lui exposait en ces termes le résultat de la négociation : « Ores, lui disait-il, » je vois bien que pour parvenir à notre intention se pré- » senteront une milliasse de difficultés, et telles que ce » sera plutôt une grâce de Notre Seigneur de les vaincre » que non d'industrie humaine, et par ainsi il semble » que la crainte surmonte l'espérance d'y pouvoir par- » venir (1). »

Mais le général espagnol n'aurait pu reculer sans compromettre plus gravement encore la cause de son maître; il se décida donc à poursuivre sa marche, et traversant la Picardie il s'avança vers Rouen.

La ville continuait à opposer la plus énergique résistance, les habitants n'avaient rien perdu de leur première ardeur et ils ne cessaient de faire des sorties que les assiégeants avaient souvent peine à repousser.

(1) *Palma Cayet*, p. 354.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Le 23 janvier il y eut un engagement qui eut presque l'importance d'une bataille rangée. 300 cavaliers et 1000 fantassins sortirent dès le matin par la porte Cauchoise et se divisèrent en deux parties. Les uns allèrent attaquer le quartier du régiment des gardes à Darnetal; les autres, suivant le lit desséché de la petite rivière de Robecq, se portèrent sur le bois de Turinge où se tenaient les Anglais. On commença à escarmoucher sur le midi, d'abord avec peu de vivacité; mais bientôt les chefs de la noblesse, tels que le baron de Biron, François de Montmorency, le mestre de camp Grillon, étant survenus dans la mêlée à la tête de leurs escadrons, le combat s'engagea avec beaucoup de vigueur.

Villars voyant ses troupes qui pour s'être trop avancées commençaient à fléchir, sortit lui-même de la place à la tête de nouvelles forces. Le roi de Navarre accourut de son côté, suivi de quelques cavaliers, et selon sa coutume combattit au premier rang. Enfin après une lutte meurtrière qui dura jusqu'à la nuit, les deux partis se retirèrent laissant sur le terrain bon nombre de blessés et de morts, sans que d'aucun côté on pût s'attribuer la victoire. Villars avait perdu cinq capitaines et cent soldats environ, il avait eu un cheval tué sous lui et avait failli être fait prisonnier. La perte des royaux était plus considérable encore, cent cinquante des leurs avaient été tués; le baron de Biron était blessé au visage et le mestre de camp Grillon au bras.

Le lendemain les escarmouches recommencèrent, la contre-escarpe du fort Sainte-Catherine, qui avait été emportée par les assiégeants, fut reprise, puis perdue de nouveau; enfin elle retomba quelques jours après au

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

pouvoir des Rouennais. L'ardeur de ces derniers était telle que Villars fut obligé de défendre sous les peines les plus sévères aux commandants des postes de faire aucune attaque sans son ordre exprès.

Tandis que ces combats avaient lieu, le duc de Parme continuait à s'avancer avec le duc de Mayenne à la délivrance de la ville, marchant à petites journées, mais dans le plus grand ordre. Son armée, forte de 30,000 hommes, dont 24,000 d'infanterie et 6,000 de cavalerie, était, comme celle du roi de Navarre, composée en grande partie d'étrangers, d'Espagnols, de Wallons, d'Italiens, de Suisses et de reistres allemands. On y comptait seulement 4,000 hommes d'infanterie française et 2,000 cavaliers de la noblesse ; le jeune duc de Guise commandait l'avant-garde.

A mesure que l'armée franco-espagnole approchait, les perplexités du roi de Navarre allaient s'accroissant, « Il n'y a remède, disait-il à Sully, il n'y a remède; je » vois bien, mon ami, que nous serons contraints de » lever ce siége comme celui de Paris. » Mais avant de subir une telle extrémité, il résolut de tenter encore la fortune et d'aller de sa personne avec quelques troupes à la rencontre de l'ennemi, pour essayer de l'arrêter dans sa marche pendant que le maréchal de Biron continuerait le siége.

Il partit donc le 29 janvier accompagné des ducs de Nevers et de Longueville, et de plusieurs escadrons de cavalerie. Il ne tarda pas à rencontrer l'ennemi qu'il cherchait, car, en arrivant à Folleville non loin de Neufchâtel, il apprit que l'armée de la Ligue passait en ce moment même un peu au dessous dans la plaine. Aussitôt il

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

donna l'ordre au capitaine de Rambures d'aller la reconnaître à la tête de 1500 chevau-légers, détacha à droite le grand écuyer, et à gauche Laverdin avec quelques gentilshommes, tandis que lui-même s'avançait pour considérer de plus près l'ordre que suivaient les ennemis.

Bientôt les escadrons wallons ayant aperçu le corps de Laverdin se mirent à le charger ; mais, après une assez vive escarmouche, le roi voyant qu'il n'avait pas assez de forces pour tenir plus longtemps, donna l'ordre de la retraite et revint coucher le soir à Berteville.

De là il se dirigea sur Aumale, où il arriva le 4 février. Cette petite place, située sur la rivière qui sépare la Picardie de la haute Normandie, lui offrait un refuge en cas de revers : il y logea la plus grande partie de ses troupes sous le commandement des ducs de Longueville et de Nevers. Puis, prenant les archers de la garde, 200 chevau-légers et 300 gentilshommes d'élite, il alla de nouveau reconnaître lui-même la route que suivait l'armée de la Ligue.

Après avoir traversé une campagne couverte de vignes très-fourrées, il gravit une montagne sur le plateau de laquelle se trouvait une vaste plaine. Il se croyait encore à une grande distance de l'ennemi, lorsqu'il aperçut tout à coup des coureurs qui venaient à lui ; comme ils étaient en petit nombre, il ne s'en émut pas, et ordonna de charger ; mais bientôt après il découvrit l'armée entière du duc de Parme, qui se déployait rangée en bataille. La position devenait périlleuse ; il n'avait pour échapper à un désastre certain qu'à se retirer à la hâte et en bon ordre. Mais le général espagnol ne lui en laissa pas le

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

temps, et à l'instant même il se vit enveloppé par deux escadrons d'arquebusiers à cheval qui firent pleuvoir sur lui une grêle de balles. En vain il voulut faire bonne contenance : les premières décharges lui avaient tué plusieurs des gentilshommes qui l'entouraient, et il lui fallut redescendre la montagne à toute bride. Dans cette retraite précipitée, comme il continuait de combattre à l'arrière-garde pour soutenir le courage des siens, il reçut un coup d'arquebuse au-dessous des reins. Cette blessure acheva de mettre le désordre dans les rangs ; les hommes et les chevaux tombaient à chaque pas, arrêtés par les échalas et les ceps de vigne. Presque tous les archers de la garde et un grand nombre de gentilshommes périrent ainsi sous les coups des carabins. Le baron de Givri, d'Aubigné, Rambures, Laverdin, voyant le péril extrême que courait le roi, firent de nouveaux efforts pour arrêter le choc des ennemis, mais eux-mêmes bientôt furent blessés ou désarçonnés. Enfin tout eût été perdu si le duc de Nevers, averti de ce qui se passait, ne fût accouru d'Aumale à la tête de deux escadrons, et n'eût fait croire par la fermeté de son attitude, qu'il avait derrière lui tout un corps d'armée pour le soutenir. Le prince de Parme en effet, ne pouvant supposer que le roi se fût si témérairement engagé sans autre motif que de pousser une simple reconnaissance, redouta quelque embûche, et, comme il ne connaissait pas le pays, il fit sonner la retraite. Le général espagnol perdit ainsi l'occasion de mettre fin à la guerre, car s'il n'eût pas arrêté le combat, il aurait inévitablement fait le roi prisonnier. Son extrême prudence lui fut vivement reprochée par les officiers français, lorsque le lendemain la

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

vérité fut connue; mais il se défendit en disant : *qu'il avait cru avoir affaire à un général d'armée, non à un capitaine de chevau-légers.*

La blessure du roi d'ailleurs était légère, la balle n'avait pénétré que peu avant dans les chairs, et, après un premier pansement fait dans un bois, le prince fut en état de gagner Neufchâtel, place assez bien fortifiée pour qu'il y fût à l'abri d'un coup de main. Le duc de Nevers, auquel il devait son salut, vint bientôt l'y rejoindre avec le reste de ses troupes. Retiré dans cette place, le prince hésita quelque temps sur le parti à prendre, ne sachant trop s'il devait abandonner la ville ou y rester. Dans le premier cas, il découvrait la route de Rouen; dans le second, il risquait d'être assiégé et peut-être fait prisonnier. Le dévouement du baron de Givri le tira d'embarras; ce brave officier, quoique grièvement blessé lui-même, offrit de demeurer dans la ville et de la défendre à ses risques et périls. La proposition fut agréée, et le roi prit le chemin de Dieppe avec le baron de Biron, laissant à Givri 300 cuirasses et 400 arquebusiers à cheval pour défendre la place.

Le duc de Parme ne tarda pas à se diriger, ainsi qu'il avait été prévu, sur Neufchâtel, pour ne pas laisser derrière lui une place forte d'où les royaux pourraient l'inquiéter, et finit par s'en emparer; mais Givri lui avait opposé une résistance assez vive pour l'arrêter pendant quelques jours.

Ce retard laissa au roi de Navarre le temps de se rétablir; et ce prince infatigable, rentrant aussitôt en campagne, se mit de nouveau à escarmoucher l'armée franco-espagnole, contre laquelle il exécuta même quelques

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

charges heureuses; mais il ne put ni l'entamer, ni l'arrêter dans sa marche, et dès le 27 février les ducs de Parme et de Mayenne, ayant tourné la forêt de Bellencombre, se trouvèrent en vue de Rouen; déjà même ils se disposaient à attaquer l'armée royale, lorsqu'ils apprirent dans la soirée que Villars avait détruit la veille, dans une sortie, tous les travaux des assiégeants, et n'avait plus besoin, en ce moment, d'aucun secours.

L'intrépide gouverneur de Rouen, tenant à honneur de ne devoir qu'à lui-même sa délivrance, venait en effet d'exécuter une entreprise qui avait été couronnée du plus brillant succès. Il en devait d'ailleurs l'idée première à un autre qu'à lui-même.

Le capitaine Boisrozé, retenu au lit par une blessure reçue en défendant le fort Sainte-Catherine, dont il était commandant, avait employé ses loisirs à s'enquérir de l'état des cantonnements ennemis, et il avait appris que, depuis le départ du roi de Navarre, la garde des tranchées se faisait avec beaucoup de négligence. De ces renseignements il avait conclu qu'il était possible, avec un peu d'élan et d'audace, de forcer les royaux dans leurs retranchements, et de leur prendre leurs canons. Dans la journée du 25 février, il était venu communiquer son projet à Villars, qui d'abord s'était mis à en rire comme d'une chose impraticable. Mais Boisrozé ayant insisté et lui ayant exposé le plan dans tous ses détails, Villars avait fini par prendre la chose au sérieux, et, nonobstant l'opposition de son conseil d'officiers, il s'était décidé à la mettre à exécution.

Le lendemain matin donc Villars avait donné l'ordre aux bourgeois de prendre les armes pour faire la garde

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

des remparts sous le commandement du maire de la ville, Lalonde ; puis, ayant disposé ses troupes et assigné à chacun le rôle qu'il avait à jouer dans l'affaire, il avait donné le signal de l'attaque par un coup de canon. Aussitôt le colonel Boniface était sorti du fort Sainte-Catherine, les autres capitaines s'étaient également élancés des remparts, et, en peu d'instants, les gardes des tranchées, pris en tête et en queue, avaient été tués ou mis en pleine déroute. En vain le maréchal de Biron était accouru avec 4,000 Suisses et Allemands pour défendre les retranchements, il n'avait pu empêcher les assaillants d'enclouer une partie de l'artillerie, de jeter l'autre dans les fossés et de briser les machines et les instruments de guerre. Le désastre eût été plus grand encore, si l'infanterie française et anglaise, s'étant enfin ralliée, n'avait forcé les assiégés à rentrer dans la place.

Le résultat de la journée avait ainsi dépassé l'attente même des chefs de l'entreprise. Presque tous les travaux des assiégeants étaient détruits, leur artillerie perdue; 800 de leurs meilleurs soldats tués, et le maréchal de Biron lui-même avait été grièvement blessé, tandis que la perte des Rouennais ne s'élevait pas au-delà de 40 hommes.

En apprenant cet important succès, le prince de Parme délibéra avec le duc de Mayenne sur la conduite qu'il devait tenir. Sa première pensée fut de poursuivre son chemin et de contraindre les royaux, même au prix d'une bataille, à lever le siége. Mais le duc de Mayenne émit un avis différent, et représenta que la ville n'ayant plus rien à craindre, pendant quelques semaines du moins, il valait mieux se retirer que de courir les

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

chances toujours incertaines d'une bataille ; qu'il connaissait assez la noblesse française pour être assuré qu'avant peu elle se lasserait d'un siége qui durait depuis si longtemps, et qu'il n'y avait qu'à attendre pour voir l'armée du roi se dissiper d'elle-même, comme elle avait fait lors de la première campagne. Le duc de Parme, naturellement porté à la temporisation, se rendit facilement à ces raisons, et il fut convenu qu'après avoir jeté quelques secours dans la place, on reprendrait le chemin de la Picardie, sans s'éloigner beaucoup toutefois, afin d'être en mesure de revenir promptement s'il était nécessaire.

Dès que cette décision eut été prise, le duc de Parme donna l'ordre à un corps de 800 wallons d'entrer dans la ville, et ramena le reste de son armée vers la Somme qu'il repassa. Pour mieux dissimuler ses desseins, il alla même mettre le siége devant Saint-Esprit-de-Rue, sur les frontières de Picardie.

Lorsque l'armée de la Ligue se fut ainsi retirée, le roi de Navarre, qui avait peine à pénétrer les motifs de cette résolution, se hâta de retourner devant Rouen pour en presser le siége. Il avait beaucoup à réparer, car depuis l'affaire du 26 février, presque toute son artillerie et son matériel de guerre étaient hors de service ; mais précisément il lui arriva en ce moment des vaisseaux hollandais chargés de pièces de canon, d'une grande quantité de munitions et de 3,000 fantassins sous les ordres du comte Philippe de Nassau.

Un tel secours ne pouvait venir plus à propos ; les hommes, l'artillerie, les munitions, furent aussitôt débarqués, et les vaisseaux eurent ordre de parcourir la

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Seine en aval et en amont pour arrêter les convois; quelques-uns même vinrent s'embosser devant la ville, au-dessous du pont, pour la canonner; mais Villars ayant fait pointer contre eux trois couleuvrines, leur causa un tel dommage qu'ils durent se retirer.

La lutte recommençait donc plus vive que jamais sous les murs de Rouen. Le roi de Navarre avait fait rouvrir les tranchées, élever de toutes parts des redoutes, hâtant et encourageant par sa présence les travaux, qui se poursuivaient jour et nuit, et auxquels prenaient part les seigneurs et les princes eux-mêmes; de telle sorte qu'en peu de temps tous les nouveaux ouvrages furent achevés. On ne put réussir toutefois à reprendre les canons qui avaient été jetés dans les fossés. Les assiégés parvinrent à les enlever à l'aide d'une machine construite à cet effet, et à les faire arriver, malgré le feu continu des assiégeants, sur le bastion du Vieux-Fort, d'où ils les transportèrent en triomphe dans la ville et les déposèrent à l'Archevêché, résidence du gouverneur.

L'attitude de la population rouennaise était toujours la même; elle trouvait la force de supporter les rigueurs du siége dans les inspirations de sa foi, que ravivaient sans cesse les prières, les processions et les sermons des prédicateurs. Le dévouement des bourgeois semblait même s'accroître avec les périls; ils se mêlaient à toutes les sorties et rivalisaient de courage avec les soldats.

Dans un de ces combats qui se renouvelaient chaque jour autour des murailles, et dont les succès se balançaient, le maire Lalonde reçut une blessure grave, et un ecclésiastique, le curé de Goville, dont l'intrépidité avait été remarquée pendant tout le siége, fut tué. Une

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

autre fois il y eut, du côté du faubourg Saint-Sever, une mêlée si furieuse, que les royaux, commandés par le comte de Soissons, furent chassés de leur redoute, et que le baron de Givri, qui était venu pour les soutenir, fut remporté demi-mort dans les quartiers.

Nonobstant ces héroïques efforts, la situation de la ville devenait de nouveau difficile; les vivres y étaient rares, on avait fait des provisions pour six mois, et le siége en avait déjà duré près de cinq. La garnison avait perdu bon nombre de ses meilleurs officiers et de ses plus braves soldats. L'armée assiégeante, il est vrai, avait encore plus souffert, ses pertes étaient plus considérables; en outre, beaucoup de gentilshommes quittaient le camp et se retiraient dans leurs foyers; mais, malgré ces défections, le roi de Navarre avait encore assez de ressources pour continuer le siége avec succès.

Le 24 mars, une circonstance malheureuse vint encore ajouter aux difficultés de la défense; un pan de la muraille, entre la porte Cauchoise et le couvent des Dominicains, s'écroula de lui-même; les habitants s'empressèrent d'accourir pour réparer la brèche avec de la terre et des fascines; mais le roi, en ayant été averti, fit placer de ce côté plusieurs pièces de campagne, qui leur tuèrent plus de monde qu'ils n'en avaient perdu depuis le commencement du siége.

Villars dut dès lors reconnaître que, quelques efforts qu'il fît, il ne pourrait suffire seul à protéger la ville, et il se décida à mander au duc de Mayenne que, s'il ne lui envoyait des secours avant le 20 avril, il était à craindre qu'il ne fût contraint de capituler.

Le duc de Mayenne et le prince de Parme n'attendaient

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

que cet avis pour se mettre en marche ; dès qu'ils eurent reçu la lettre du gouverneur, ils levèrent le siége de Saint-Esprit-de-Rue, qu'ils n'avaient entrepris que pour mieux tromper l'ennemi, se pourvurent de vivres, repassèrent la Somme à Blanquetagne, et en six marches ils se retrouvèrent devant Rouen.

La nouvelle de leur soudaine arrivée remplit le roi de Navarre de dépit et de colère ; il ne pouvait se dissimuler qu'il n'était pas en état de leur résister. Une partie de la noblesse s'était déjà retirée, ainsi que l'avait prévu le duc de Mayenne ; de 10,000 chevaux, il ne lui en restait plus que 5000. L'infanterie était épuisée de fatigues et incapable de soutenir les labeurs d'une nouvelle campagne. Les maladies avaient fait de grands ravages parmi les Allemands et les Anglais, et la désertion s'était mise dans les régiments français. Dans une telle situation, il n'était pas même permis au prince de courir les hasards d'une bataille. C'est pourquoi, sans plus tarder, et pour éviter de plus grands malheurs, il donna l'ordre au corps d'armée qui bloquait le faubourg Saint-Sever de repasser la Seine, rappela la cavalerie de Darnetal, et fit prendre à toute son armée la route de Pont-de-l'Arche, où il comptait établir ses quartiers. Quelques gendarmes furent seulement détachés pour contenir l'ennemi et le tenir à distance.

Le jour même (20 avril) où le roi de Navarre exécutait ce mouvement de retraite, les ducs de Parme et de Mayenne faisaient leur entrée dans la ville au milieu des acclamations du peuple, que cette heureuse délivrance rendait ivre de joie. Les Rouennais avaient eu moins à souffrir que les Parisiens dix-huit mois auparavant, mais

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

ils ne s'étaient montrés ni moins intrépides ni moins dévoués. Le général espagnol leur en témoigna son admiration, et complimenta Villars sur la belle défense qu'il avait opposée pendant plus de cinq mois à une armée nombreuse et aguerrie. Un *Te Deum* solennel d'actions de grâces fut chanté dans la cathédrale en présence du peuple, du corps de ville et de la garnison, et dès le soir du même jour le duc de Parme alla prendre ses cantonnements hors de la ville.

Il restait à décider quel parti on tirerait de cet important avantage. Le duc Parme inclinait à poursuivre l'armée royale et à la forcer dans ses derniers retranchements. Le duc de Mayenne et les autres officiers français pensaient au contraire qu'il serait périlleux d'agir ainsi; car le roi de Navarre, étant maître encore de toute la basse Normandie, pouvait y tenir longtemps la campagne, tandis que l'armée de la Ligue aurait peine à vivre dans un pays où elle possédait peu de places fortes. Ces raisons, appuyées de l'autorité d'hommes connaissant les lieux, l'emportèrent, et il fut résolu qu'au lieu de se diriger sur Pont-de-l'Arche, on irait assiéger Caudebec, dont les royaux étaient en possession, et d'où ils pouvaient gêner les approvisionnements de Rouen.

Après donc avoir détruit les tranchées et les autres ouvrages que les assiégeants avaient construits autour de la ville, l'armée franco-espagnole descendit la Seine, et dès le 24 avril elle se trouva en vue de Caudebec.

Caudebec est une petite ville située dans une vallée sur la rive droite de la Seine, au bas de quelques collines verdoyantes. Elle était alors entourée de murailles assez

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

fortes, mais sans terre-pleins ni ouvrages extérieurs. Le colonel d'infanterie française Lagarde et l'italien Pausanias Braccio Duro avaient été chargés de la défendre. Dès qu'ils surent que les Ligueurs approchaient, ces deux officiers allèrent à la tête de quelques troupes pour les arrêter au passage ; mais ils furent promptement repoussés et refoulés dans la ville par les wallons du comte de Bossu. Ceux-ci, à leur tour, furent contenus par l'artillerie de la flotte hollandaise, qui causa d'abord de grands ravages dans leurs rangs ; mais le duc de Parme, ayant fait placer plusieurs pièces de canon sur une hauteur, canonna si vivement les vaisseaux qu'ils durent se retirer pour éviter d'être coulés bas.

Dès le soir l'armée prit ses cantonnements, et le lendemain matin le duc de Parme alla reconnaître la place avec son fils le prince Farnèse. Pendant qu'il examinait tout avec attention, et au moment où il traçait lui-même l'emplacement d'une batterie, une balle, tirée des guérites des remparts, l'atteignit au bras droit. Le prince, sans s'émouvoir ni changer de visage, continua à donner ses ordres ; mais lorsqu'il fut rentré dans son logement, les médecins qui le visitèrent reconnurent que la balle avait pénétré dans les chairs, et que la blessure serait d'une guérison difficile. La fièvre en effet le prit bientôt, et il fut obligé de garder le lit. Par suite de ce fâcheux accident le commandement de l'armée passa entre les mains du duc de Mayenne, et celui des corps espagnols fut plus spécialement confié au prince Farnèse.

L'attaque toutefois n'en fut pas moins continuée, et un grand pan de muraille étant tombé sous le feu des premiers coups de canon, la ville capitula dès le 26.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

L'armée en prit aussitôt possession et s'y établit pendant quelques jours pour se reposer de ses fatigues.

Tandis que l'armée catholique travaillait ainsi à se rendre maîtresse du cours de la Seine pour assurer l'entière délivrance de Rouen, le roi de Navarre, retiré à Pont-de-l'Arche, s'occupait de rallier ses forces. Il avait envoyé l'ordre à toutes les garnisons environnantes de venir le rejoindre, et fait à la noblesse des provinces un nouvel appel auquel beaucoup de gentilshommes s'étaient empressés de répondre. Le baron d'Humières était accouru de Picardie avec 200 chevaux; Sourdis, de Chartres avec 150; de Hertré, d'Alençon avec 200; le comte de Montgommery et la Colombière avec 300. Le colonel Saint-Denis avait amené 600 arquebusiers à cheval; enfin le duc de Montpensier était arrivé au camp suivi de 800 gentilshommes, de 200 chevau-légers et de 400 arquebusiers. L'armée s'était trouvée ainsi portée en peu de jours à 26,000 hommes, dont 18,000 d'infanterie et 8,000 de cavalerie, sans compter les Hollandais qui servaient sur la flotte.

En voyant toutes ces forces réunies, le roi de Navarre avait recouvré l'espérance, et s'était décidé à reprendre aussitôt l'offensive. La position que le duc de Parme occupait semblait d'ailleurs pouvoir lui offrir l'occasion d'une belle revanche de la levée du siége de Rouen.

Le pays de Caux, dans lequel l'armée franco-espagnole s'était engagée, forme un carré long fermé à l'Ouest par la mer, au Sud par la Seine, au Nord par la Somme, et ouvert seulement du côté de l'Est. Or, c'était précisément de ce côté que devait arriver le roi de Navarre, et il lui était d'autant plus facile d'enfermer l'ennemi dans

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

cette espèce de parallélogramme, qu'il avait de fortes garnisons à Dieppe et à Eu. Le plan de campagne du roi se trouvant ainsi tout tracé, il n'avait qu'à marcher en avant, en resserrant ses lignes le plus possible, pour barrer le passage au général espagnol.

Dès les derniers jours d'avril, l'armée royale se mit en marche et arriva le 30 en vue de l'armée catholique, qui avait quitté Caudebec pour venir camper à Yvetot.

Une circonstance, que le roi de Navarre n'avait pas assez observée, faillit lui être funeste. Le pays qu'il avait à traverser était couvert de châteaux et de grands parcs, de telle sorte que son armée ne pouvait s'y déployer, et était obligée de marcher en serre-file. Lorsqu'elle commença à déboucher près d'Yvetot, les Ligueurs le remarquèrent et allèrent en avertir le duc de Parme, que la fièvre et les douleurs de sa blessure retenaient au lit. Le duc, sous l'impression de l'état maladif où il se trouvait, répondit que pour combattre il fallait des corps vivants, et non des cadavres épuisés; néanmoins il donna l'ordre au duc de Mayenne et au prince Farnèse de charger l'ennemi, et lui-même se fit transporter sur un brancard pour mieux diriger l'attaque. Mais il n'était plus temps; déjà l'armée royale presque tout entière était passée, et avait pris position dans la plaine.

Dès le soir donc, les deux armées se trouvèrent campées à un quart de lieue de distance l'une de l'autre, séparées seulement par un bois assez épais, qui devint, les jours suivants, le théâtre de combats vifs et sanglants.

Le 1er mai, il y eut divers engagements entre le jeune duc de Guise et le baron de Biron, le sieur de Rosne et

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

le duc de Bouillon, le sieur de Montigny et le baron de La Châtre. Le 3, le roi de Navarre alla lui-même, à la tête des Anglais, des Allemands et d'un bataillon français, pousser une reconnaissance du côté du bois, et tenter d'en déloger les ennemis; mais le duc de Mayenne et le prince Farnèse lancèrent contre lui les Wallons et les carabins, qui le contraignirent à rétrograder, et faillirent même le forcer dans ses propres retranchements.

Cependant le roi, qui se proposait avant tout de resserrer de plus en plus l'armée de la Ligue dans l'espèce de presqu'île où elle se trouvait acculée, résolut de s'emparer du bourg d'Yvetot, occupé par l'avant-garde, que commandait le duc de Guise. Dans ce but il changea de position, et, se campant sur la droite le long du bois, il se rendit maître d'une colline où il plaça sept pièces de canon qui battirent le bourg en flanc, et forcèrent le duc de Guise à l'évacuer. Les jours suivants, les escarmouches continuèrent avec des succès divers. Le 12 mai, le roi fit une nouvelle tentative pour se rapprocher du camp ennemi, et rendre plus étroit encore le cercle dans lequel il prétendait l'enfermer. Mais le duc de Mayenne et le prince de Farnèse lui opposèrent une si vive résistance que l'action fût devenue générale, si des deux côtés on n'avait eu un intérêt égal à l'éviter. Le prince Farnèse fut blessé et eut un cheval tué sous lui; le duc de Parme son père, croyant qu'on allait en venir à une bataille, avait quitté le lit malgré son état de faiblesse, et s'était fait monter à cheval. La nuit seule put mettre fin au combat, qui fut sans résultat.

Le lendemain, le roi, dont l'ardeur ne se lassait pas, fit une nouvelle attaque et parvint à forcer dans ses re-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

tranchements un poste de cavalerie légère qu'il savait privé en ce moment de ses chefs.

Le duc de Parme, accablé par la maladie, sujet à des syncopes longues et douloureuses, voyait avec inquiétude ces escarmouches incessantes auxquelles il ne pouvait présider lui-même, et qui ne laissaient pas un seul jour de repos à ses troupes. Pour sortir d'une situation si périlleuse, il résolut de se rapprocher de la Seine et de se mettre à couvert sous le canon de Caudebec. Le 16 mai donc, au matin, il profita d'un brouillard très-épais suivi d'une pluie abondante pour décamper sans bruit et aller s'établir à une demi-lieue de Caudebec, entre deux collines, vis-à-vis desquelles s'étendait une vaste plaine. Afin de mieux dérober ce mouvement à l'ennemi, il avait donné l'ordre à son fils, le prince Farnèse, de se porter en avant et de simuler une attaque; le jeune prince s'était si bien acquitté de cette mission que l'armée avait pu prendre ses nouveaux cantonnements sans avoir été inquiétée.

Cette retraite, qu'il n'avait su ni prévoir ni empêcher, causa d'abord quelque dépit au roi de Navarre; mais ensuite ayant considéré que, loin de déranger son plan, elle en faciliterait au contraire l'exécution, puisque l'armée ennemie n'avait fait que se rapprocher de la Seine, il se rassura et se mit aussitôt en devoir d'en tirer parti. En conséquence, il prit possession du camp que les Ligueurs venaient d'abandonner, donna l'ordre au duc de Montpensier de se porter sur la droite à la tête de l'avant-garde et de se mettre en communication avec la garnison de Dieppe; au duc de Bouillon, commandant de l'arrière-garde, d'aller à gauche occuper et fermer le chemin qui

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

conduit du pays de Caux à Rouen. Quant à lui-même, il s'établit avec son principal corps d'armée sur le grand chemin de Picardie.

Par suite de ces diverses dispositions, l'armée franco-espagnole se trouvait cernée de toutes parts, car les vaisseaux hollandais, retirés à Quillebœuf, commandaient le cours de la Seine. Le roi de Navarre ne douta plus dès lors qu'il ne touchât au moment de tirer une éclatante vengeance des humiliants échecs que lui avait fait subir par deux fois son habile adversaire.

Cependant le duc de Parme méditait l'exécution d'un dessein dont son mouvement de retraite sur Caudebec n'avait été que le prélude, et qui devait déjouer tous les calculs du Béarnais. Retenu au lit par la fièvre, il abandonnait à ses lieutenants la partie active du commandemant, mais se réservait la haute direction des opérations militaires ; il s'était fait rendre compte de l'état des choses et des lieux ; il savait que la disette commençait à se faire vivement sentir, et qu'il ne pouvait, sous peine de la voir périr, laisser son armée plus longtemps dans une telle situation. Or, pour l'en faire sortir, il n'y avait que deux partis à prendre : ou forcer les lignes ennemies et gagner la Picardie ; ou traverser la Seine, et mettre ce fleuve entre les deux armées. Dans le premier cas, il fallait livrer bataille et, outre que l'ennemi avait le plus grand intérêt à la refuser, on devait, si on parvenait enfin à l'y contraindre, avoir contre soi tout le désavantage de la position. Dans le second cas, les difficultés et les périls n'étaient pas moindres : comment en effet opérer le passage d'un fleuve large de plus d'un quart de lieue, comme l'est la Seine en cet endroit, sous le feu de l'artillerie du roi de

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Navarre et peut-être de celle de la flotte hollandaise, qui pouvait arriver de Quillebœuf en quelques heures? C'était cependant à ce dernier parti que le général espagnol s'était arrêté. Lorsqu'il en avait parlé pour la première fois au duc de Mayenne, celui-ci avait repoussé la chose comme impossible. Mais le duc de Parme n'en avait pas moins persisté dans son projet et s'était occupé aussitôt de le mettre à exécution. Par ses ordres huit compagnies d'infanterie étaient successivement passées sur la rive gauche de la Seine et y avaient élevé un petit fort dont les bastions dominaient le cours de la rivière. En même temps, un autre fort, dont les batteries étaient tournées du côté de Caudebec pour foudroyer les royaux s'ils se présentaient, fut bâti sur la rive droite. Ces deux ouvrages, d'une construction légère mais suffisante pour l'usage qu'on en voulait faire, ayant été terminés en peu de jours, le duc de Parme fit venir de Rouen un grand nombre de barques et de navires marchands dont il forma un pont de bâteaux (1); puis le 20 mai au soir, lorsque tout eut été ainsi préparé dans le plus grand secret, il envoya le prince Farnèse amuser l'ennemi par des escarmouches, et donna l'ordre au duc d'Aumale de traverser aussitôt le fleuve avec la cavalerie, l'infanterie et l'artillerie. Le passage s'effectua comme il l'avait prescrit, et le lendemain matin l'armée presque entière se trouvait déjà sur l'autre bord, lorsque le roi de Navarre, étonné de voir si peu de monde dans le camp des Ligueurs, envoya le baron de Biron reconnaître les choses

(1) Selon Davila, l'armée ne serait pas passée sur un pont de bateaux mais sur des barques détachées; il y a désaccord sur ce point entre les historiens. Au fond il importe peu.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

de plus près, et apprit de lui que les ennemis passaient la rivière. Il accourut aussitôt avec sa cavalerie, mais le feu du fort le tint à distance, et le prince Farnèse eut le temps de regagner l'autre rive avec le reste de son armée, avant qu'on eût pu prendre aucune mesure sérieuse pour l'en empêcher. Ce jeune prince déploya dans cette journée la plus rare intrépidité ; ayant laissé quelques pièces de canon en arrière, il retourna les reprendre sous le feu des royaux, et réussit non-seulement à sauver tout son matériel, mais encore à rompre le pont de bateaux lorsqu'il fut arrivé sur l'autre côté du fleuve.

Une manœuvre si hardie, qu'un général consommé dans l'art de la guerre avait pu seul concevoir et exécuter, équivalait à la plus éclatante victoire. Du haut des collines où il avait assis ses quartiers, le roi de Navarre voyait cheminer sur l'autre rive, à l'abri de ses attaques, l'armée qu'il se croyait à la veille de forcer dans ses derniers retranchements et de détruire. Sa première pensée fut de courir à Pont-de-l'Arche pour lui couper le passage, mais il rencontra dans ses officiers et ses soldats une résistance qui l'obligea à y renoncer. L'armée franco-espagnole put donc, sans être inquiétée, continuer sa route, se dirigeant sur Paris.

Le duc de Parme considérait désormais sa mission comme terminée, il avait fait lever le siége de Rouen et réduit à l'impuissance toutes les forces de son adversaire. Epuisé d'ailleurs par les souffrances d'une blessure dont il ne devait jamais guérir, il avait hâte de regagner les Pays-Bas. Aussi lorsqu'il fut arrivé à Saint-Cloud, au lieu d'entrer à Paris, où la désertion aurait pu se mettre dans ses troupes, il longea la rive gauche de la Seine, repassa

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

le fleuve à Charenton et ne s'arrêta que lorsqu'il eut gagné Château-Thierry.

Le roi de Navarre ne tarda pas à se mettre à sa poursuite avec le peu de forces qui lui restait. Ce prince avait vu se dissoudre d'elle-même son armée que le découragement avait prise, dès qu'elle avait su que l'armée ennemie lui échappait. Les Anglais et les Hollandais avaient refusé de passer la Seine, sous le prétexte que le temps de leur engagement était terminé, et avaient demandé à être reconduits à Dieppe pour s'y rembarquer. Les Suisses et les Allemands, dont la solde n'était pas payée, avaient fait le même refus, et la noblesse ne s'était pas montrée mieux disposée. Ce n'était donc qu'avec les 7 ou 8000 hommes qu'il avait pu retenir auprès de lui, que le roi de Navarre se donnait la satisfaction de reconduire de nouveau l'armée espagnole en la harcelant par des escarmouches. Il essayait ainsi de couvrir, autant qu'il était en lui, le nouvel échec qu'il venait de subir et qu'il ressentait d'autant plus vivement qu'il était dû non au hasard, mais à la force même des choses, et semblait le convaincre de la stérilité de ses efforts dans le présent comme dans l'avenir.

Le duc de Parme du reste se montra peu ému de l'approche des bandes béarnaises; avec la supériorité d'un vainqueur qui dédaigne les vaines attaques d'un adversaire dont il sait n'avoir rien à redouter, il continua sa marche sans se hâter, et ne repassa la frontière qu'au temps et au jour qu'il avait marqués.

Un évènement funeste termina cette campagne déjà si malheureuse pour la cause du chef de la maison de Bourbon. Le maréchal de Biron étant allé mettre le siége

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

devant la ville d'Épernay y fut tué d'un boulet de canon, le 26 juillet, au moment où il visitait un des bastions. Le maréchal était considéré à juste titre comme un des plus habiles hommes de guerre de ce temps; il avait en diverses circonstances, et particulièrement à Ivry, rendu d'éminents services au roi de Navarre, qui n'entreprenait rien de considérable sans le consulter, et lui abandonnait même volontiers la haute direction de la guerre. Son ambition, son humeur altière et jalouse pouvaient sans doute diminuer les regrets personnels du prince. Biron prisait très-haut ses services, trouvait qu'ils n'avaient pas été suffisamment récompensés et le faisait trop sentir à son maître. Mais sa mort n'en était pas moins une grande perte pour le parti royal, qu'elle privait de son chef militaire le plus expérimenté.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

CHAPITRE XVII.

Continuation de la guerre dans les provinces. — Négociations entre Villeroi et Duplessis-Mornay. — Les esprits sont de toutes parts disposés à la paix. — Réaction à Paris en faveur du parti modéré. — Conciliabules pour aviser à traiter de la paix. — Arrivée du duc de Mayenne à Paris. — Conférences entre les Ligueurs modérés et les exaltés. — Réaction en faveur des modérés dans les provinces. — Le roi de Navarre envoie à Rome le cardinal de Gondi et le marquis de Pisani. — Accueil fait par Clément VIII au cardinal. — Paroles favorables du Pape. — Mort du duc de Parme.

Cependant, si la Normandie avait été cette année le théâtre principal de la guerre, parce que les chefs s'y étaient trouvés en présence, la guerre n'en avait pas moins continué, comme par le passé, dans les autres provinces.

En Bretagne, les princes de Conti et de Dombes, qui y commandaient pour le roi de Navarre, avaient sous leurs ordres une armée composée presque tout entière d'Anglais envoyés par Élisabeth, de même que le duc de Mercœur, gouverneur pour la Ligue, comptait parmi ses soldats plus d'Espagnols que de Français.

Vers la fin de mai, les chefs des deux partis s'étaient rencontrés près de la ville de Craon, et, à la suite d'un combat vivement disputé, l'armée royale avait été mise en pleine déroute. Un grand nombre de gentilshommes avaient été tués, 1000 à 1200 soldats faits prisonniers; toute l'artillerie, le bagage et la plupart des cornettes

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

ou enseignes étaient tombés au pouvoir du duc de Mercœur.

Le maréchal d'Aumont, envoyé au secours des deux princes, n'avait pas été plus heureux. Il avait pris la ville de Mayenne et investi celle de Rochefort; mais le duc de Mercœur l'avait contraint à se retirer, après un siége de deux mois et demi.

Nonobstant ces succès, le duc de Mercœur se montrait disposé à entrer en arrangement avec le roi de Navarre. Il avait reconnu que, d'une part, les gentilshommes bretons étaient peu enclins à soutenir les droits qu'il prétendait avoir, par sa femme, sur le duché; que, de l'autre, le roi d'Espagne lui envoyait plus de soldats que d'argent, et ne cherchait qu'à s'assurer du port de Blavet, pour de là étendre sa domination sur toute la province. Il avait donc chargé le sieur de Talouet d'ouvrir une négociation avec Duplessis-Mornay, en mettant pour condition qu'on lui donnerait le gouvernement de la Bretagne, qu'il renonçait dès lors à posséder en pleine souveraineté. Mais l'affaire devait en rester là longtemps encore avant de se conclure.

Dans le Languedoc, le duc de Joyeuse, chef du parti catholique, avait d'abord remporté quelques avantages; mais ensuite s'étant laissé surprendre le 10 octobre par le maréchal de Montmorency, il avait eu 2,000 hommes tués ou mis hors de combat, avait perdu tout son bagage, 22 enseignes, 5 pièces de canon, et lui-même, en cherchant à échapper à l'ennemi par la fuite, s'était noyé dans le Tarn.

En Provence et dans le Dauphiné les affaires du duc de Savoie n'avaient pas plus prospéré que l'année précé-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

dente. Le sieur de La Valette, chef du parti royal, avait été tué le 11 février d'un coup de mousquet devant la ville de Roquebrune dont il faisait le siége ; mais la ville n'en avait pas moins été obligée de capituler, et, dans le courant de mai, Lesdiguières était arrivé du Dauphiné à la tête de 1500 hommes d'infanterie et de 1000 chevaux. La terreur que son nom inspirait avait suppléé au petit nombre de ses soldats. En peu de temps Beines, Ginaversi, Aups, Bariols, Draguignan et quelques autres petites places avaient dû reconnaître l'autorité du roi. Les troupes de la Ligue, commandées par le chevalier d'Aiglon et Châteauneuf, avaient en outre éprouvé un assez grave échec près de Pignon.

Lesdiguières eût poussé plus loin encore le cours de ses succès et forcé peut-être les partisans de la Ligue à mettre bas les armes, si une diversion faite par le duc de Nemours du côté du Dauphiné ne l'avait contraint d'y retourner avec la meilleure partie de ses troupes.

Mais le duc d'Épernon n'avait pas tardé à le remplacer. Ce seigneur, nommé commandant de toutes les forces royales en Provence, y était entré, au mois d'août, à la tête de 10,000 hommes, et y avait reçu des officiers et des soldats l'accueil sympathique que devait en attendre le frère de La Valette. Plusieurs gentilshommes de la Ligue s'étaient même aussitôt ralliés à lui, et la comtesse de Saulx, aussi ardente désormais pour la cause royale qu'elle l'avait été naguère pour celle de la Ligue, lui avait présenté le sieur de Créqui son fils, en le priant de lui permettre de servir sous ses ordres.

D'Épernon avait profité de ces bonnes dispositions pour ouvrir aussitôt la campagne, s'était emparé de plu-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

sieurs villes, particulièrement de celles d'Antibes et de Cannes, et avait obtenu en peu de temps de tels avantages que le roi de Navarre, qui redoutait l'ambition de cet ancien favori de Henri III, s'en était alarmé. D'Épernon en effet, non content de prendre des villes, élevait des places fortes où il mettait des garnisons dont les commandants lui était personnellement dévoués, et tenait une conduite qui semblait dénoncer l'intention de se rendre indépendant.

Tandis que ces choses s'étaient passées en Provence, Lesdiguières avait préparé dans le Dauphiné une entreprise plus vaste et plus hardie que celles qu'il avait encore exécutées.

Le duc de Savoie avait été jusque là l'agresseur, et dans la guerre qu'il faisait depuis plusieurs années il ne risquait rien que de ne pas réussir à prendre les provinces qu'il convoitait. Le roi de Navarre pensa avec juste raison que, pour le rendre plus circonspect à l'avenir, il fallait l'inquiéter sur ses propres possessions, et porter la guerre dans ses états. Par les ordres donc du roi, Lesdiguières avait passé les Alpes, s'était emparé de Pignerol et de Château-Dauphin et avait soumis les vallées d'Angragne, de la Luzerne et de la Pérouse. De plus il avait forcé la ville de Cahours à capituler, malgré les efforts du duc de Savoie qui s'était vu contraint à la retraite.

Après cette brillante excursion sur le territoire ennemi, Lesdiguières avait repris le chemin du Dauphiné où le rappelaient la saison avancée et les courses du marquis de Tréfort, qui s'était jeté dans le Grésivaudan et portait le ravage jusqu'aux portes de Grenoble. A son arrivée les troupes savoyardes s'étaient retirées, et chacun avait

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

pris ses quartiers d'hiver, les uns en deçà, les autres au-delà des Alpes.

Les chances de la guerre dans les provinces s'étaient donc à peu près également balancées entre les deux partis : dans l'Est et le Midi les royaux l'avaient emporté ; dans l'Ouest et au Centre les Ligueurs avaient eu l'avantage, sans que d'aucun côté il eût été obtenu de résultat décisif.

Ainsi depuis trois ans la situation générale n'avait pas changé, et la question demeurait posée dans les mêmes termes : il y avait toujours, d'une part, la nation qui refusait de reconnaître pour roi un prince protestant ; de l'autre, le chef de la maison de Bourbon qui, invoquant son droit héréditaire, persistait à revendiquer le trône par la force des armes. Les incidents de la lutte même avaient peu varié ; le roi de Navarr eremportait d'abord quelques succès, suivis bientôt de revers qui lui en faisaient perdre tout le fruit. Un tel état de choses indiquait assez que la guerre seule ne pouvait suffire à mettre fin au débat, et des deux côtés on le comprenait chaque jour davantage.

Le duc de Mayenne ne se dissimulait pas que les succès obtenus dans les deux dernières campagnes étaient dus à l'intervention des Espagnols. Or, cet appui étranger lui pesait à divers titres ; outre qu'il s'inquiétait de ce qu'il y avait de menaçant pour l'indépendance nationale dans le protectorat intéressé de Philippe II, il était personnellement blessé des exigences et des intrigues du roi d'Espagne, qui, depuis quelque temps, semblait même vouloir lui susciter un rival dans la personne de son neveu le jeune duc de Guise. Par ces

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

divers motifs, le duc de Mayenne était disposé à reprendre avec le roi des négociations qui d'ailleurs n'avaient jamais été entièrement abandonnées.

Le roi, de son côté, avait trop de perspicacité pour ne pas comprendre que dans cette lutte d'un homme contre un peuple la partie n'était pas égale, et qu'il risquait d'y épuiser en de stériles efforts tout ce qu'il avait d'intelligence, de courage et d'énergie. Sans parler des derniers échecs qu'il venait d'éprouver, il avait lieu d'être sérieusement alarmé de l'état général de ses affaires.

La noblesse catholique, qui faisait sa force principale, manifestait de plus en plus ses mécontentements. Lorsque, trois années auparavant, elle avait consenti, au camp de Saint-Cloud, à le reconnaître pour roi de France, ce n'avait été qu'à la condition qu'il se convertirait; or il n'avait pris depuis lors aucun souci de tenir sa promesse, et les seigneurs les plus influents, tels que les ducs de Nevers et de Longueville, et d'autres, ne lui cachaient pas qu'ils ne pourraient, sans manquer à leur conscience, continuer longtemps encore à servir la cause d'un roi hérétique; de plus, ils mettaient de nouveau en avant la candidature du cardinal de Bourbon. Les gentilshommes protestants, qui d'ailleurs n'étaient pas assez nombreux pour soutenir seuls sa fortune, continuaient également à murmurer, et à se plaindre de l'ingratitude de leur ancien chef.

Le prince n'était pas plus rassuré sur les dispositions de ses alliés du dehors. Il n'avait pu obtenir qu'à grand' peine de la reine d'Angleterre les derniers secours qui lui avaient permis de faire le siége de Rouen. Ses ambassadeurs, le vicomte de Turenne et Duplessis-Mornay,

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

avaient eu à essuyer toutes sortes de procédés humiliants à la cour de Londres. Élisabeth se lassait de ses sacrifices et ne craignait pas de le faire sentir à son royal protégé; elle ne lui épargnait ni les récriminations, ni les paroles amères; se permettait de lui reprocher avec dureté les moindres fautes, et allait jusqu'à se plaindre qu'il ne ménageât pas assez la vie des soldats qu'elle lui envoyait. Il est vrai qu'en ce moment sa tendresse était tenue en alarme au sujet du comte d'Essex, son favori, commandant des forces anglaises au service de France, et qu'au dépit politique de la reine se joignaient les anxiétés de cœur de la femme.

Les princes allemands, malgré ses instances réitérées, ne lui avaient jamais envoyé que de faibles secours; les reistres et les lansquenets qu'il avait à son service étaient des mercenaires dont il payait la solde de ses propres deniers ou de ceux de ses alliés; il en était de même des cantons suisses protestants.

La république de Venise montrait au roi du bon vouloir, mais elle ne lui avait donné, et ne pouvait encore lui promettre que des témoignages de sympathie. Il ne lui était pas permis d'espérer davantage de la Turquie, quoiqu'il eût écrit dans les termes les plus humbles une lettre au très-magnanime et invincible prince le grand Empereur des Musulmans, pour le prier d'*avoir regard de ne pas laisser opprimer un roi et royaume dont l'amitié avait toujours été chère à lui et à ses prédécesseurs*. Le chef des croyants était trop loin pour que son appui, en cas qu'il voulût le donner, pût lui être d'une grande utilité.

Le concours sincère des États généraux de Hollande

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

lui était seul assuré, mais les États se trouvaient eux-mêmes engagés dans une lutte trop sérieuse avec l'Espagne pour pouvoir distraire beaucoup de leurs forces à son profit.

De toutes ces circonstances, le roi de Navarre ne pouvait que conclure qu'il était temps de prendre un parti, sous peine de rendre à jamais impossible son avénement au trône de France. Il n'en était pas d'ailleurs à reconnaître qu'un peu plus tôt, un peu plus tard, il lui faudrait se convertir à la religion catholique. S'il avait différé jusque là, c'était moins par scrupule de conscience que par point d'honneur. Il lui coûtait peu en soi d'abjurer de nouveau le protestantime, mais il ne voulait point paraître subir la loi de ses ennemis, ni sacrifier ses croyances à l'appât d'une couronne. Il ne s'agissait donc au fond pour lui que de préparer les voies à une abjuration qu'il pût couvrir de prétextes honorables. Or, comme pour atteindre ce résultat il devait avoir recours non à la guerre, mais aux négociations, il était aussi bien disposé que le duc de Mayenne à essayer d'une conciliation.

Villeroi était l'intermédiaire qui s'était entremis dès l'origine entre les chefs des deux partis, et quoiqu'il eût toujours échoué, il n'en montrait pas moins de zèle pour arriver à conclure une affaire de si haute importance.

Dès le commencement de l'année 1592, il avait renoué un commerce de lettres et de conférences avec Duplessis-Mornay; mais, outre que le siége de Rouen tenait alors tout en suspens, les conditions proposées avaient paru si exorbitantes à Duplessis-Mornay, qu'il les avait absolument repoussées.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Après la levée du siége et le licenciement de l'armée royale, Villeroi, jugeant les circonstances plus favorables, se remit de nouveau à l'œuvre, et étant allé trouver le duc de Mayenne à Rouen, il reçut de lui la mission de négocier aux conditions suivantes : Il devait se rendre le plus secrètement possible auprès du roi de Navarre, et après lui avoir représenté « qu'il se trompait » étrangement s'il espérait avoir la paix, et que ceux de » la Ligue le reconnussent jamais avant qu'il fût catho- » lique et réconcilié à l'Église, étant certain que, quand » le duc de Mayenne se dispenserait d'en user autrement, » il serait suivi de si peu de gens, que les misères publi- » ques en augmenteraient plutôt qu'elles ne finiraient, » il avait charge de lui proposer de s'en remettre 1°, en ce qui touchait la religion, à la décision du Souverain Pontife, auprès duquel on députerait de part et d'autre ; 2°, en ce qui concernait la succession au trône, à la décision des États généraux, que le duc avait l'intention de convoquer dans le plus bref délai.

En donnant de telles instructions, le duc de Mayenne témoignait assez de son désir de la paix ; car, outre qu'il ne demandait rien que de légitime, il s'abstenait de rien stipuler quant aux avantages particuliers auxquels il pouvait prétendre ; non qu'il y renonçât, mais parce qu'il savait que ces intérêts seraient faciles à régler, lorsqu'on serait d'accord sur le point principal.

Villeroi s'occupa aussitôt des moyens d'avoir une entrevue avec le roi de Navarre. Averti de son désir, le prince lui donna rendez-vous à Gisors, où il eut avec lui

(1) *Mémoires d'État de Villeroi*, p. 198.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

une conférence pendant la nuit, afin que la chose ne s'ébruitât pas.

Le roi se montra animé des sentiments les plus conciliateurs, et lorsque Villeroi lui eut fait part des instructions dont il était porteur, il ne fit pas difficulté de déclarer qu'il était prêt à y souscrire en disant que : « Puisque M. de Mayenne ne voulait continuer à traiter » que le Pape n'eût parlé et qu'il n'en eût communiqué » avec ses partisans, il ferait partir au plus tôt M. le car- » dinal de Gondi et le marquis de Pisani, et qu'il ne serait » rien omis de sa part pour contenter le Pape et les Ca- » tholiques qui affectionnaient son instruction ; qu'il y » marchait de très-bon pied, non par crainte de ses en- » nemis ou pour mieux avancer ses affaires, mais pour » le désir qu'il avait de contenter ses sujets, les délivrer » de la guerre, et mettre son âme en repos, comme il » ferait voir par effet (1) ; » que quant à ce qui concernait la convocation des États, « le duc de Mayenne devait « prendre garde que l'assemblée qu'il prétendait faire » fût composée principalement de personnes de qualité » et d'honneur ; autrement il prévoyait qu'il s'y prendrait » des résolutions trés-périlleuses pour le royaume et pour » lui-même ; qu'il se contentait d'en donner avis, esti- » mant que M. de Mayenne en serait adverti et qu'il y » pourvoirait comme chose qui lui importait autant ou » plus qu'à nul autre (2). »

Après avoir ainsi formulé son adhésion aux conditions proposées, le prince eut soin d'ajouter que : « si le duc » de Mayenne se voulait accorder avec lui, il s'en trou-

(1) *Mémoires d'État de Villeroi*, p. 199.
(2) *Ibidem*, p. 199.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» verait très-bien, car il le contenterait d'honneurs et de » biens plus qu'il n'en tirerait jamais d'autre et même » des Espagnols (1). » Puis il pria Villeroi de lui continuer ses bons offices et de lui faire savoir au plus tôt la réponse et volonté du duc de Mayenne.

La grande querelle depuis si longtemps pendante paraissait donc enfin avancer vers une solution; la négociation du moins avait fait un grand pas : des deux côtés on s'était expliqué nettement, et on s'était arrêté au parti le plus sage, à celui de remettre le litige à l'arbitrage du Pape et d'une assemblée d'États; du Pape qui seul, en ce qui concernait la religion, avait autorité suffisante pour décider sur les intérêts de la foi et rassurer les consciences; d'une assemblée des États qui seule aussi pouvait prononcer souverainement sur la question de la succession au trône. Des deux côtés également le désir d'un rapprochement était sincère; le duc de Mayenne avait fait les premières avances et le roi de Navarre avait tenu à Villeroi, rapporte ce dernier, « un langage d'une telle » franchise et de si bonne façon qu'il crut certainement » qu'il parlait selon son cœur, lui faisant paraître qu'il » avait non-seulement goûté ses raisons, mais aussi qu'il » avait volonté de contenter les Catholiques. »

Mais ce qui devait plus encore donner l'espoir d'une prochaine conciliation, c'était la disposition générale des esprits, qui à Paris même commençaient à se prononcer ouvertement en faveur de la paix.

Depuis la répression sévère de l'attentat commis contre le président Brisson, l'influence du parti ligueur modéré

(1) *Mémoires d'État de Villeroi*, p. 199.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

s'était accrue de jour en jour dans la capitale. On se rappelle que le duc de Mayenne avait, au mois de décembre 1591, rendu un édit par lequel il était défendu aux Seize de se réunir et de s'assembler sous peine de la vie.

Cet acte d'autorité avait produit ses effets; les Seize avaient jugé prudent de renoncer, pour le moment du moins, à la lutte, et les modérés en avaient profité pour rallier et unir leurs forces.

Dès les premiers jours de janvier de cette année 1592, un certain nombre de bourgeois, de magistrats, d'ecclésiastiques, d'officiers de la maison de ville, de colonels et de capitaines de la garde bourgeoise, avait conçu la pensée de former une sorte d'association offensive et défensive contre la domination des Seize. Dans ce but ils avaient fait appel aux bonnes familles et aux gens d'honneur pour qu'ils se reconnussent et joignissent ensemble afin d'être les plus forts, et particulièrement aux colonels de la garde bourgeoise pour qu'ils pratiquassent chacun en leurs quartiers le plus de capitaines et de bourgeois qu'ils pourraient, afin de se rendre maîtres des élections et d'éloigner les Seize des charges de la ville.

Presque tous les membres du parlement et des autres cours souveraines, treize colonels sur seize, tous les quarteniers à l'exception de quatre, beaucoup de capitaines et de bourgeois, s'étaient empressés de répondre à cet appel des chefs du parti modéré.

Rien en soi assurément n'était plus légitime que ce mouvement de réaction, mais à la condition qu'il serait contenu dans de justes bornes. Or c'est ce qui n'eut pas lieu.

D'abord les modérés, forts de l'appui qu'ils trouvaient

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

dans les dispositions de l'esprit public se mirent à user de représailles contre les Seize, dont quelques-uns furent déférés au Parlement et payèrent de leur vie des crimes vrais ou supposés.

Mais ce ne fut pas tout : non contents de manifester leur désir de la paix, ce qui était fort naturel après les cruelles épreuves par lesquelles on venait de passer, ils eurent recours aux intrigues et presque aux complots pour en précipiter la conclusion au risque de tout compromettre. Bientôt même, à l'instigation des Politiques qui ne pouvaient manquer de prendre part au mouvement, on en vint à parler de traiter directement avec le roi, et dans une assemblée tenue vers la fin de septembre au logis de l'abbé de Sainte-Geneviève, connu pour ses sentiments royalistes, il fut décidé qu'on constituerait quatre comités qui aviseraient aux moyens de faire la paix, car il n'y avait plus d'autre chance de salut et de repos.

Le triomphe du parti modéré était donc devenu presque aussi menaçant pour la cause de l'Union que naguère celui des exaltés.

L'arrivée du roi de Navarre aux abords de la capitale vint encore aggraver cet état de choses. Après la prise d'Épernay, qui avait coûté la vie au maréchal de Biron, ce prince avait jugé qu'il n'avait rien de mieux à faire que de se rapprocher de Paris, non pour en recommencer le siége, ce que l'état de ses forces ne lui permettait pas, mais pour en gêner les approvisionnements et jeter l'alarme parmi les bourgeois.

En conséquence il s'était avancé jusqu'à Saint-Denis, et il avait fait élever à Gournai un fort qui devait le

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

rendre maître du cours de la Marne, comme il l'était déjà de celui de la Seine.

L'entrée de Paris se trouva ainsi fermée de presque tous les côtés, et les vivres ne purent plus y entrer qu'avec la permission des gouverneurs royaux, qu'il était facile d'ailleurs d'acheter à prix d'argent.

Les partisans de la paix ne pouvaient manquer de tirer parti d'une circonstance si favorable. Ayant donc convoqué les principaux bourgeois dans une assemblée générale, ils leur rappelèrent les longues souffrances de la population pendant le siége; leur représentèrent le danger où on était de voir se renouveler bientôt les horreurs de la famine, et leur proposèrent de députer en commun vers le roi de Navarre à Saint-Denis, non sans doute encore pour traiter de la paix, mais pour lui demander qu'en attendant la tenue des états-généraux, il accordât le trafic et le commerce libre, tant pour la ville de Paris que pour les autres bonnes villes du royaume.

La moindre conséquence d'une pareille démarche eût été de mettre les chefs de la bourgeoisie en relation directe avec le roi. Le danger était manifeste : dès que le duc de Mayenne en fut informé, il se hâta d'accourir à Paris. Le duc désirait sincèrement la paix; en ce moment même, nous l'avons vu, il la négociait et en jetait les bases de concert avec le roi de Navarre; mais il ne pouvait permettre, dans l'intérêt même de la cause dont il était le chef, que l'on traitât prématurément sans lui et contre lui.

Toutefois, fidèle à ses principes de prudence, il ne voulut rien précipiter. Arrivé le 24 octobre à Paris, il se mit à étudier l'état des esprits, observa les progrès alar-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

mants que la cause royale avait faits, reconnut que beaucoup d'anciens Ligueurs s'étaient laissé circonvenir par les Politiques, dont ils suivaient désormais la direction ; et ce ne fut que lorsqu'il se fut ainsi assuré de l'imminence du péril qu'il se décida à agir. Ayant donc convoqué le 6 novembre les principaux bourgeois, les colonels et les quarteniers, dans une assemblée générale à l'Hôtel-de-Ville, il leur signifia sa ferme résolution de ne laisser porter aucune atteinte à son autorité et de réprimer tous les complots, de quelque côté qu'ils pussent venir : « Messieurs, leur dit-il, j'ai été averti qu'il s'était fait ici » quelques propositions d'envoyer vers le roi de Navarre » pour traiter avec lui, ce que j'ai trouvé fort étrange, » pour être chose fort contraire à ce que nous avons » juré. Toutefois je ne l'impute pas à aucune mau- » vaise volonté qu'aient ceux qui l'ont proposé, ains à la » très-grande nécessité que chacun de vous peut avoir. » Mais vous savez tous que j'ai délibéré de faire assem- » bler les états dans ce mois pour pourvoir au général » des affaires et au particulier de votre ville. Vous savez » combien de princes, seigneurs et villes se sont unis » avec vous, desquels nous ne pouvons ni ne devons hon- » nêtement nous départir; aussi votre condition serait » beaucoup plus mauvaise de faire vos affaires sans eux. » J'espère que tous ensemble prendront quelque bonne » résolution, pour laquelle exécuter, sans avoir aucune » considération de mon intérêt particulier, j'exposerai, » comme j'ai fait ci-devant, pour votre conservation très- » librement mon sang et ma vie.

» Mais cependant je prie ceux qui ont fait telle pro- » position de s'en vouloir départir, et s'ils ne le faisaient,

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» j'aurais occasion de croire qu'ils sont mal affectionnés » à notre parti, et traiterais avec eux comme avec enne- » mis de notre religion (1). »

Ce discours n'était pas seulement un avertissement sévère à l'adresse des Politiques et des Ligueurs modérés, qui faisaient cause commune avec eux, il renfermait tout le plan de conduite que le duc de Mayenne se proposait de suivre.

Le duc annonçait la tenue prochaine des états-généraux, qu'il avait reculée jusque-là par divers motifs, mais qu'il désirait réunir maintenant, parce qu'il pensait trouver dans l'assemblée un utile point d'appui pour tenir en échec les Espagnols et les partisans du roi. De plus, il faisait un appel indirect aux Seize. Quoique par politique et par tempérament il eût toujours incliné du côté des modérés, il avait eu soin cependant de ne pas rompre avec les Seize, chez lesquels il savait devoir trouver dans les jours difficiles un dévouement plus absolu à la cause de l'Union, et l'année précédente il n'avait sévi contre quelques-uns d'entre eux, que parce que l'honneur et l'intérêt du parti tout entier lui en faisaient un devoir. Mais les circonstances étant changées, et le péril venant désormais des modérés, il ne pouvait hésiter à se tourner du côté des Seize; ceux-ci le comprirent sans qu'il eût besoin de s'expliquer davantage, et s'empressèrent d'en tirer parti. Toutefois, comme ils n'osaient encore enfreindre ouvertement l'édit qui leur défendait de se réunir sous peine de la vie, ils se contentèrent de proposer aux Ligueurs modérés d'entrer en conférence avec eux

(1) *Palma Cayet*, t. I, p. 394.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

pour discuter en commun leurs différends et s'efforcer de les concilier.

Cette offre fut d'abord repoussée, puis acceptée, parce que les modérés reconnurent que les Seize représentaient encore une force qu'il eût été imprudent de traiter avec dédain. En conséquence, des commissaires furent désignés de part et d'autre.

La première conférence se passa en propos et en récriminations peu propres à avancer l'œuvre de conciliation; chacun maintenait ses prétentions et refusait de rien céder. Toutefois, comme on ne voulait pas rompre immédiatement, il fut décidé qu'on confierait le soin de la négociation à un conseil d'ecclésiastiques pris dans les deux partis. L'archevêque d'Aix Genebrard, l'évêque de Senlis Rose, le curé de Saint-Benoît Boucher, et le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois Cœuilli, furent choisis par les Seize; l'abbé de Sainte-Geneviève, le doyen de l'Eglise de Paris Séguier, le curé de Saint-Eustache Benoist, le curé de Saint-Sulpice Chavagnac, par les modérés. Mais les membres du clergé ne réussirent pas non plus à s'entendre.

Le prévôt des marchands et le gouverneur de Paris crurent dès lors devoir intervenir pour essayer de rapprocher les esprits, et, après de nombreux pourparlers, ils obtinrent qu'on nommerait une commission, non plus d'ecclésiastiques, mais de magistrats et d'officiers de la garde bourgeoise, que le prévôt fut chargé de désigner lui-même.

Dès que cette nouvelle commission, composée des colonels d'Aubray, L'huillier, Passart, Marchand et Pigneron, pour les modérés; et des sieurs Acarie, Legresle,

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Senault, Alrequin et Bordereuil-Rosny, pour les Seize, eut été constituée, le prévôt des marchands la réunit sous sa présidence, à l'hôtel du gouverneur de Paris. Les esprits étaient fort animés des deux parts, plus peut-être même du côté des modérés, qui, se croyant les plus forts, étaient moins disposés à faire des concessions.

Le colonel Marchand prit le premier la parole pour se plaindre de ce que quelques prédicateurs répandaient le bruit que les premières avances étaient venues des modérés et non des Seize, tandis qu'on savait bien que le contraire était le vrai. Acarie, Legresle, Sénault, répliquèrent vivement sur ce point, puis se mirent à dire que, dans tous les cas, le seul moyen de mettre fin aux divisions était de déclarer qu'on ne reconnaîtrait jamais le roi de Navarre, quelque catholique qu'il se fît. Lors le colonel d'Aubray se leva et dit : « Messieurs, je ne vois » pas qu'on ait parlé de ce pour quoi on nous a fait en- » tendre que nous étions assemblés. Quant à nous, nous » sommes tous demeurés en l'Union de la ville, en l'o- » béissance de M. de Mayenne, de la cour de Parlement, » de M. le gouverneur et des magistrats. Si vous autres » (s'adressant aux Seize), qui vous êtes joints avec le » Pape et l'Espagnol, voulez entrer en notre Union, nous » interviendrons pour vous auprès de M. de Mayenne, de » la cour de Parlement et des magistrats, pour qu'ils » vous y reçoivent, et n'est besoin d'autre réconciliation » pour mon particulier, n'ayant de querelle avec per- » sonne. »

Les députés des Seize répliquèrent avec la même hauteur qu'ils n'avaient aucune grâce à demander aux modérés, ni rien à recevoir d'eux ; qu'ils avaient plus que

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

tous les autres concouru à établir la sainte Union, et qu'ils en étaient encore les défenseurs les plus fidèles et les plus éprouvés.

Le colonel d'Aubray s'en prit de nouveau aux prédicateurs, qu'il accusa d'invectiver publiquement dans les chaires contre plusieurs hommes d'honneur justement considérés, et reprocha à tout le parti des Seize de refuser de se soumettre à la juridiction du Parlement.

Pour couper court à ces discussions irritantes, le prévôt des marchands rédigea par écrit quelques articles dont il donna lecture en en proposant l'adoption. Il y était dit d'abord qu'on prierait monseigneur le légat d'intervenir auprès des prédicateurs pour les engager à modérer leur langage; en second lieu, que l'on s'abstiendrait à l'avenir des dénominations de *Politiques* et de *Seize;* troisièmement enfin, que la cour de Parlement serait priée d'oublier le passé et de ne plus faire aucune recherche au sujet des délits ou attentats antérieurement commis.

Sur le premier point, il n'y eut pas de difficulté; sur le second, Acarie, Legresle et les autres observèrent que le nom de *Seize* était un nom honorable, et que l'on ne faisait aucun déshonneur à ceux qui en étaient de les appeler ainsi; que toutefois, si, pour éviter les noises et les contentions, on le voulait oublier, on le pourrait consentir, mais que si on le voulait éteindre par ignominie, ils ne le pourraient souffrir et fallait qu'il leur demeurât.

L'article qui concernait le Parlement souleva des réclamations plus vives encore. « Il n'est aucunement nécessaire, dirent les représentants des Seize, de supplier » la cour de Parlement d'oublier les choses passées; sur

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» cette prière d'oblivion elle se voudrait prévaloir et dire » que nous ne pouvons plus nous pourvoir contre ses » arrêts. Or, la récusation est de droit, car il ne serait » raisonnable qu'un qui se prétendrait offensé d'avoir » été emprisonné, comme toute la cour le prétend avoir » été par les Seize, fût le juge de celui qui l'aurait mené » en prison ou qui y aurait prêté aide et conseil (1). — » Eh quoi ! reprit le colonel L'huillier, vous ne voulez » donc pas reconnaître la Cour ? ni qu'on fasse justice ? » Qui seront donc vos juges ? » Acarie, Senault et les autres répliquèrent avec chaleur et ne voulurent rien concéder sur ce point important.

Le jour suivant il y eut une nouvelle réunion chez le prévôt des marchands, qui n'eut pas plus de résultat. Les conférences continuèrent ainsi entre les deux partis sans qu'aucun rapprochement pût avoir lieu. Les Seize persistaient à refuser de reconnaître la juridiction des magistrats qu'ils considéraient comme leurs ennemis déclarés, et demandaient en outre qu'on s'engageât à ne jamais faire d'accord avec le roi de Navarre. Les modérés repoussaient avec énergie de semblables prétentions. L'irritation allait toujours croissant, et il arriva que dans une discussion le colonel d'Aubray s'emporta jusqu'à dire en s'adressant aux Seize : « C'est trop disputé, nous » nous faisons grand tort de parler à vous autres ; qui » êtes-vous ? » Et en parlant ainsi, il leur montrait l'édit rendu contre eux l'année précédente. « Voilà votre re- » proche sur le front, vous êtes par là réprouvés, désa- » voués et diffamés, gens sans chef et sans aveu, aux-

(1) *Palma Cayet*, t. I, p. 398.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» quels défenses sont faites de vous nommer les Seize ; et » néanmoins vous prenez ce mot à grand honneur : nous » ne devrions pas seulement parler à vous. » Le colonel L'huillier appuya cette sortie véhémente en lisant tout haut l'édit qui défendait aux Seize de se réunir. Legresle, Acarie et les autres se levèrent alors indignés : « Nous » sommes gens de bien, s'écrièrent-ils, et n'avons que » faire de cette abolition, ni nous ni tous les nôtres, et » ne nous peut telle abolition apporter aucune infamie ; » si vous avez autre opinion, vous vous montrez vous-» mêmes désobéissants et contrevenants à ce qu'elle » porte, parce qu'il y a défense de s'en souvenir, et vous » nous en faites reproches. »

De tels débats n'étaient pas de nature à amener une conciliation, et le président Jeannin, ayant essayé à son tour de s'interposer, n'eut pas plus de succès que le prévôt des marchands et le gouverneur de Paris.

Les Seize, on le voit, commençaient à reprendre le dessus ; ils sentaient que le duc de Mayenne avait besoin de leur appui et ne voudrait rien entreprendre contre eux en ce moment. Bientôt même, renonçant à ces conférences avec les modérés, qui ne pouvaient aboutir, ils résolurent de s'adresser au duc de Mayenne lui-même et lui présentèrent, non en leur nom, il est vrai, mais en celui des prédicateurs, que leurs immunités ecclésiastiques mettaient à l'abri de toutes recherches, un mémoire où ils formulaient leurs prétentions avec une grande liberté de langage. « Depuis le désastre advenu » en la ville de Paris, était-il dit dans le préambule, par » la mort violente d'aucuns bons bourgeois catholiques, » le 4 décembre dernier... l'audace des ennemis de la

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» Religion catholique et partisans du roi de Navarre s'est » du tout augmentée, et leur pratique tant advancée » dans la ville, où ils entrent, sortent, traitent, parlent » et font ce qu'ils veulent, que l'on ne peut attendre » qu'une ruine évidente de la Religion et l'établissement » de l'hérésie, si Dieu, par sa toute bonté, ne prévient les » desseins de nos ennemis, et que de brief l'on y pour- » voie, etc. »

Suivaient les demandes auxquelles le duc de Mayenne était supplié de faire droit. Les principales étaient : qu'il fût fait défense de parler d'accord ou composition avec le roi de Navarre, hérétique relaps et excommunié; que les états-généraux fussent convoqués à Paris, sans plus différer, pour procéder à l'élection d'un roi très-chrétien et catholique ; enfin que le Parlement fût purgé des partisans du roi de Navarre, ensemble les magistrats de la ville, colonels et capitaines qui ont adhéré et adhèrent à l'ennemi, et en leur lieu y établir et commettre de bons catholiques, et le plus tôt que faire se pourra.

En présentant ce mémoire sous le couvert des prédicateurs, les Seize se proposaient moins encore d'intimider leurs adversaires que de mettre le duc de Mayenne en demeure de s'expliquer. Mais celui-ci n'eut garde de tomber dans le piége.

Le chef de l'Union avait atteint son but; il voulait contenir les modérés en leur opposant les Seize, mais il n'entendait nullement se mettre à la merci de ces derniers. Il se contenta donc de faire publier, le 12 décembre, un avis du conseil d'Etat dont la signification était aussi peu explicite que possible : le conseil faisait droit aux demandes des Seize sur quelques points, mais sur

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

d'autres il opposait des refus absolus. En ce qui concernait le point le plus important, à savoir, la *défense de parler d'accord ou composition avec le roi de Navarre*, il n'y avait d'autre réponse que celle-ci : « *Ce sont paroles vaines, qui ne méritent y avoir égard ni en faire cas.* » Toutefois, la promesse de convoquer les états-généraux dans le délai d'un mois était formellement renouvelée.

Mais ce n'était pas seulement à Paris que les deux fractions du parti de l'Union étaient en présence ; la même lutte avait lieu dans les provinces. Partout la lassitude de la guerre avait entraîné une portion des anciens Ligueurs à se rapprocher des Politiques, mais partout aussi la réaction royaliste avait rencontré une sérieuse opposition. Les gouverneurs des villes, en effet, avaient reçu l'ordre du duc de Mayenne d'user à l'égard des deux partis de la même politique que lui-même suivait à Paris, c'est-à-dire de les dominer en les opposant l'un à l'autre.

Du reste ce n'était pas dans l'intérêt de son ambition personnelle, mais dans celui même de la cause dont il était le chef, et pour prévenir les excès, que le duc de Mayenne en agissait ainsi. « Car, dit Palma Cayet, si » les gouverneurs n'eussent usé de cette prudence par » commandement dudit sieur duc, ce n'eût été dans » toutes les grandes villes que meurtres, massacres et » exils, et la faction la plus forte eût exécuté sa passion » sur l'autre avec telle animosité qu'il s'en fût ensuivi la » perte générale de la monarchie française. »

A Orléans la lutte avait été très-vive au sujet de l'élection du maire et des échevins. Ceux du Cordon (c'était

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

le nom qu'on donnait à Orléans aux exaltés), avaient été longtemps les maîtres dans la ville; mais là comme ailleurs les modérés, en s'unissant aux Politiques, avaient depuis quelque temps repris la principale influence, et le gouverneur le sieur de la Châtre, qui les favorisait, avait fait nommer une municipalité composée d'hommes de leur parti. Bientôt les Politiques, voulant mettre à profit des circonstances si favorables, avaient noué des intelligences avec le roi de Navarre pour lui livrer la ville; mais le gouverneur, instruit de leurs menées, avait fait fermer les portes; de sorte que, quand le prince s'était présenté, il avait été obligé de rebrousser chemin et de renoncer à l'entreprise.

Cependant, s'il saisissait avec empressement toute occasion qui s'offrait à lui de prendre quelque nouvelle ville, le roi était surtout préoccupé en ce moment du soin de mener à bonne fin les négociations commencées pour une pacification générale.

On se rappelle qu'il était tombé d'accord avec le duc de Mayenne sur deux points principaux, à savoir : 1° de députer vers le Pape ; 2° de réunir une assemblée des états-généraux. Il n'avait concédé ce dernier point qu'avec répugnance et en faisant des réserves, car il prévoyait bien que dans une assemblée des états les passions depuis longtemps soulevées contre lui ne manqueraient pas de se faire jour et finiraient peut-être par prendre le dessus ; mais par là même qu'il avait beaucoup d'appréhensions de ce côté, il n'en avait que plus de hâte de poursuivre la négociation avec Rome, de laquelle il espérait davantage. Aussi le cardinal de Gondi et le marquis de Pisani, qui devaient être ses représensants auprès

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

du Saint-Siége, avaient déjà reçu ordre de se mettre en route.

Le cardinal de Gondi était un prélat pieux, modéré, ami de la paix, qui, sans méconnaître les services rendus à l'Église par la Sainte-Union, inclinait vers le parti du roi, comme d'ailleurs la plupart des membres du haut clergé. Il était resté à Paris jusqu'à la fin de l'année 1590; on l'avait vu pendant le siége soulager par d'abondantes aumônes les souffrances du peuple, s'entremettre ensuite activement pour amener un traité de paix ; et ce n'était qu'après avoir échoué dans tous ses efforts qu'il avait quitté sa ville épiscopale pour sa maison de campagne de Noisy, où il attendait dans la retraite des temps plus calmes.

Le Pontife vers lequel il était envoyé était Clément VIII, nouvellement élu en remplacement d'Innocent IX, mort après deux mois de règne. Animé des intentions les plus droites, Clément VIII désirait ardemment mettre fin à la guerre cruelle qui déchirait la France, sans oublier toutefois que, chef de l'Église, il en devait avant tout sauvegarder les droits et les intérêts. Dans un bref adressé, le 15 avril dernier, à son légat à Paris, au sujet de la prochaine convocation des états-généraux et de l'élection royale qui devait s'ensuivre, il avait formulé ses instructions en ces termes : « Vous de-
» vrez faire en sorte, avait-il dit au cardinal de Plai-
» sance, que dans cette grande affaire tous les gens de
» bien défèrent, d'un consentement unanime, la souve-
» raine puissance à celui qui paraîtra l'avoir méritée par
» sa piété, par son respect de la religion catholique, par
» des vertus dignes du trône et par la science du gou-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» vernement (1). » Un tel langage montrait assez qu'il n'entendait exclure personne, pas même le roi de Navarre, qui, pour satisfaire aux conditions proposées, n'avait qu'à abjurer l'hérésie; aussi ce prince ne doutait-il pas que le Pape ne fût disposé à le reconnaître, dès qu'il lui aurait donné des gages suffisants d'un prochain retour à la religion catholique.

Pour mieux le prévenir en sa faveur, il avait rendu, quelques jours avant le départ du cardinal de Gondi, un édit ayant pour but de réformer plusieurs abus qui s'étaient introduits dans la discipline ecclésiastique du royaume. Depuis quelque temps, et par suite de la rupture des relations avec la cour de Rome, le conseil du roi avait institué des économes spirituels qui nommaient aux bénéfices vacants, sans en référer à aucune autre autorité. Cet état de choses avait inspiré à quelques prélats ambitieux l'idée d'établir en France un patriarcat, dont la juridiction remplacerait celle du Souverain Pontife. On avait accusé le cardinal de Lenoncourt, mort dernièrement à Blois, d'avoir aspiré secrètement à cette haute dignité; et l'archevêque de Bourges, Renauld de Beaune, successeur de Jacques Amiot dans la charge de grand-aumônier, était encore soupçonné d'avoir les mêmes prétentions. Le Saint-Siége s'en était ému, et c'était pour le rassurer que le roi de Navarre venait de supprimer par son édit les économats spirituels, auxquels il avait substitué un conseil d'évêques, ce qui excluait toute arrière-pensée de patriarcat.

Le cardinal de Gondi s'était donc mis en route pour

(1) *De Thou*, t. XI, p. 509.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Rome vers la fin d'octobre, avec le marquis de Pisani. D'abord il eut lieu de craindre que les choses n'allassent pas comme il le désirait; car, lorsqu'il fut arrivé à Florence, il reçut la visite d'un religieux jacobin, qui vint lui intimer défense, au nom du Pape, d'entrer sur les terres de l'Église. Mais le grand-duc de Florence étant intervenu en sa faveur, il obtint bientôt la permission de continuer sa route jusqu'à Rome, où le Souverain Pontife consentit à lui donner audience.

Lorsqu'il eut été admis en présence du Pape, le cardinal commença par justifier sa conduite passée, en expliquant que le désir de la paix et de faire cesser la guerre civile avait pu seul le déterminer à quitter sa ville épiscopale; puis, venant à l'objet spécial de sa mission, il lui déclara que l'intention du roi de Navarre était de se convertir à la religion catholique. Après quoi pour sonder plus avant les dispositions du Pontife, il lui dit : « Mais, Père Saint, voyant la soumission très-dévote » du roi, quelle difficulté faites-vous? N'avez-vous pas » la puissance de le recevoir? Le Pape lors lui répon- » dit : Qui en doute? mais il est requis que je laisse » frapper à ma porte plus d'une fois, afin de connaître » mieux si l'affection est telle qu'elle doit être. » Le cardinal ayant encore insisté pour qu'il lui plût de recevoir dans le sein de l'Eglise son fils premier-né, le Pape reprit : « Je le ferai quand il sera temps (1). »

Le cardinal de Gondi s'empressa de mander au roi les paroles par lesquelles Clément VIII venait de révéler ses sentiments secrets, mais en même temps il ne lui cacha

(1) *Palma Cayet*, t. I, p. 403.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

pas qu'il prévoyait que plus d'une difficulté viendrait encore à l'encontre de la négociation. Le Pape, en effet, avait laissé entendre qu'il ne pourrait rien accorder avant que la tenue des états-généraux lui eût fait connaître les dispositions de l'esprit public en France.

Ainsi tout semblait présager la prochaine cessation de la guerre civile. Les peuples étaient las de s'entre-déchirer, et les chefs prêts à s'entendre. Le roi, et c'était là le point principal, annonçait l'intention sérieuse d'abjurer l'hérésie; le duc de Mayenne négociait avec lui; le Pape enfin se montrait disposé à faire toutes les concessions compatibles avec les intérêts de l'Eglise.

Philippe II, seul, qui ne pouvait renoncer au désir ambitieux de placer sa fille sur le trône de France, se préparait à envoyer une nouvelle armée; mais il allait en être empêché par la mort du général qui devait la commander.

Le duc de Parme avait continué à souffrir de la blessure qu'il avait reçue devant Caudebec; il était allé prendre les eaux de Spa, dans l'espérance qu'elles pourraient le rétablir. Au retour, bien qu'encore languissant, il s'était rendu à Arras pour y présider les états d'Artois, et prendre ensuite le commandement des troupes destinées à l'expédition de France. Chaque jour, malgré son extrême faiblesse, il montait à cheval, comme pour tromper ses soldats et peut-être se tromper lui-même sur l'état de sa santé. Mais ses forces allaient toujours déclinant, et le 2 décembre, au retour d'une de ces promenades, il se trouva si affaibli qu'il fut contraint de se mettre au lit, et mourut le même jour à l'âge de 46 ans.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Le duc de Parme n'avait ni le génie entreprenant ni le hardi coup-d'œil des grands capitaines, mais il possédait à fond l'art de la guerre, et dans ses deux campagnes de France il avait déployé tous les talents d'un tacticien consommé ; nouveau Fabius, il triomphait de ses adversaires par la temporisation, et avait le secret de les réduire à l'impuissance par la combinaison savante de ses marches et de ses campements.

La mort d'un tel général était dans les circonstances présentes un nouveau gage de paix. Privé du secours de son épée, Philippe II dut dès-lors se résoudre à agir par la voie de ses ambassadeurs, plus que par la force des armes. Il espérait d'ailleurs beaucoup de l'assemblée des États généraux qui, selon la promesse faite par le duc de Mayenne, allait enfin se réunir à Paris.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

CHAPITRE XVIII.

États généraux. — But et importance de la nouvelle assemblée. — Édit du duc de Mayenne. — Lettre du Légat. — Protestations du roi de Navarre. — Usages suivis dans les assemblées d'États. — Division en trois ordres. — Mode d'élection. — Ouverture des Etats. — Proposition des seigneurs royalistes. — Entrevue à Soissons entre le duc de Mayenne et le duc de Féria. — Communion générale des députés des Etats à Notre-Dame. — Réponse à la proposition des seigneurs royalistes. — Prise de Noyon. — Entrée du duc de Féria à Paris. — Le duc de Féria est reçu par les Etats. — Discours des ministres espagnols. — Réponse du cardinal Pellevé. — Conférence de Suresnes. — Le duc de Féria demande l'élection de l'Infante. — Réponse énergique de l'évêque de Senlis.

Dès les premiers temps de la monarchie les rois avaient coutume de convoquer les principaux de la nation dans des assemblées générales où ils les consultaient sur les affaires de l'État. La forme et le nom de ces assemblées avaient changé; elles s'étaient appelées successivement assemblées du *Champ de Mai*, du *Champ de Mars*, *Parlement*, *États généraux* (1). Cette dernière dénomination était celle qui avait fini par prévaloir.

Les droits et les attributions de ces assemblées n'avaient jamais été nettement définis. Dans la constitution politique de l'ancienne France il y avait des usages plutôt que des lois, et ces usages variaient selon les temps, les lieux, les circonstances.

(1) Les *assemblées des notables* n'étaient que des Etats généraux au petit pied.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Depuis Philippe le Bel les États généraux, sans être périodiques, avaient été réunis à des intervalles fort rapprochés. Leur influence sur la marche des affaires, difficile à déterminer au premier abord, était cependant très-réelle. Dans l'ordre civil ils avaient préparé par leurs travaux le plan des plus sages ordonnnances. Dans l'ordre politique, en déposant aux pieds du trône les griefs et les vœux de la nation, ils avaient dénoncé le mal et signalé le remède, ce qui est le véritable rôle des assemblées politiques. Les assemblées délibèrent, mais n'agissent pas ; filles de l'opinion, elles en ont la puissance prestigieuse, mais aussi l'instabilité ; elles en expriment les tendances légitimes, aussi bien que les écarts et les injustices. Le pouvoir doit toujours leur prêter une oreille attentive, même lorsqu'il croit de son devoir de leur résister.

Dès le début de la guerre funeste que l'introduction de l'hérésie protestante avait fait éclater en France, les États avaient été consultés. En 1560 il y avait eu une première assemblée des notables ; en 1561, deux assemblées d'États, l'une à Orléans, l'autre à Pontoise. A cette époque le pouvoir était aux mains de Catherine de Médicis et du chancelier de L'Hospital ; la noblesse et une portion de la bourgeoisie, cédant à l'attrait de la nouveauté, inclinaient vers les idées de réforme religieuse ; les États avaient reproduit cette disposition des esprits, et, sans se prononcer ouvertement, avaient laissé entrevoir des penchants secrets pour les réformateurs.

En 1577 les choses étaient bien changées ; la nation, promptement désabusée, s'était rattachée plus fermement

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

que jamais au tronc de ses vieilles croyances. Les premiers États de Blois avaient manifesté avec éclat ce mouvement de retour, sans que l'indigne prince qui régnait alors en voulût tenir aucun compte. Onze ans après, en 1588, les seconds États de Blois avaient mis de nouveau Henri III en demeure de se prononcer nettement pour ou contre la religion catholique. On sait comment il avait répondu.

L'ouverture de la succession royale au profit du roi de Navarre, en aggravant la situation, l'avait cependant simplifiée. La lutte alors s'était engagée entre le chef de la maison de Bourbon soutenu d'une portion de la noblesse tant protestante que catholique, et le reste de la nation qui, sans confiance en ses vagues promesses, avait déclaré d'une voix presque unanime que jamais elle ne permettrait à un prince hérétique de s'asseoir sur le trône de France. Trois années de combats mêlés de succès et de revers avaient démontré aux deux partis leur impuissance réciproque à mettre fin au débat par la force des armes, et ils en appelaient, d'un commun accord, aux voies de conciliation.

Un haut intérêt s'attachait donc à la réunion d'une assemblée qui n'avait pas sans doute les moyens de trancher la question par elle-même, mais qui pouvait et devait en amener la solution, en faisant connaître quels étaient les vœux et les désirs de la nation.

Conformément à l'engagement qu'il en avait pris, le duc de Mayenne avait rendu au mois de décembre un édit qui convoquait les États généraux à Paris pour le 17 janvier 1593.

Cet édit, qui fut enregistré et publié à son de trompe

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

le 5 janvier, était précédé d'une déclaration, par laquelle le chef de l'Union exposait avec beaucoup de netteté les motifs de la convocation.

Il commençait par rappeler que le droit public de la France ne permettait pas qu'un prince hérétique montât sur le trône, et qu'on ne pourrait déroger à cette loi sans faire courir à la religion les plus graves périls, « car les sujets suivent volontiers la vie, les mœurs et » la religion même de leurs rois, pour avoir part à leurs » bonnes grâces, honneurs et bienfaits ; de telle sorte que » les princes, après avoir corrompu les uns par faveur, » ont toujours moyen de contraindre les autres avec » leur autorité et pouvoir. » Il remontrait ensuite que le roi de Navarre avait refusé jusqu'à ce jour de se convertir, nonobstant les promesses réitérées qu'il en avait faites et les nombreuses démarches qui avaient été tentées pour le ramener dans le giron de l'Eglise.

C'est pourquoi il priait « les princes, pairs de France, » prélats, seigneurs et députés du Parlement, et des vil- » les et des communautés des deux partis, de se réunir » à Paris pour ensemblement choisir, sans passion et » sans respect de l'intérêt de quoi que ce soit, le remède » qu'ils jugeront en leurs consciences devoir être le » plus utile pour la conservation de la religion et de » l'État. »

Ce manifeste fut suivi d'une lettre du cardinal de Plaisance, légat du Pape, aux seigneurs royalistes, où, après leur avoir vivement reproché de soutenir la cause de l'hérésie, il leur déclarait qu'il s'agissait désormais d'aviser à l'établissement d'un roi vraiment très-chrétien, tel que Dieu fera la grâce aux États de le pouvoir nom-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

mer, et tel que ne fut jamais et ne peut être un hérétique (1).

Le roi de Navarre, on se le rappelle, avait adhéré à la convocation des États, mais non sans faire des réserves pour le cas où les députés élus lui seraient contraires. Dans la crainte que ce cas ne vînt à se réaliser, il crut devoir protester aussitôt contre l'édit du duc de Mayenne, tout en s'abstenant de rien dire de la lettre du légat, par égard pour la cour de Rome, qu'il avait le plus grand intérêt à ménager.

Son langage était plein d'amertume ; il récriminait avec aigreur contre le chef de l'Union, qu'il accusait d'entretenir la révolte parmi ses sujets. Il faisait remarquer que le duc n'avait pas craint d'apposer sur son édit le grand sceau de l'Etat, ce qui était un privilége exclusif de la souveraineté royale. D'ailleurs, il déclarait de nouveau, comme il avait déjà fait plusieurs fois, qu'il n'avait *aucune opiniâtreté pour sa religion*, qu'il était toujours disposé *à se faire instruire*, et que le temps seul jusque là lui avait manqué. Il déclarait en terminant « l'assem-
» blée des États tenue ou à tenir en la ville de Paris en-
» treprise contre les lois, le bien et le repos du royaume,
» et tout ce qui y est ou y sera fait, dit, traité et résolu,
» abusif, de nul effet et valeur ; défendait à toutes per-
» sonnes, de quelque condition ou qualité qu'ils soient,
» d'y aller, ou y envoyer ; remettait néanmoins toute
» peine à quiconque, y étant allé, se retirerait et rentre-
» rait dans ses foyers. »

Cependant cette protestation était plus pour la forme

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. V, p. 304.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

que pour le fond, car le prince devait bientôt reconnaître lui-même, indirectement du moins, la légitimité des États en entrant en relation avec eux. Rien d'ailleurs ne pouvait désormais arrêter le grand mouvement des esprits qui entraînait la nation à se réunir en assemblée pour essayer de mettre fin à ses longues dissensions. Déjà même lorsque parut le manifeste du roi, l'ouverture des États avait eu lieu à Paris.

Nous avons dit que les droits et les attributions des États généraux n'avaient jamais été nettement définis, cependant certains usages avaient généralement prévalu. Ainsi, depuis Philippe le Bel, les États se divisaient en trois ordres, à savoir : le clergé, la noblesse et le tiers-état, qui délibéraient tantôt séparément, tantôt en commun.

Quant au mode d'élection, voici comment le plus souvent les choses se passaient : le clergé et la noblesse de chaque bailliage nommaient directement leurs députés; pour le tiers-état au contraire, il y avait deux et même trois degrés d'élection.

Dans les campagnes les électeurs se réunissaient le dimanche au son de la cloche à l'issue de la messe ou des vêpres, par-devant le juge, le procureur général ou fiscal, ou même devant le notaire du lieu. Ils rédigeaient en commun un cahier de leurs vœux et doléances, et nommaient ensuite des députés, ordinairement au nombre de deux, qui allaient porter ce cahier à l'assemblée du bailliage supérieur.

Si le village relevait sans intermédiaire du bailliage principal, son cahier y était porté immédiatement par ses députés; mais s'il dépendait d'un bailliage du second

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

ordre, on y refondait en un seul tous les cahiers des différents villages, et on y nommait d'autres députés pour le porter à la ville, siége du bailliage ou de la sénéchaussée.

Les villes ne députaient pas aux États comme villes, mais comme chefs-lieux de bailliage ou de sénéchaussée. Il y avait exception en faveur de Paris, La Rochelle et Marseille; et encore Paris seul avait deux voix aux États : l'une comme ville, l'autre comme sénéchaussée (1).

Nous ne possédons pas les procès-verbaux des élections dans les provinces pour les présents États de 1593, mais nous avons ceux de la prévôté de Paris, qui nous montrent qu'un système analogue à celui des provinces était en usage dans la capitale (2).

Le 14 janvier donc, le prévôt des marchands convoqua en assemblée générale à l'Hôtel-de-Ville les échevins, conseillers et quarteniers, savoir : deux officiers et deux des plus notables bourgeois, ainsi que les membres des cours souveraines, des corps, colléges, communautés, pour s'entendre avec eux sur les candidats à élire. Lorsqu'il les eut tous ainsi réunis, il leur proposa : 1° de confirmer les quatre députés élus deux ans auparavant pour les États qu'il avait été question de réunir à Reims en 1591; 2° d'en désigner six nouveaux; puis il ajouta

(1) Ces détails sont empruntés en grande partie au savant travail de M. Rathery, couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, et publié sous le titre d'*Histoire des États généraux*; 1 vol. in-8°, 1845.

(2) Les *Procès-verbaux des États de* 1593, publiés pour la première fois en 1842, par M. Auguste Bernard, dans les *Documents inédits de l'Histoire de France*, nous permettront de présenter l'histoire de cette assemblée sous un jour entièrement nouveau. Jusqu'ici on ne la connaissait guère que par la parodie burlesque des auteurs de la *Satyre Ménippée*.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

que, « comme il s'agissait du plus grand et important » affaire (1) qui fût oncques traité en ce royaume, et que » l'affaire concernait un chacun, il était de conséquence » aussi que la députation fût faite par un chacun et en » la plus grande compagnie que faire se pourrait; que » dès lors il convenait que les dizaines de chaque quar- » tier fussent assemblées pour élire deux personnes, les- » quelles se trouveront au logis du quartenier, pour en » après par ceux qui seront dénommés par les dizaines, » faire élection de quatre notables personnes de chaque » quartier pour se trouver en l'assemblée de ville, afin » de délibérer et résoudre sur ce qui a été maintenant » proposé. »

Sur quoi la compagnie ayant opiné, il fut trouvé bon *pour cette fois* et pour la conséquence de l'affaire, que les députés qui auraient à se trouver en cette assemblée de ville fussent nommés en la forme susdite (2).

En conséquence de cette délibération, dès le lendemain, 15 janvier, toutes les dizaines furent assemblées et élurent d'abord chacune deux personnes notables choisies dans leur sein. Ces deux notables de chaque dizaine se rendirent chez le quartenier, chef de toutes les dizaines du quartier, et là élurent à leur tour quatre d'entre eux, savoir : deux officiers de ville et deux bourgeois, lesquels devaient être les électeurs directs des députés.

Le lendemain samedi 16 janvier, tous ces notables, ainsi élus au nombre de cinq par quartier, en y comprenant le quartenier, qui était électeur de droit, se ren-

(1) Le mot affaire était alors masculin.

(2) *Procès-Verbaux des États de 1593*, p. 692.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

dirent à l'Hôtel-de-Ville avec les représentants des cours souveraines et des communautés, et y procédèrent, sous la présidence du prévôt des marchands, à l'élection des députés.

Les candidats qui réunirent la majorité des suffrages furent : L'Huillier, maître des comptes, prévôt des marchands; de Neuilly, président au parlement; Lemaître, président au parlement; de Masparault, maître des requêtes de l'hôtel; Boucher, sieur d'Orsay, président au grand conseil; Bailly, président à la chambre des comptes; du Vair, conseiller au parlement; d'Orléans, avocat général au parlement; Langlois, échevin de Paris; Thiélement de Guyencourt, greffier du grand conseil; d'Aubray, secrétaire du roi; Roland, grand-audiencier à la chancellerie. Le prévôt des marchands les proclama aussitôt députés du tiers-état.

Rien n'était plus sage, on le voit, que ce mode d'élection. Dans une réunion préparatoire, le prévôt des marchands avait dressé, de concert avec les notables, une liste de candidats. Ensuite tous les bourgeois, convoqués dans leurs dizaines, avaient nommé des électeurs du premier degré; ceux-ci à leur tour avaient nommé au chef-lieu du quartier des électeurs du second degré, lesquels, faisant un choix entre les candidats présentés, avaient élu les députés. C'était une élection à trois degrés qui, tout en laissant à chaque opinion le moyen de se produire, prévenait, autant que possible, les surprises et les entraînements de parti.

Du reste, le résultat déposait de la sincérité de l'élection, car les candidats qui l'avaient emporté représentaient fidèlement les opinions de la cité. Il s'y trouvait

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

quelques Politiques royalistes et quelques Ligueurs exaltés, mais le grand nombre se composait de Ligueurs modérés, qui étaient aussi ceux qui comptaient dans la ville le plus d'adhérents. Il en fut de même dans les provinces, où, comme nous l'avons dit, l'élection avait lieu également à trois degrés, ou à deux seulement lorsque le village relevait directement du bailliage supérieur.

La nouvelle assemblée se trouvait ainsi divisée, comme la France elle-même, en trois partis. Les Politiques représentaient la cause royale, et, sous ce rapport, ils étaient appelés, malgré leur petit nombre, à jouer un rôle important. Les Ligueurs exaltés représentaient la cause catholique, mais ils repoussaient toute pensée de conciliation avec le roi, et étaient soumis à l'influence des ministres espagnols. Les Ligueurs modérés, tenant le milieu entre les uns et les autres, et de beaucoup les plus nombreux, représentaient la cause catholique pure; résolus à empêcher l'avènement au trône du chef de la maison de Bourbon, tant qu'il serait hérétique, ils appelaient de leurs vœux le moment où, le prince s'étant converti, ils pourraient le reconnaître pour roi. Ils obéissaient à la direction du duc de Mayenne, qui devait ainsi exercer la principale influence sur les délibérations de l'assemblée. Toutefois, comme il y avait parmi les modérés beaucoup de nuances diverses, il était impossible encore de déterminer sûrement de quel côté se porterait la majorité.

Le nombre des députés était de 49 pour le clergé, de 24 pour la noblesse, et de 55 pour le tiers-état; en tout de 138, réduits à 128 par suite de 10 élections doubles. Toutes les provinces étaient représentées, mais non

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

pas tous les bailliages, car les désordres de la guerre et les difficultés d'arriver à Paris avaient empêché de faire les élections en plusieurs lieux.

Enfin, lorsque tout eut été préparé de la sorte, l'ouverture solennelle des États eut lieu le mardi 26 janvier, dans la grande salle du Louvre (1), sous la présidence du duc de Mayenne.

La salle avait été décorée avec magnificence. Sur un grand parquet clos et fait exprès de bois de charpenterie et de menuiserie, s'élevait un dais de drap d'or, et sous icelui une chaire couverte de velours, et une autre semblable à main droite.

Autour des chaires se trouvaient plusieurs bancs couverts de tapisserie, destinés aux députés des États. A droite, contre la muraille, était dressée une loge où mesdames de Nemours et de Montpensier, ainsi que d'autres personnages de distinction, devaient prendre place.

A l'heure indiquée, le sieur de Rénaulde, capitaine du château du Louvre, qui remplissait les fonctions de maître des cérémonies, donna l'ordre au héraut d'armes de faire l'appel nominal des députés.

L'archevêque de Lyon, l'archevêque d'Aix, les évêques de Riez et de Senlis, l'évêque élu de Digne, et enfin tous les autres députés, tant du clergé que de la noblesse et du tiers-état, entrèrent successivement dans la salle.

Lorsque chacun d'eux eut pris place sur les bancs qui leur avaient été préparés, on annonça l'arrivée du duc de Mayenne, qui entra accompagné du cardinal de Pel-

(1) C'est dans cette même salle, dont les dispositions, il est vrai, avaient été changées, que Louis XVIII faisait l'ouverture des chambres dans les dernières années de son règne.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

levé et de son fils Emmanuel de Lorraine, précédé de ses gardes et gentilshommes, et suivi du gouverneur de Paris, le sieur de Belin, du sieur de Villeroi, du président Jeannin, du président Lemaistre et de plusieurs autres membres du conseil d'Etat.

Le duc alla s'asseoir sur l'une des chaires de velours placées au-dessous du dais, l'autre chaire resta vacante; il avait à sa droite le cardinal de Pellevé, à sa gauche son fils Emmanuel, et derrière ses capitaines des gardes. En face de lui étaient les députés des Etats. Il les salua avec émotion et aussitôt il leur adressa une harangue dont le texte a été perdu, mais qui était conçue, dit le procès-verbal du tiers-état, en termes exquis, français, et dans laquelle il exposait la cause et occasion de l'assemblée, rappelait tout ce qui s'était passé depuis les derniers états de Blois, et priait les députés d'adviser de ce qui était à faire pour l'avenir, avec protestation d'employer de sa part non-seulement ses moyens, mais sa propre vie, pour la manutention de la sainte Religion catholique et salut commun de tous.

Le cardinal Pellevé prit ensuite la parole, et prononça également en français un discours long et assez diffus, qui exprimait d'ailleurs à peu près les mêmes sentiments.

Ces deux harangues étant achevées, le duc de Mayenne se leva, et le cardinal, se tournant vers les députés, leur dit à haute voix : « Messieurs, voilà maintenant la pre-» mière séance, que nous continuerons demain, Dieu ai-» dant. » Sur ces paroles, tous se retirèrent.

Le lendemain 27 janvier, les Etats se réunirent de nouveau, ainsi qu'il avait été annoncé, dans la salle du Louvre. On commença par prononcer l'admission de

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

quelques députés de la noblesse qui n'étaient point présents à la séance de la veille ; puis le duc de Mayenne, prenant la parole, annonça à l'assemblée que monseigneur l'évêque de Plaisance, cardinal-légat du Saint-Siége apostolique en France, désirait grandement de la venir voir et se trouver en icelle, et demanda aux députés ce qu'il leur en semblait.

Cette proposition excita d'abord une assez vive émotion; on ne savait pas bien s'il ne s'agissait pas d'admettre le légat comme membre de l'assemblée, ce qui était contraire aux lois et constitutions du royaume. Pour prévenir tout débat à ce sujet, le cardinal de Pellevé s'empressa de déclarer que le légat désirait seulement venir voir l'assemblée, pour lui bailler sa sainte bénédiction, mais qu'il n'y aurait aucune voix délibérative ni consultative.

Ces paroles calmèrent les esprits; il ne restait plus qu'à régler le cérémonial que l'on observerait pour la réception du légat, en conciliant le respect dû au représentant du Saint-Siége avec la dignité de l'assemblée. Le sieur de Hacqueville, président au Parlement, observa que, quand messieurs les légats étaient reçus à la cour, ils laissaient toujours leur croix et leurs masses à l'entrée de la grand' chambre. L'archevêque de Lyon, le président d'Ormesson, le sieur de Vitry, prirent successivement la parole, et enfin il fut décidé que le légat serait admis dans l'assemblée pour la voir et la bénir, qu'il serait accompagné de deux évêques seulement; que la croix demeurerait néanmoins au bas de la salle, sans entrer aucunement, sinon lorsque la bénédiction serait donnée; et que, pour honorer et remercier ledit sieur

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

légat, le duc de Mayenne, assisté de trois des principaux du clergé, trois de la noblesse et quatre du tiers-ordre, irait le recevoir à son arrivée et le ramener au pied des grands degrés de la salle (1).

La troisième séance eut lieu le jeudi 4 février, jour fixé pour la réception du cardinal de Plaisance. Elle commença encore par la vérification des pouvoirs de plusieurs députés nouvellement arrivés, de ceux entre autres de l'évêque d'Autun, de MM. de Vaux et de Thoyne, d'Etienne Bernard, avocat au Parlement de Dijon, lequel avait déjà joué un rôle assez important dans les états de 1588.

Bientôt on vint annoncer que Mgr le légat approchait; le duc de Mayenne s'empressa de quitter la salle et descendit les degrés du Louvre pour aller à sa rencontre, selon le cérémonial qui avait été arrêté. Il le reçut au bas de l'escalier, l'introduisit dans l'assemblée, et le fit asseoir sur un fauteuil à la droite du dais.

Le cardinal légat salua, en ôtant son bonnet, le duc de Mayenne d'abord, puis tous les députés; et, son bonnet remis, il remercia l'assemblée en fort beau et élégant latin de la réception qui lui était faite, après quoi

(1) Selon le Journal de Lestoile, le légat aurait essayé ce jour-là même de faire prêter à plusieurs députés qu'il avait réunis à cet effet, le serment de repousser à tout jamais le roi de Navarre du trône; ce qui aurait été rejeté grâce aux remontrances de l'archevêque de Lyon et des autres membres du conseil. Plusieurs historiens, et entre autres le P. Daniel, ont été plus loin, et ont dit que cette proposition avait été faite dans le sein même de l'assemblée : or, rien n'est moins exact, car les procès-verbaux des trois ordres n'en font aucune mention; le légat ne vint pas même à l'assemblée ce jour-là, puisqu'on y délibérait encore sur la réception qui lui serait faite. Si donc la démarche dont parle Lestoile a eu lieu, ce qu'il nous est impossible de vérifier, ce n'a été, dans tous les cas, que dans une réunion particulière et sans aucun caractère officiel.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

il s'arrêta, fit signe à son porte-croix d'approcher; et, s'étant levé, il donna sa bénédiction, que le duc de Mayenne et tous les députés reçurent à genoux. Ensuite il récita encore quelques prières et oraisons, remit son bonnet, et poursuivit sa harangue.

Lorsqu'il eut fini, le duc de Mayenne lui répondit en français pour le remercier, et le cardinal de Pellevé en latin, au nom de toute l'assemblée. Puis il fut reconduit par le duc de Mayenne et les prélats dans le même ordre que précédemment.

Cette cérémonie terminée, le duc de Mayenne rentra dans la salle de l'assemblée, en fit sortir toutes les personnes étrangères qui y avaient été admises pour assister à la réception du légat, et, les portes étant closes, il annonça aux députés qu'il avait à leur faire une communication importante, à savoir : qu'un trompette venait de lui apporter une proposition des princes, prélats, officiers de la couronne, principaux seigneurs catholiques, tant du conseil du roi de Navarre que autres étant près de sa personne, à l'effet de s'entendre avec lui et avec l'assemblée sur les moyens de parvenir au repos tant nécessaire au royaume pour la conservation de la religion catholique et de l'État.

Afin que les États sussent bien ce dont il s'agissait, le duc fit donner lecture du mémoire des seigneurs royalistes par Baudoin Desportes, son secrétaire; et, s'adressant aux députés, il leur demanda s'il était expédient d'y faire réponse, et laquelle? Par cette communication, les États se trouvaient dès l'abord saisis du point principal du débat; car si les seigneurs royalistes ne parlaient qu'en leur propre et privé nom, il était bien évident que

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

la proposition émanait du roi de Navarre lui-même, et que c'était avec ce prince en réalité que la négociation allait s'engager. Une vive agitation se manifesta donc dans tous les rangs de l'assemblée. Les députés se levèrent aussitôt pour prendre conseil entre eux, et le clergé demanda à se retirer dans une chambre voisine, pour pouvoir y discuter avec plus de liberté. Les deux autres ordres restèrent dans la salle avec le duc de Mayenne, qui s'approcha familièrement des députés, parla à chacun d'eux, et, se tournant plus particulièrement vers ceux du tiers-état, leur dit : « Messieurs, » vous voyez de quoi il est question : *res maxima rerum* » *agitur*. Je vous prie de y bien adviser, et faire en sorte » que les adversaires n'aient aucun pied ni advantage » sur nous. Toutefois, je veux tenir ce que je leur ai » promis (1). »

Ces paroles résumaient toute la pensée du duc; il voulait une réponse qui permît d'entretenir la négociation et de la mener ensuite à bonne fin, mais qui n'engageât pas dès l'abord sa liberté d'action.

Bientôt les membres du clergé revinrent trouver leurs collègues, et il fut convenu, d'un commun accord, que l'affaire était de trop haute importance pour être résolue immédiatement, qu'il fallait en remettre la délibération à un autre jour, et, qu'en attendant, une copie collationnée, 1° de la déclaration du duc de Mayenne pour la convocation des États, 2° du mémoire des seigneurs royalistes, serait distribuée à chaque membre des États, afin que tous pussent en prendre connaissance et éclairer leurs consciences.

(1) *Procès-verbal du tiers-état*, p. 29.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Au moment où on allait se retirer, le cardinal de Pellevé demanda la parole et proposa à l'assemblée d'envoyer une copie du mémoire des royalistes à la Sorbonne, pour qu'elle jugeât s'il ne s'y trouvait pas quelque opinion hétérodoxe, et aussi de désigner dix ou douze notables personnages, tant docteurs en théologie qu'en droit civil et canon, pour s'enquérir contre ceux qui parlaient contre la religion, et rapporter le tout aux États, afin qu'ils en ordonnassent et continssent le peuple en son devoir.

Cette motion intempestive portait trop visiblement atteinte aux prérogatives de l'assemblée pour qu'elle s'y arrêtât. Il fut répondu au cardinal que les députés avaient fait serment de demeurer fidèles à la religion catholique, aussi bien que de maintenir intactes leurs prérogatives, et qu'ils ne pouvaient aucunement se départir de leur premier avis. Sur quoi la séance fut levée.

Cependant Philippe II, de son côté, ne demeurait pas inactif; ce prince, qui demandait depuis longtemps la convocation des États et voyait enfin son désir exaucé, ne devait rien négliger pour en tirer tous les avantages qu'il en attendait. Malheureusement pour lui, et heureusement pour la France, il n'était pas en mesure de faire autant qu'il aurait voulu. Outre qu'il venait de perdre son général le plus habile, le duc de Parme, la guerre des Pays-Bas et les troubles de l'Aragon lui prenaient en ce moment la meilleure partie de ses soldats et de ses trésors. Il était résolu toutefois à faire tous les sacrifices que comportait l'état de ses forces, et non content de nommer le duc de Féria ambassadeur extraordi-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

naire auprès des États, en lui allouant une somme de 1,500,000 écus, il avait donné l'ordre au comte de Mansfeld d'entrer en France à la tête d'un petit corps d'armée de 4 à 5,000 hommes.

En apprenant que le duc de Féria et le comte de Mansfeld venaient de passer la frontière, le duc de Mayenne se hâta de quitter Paris pour aller à leur rencontre, afin de prévenir toutes les intrigues, et d'empêcher surtout que le jeune duc de Guise, son neveu, ne fît avec eux quelque accord secret. Avant de partir, comme il ne voulait pas non plus renoncer à la haute direction qu'il se proposait d'exercer sur les États, il s'entendit avec les principaux députés pour qu'ils ajournassent jusqu'à son retour toute délibération importante.

Arrivé donc le 9 février à Soissons, il y trouva le duc de Féria assisté de dom Mendoza et de Jean-Baptiste Taxis. Dès la première entrevue il comprit de quoi il allait être question.

Philippe II était mal instruit du véritable état des choses et se faisait d'étranges illusions sur les chances qu'il avait de réussir. Il croyait qu'après les grands services qu'il avait rendus à la Ligue, les députés des États ne pourraient rien lui refuser. Ses ministres, trompés par les apparences, étaient imbus des mêmes idées; ils déclarèrent donc au duc de Mayenne que le roi d'Espagne comptait sur lui pour faire procéder immédiatement à l'élection de l'Infante; que rien désormais ne pouvait plus la retarder; que la fille de Philippe II était, par sa mère Élisabeth de France, la plus proche héritière du dernier roi, et que les États, en la proclamant reine, ne feraient que reconnaître ses droits. En même temps ils firent au

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

duc de Mayenne les plus belles promesses, en lui disant que Sa Majesté Catholique voulait le combler d'honneurs, faire de lui le plus puissant seigneur du royaume, et que déjà il avait donné l'ordre au comte de Mansfeld de mettre ses troupes sous son commandement.

Le duc de Mayenne savait trop bien à qui il avait affaire pour se laisser prendre à ce décevant langage. Il était informé d'ailleurs que l'armée du comte de Mansfeld dont on lui parlait n'était forte que de 5,000 hommes, et que les ambassadeurs ne lui apportaient que 25,000 ducats, somme tout à fait insuffisante pour subvenir aux besoins de la guerre. Il répondit donc au duc de Féria que l'élection de l'Infante était chose plus difficile qu'il ne semblait le croire ; que les Français étaient attachés à la loi salique, et que, pour les contraindre à accepter la royauté d'une princesse étrangère, il faudrait des forces infiniment plus considérables que celles dont le roi d'Espagne paraissait pouvoir disposer.

Étonnés de cette réponse, les ambassadeurs répliquèrent que, si le roi leur maître n'avait pas envoyé une armée plus nombreuse, c'était qu'il en avait été empêché par la mort du duc de Parme et les troubles de l'Aragon ; mais qu'on ne pouvait douter que, du moment où l'Infante aurait été élue par les États, il ne mît à sa disposition toutes les forces nécessaires pour maintenir ses droits.

Le duc de Mayenne leur représenta qu'il ne pouvait suffire de faire des promesses pour l'avenir, et que, sans la présence d'une armée nombreuse, on n'obtiendrait jamais des États l'élection de l'Infante.

Don Inigo de Mendoza, de plus en plus déconcerté de

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

cette attitude du chef de l'Union, changea de ton et se laissa emporter jusqu'à faire des menaces. « Nous savons » bien, lui dit-il, que les États sont disposés à recon- » naître l'infante, et que c'est vous seul qui vous y op- » posez ; mais, ajouta-t-il, nous n'avons pas besoin de » votre consentement, et nous vous le montrerons bien- » tôt en donnant le commandement de l'armée au duc » de Guise, votre neveu. »

A ces paroles le duc de Mayenne ne put à son tour se contenir, et il répartit avec colère « qu'ils étaient dans » une étrange erreur s'ils pensaient pouvoir se passer de » lui ; que, s'il le voulait, il armerait toute la France » contre eux et les chasserait du royaume en huit jours ; » qu'au reste, ils ne pensassent pas le traiter comme leur » sujet, qu'il ne l'était pas encore, et ne pensait pas le » devenir jamais de gens qui lui avaient fait une telle » injure ; » puis il se retira avec toutes les marques de la plus vive indignation.

Le lendemain Jean-Baptiste Taxis, effrayé des conséquences d'une pareille rupture, se rendit auprès du duc pour essayer de le calmer ; mais le chef de l'Union lui répondit sans détour que, si les Espagnols en usaient déjà avec lui de la sorte, il pouvait bien prévoir qu'il aurait tout à en redouter lorsqu'ils seraient les maîtres ; et il refusa de plus rien entendre.

Toutefois, quelques jours après, comme il jugeait imprudent de rompre ouvertement avec les Espagnols, il se laissa vaincre par les instances d'un agent du légat qui se trouvait à Soissons, et consentit à entrer de nouveau en conférence avec le duc de Féria et dom Mendoza. Ceux-ci s'efforcèrent de réparer leur tort en lui donnant

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

des explications qu'il parut agréer, et il s'ensuivit une sorte de réconciliation. On arriva même à se faire de part et d'autre des promesses. Le duc de Mayenne laissa entendre qu'il appuierait l'élection de l'Infante auprès des États. Les ministres espagnols à leur tour lui assurèrent, au nom de la princesse, dans le cas où elle serait élue, le duché de Bourgogne en souveraineté, le gouvernement de la Picardie sa vie durant, le titre et l'autorité de lieutenant-général du royaume, ainsi que le paiement de toutes ses dettes ; de plus ils lui déférèrent immédiatement le commandement des troupes du comte de Mansfeld. Mais, à part la dernière condition qui fut aussitôt exécutée, il n'y avait rien de sérieux dans ces conventions. Les ministres espagnols étaient pleins de méfiance à l'égard du duc, et celui-ci se considérait comme si peu engagé vis-à-vis d'eux, qu'il écrivit au président Jeannin de prier les États de reprendre, sans plus tarder, la délibération au sujet de la proposition des seigneurs royalistes, et de leur faire réponse.

Depuis le départ du duc de Mayenne les États avaient continué à se réunir, mais ne s'étaient occupés que de travaux préparatoires. Ils avaient vérifié les pouvoirs, nommé les présidents de chaque ordre, écrit dans les provinces pour presser l'arrivée des députés en retard, fait défense expresse à ceux qui étaient présents de quitter Paris, et décidé qu'une question ne pourrait être traitée devant un ordre sans qu'elle le fût devant les deux autres. Rien ne s'opposait donc à ce qu'ils accédassent au désir du duc de Mayenne.

Avant de commencer la discussion sur un point de si haute importance, l'assemblée voulut appeler la béné-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

diction divine sur ses travaux, et tous les membres des États furent invités à faire une communion générale à Notre-Dame. En conséquence les députés des trois ordres se rendirent le 21 février, au nombre de quatre-vingt-neuf, à l'église cathédrale, où ils furent reçus par le cardinal légat, qui devait présider à la cérémonie.

Une messe solennelle fut d'abord chantée, puis l'archevêque d'Aix Génébrard, député de Paris, monta en chaire et prêcha sur l'évangile du jour, non sans y mêler des allusions politiques, et faire, selon le goût du temps, des emprunts à l'histoire sainte et profane. C'est ainsi que, pour montrer qu'il ne fallait pas faire d'accord avec le roi avant qu'il ne fût converti, il cita le passage de Tacite où il est rapporté que, quand les druides avaient jeté l'anathème contre un membre de la tribu, nul ne pouvait plus communiquer avec lui.

La prédication finie, le cardinal-légat, revêtu de ses habits pontificaux, entonna le *Veni Creator*, qui fut continué par toute l'assistance, et monta à l'autel pour y dire une messe basse, à la suite de laquelle il distribua la sainte communion, d'abord au cardinal de Pellevé, puis à tous les autres députés, en suivant l'ordre des provinces.

Après la messe, le cardinal-légat chanta les litanies, qui furent répondues par les États à genoux; et chacun ensuite se retira.

Cette pieuse cérémonie inaugurait dignement les travaux de l'assemblée, qui demeura toujours fidèle aux saints engagements qu'elle venait de prendre devant les autels.

Trois jours après, le 25 février, les trois ordres se

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

réunirent au Louvre, chacun dans sa salle selon la coutume, et la délibération commença.

Le mémoire des seigneurs royalistes était conçu en termes modérés; les seigneurs y parlaient en leur nom propre, non en celui du roi de Navarre, qu'ils déclaraient d'ailleurs reconnaître pour leur roi légitime, et dont ils se disaient autorisés. Evitant avec soin de récriminer sur le passé, ils représentaient la triste situation des affaires, la dissipation et ruine imminente de l'État, et par suite de la Religion catholique dans le royaume; la nécessité où l'on était d'obvier à de tels malheurs par une bonne réconciliation entre ceux que la guerre avait divisés et armés à la destruction les uns des autres. C'est pourquoi, tout en protestant contre la convocation de l'assemblée, qui, selon eux, ne pouvait qu'aggraver le mal et enflammer davantage la guerre, ils proposaient au duc de Mayenne et aux députés des États d'entrer en conférence et communication avec eux sur les moyens propres à assoupir les troubles, et leur demandaient de députer quelques bons et dignes personnages pour s'assembler en tel lieu qui pourrait être choisi entre Paris et Saint-Denis, déclarant qu'ils y enverraient et feraient trouver de leur part au jour convenu, pour recevoir et apporter toutes les bonnes ouvertures qui se pourraient excogiter pour un si bon effet (1).

Dans la chambre du clergé, quelques-uns furent d'avis qu'il ne fallait pas faire de réponse, 1° parce qu'on ne devait pas communiquer avec les hérétiques ou fauteurs d'hérétiques; 2° parce que la proposition n'était signée

(1) *Procès-verbaux*, p. 41.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

que par un secrétaire du conseil du roi de Navarre, Révol, et que rien ne prouvait que les seigneurs au nom desquels elle était faite y eussent pris aucune part. Ceux qui émettaient cette opinion s'appuyaient sur une récente délibération de la Sorbonne, qui, nonobstant le refus fait par les États de la soumettre à son examen, avait déclaré la proposition des royalistes hérétique, blasphématoire et schismatique.

D'autres, en plus grand nombre, représentèrent qu'il y aurait un grave danger à repousser les offres de conciliation qui étaient faites, qu'on mettrait ainsi les torts de son côté ; et que, quant à l'inconvénient de paraître entrer en communication avec un hérétique, il était possible d'y obvier en déclarant expressément que ce n'était pas avec le roi de Navarre, mais avec les seigneurs catholiques de son parti qu'on entrerait en négociation. Ce dernier avis prévalut et fut adopté à la presque unanimité des suffrages.

La même décision fut prise par la noblesse et le tiers-état, et les trois ordres, après s'être communiqué le résultat de leurs délibérations et en avoir conféré avec le cardinal-légat, rédigèrent, le 4 mars, une réponse dont la suscription était : *Réponse du duc de Mayenne, lieutenant-général de l'État et couronne de France, des princes, prélats, seigneurs et députés des provinces assemblés à Paris, à la proposition de MM. les princes, prélats, officiers de la couronne, seigneurs et autres catholiques étant du parti du roi de Navarre.*

Le texte de la réponse elle-même était aussi ferme que modéré.

Après s'être excusés auprès des royalistes de n'avoir

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

pas répondu plus tôt, en observant que pour le faire ils avaient dû attendre l'arrivée de tous leurs collègues, les députés des trois ordres commençaient par déclarer qu'ils avaient tous promis et juré à Dieu, en recevant son précieux Corps par les mains de Mgr le légat, que le but de leurs conseils, le commencement, le milieu et la fin de toutes leurs actions seraient d'assurer et de conserver la religion catholique, apostolique et romaine, en laquelle ils voulaient vivre et mourir. Puis ils continuaient ainsi : « Etant délivrés des accidents et périls que les gens de » bien prévoient et craignent, à cause du mal que l'hé- » résie produit, nous ne rejetterons aucun conseil qui » puisse aider à amoindrir ou faire finir nos misères; » car nous reconnaissons assez et nous sentons trop les » calamités que la guerre civile produit, et n'avons be- » soin de personne pour nous montrer nos plaies. Mais » Dieu et les hommes savent qui en sont les auteurs..... » Nous jugeons, comme vous, que notre réconciliation » est très-nécessaire, nous la désirons aussi de cœur et » d'affection; nous la recherchons avec une charité et » bienveillance vraiment chrétiennes, et vous prions et » adjurons, au nom de Dieu, de nous l'octroyer. Ne vous » arrêtez pas aux reproches et blâme que les hérétiques » nous mettent sus. Quant à l'ambition qu'ils publient » être cause de nos armes, il est en votre pouvoir de nous » voir au dedans et découvrir si la religion nous sert de » cause ou de prétexte. Quittez les hérétiques que vous » suivez et détestez tout ensemble. Si nous levons lors » les mains au ciel pour en rendre grâces à Dieu, si nous » sommes disposés à suivre tous bons conseils, à vous » aimer, honorer, rendre le respect et service à qui nous

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» le devons, louez-nous comme gens de bien qui ont eu
» le courage et la résolution de mépriser tous périls pour
» conserver leur religion..... Si le contraire advient,
» accusez notre dissimulation, et nous condamnez
» comme méchants. Vous mettrez, en ce faisant, la terre
» et le ciel contre nous.....

» C'est aussi une calomnie de nous accuser que nous
» introduisons les étrangers dans le royaume. Il faut
» souffrir la perte de la religion, de l'honneur, de la
» vie et des biens, ou opposer la force aux hérétiques,
» auxquels rien ne peut plaire que votre ruine. Nous
» sommes contraints de nous en servir, puisque vos ar-
» mes sont contre nous. C'est le Saint-Père qui a envoyé
» à notre secours... C'est le roi Catholique, prince allié
» et confédéré de cette couronne, seul puissant aujour-
» d'hui pour maintenir et défendre la religion, qui nous
» a assisté de ses forces et moyens, sans autre loyer ni
» récompense que de la gloire que ce bon œuvre lui a
» justement acquise. Nos rois en pareille nécessité et
» contre la rébellion des mêmes hérétiques avaient eu
» recours à eux...

» Représentez-vous plutôt que les Anglais, qui vous
» aident à établir l'hérésie, sont les anciens ennemis du
» royaume et portent encore le titre de cette usurpa-
» tion (1), et ont les mains teintes du sang innocent d'un
» nombre infini de catholiques, qui ont constamment
» enduré la mort et la cruauté de leur reine pour servir
» à Dieu et à son Église.

» Cessez aussi de nous tenir pour criminels de lèse-

(1) Les rois d'Angleterre prenaient le titre de roi de France.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» majesté pour ce que nous ne voulons obéir à un prince » que vous dites être notre roi naturel, et prenez garde » qu'en baissant les yeux contre la terre pour y voir les » lois humaines, vous ne perdiez la souvenance des lois » qui viennent du ciel. »

Les États terminaient leur réponse en adhérant à la proposition des royalistes dans les termes suivants : « Pour venir donc à cette si sainte et si nécessaire récon- » ciliation, nous acceptons la conférence que vous deman- » dez, pourvu qu'elle soit entre catholiques seulement, » et pour aviser aux moyens de conserver notre religion » et l'État. Et pour ce que vous désirez qu'elle soit faite » entre Paris et Saint-Denis, nous vous prions avoir pour » agréable le lieu de Montmartre, de Saint-Maur ou de » Chaillot, en la maison de la reine, et d'y envoyer, s'il » vous plaît, vos députés dans la fin de ce mois, à tel jour » qu'adviserez, dont nous advertissant, ne faudrons d'y » faire trouver les nôtres, et d'y apporter une affection » sincère et exempte de toute mauvaise passion, avec » prière à Dieu que l'issue en soit si bonne que nous y » puissions trouver tout ensemble la conservation de » notre religion catholique, celle de l'État, un bon, as- » suré et durable repos, etc. »

Ce langage, si digne et si chrétien, révélait clairement de quels sentiments les États étaient animés. Profondément dévoués à la cause catholique, ils entendaient ne rien concéder qui pût en compromettre les intérêts; mais ils désiraient la paix, et se montraient disposés à traiter avec le roi si ce prince consentait à se convertir.

Tel fut le premier acte de l'assemblée; il avait une

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

haute signification, car il indiquait nettement dans quelle voie elle prétendait marcher. Les ministres espagnols, comme il était naturel, s'en émurent et s'en irritèrent; le duc de Mayenne au contraire, qui l'avait inspiré, s'en réjouit comme d'un triomphe.

Du reste, si le chef de l'Union désirait la paix, il la voulait à des conditions honorables; et, pour les obtenir, il devait s'efforcer d'amoindrir, autant qu'il était en lui, la position militaire de celui avec lequel il voulait traiter. Jugeant donc qu'il n'avait nul besoin de revenir à Paris, où tout allait selon ses vœux sans qu'il y fût, il se décida à profiter de la présence de l'armée espagnole, que le comte de Mansfeld lui avait amenée, pour aller mettre le siége devant Noyon.

A la nouvelle de cette attaque imprévue, le roi, qui était à Saumur, où il réglait quelques affaires de famille, donna l'ordre à l'amiral de Biron, fils du maréchal, de repasser la Loire et de se rapprocher de Paris. Mais ces mesures tardives furent inutiles; la place n'était pas en état de tenir longtemps, et elle fut contrainte de capituler le 30 mars, avant que les secours eussent pu arriver.

Après la prise de Noyon, le comte de Mansfeld alla encore mettre le siége devant quelques places dont il s'empara, puis il regagna la frontière.

Cette retraite du général espagnol eut lieu du consentement du duc de Mayenne et du duc de Féria, qui l'avaient donné, il est vrai, par des motifs tout différents. Le premier était bien aise de voir s'éloigner une armée dont les ministres de Philippe II auraient pu se servir pour intimider les États, tandis que le second espérait

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

que les Parisiens, privés de secours, n'en deviendraient que plus favorables à l'élection de l'Infante.

L'attention publique du reste se préoccupait beaucoup moins de ces opérations militaires sans grande importance, que de ce qui se passait dans le sein de l'assemblée, et surtout du résultat des négociations qui allaient s'ouvrir entre les deux partis.

Avant même que l'assemblée ne fût réunie, les Politiques, qui la redoutaient, s'étaient efforcés de répandre contre elle dans le public des préventions défavorables. Nonobstant la noble et ferme attitude qu'elle avait prise dès l'abord, ils persistaient dans cette tactique, et faisaient courir le bruit que bon nombre de députés étaient vendus au roi d'Espagne : l'assemblée avait d'abord méprisé ces indignes attaques, mais, voyant qu'elles faisaient impression sur quelques esprits simples ou mal disposés, elle résolut d'y mettre fin, et, sur la motion d'un membre de la noblesse, les députés des trois ordres déclarèrent solennellement, en prêtant serment sur les saints évangiles, qu'ils n'avaient ni intelligence, ni pension, ni bienfaits du roi de Navarre, ni d'autres princes, tant du dedans que du dehors, et qu'ils ne recevraient et ne feraient jamais faveur aucune auxdits princes français ou étrangers contre le devoir de leurs consciences.

Cette déclaration n'était pas nécessaire : les États avaient déjà montré et devaient montrer plus encore par la suite leur entière indépendance à l'égard des princes et des partis ; mais, lorsque des bruits calomnieux prennent de la consistance, il est du devoir des pouvoirs publics de s'en défendre et d'en démontrer l'injustice.

Loin d'être servile, l'assemblée montrait au contraire

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

une juste susceptibilité pour le maintien de ses droits et de sa dignité. Ainsi dans la discussion même qui avait précédé le vote sur la réponse aux seigneurs royalistes, comme le clergé avait mis sur sa copie ces mots : *Avec la permission de M. le légat*, les députés du tiers-état les avaient fait rayer, en disant qu'encore qu'on déférât à Mgr le légat et au Saint-Siége, si n'en fallait-il en rien diminuer la majesté et autorité des États.

Les questions politiques du reste n'absorbaient pas tellement les préoccupations des députés qu'ils ne portassent aussi leur sollicitude sur l'administration intérieure. C'était à eux que revenaient toutes les plaintes, ils les accueillaient et en écrivaient à qui de droit pour qu'on fît cesser les abus.

Les désordres des gens de guerre excitaient surtout les doléances du peuple ; les députés adressèrent à ce sujet des remontrances au duc de Mayenne, qui s'empressa de publier aussitôt des lettres patentes, par lesquelles il était défendu aux gouverneurs de villes, châteaux, places et forteresses, de dorénavant prendre ou exiger aucuns deniers, ni faire ou faire faire aucune levée sur les villes, bourgs et bourgades.

A la suite de la conférence qui avait eu lieu à Soissons entre le duc de Mayenne et le duc de Féria, celui-ci s'était dirigé sur Paris. En apprenant l'approche de l'ambassadeur de Philippe II, quelques députés firent la motion que les Etats allassent en corps à sa rencontre, mais cette proposition fut repoussée comme contraire à la dignité de l'assemblée. Il fut décidé seulement que lorsqu'il serait arrivé, on enverrait pour le saluer une députation de quatre membres de chaque ordre.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Le corps de ville ne montra pas plus d'empressement : il invoqua d'anciens usages et refusa, malgré les instances du président de Neuilly, d'aller à la rencontre de l'envoyé espagnol. Pour éviter un fâcheux éclat, le prévôt des marchands L'Huillier consentit seulement à se rendre, accompagné des échevins et des conseillers de ville, au logis du trésorier Roland, où le duc de Féria devait descendre. Enfin, la population elle-même ne fit pas preuve à son égard de sentiments plus sympathiques. Il fut, dit Lestoile, salué de peu ; comme aussi, quand il passa par la rue Saint-Antoine, personne ne mit la main à son bonnet ; ce qui fut remarqué.

Cette froide réception annonçait assez combien on était peu disposé, à Paris, à subir la domination espagnole. Aussi les Seize, qui tiraient désormais leur principale force de leurs relations avec les ministres du roi d'Espagne, s'efforcèrent-ils par tous les moyens de ramener l'opinion à d'autres sentiments ; et les prédicateurs, comme les libellistes de leur parti, ne craignirent pas de s'en prendre au duc de Mayenne lui-même, qu'ils essayèrent de compromettre dans l'esprit du peuple.

Le prieur des Carmes, rapporte Lestoile, prêchant le carême à Saint-André, osa un jour appeler le duc de Mayenne *fainéant*, en mots tellement peu couverts, que chacun l'entendit, et il ajouta qu'il y avait longtemps que les Parisiens eussent été hors de leurs maux, si les grands eussent voulu, mais qu'il n'y avait en tout leur fait que de l'ambition.

Guarinus, qui prêchait à Saint-Jacques de la Boucherie, en dit autant et encore pis.

D'autres annoncèrent que le Béarnais allait de nouveau

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

faire le siége de Paris, et que, pour s'en sauver, il fallait rompre les intelligences qu'il avait dans la ville et la purger des *Politiques* et *simonneux*, autrement que Paris était perdu (1).

Mais ces attaques violentes ne produisaient que peu d'impression, et une cérémonie qui eut lieu le dimanche 14 mars, devint l'occasion, pour la garde bourgeoise, de manifester à son tour ses sentiments à l'égard des Espagnols.

Comme tous les colonels et capitaines de cette garde se trouvaient réunis dans l'église des Augustins, pour y entendre une messe solennelle célébrée à leur intention, il leur fut lu une lettre par laquelle le duc de Mayenne leur faisait offre d'une somme d'argent pour récompense de leurs services et pour subvenir aux fatigues et frais de la guerre. Ils se montrèrent d'abord disposés à accepter, mais lorsqu'ils surent que les quittances devaient être délivrées au nom du roi d'Espagne, ils refusèrent tous, à l'exception de trois, en déclarant que ce qu'ils en avaient fait n'avait été pour espoir de telles récompenses; au contraire, que c'avait été pour conserver le nom qu'ils avaient toujours eu de vrais Catholiques français, n'ayant d'autre but que la défense de la ville, de l'Etat et de la religion. Le colonel d'Aubray, entre autres, parla fort librement, et dit que qui prenait s'obligeait, et qu'il ne pouvait tenir pour gens de bien, ni bons Français, ceux qui avaient pris de l'argent de cette façon ou qui à l'avenir en prendraient. Un marchand, le gantier Rabusseau, appuya l'opinion du colonel, et discou-

(1) *Lestoile*, t. II, p. 122.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

rut, continue Lestoile, en homme de son métier, c'est-à-dire en petit étourdi, et en autant zélé Politique qu'il avait été zélé Ligueur, jurant d'aller tuer dans leurs maisons tous ceux qu'il pourrait découvrir en avoir pris.

En arrivant à Paris, le duc de Féria trouva donc la situation tout autre qu'il ne l'avait pensé, et il s'expliqua dès lors le langage que le duc de Mayenne lui avait tenu à Soissons. D'autres circonstances devaient bientôt achever de le détromper.

Il avait fait son entrée dans la capitale le 14 mars, et, quinze jours après, il n'avait pu encore être admis officiellement au sein des États, non que les députés refusassent de le recevoir, mais parce qu'ils ne voulaient pas lui accorder un droit de préséance dont il pût plus tard se prévaloir.

Le cérémonial en pareil cas n'est pas chose futile, et l'étiquette prend une signification sérieuse lorsqu'il s'agit de rapports à établir avec une puissance étrangère.

Les membres du clergé avaient demandé que, pour donner plus d'éclat à la séance où le duc de Féria serait reçu, tous les évêques présents à Paris et tous les membres des cours souveraines fussent invités, au nom des États, à y assister; qu'en outre tous les députés allassent à la rencontre de l'ambassadeur; que le siége où il prendrait place fût à la droite au-dessous du dais; et que, comme son discours devait être prononcé en latin, on lui fît réponse dans la même langue.

Ces dispositions déplurent au tiers-état et à la noblesse : ces deux ordres crurent qu'en accordant de tels priviléges d'honneur à l'envoyé de Philippe II, ils déro-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

geraient à leur propre dignité; et ils députèrent deux d'entre eux à la chambre du clergé pour lui représenter que, le lieu le plus honorable étant au côté droit au-dessous du dais, il appartenait au cardinal de Pellevé, non à l'ambassadeur d'un prince étranger; que la réponse au discours devait être faite non en latin, mais en français, dans la langue nationale; qu'il pouvait être opportun sans doute de convoquer les cours souveraines, mais que l'invitation devait être faite par le duc de Mayenne, non par les États; enfin qu'il ne convenait pas que tous les membres de l'assemblée allassent au-devant du duc et se tinssent debout lorsqu'il entrerait; qu'il devait suffire d'envoyer une députation pour le recevoir.

La chambre du clergé ne se rendit pas d'abord à ces observations; mais le tiers-état et la noblesse ayant persisté dans leur opinion et remontré qu'il était d'usage que, lorsque deux ordres étaient d'accord sur un point, le troisième se conformât à leur avis, le clergé finit par accéder au cérémonial arrêté par les deux autres ordres; il fut convenu seulement que le cardinal de Pellevé, après avoir fait un premier discours en français, pourrait en faire un second en latin.

Les choses ayant donc été ainsi réglées, le duc de Féria se rendit le 2 avril dans la grande salle du Louvre où siégeait l'assemblée. Le Parlement et les autres cours souveraines y avaient été convoqués par le gouverneur de Paris. Le duc fut reçu au bas des degrés par une députation, puis introduit dans la salle avec toute sa suite, qui était très-nombreuse. Il alla prendre place à gauche au siége indiqué, salua les députés, et commença aussitôt sa harangue en latin.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Oubliant trop devant quelle assemblée il parlait, le duc de Féria se mit à rappeler avec affectation les services rendus à la France et à la religion par les rois d'Espagne, et surtout par son maître Philippe II, ne craignit pas ensuite de reprocher aux Français, ou du moins à leurs derniers rois, François II, Charles IX et Henri III, de n'avoir répondu à ces bienfaits que par l'ingratitude, et termina en requérant les États de pourvoir au plus tôt à l'élection d'un roi, non-seulement bon catholique, mais ayant puissance de les défendre contre leurs ennemis.

Après ce discours, il présenta au cardinal de Pellevé la lettre de Philippe II qui l'accréditait auprès des Etats; le secrétaire de l'assemblée la prit des mains du cardinal et la lut à haute voix.

Elle portait en suscription : *A nos révérends, illustres, magnifiques et bien-aimés les députés des États généraux de France, Dom Philippe, par la grâce de Dieu roi d'Espagne, des Deux-Siciles, etc.* Elle était conçue dans le même esprit que le discours du duc de Féria. On y lisait : « Or, puisque je fais en ceci ce que l'on voit, la » raison veut que ne laissiez par delà escouler cette rai- » son et opportunité, et que par ce moyen j'aie le con- » tentement de tout ce que je mérite à l'endroit de votre » royaume, en recevant une satisfaction, laquelle, quoi- » qu'elle vise purement à votre bien, j'estimerai néan- » moins être fort grande pour moi-même. »

Ce langage, où se manifestait avec hauteur la pensée ambitieuse de Philippe II, excita une vive agitation dans l'assemblée, et le cardinal de Pellevé, quoique tout dévoué aux intérêts espagnols, ne put s'empêcher de relever avec quelque vivacité ce qu'il avait de blessant pour

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

le sentiment national. Il commença par faire en langue française une courte réponse ainsi conçue : « Nous » voyons, Messieurs, l'honneur que le roi catholique » d'Espagne fait à toute la France en général, et à nous » en particulier, par la remontrance en langue latine de » M. le duc de Féria son ambassadeur, auquel je dési- » rerais répondre en français en votre nom, selon la » charge qu'il vous plaît me donner pour témoigner » l'honneur de ce royaume et de notre langue, n'était » que ledit sieur duc m'a provoqué et convié à lui ré- » pondre en la même langue latine, ce que je vous sup- » plie humblement trouver bon. » Puis, continuant en latin, il remontra au ministre de Philippe II que, si dans ces derniers temps surtout l'Espagne avait beaucoup fait pour la France, la France avait rendu à l'Espagne et à la religion des services plus signalés encore ; et, remonmontant jusqu'à l'origine de la monarchie, il rappela Childebert, fils de Clovis, passant deux fois les Pyrénées pour arrêter les progrès de l'arianisme ; Charles Martel détruisant les Sarrasins à Poitiers, Charlemagne allant au secours des chrétiens d'Espagne contre les Mores, Duguesclin chassant du trône Pierre le Cruel pour y mettre à sa place Henri de Transtamare. Du reste, après avoir encore cité quelques exemples des bons procédés des rois de France à l'égard de l'Espagne, le cardinal s'empressa de reconnaître que la France avait trouvé dans Philippe II un sauveur et un libérateur, et il finit en exprimant au duc de Féria des sentiments qui étaient plutôt les siens propres que ceux de l'assemblée.

Cette harangue terminée, l'ambassadeur espagnol se retira en suivant le même cérémonial que lors de son

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

entrée. A peine était-il sorti, qu'il fut donné lecture aux députés d'une lettre des seigneurs royalistes qui les invitait à envoyer, le 16 avril, dans un lieu qu'on indiquerait ultérieurement, des commissaires pour entrer en conférence avec eux.

Cette communication arrivait à propos ; elle offrait aux États l'occasion de se venger de l'imprudent discours de l'envoyé de Philippe II ; ils s'empressèrent d'en profiter, et les trois ordres se mirent, sans plus tarder, à rédiger en commun une réponse aux seigneurs royalistes, dans les termes les plus bienveillants. « Messieurs, leur di-
» saient-ils, vous demandez que notre conférence soit
» remise jusqu'au 16 de ce mois : *nous eussions plutôt*
» *désiré de l'advancer*, tant nous l'estimons nécessaire
» pour le bien commun des Catholiques ; mais puisqu'il
» ne se peut faire autrement, nous attendrons votre com-
» modité et le temps qu'avez pris, *pourvu que ce soit*
» *sans plus différer*, *comme nous vous en prions de toute*
» *notre affection*. Nous députerons douze personnes
» d'honneur et de qualité, qui ont de l'intégrité, du ju-
» gement aux affaires, et sont très-désireux de voir la
» religion catholique, apostolique et romaine en sûreté,
» et le royaume en repos..... *Ne languissons plus, Mes-*
» *sieurs, en l'attente de ce bien*, mais jouissons-en tôt s'il
» doit arriver ; ou, si le contraire advient, que le blâme
» en demeure à ceux auxquels il devra être imputé. Nous
» prions Dieu cependant qu'il vous conserve et *nous fasse*
» *la grâce que l'issue de cette conférence soit telle que*
» *tous les gens de bien la désirent*. »

L'empressement des députés à répondre, le désir de la paix qu'ils exprimaient en termes si explicites, dénon-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

çaient clairement la pensée qui les avait inspirés. Les ministres espagnols ne s'y méprirent pas et ne purent cacher le dépit qu'ils en ressentaient.

Du reste, si les États se montraient animés du désir de traiter avec les chefs du parti royal, ils entendaient ne rien céder de leurs avantages et maintenir intacte leur position ; ils le firent voir peu après à l'occasion de la demande de secours qui leur fut adressée par les bourgeois d'Orléans.

A la suite de la fausse attaque qu'il avait naguère dirigée contre cette ville, le roi de Navarre avait envoyé un corps d'armée pour en faire le siége. Les bourgeois, quoique désireux de la paix, étaient trop attachés à la cause catholique pour ne pas opposer une énergique résistance aux attaques de l'ennemi ; mais leurs forces commençaient à s'épuiser, et, voyant approcher le moment où ils seraient contraints de se rendre, ils avaient député vers l'assemblée pour lui en donner avis.

Les États, saisis de leur requête, mandèrent aussitôt au duc de Mayenne qu'il eût à envoyer au plus tôt des troupes à la défense de la ville, et en même temps adressèrent une lettre aux habitants pour les encourager à persévérer dans leur résistance : « Les lettres que vous » avez écrites, leur disaient-ils, du 15 de ce mois, ont » été lues et considérées dans toutes nos chambres. Il » n'y a celui de nous qui n'ait connaissance et regret » des incommodités et méhaises que vous endurez il y » a si longtemps, et qui ne loue votre généreuse et con- » stante résolution et persévérance à les repousser et » souffrir autant que vos forces et moyens le peuvent » permettre. . . . . .

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» ..... Cependant continuez courageusement en vos » bonnes et saintes résolutions, vous remettant devant » les yeux que après avoir tant et si longuement enduré, » si vous veniez à vous lâcher, lorsque nous commen- » çons à découvrir le port de salut, non-seulement vous » perdriez la gloire de vos actions passées, mais vous » pourriez être blâmés à l'avenir d'avoir eu faute de » cœur, lorsque vous vous deviez plus raidement bander » contre toutes adversités, etc. (1).

Ce noble langage fut entendu, et les bourgeois d'Orléans continuèrent longtemps encore à repousser les attaques de l'armée royale.

Cependant la conférence avec les seigneurs royalistes ayant été acceptée de part et d'autre, il ne restait plus qu'à fixer le lieu où elle se tiendrait. Ce fut l'objet de quelques pourparlers ; on désigna d'abord Saint-Denis, puis Aubervilliers ; enfin on se décida pour Suresnes qui, étant proche de l'abbaye de Longchamps, parut la position la plus convenable.

Avant de procéder à l'élection des commissaires, l'assemblée eut à examiner une question préjudicielle, celle de savoir sous quel nom se présenteraient les commissaires ; on observa que s'ils prenaient le titre de députés des États généraux, les seigneurs royalistes, ne pouvant leur reconnaître une telle qualité sans s'avouer eux-mêmes en état de rebellion, il était à craindre que la négociation ne se trouvât arrêtée dès le premier pas. Ce point était délicat, car il touchait à la dignité même de l'assemblée. Cependant elle passa outre, et, avec une sa-

(1) *Procès-verbaux*, p. 98.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

gesse bien rare chez les corps politiques, elle décida que pour cette circonstance elle prendrait le titre d'*Assemblée de Paris*.

On s'occupa ensuite de déterminer la nature des pouvoirs qui seraient donnés aux commissaires; après quelques débats de peu d'importance, il fut arrêté que leur mission consisterait à entendre les ouvertures et propositions qui seraient faites par le parti contraire, à y répondre comme le leur suggérerait la prudence, et à faire aussi de leur part toutes autres ouvertures qui pourraient servir à la réunion des Catholiques, conservation de la religion, bien et repos de l'État, sous la condition qu'il serait fait rapport sur le tout par eux à l'assemblée, afin d'y prendre la résolution qui serait trouvée la plus propre, utile et convenable.

Il n'y avait plus dès lors qu'à nommer les commissaires qui seraient envoyés à Suresnes. Les États avaient la sage et religieuse coutume de placer leurs travaux d'une manière plus spéciale sous la protection de Dieu lorsqu'ils avaient à prendre une résolution de quelque importance. Le vendredi donc, 23 avril, jour fixé pour l'élection, les trois ordres allèrent entendre une messe du Saint-Esprit dans la chapelle Bourbon, à la suite de laquelle ils se rendirent dans leur salle de délibération et nommèrent au scrutin douze commissaires, à savoir : Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, député du Lyonnais; François Péricard, évêque d'Avranches, député de Normandie; Geoffroy de Billy, abbé de Saint-Vincent de Laon, député du Vermandois; de Villars, amiral de France, gouverneur de Normandie, le comte de Belin gouverneur de Paris; Pierre Jeannin, président au par-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

lement de Dijon; Louis de Pontarlier, député de Bourgogne; Louis de Montigny, député de Bretagne; Nicolas de Pradel, député de Champagne; le président Lemaistre, député de Paris; Etienne Bernard, député de Bourgogne; Honoré du Laurens, avocat général au parlement d'Aix, député de Provence. On leur adjoignit en outre le sieur de Villeroi, qui était alors absent de Paris.

Le choix de ces commissaires était une nouvelle indication de l'esprit qui régnait dans l'assemblée; ils appartenaient presque tous au parti ligueur modéré; quatre d'entre eux, l'amiral de Villars, le comte de Belin, le président Jeannin et Villeroi, n'étaient pas membres des États et pouvaient être considérés comme les représentants du duc de Mayenne.

L'ouverture de la conférence, d'abord indiquée pour le 16 avril, avait été définitivement fixée au jeudi 29 du même mois. Le matin de ce jour, les douze députés élus se rendirent chez le légat du pape, qui célébra la messe à leur intention dans la chapelle de la reine. Le saint Sacrifice achevé, le légat leur donna sa bénédiction et les exhorta en peu de mots à avoir toujours devant les yeux l'honneur de Dieu et le salut du royaume. Le cardinal de Pellevé, qui était présent, ajouta ensuite quelques recommandations particulières. Puis l'archevêque de Lyon remercia le légat, au nom de ses collègues, de la faveur qu'il leur avait faite, ainsi que de la bonne opinion qu'il avait d'eux, et promit qu'ils s'acquitteraient de leur charge à l'honneur, service et conservation de la religion catholique et du repos du royaume.

Au moment où ils se disposaient à partir, le comte de Belin reçut une lettre du gouverneur de Saint-Denis, le

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

sieur de Vic, qui lui donnait avis que les commissaires choisis par les seigneurs royalistes étaient : Monsieur l'archevêque de Bourges, Messieurs de Chavigni, de Bellièvre, de Rambouillet, de Schomberg, de Pontcarré, d'Emeric, de Thou et de Révol, tous membres du Conseil d'Etat, lesquels devaient se trouver le même jour à Suresnes à trois heures, ainsi qu'il avait été convenu.

Les députés de l'Union étant donc sortis de la ville par la Porte-Neuve au milieu d'un grand concours de peuple, venu pour les voir passer, se trouvèrent à deux heures au logis assigné pour la conférence, où de leur côté les commissaires royalistes ne tardèrent pas à arriver. Ils s'entre-saluèrent les uns et les autres et s'embrassèrent avec beaucoup de courtoisie et de bon accueil, au grand contentement de ceux qui étaient présents, aucuns desquels, dit la relation, on voyait jeter larmes des yeux de joie et d'espoir de quelque heureuse issue.

Cette première entrevue tout amicale se passa en propos et devis de peu d'importance. Cependant l'archevêque de Lyon et ses collègues prirent à part chacun des députés royalistes, pour leur faire observer qu'ils voyaient avec peine parmi eux le sieur de Rambouillet, fortement soupçonné d'avoir été complice de l'attentat de Blois contre le duc de Guise.

Ceux-ci répondirent qu'ils ne pouvaient contraindre le sieur de Rambouillet, nommé au même titre qu'eux, à s'abstenir ; mais qu'ils s'efforceraient d'arranger cette affaire.

On monta ensuite dans la salle où devaient se tenir les séances, on vérifia les pouvoirs ; on convint que, pour arrêter toute contestation, les députés ne prendraient au-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

cun titre, on se donna de mutuelles sûretés, et on promit d'aviser aux moyens de faire au plus tôt une suspension d'armes.

Le lendemain, les députés des États qui étaient revenus coucher à Paris, retournèrent à Suresnes, et demandèrent quelle satisfaction leur serait donnée au sujet du sieur de Rambouillet. Celui-ci se chargea de répondre, et exposa fort longuement qu'il n'avait, en aucune façon, participé au crime dont on l'accusait, et qu'il était prêt à donner satisfaction à cet égard à Madame de Guise. Les députés répliquèrent qu'ils ne désiraient rien tant que de le voir entièrement justifié, mais qu'ils devaient à Madame de Guise de ne point conférer avec lui, tant qu'elle ne se serait pas déclarée satisfaite. Le sieur de Schomberg fit observer au nom des royalistes qu'ils ne pouvaient de leur autorité exclure un de leurs collègues; et les choses en restèrent là pour le moment. On s'occupa de nouveau de la vérification des pouvoirs, et les députés royalistes, qui passaient la nuit à Suresnes, tandis que les autres retournaient à Paris, demandèrent qu'on leur donnât des gardes pour leur sûreté, ce qui leur fut accordé

Le dimanche 2 mai, les États furent convoqués en assemblée générale pour entendre le rapport de l'archevêque de Lyon. A l'issue de la messe qui fut célébrée dans la chapelle Bourbon, l'archevêque exposa brièvement ce qui avait été dit et fait dans les deux premières entrevues. Les États, satisfaits des bonnes dispositions qu'avaient montrées les seigneurs royalistes, donnèrent leur entière approbation à la conduite des commissaires, et les engagèrent à poursuivre leur œuvre de conciliation.

Mais ce n'était pas seulement au dedans de l'assemblée

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

qu'on se préoccupait de la conférence ; au dehors l'opinion publique n'en était pas moins vivement émue, quoique dans des sens opposés.

Les modérés ne cachaient pas leurs espérances. Le jour où les commissaires avaient quitté Paris pour se rendre à Suresnes, les cris de : *Paix! Paix!* s'étaient fait entendre dans le peuple, et un grand nombre de bourgeois avaient allumé des feux devant leurs maisons en signe de réjouissance.

D'un autre côté les Seize, alarmés des progrès que faisait le royalisme, s'efforçaient de raviver les passions populaires. Des placards injurieux pour les États étaient affichés pendant la nuit; on y remontrait que tout traité avec l'hérétique aurait pour résultat immédiat la ruine de la religion ; on y dénonçait les Politiques, et leurs nouveaux amis les modérés, comme des traîtres qui conspiraient contre la ville et contre l'Eglise. Les prédicateurs, quelques-uns du moins, car d'autres s'étaient prononcés en faveur de la conférence, faisaient retentir les chaires des mêmes invectives.

Ces démonstrations du parti exalté avaient pris même un caractère assez grave pour jeter l'alarme parmi les députés, qui, ne doutant pas que les ministres espagnols n'y eussent une grande part, craignaient qu'ils ne finissent par exciter quelque soulèvement dans la multitude, pour attenter ensuite à leur indépendance. Afin de parer à ce péril, l'assemblée crut devoir en donner avis au duc de Mayenne, en le priant de revenir promptement à Paris. Le duc, déjà instruit par ses agents de l'état des choses, se hâta d'obtempérer au désir des députés, et dès le 6 mai il était de retour dans la capitale.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Cependant la conférence de Suresnes suivait son cours. La troisième séance eut lieu le lundi 3 mai; l'archevêque de Lyon, retenu au lit par la goutte, ne put y venir; mais ses collègues le suppléèrent et prirent, de concert avec les royalistes, une résolution importante au sujet de la suspension d'armes.

Les commissaires des deux partis eussent désiré faire une trève générale pour tout le royaume, mais leurs pouvoirs ne les y autorisant pas, ils durent se contenter d'arrêter une convention provisoire dont les articles portaient que, pour ôter toute occasion d'inquiéter les membres de la conférence en quelque façon que ce fût, il y aurait surséance d'armes et de toute hostilité pendant dix jours, non-seulement pour leurs personnes, leurs gens, train, suite et bagage, mais aussi pour toutes autres personnes, de quelque qualité et condition qu'ils fussent, à quatre lieues à l'entour de Paris et autant à l'entour de Suresnes. Les villages de Chelles, Vaujour, Gonesse, Sarcelles, Montmorency, Argenteuil, Choisy, Longjumeau, Juvisy, Villeneuve-Saint-Georges, Sussi, Amboile, Noisy formaient les limites de la circonscription où la trève devait avoir lieu.

Ce premier acte de la conférence était d'un heureux augure; il fut accueilli avec joie par la population parisienne, qui y voyait un gage de paix pour l'avenir, en même temps qu'elle y trouvait un soulagement immédiat de ses souffrances; car la continuation de la guerre rendait toujours les vivres rares et chers dans la capitale.

A la quatrième séance, qui eut lieu le 5 mai, les chefs des deux députations, l'archevêque de Bourges d'une

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

part, et l'archevêque de Lyon de l'autre, commencèrent la discussion sur le fond même du débat. Tous deux étaient dignes, par leurs talents et leur connaissance des hommes et des affaires, de la délicate mission qui leur était confiée.

Le premier, Renaud de Beaune, prélat de cour, semblait, il est vrai, plus préoccupé des intérêts de la politique que de ceux de la religion, mais il avait du crédit et de l'habileté, et mettait son honneur à faire réussir la négociation (1).

Le second, Pierre d'Espinac, était l'un des chefs les plus éprouvés de la cause catholique ; emprisonné à Blois avec le cardinal de Guise, qu'il avait vu mettre à mort à ses côtés, il ne s'était pas laissé ébranler par la menace du supplice; du reste, à la fermeté il alliait la modération, et se montrait aussi animé du désir sincère de la paix (2).

L'archevêque de Bourges prit le premier la parole, et, se mettant à exposer la triste situation où la guerre civile avait réduit la France, il montra la noblesse, qu'on avait

(1) Il était l'ami intime de de Thou, et cet historien fait de lui le plus grand éloge ; deux circonstances qui sont de nature à rendre suspect un archevêque.

(2) De Thou rapporte dans la première partie de son histoire que des insinuations fort graves avaient été portées contre les mœurs de ce prélat; mais ensuite, dans l'article nécrologique qu'il lui consacre, il n'en parle plus, ce qui prouve que lui-même n'y croyait pas. Il lui reproche seulement son ambition, ce dont il ne donne aucune preuve. Ce qui est certain, c'est que l'archevêque de Lyon mourut en 1599 sans avoir rien demandé à Henri IV devenu roi. Sully, son adversaire politique et religieux, en parle en ces termes : « Il mourut cette année (1599), dit-il, plusieurs personnes de qualité en France, comme l'archevêque de Lyon, d'Espinac, homme de grand esprit, qui avait éprouvé en sa vie toutes sortes de fortunes, bonnes et mauvaises. »

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

vue si puissante et si bien unie, aujourd'hui si affaiblie et diminuée, qu'elle s'en allait perdue du tout; la justice, autrefois tant honorée et redoutée, et exercée avec l'admiration des nations étrangères, méprisée parmi les armes et ne pouvant exercer ses fonctions; les villes riches et opulentes désertes, tout commerce et toute marchandise y cessant; cette belle et grande ville de Paris montrant, par la seule ruine de ses faubourgs, combien sa face était pitoyable à voir, tous les ordres y périssant et étant du tout abolis, même cette Université tant renommée, et la jeunesse, faute d'instruction, abandonnée à tous vices et débordements; le tiers-état, naguère abondant en commodités, et les laboureurs, heureux lorsqu'ils jouissaient du fruit de leurs labeurs, aujourd'hui exposés à l'insolence et cruauté des gens de guerre, et réduits au désespoir; la religion s'en allant perdue, les églises démolies, les autels profanés; enfin la plus belle et florissante monarchie de la terre menacée de destruction. D'où le prélat fut naturellement amené à conclure que le seul moyen de se relever de ces misères était une bonne paix, vraie source du repos et soulagement du peuple.

L'archevêque de Lyon répondit, au nom de ses collègues, qu'ils n'apportaient de leur part aucune passion, mais une pure et sincère volonté pour trouver quelque bon et salutaire conseil à la conservation de la religion et de l'État; qu'il n'était besoin de représenter les malheurs et extrêmes afflictions de la France qu'ils n'expérimentaient que trop; que l'on n'avait que trop reconnu par l'exemple des plus florissants empires et par l'expérience propre que l'hérésie en était la source et origine,

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

laquelle avait allumé le feu des troubles dont le royaume était embrasé; que c'était l'hérésie qui ne cessait depuis trente ans d'ébranler ses fondements, qui avait excité les orages de rébellion, de conjuration et perturbation dont il était horriblement agité. Quant à la paix, que c'était une chose si sainte et le seul nom si doux et si agréable qu'elle n'avait besoin d'autre louange, et combien que les députés des provinces ne fussent venus en intention de traiter et conférer, et que en leurs cahiers et instructions on ne trouvât aucun article de paix, toutefois qu'ils aimaient tant le repos du royaume qu'ils ne rejeteraient pas les ouvertures qui seraient faites, mais qu'ils ne pouvaient dissimuler et taire que pour jeter les fondements d'une heureuse et solide paix, il fallait que les Catholiques fussent unis de volonté et de conseil pour maintenir et assurer leur religion, et pour s'opposer aux armes et desseins de l'hérésie, que c'était là le but où les Catholiques devaient viser tous leurs labeurs et sollicitudes, comme un vrai chemin pour acquérir bientôt une ferme et assurée tranquillité pour faire revivre l'ancienne gloire et réputation de cette nation très-chrétienne, et que c'était le fruit qu'ils attendaient de la conférence (1).

Après ces deux harangues, les commissaires se retirèrent un moment dans leurs chambres, puis rentrèrent bientôt en séance, et l'archevêque de Bourges, prenant de nouveau la parole, dit qu'il n'avait parlé jusque là de

(1) *Discours de la conference de Suresnes*, Lyon, 1593. Ces discours, que nous abrégeons, ont été, ainsi que les suivants, recueillis par les secrétaires de la conférence, et publiés dans le cours de cette même année 1593.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

la paix qu'en termes généraux, que ce n'était pas assez, et qu'il fallait venir aux moyens; sur quoi entrant en matière, il représenta que la paix n'était autre chose que l'ordre bien établi en l'État et une conformité d'esprits et de volontés entre les hommes; que cet ordre ne se pouvait dresser que par la mutuelle concorde des sujets et reconnaissance d'un chef et souverain;

Que le chef ne pouvait être autre que celui qui était donné de Dieu et de la nature, et qui avait le droit par l'ordre de la succession et les lois anciennes du royaume; que cette reconnaissance des puissances ordonnées de Dieu était recommandée en l'Écriture sainte, que les premiers chrétiens avaient toujours embrassé l'obéissance de leurs princes souverains, quoiqu'ils fussent païens et idolâtres, ennemis et persécuteurs de leur foi et religion; qu'après tant d'enseignements et exemples il ne fallait pas faire difficulté de rendre obéissance au roi légitime, lequel n'était point un prince idolâtre ou faisant profession de la loi de Mahomet, mais qui était, par la grâce de Dieu, chrétien et qui croyait avec les Catholiques un même Dieu, une même foi, un même symbole, et séparé d'eux seulement par quelques erreurs touchant les sacrements (1); que, s'il n'était tel qu'on le désirait, il le fallait inviter et poursuivre de l'être, que l'on avait beaucoup d'occasion d'espérer ce qu'on demandait de lui, qu'il en avait fait les promesses à son avénement à la couronne, et par après beaucoup de fois réitérées; et qu'à présent on voyait sa bonne volonté, laquelle il avait témoignée par plusieurs conjectures et dé-

(1) Ce langage étrange dans la bouche d'un archevêque explique la grande estime que de Thou faisait de lui.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

monstrations; que la légation du cardinal de Gondi et du marquis de Pisani par devers le Saint-Père en faisait assez foi avec la permission qu'il avait donnée de venir à la conférence, et aussi que dernièrement se trouvant à Mantes, voyant de la fenêtre la procession passer, il avait levé son chapeau et s'était tenu longuement découvert; en somme que le prince était par la grâce de Dieu déjà tout disposé et ne restait plus que d'avancer un si grand bien, et s'employer tous ensemble à l'accomplissement de cette belle action, que cela le toucherait au cœur, quand il verrait ses bons sujets l'en requérir et supplier d'un commun accord, et comme il aurait ce contentement de recevoir d'eux le devoir auquel ils étaient obligés, aussi leur voudrait-il donner cette satisfaction de se résoudre promptement et se fléchir à leurs prières, et d'autant plus qu'il jugerait une telle résolution nécessaire pour la tranquillité de son royaume.

Lorsque le prélat eut terminé, les commissaires des Etats se retirèrent pour se consulter, et ayant mûrement délibéré sur la réponse à faire, ils arrêtèrent d'un avis unanime : 1° que, quant à la reconnaissance du roi de Navarre tant qu'il ne serait pas converti, ils n'en voulaient pas ouïr parler, et protestaient mourir plutôt que d'obéir à un prince hérétique ; 2° que pour le regard de l'invitation de rentrer dans le sein de l'Église que l'on proposait de lui adresser, qu'on ne pouvait ni devait la faire. L'archevêque de Lyon fut chargé d'exposer les motifs de leurs résolutions et ils rentrèrent en séance.

L'archevêque de Lyon prenant donc la parole commença par reconnaître et confesser qu'en effet la paix et prospérité des États dépendaient de l'obéissance au

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

prince et de la concorde des sujets; mais il ajouta aussitôt que précisément cette concorde ne se pouvait faire s'il y avait diversité de religion, car l'expérience depuis trente ans avait assez montré qu'elle n'apportait que troubles et remuements ; qu'elle rompait le lien de toutes sociétés les plus saintes et inviolables, faisait ouverture à l'athéisme et comblait l'État public de toutes sortes de désordres et de confusions ;

Que pour tirer cet État du péril où il était, il fallait premièrement y établir le royaume de Dieu, et assurer la religion : que par après toutes autres choses seraient surabondamment adjoutées ;

Que quant à la reconnaissance d'un roi, tous la désiraient ; que c'était les vœux des provinces, les charges et mémoires des députés : pourvu que ce fût un roi très-chrétien, de nom et d'effet, digne de la piété de ses ancêtres ; mais de reconnaître et avouer un hérétique pour roi en ce royaume très-chrétien, qui était l'aîné de l'Église et ancien ennemi des hérésies, que c'était chose contraire à tout droit divin et humain, aux canons ecclésiastiques et conciles généraux, à l'usage de l'Église et aux *lois primitives et fondamentales de l'État*.

Puis après avoir doctement établi à l'aide des textes de l'Écriture, des décrets des conciles, des coutumes et traditions de la monarchie, que les lois religieuses et civiles s'opposaient également à la reconnaissance d'un roi hérétique, le prélat continua, en montrant les dangers qu'il y aurait à se soumettre à la domination d'un prince de contraire religion; car, dit-il, tenant la sienne pour vraie, il ne fallait pas douter qu'il ne s'employât de tous moyens à l'anéantissement de celle qui serait contraire ;

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

que l'autorité royale lui fournissait mille moyens pour l'exécution de tels desseins; que les sujets se laissaient facilement aller à l'imitation, et surtout les Français que l'on disait être singes de leurs rois;

Que les princes avaient la force et l'autorité d'avancer aux honneurs, dignités et charges publiques ceux qu'il leur plaisait, et les obliger par ce moyen de dépendre de leur volonté et de déprimer par la terreur ceux qu'ils n'avaient pu corrompre par faveurs et bienfaits; que ce qui s'était passé en Allemagne et en Angleterre le prouvait assez, et qu'il ne fallait pas penser qu'ayant tant d'exemples devant les yeux, ils fussent si lâches et si peu jaloux d'un joyau si cher et si précieux que la religion de la vouloir engager au pouvoir d'un hérétique, et lui mettre cette haute et absolue autorité comme un glaive en main pour la détruire; qu'avant de voir cela, ils étaient résolus avec la grâce de Dieu de tenter plutôt toutes sortes de conseils, pour extraordinaires qu'ils pussent être, jusques à leur propre vie qu'ils ne pouvaient sacrifier pour un plus saint et honorable sujet.

Enfin arrivant au second point, c'est-à-dire à l'invitation et sommation qu'on leur demandait de faire au roi de Navarre pour qu'il se convertît, l'archevêque de Lyon remontra qu'ils n'y pouvaient entendre par plusieurs raisons très-pertinentes : premièrement que la conversion à la foi était une œuvre de Dieu, qu'on n'y parvenait point par sommation et protestation; que d'ailleurs semblable démarche avait été faite auprès de ce prince par les premiers États de Blois; que, après la mort du défunt roi, il avait promis aux seigneurs de son parti de se faire catholique dans six mois; que si pour eux il ne

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

l'avait voulu faire, encore moins le ferait-il pour ses ennemis ; que M. de Mayenne lui en avait fait parler par des personnes d'honneur et d'autorité qui n'y avaient pu rien avancer;

Touchant les indices de sa future conversion, qu'ils étaient fort faibles et sans apparence ; que la légation du cardinal de Gondi était faite sous un autre nom que le sien ; que, s'il avait levé le chapeau à la procession, ce n'était pas pour faire honneur à la croix et aux saints, ni reconnaître les cérémonies de l'Eglise, mais plutôt pour saluer les princes, seigneurs et dames qui y étaient ; qu'il y avait dans le reste de sa conduite des indices tout contraires, à savoir : les promesses qu'il avait faites de ne jamais abandonner sa créance ; les faveurs accordées aux hérétiques et les places les plus importantes mises entre leurs mains ; les gages donnés aux ministres ; la confirmation des édits de juillet et de janvier ; les lettres de l'ambassadeur d'Angleterre dernièrement saisies, etc.

En terminant, l'archevêque exhorta les députés royalistes à se séparer de la société des hérétiques, à prendre le salutaire conseil que Dieu donnait à Moïse et aux enfants d'Israël : *Recedite a tabernaculis impiorum, ne involvamini peccatis eorum,* et à se réunir tous pour la manutention de la gloire de Dieu, de la religion catholique, apostolique et romaine, et repos de l'Etat.

Ce discours produisit une si vive impression sur les royalistes, que l'un d'eux, le comte de Chavigny, demanda à répondre aussitôt, pour se justifier de favoriser l'hérésie : « Nous avons toujours défendu la religion ca-
» tholique, dit-il, sans y épargner même nos vies ; nous
» combattons, il est vrai, pour l'Etat contre ceux qui

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» voudraient l'usurper, mais nous ferons bien en sorte » qu'avec l'aide de Dieu la religion ne se perde pas en » France. »

L'archevêque de Bourges essaya ensuite de répliquer, article par article, à son collègue l'archevêque de Lyon, mais il ne put réussir à détruire la force de son argumentation; il restait toujours, ce qui était le fond même du débat, que l'avénement d'un roi hérétique sur le trône de France ne pouvait pas manquer de faire courir à la religion les plus graves périls, sinon de la ruiner entièrement.

Les commissaires des deux partis se réunirent encore, le jeudi 6 mai et le lundi 10, sans pouvoir rien arrêter. La discussion porta sur les mêmes points, entre autres sur les lettres de l'ambassadeur d'Angleterre, qui avaient été interceptées, et desquelles il résultait que le roi de Navarre n'était pas sincère dans les promesses de conversion qu'il faisait aux Catholiques. Les royalistes, sans oser nier nettement l'authenticité de ces lettres, insinuaient qu'elles pouvaient avoir été fabriquées par des ennemis de Sa Majesté, pour calomnier ses droites intentions.

Il semblait donc que la conférence ne pût amener aucun résultat. D'une part, on persistait à demander que le roi de Navarre fût reconnu immédiatement par l'Union, ou du moins qu'il fût officiellement invité à se convertir, ce qui eût été une reconnaissance implicite de son droit. De l'autre, on refusait toujours de reconnaître ce prince pour roi, tant qu'il serait hérétique, et même d'entrer en relation avec lui, sous quelque prétexte que ce fût.

Dans l'impossibilité où ils étaient de s'entendre avant

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

d'avoir reçu de nouvelles instructions, les commissaires se décidèrent à ajourner leurs réunions et convinrent seulement que la trève serait prolongée de dix jours, ce qui montrait qu'ils n'avaient aucune intention de rupture.

Tandis que ces tentatives de conciliation se poursuivaient à Suresnes, les ministres du roi d'Espagne ne demeuraient pas inactifs à Paris. Ils avaient vu avec le plus vif dépit des relations s'établir entre les seigneurs royalistes et les députés des États; n'ayant pu l'empêcher, ils voulurent du moins en atténuer les effets, en saisissant l'assemblée d'une proposition contraire; en conséquence, dès les premiers jours de mai, le duc de Féria fit savoir au duc de Mayenne qu'il avait une communication importante à faire aux États.

Par suite de cet avis, le duc de Mayenne se rendit, le 10 mai, dans la grande salle du Louvre, où les trois ordres se trouvaient réunis en séance générale, pour entendre le rapport de l'archevêque de Lyon sur les résultats de la conférence de Suresnes. Lorsque le prélat eut achevé d'exposer le point où en était la négociation avec les seigneurs royalistes, le duc de Mayenne prit la parole, commença par remercier l'archevêque de ses efforts pour amener la paix; puis, se tournant vers l'assemblée, il lui annonça que les ministres de Sa Majesté Catholique avaient plusieurs choses à lui proposer, au nom du roi d'Espagne et de la sérénissime Infante : c'est pourquoi ils lui demandaient audience au jour qu'il lui plairait d'indiquer.

Cette communication fut reçue avec une froideur et un embarras visibles par les députés, qui comprirent de

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

suite de quoi il s'agissait. Toutefois, sur la proposition du duc de Mayenne, ils se retirèrent dans leurs chambres respectives, pour désigner les commissaires qui devraient se rendre auprès du duc de Féria, à l'effet de s'enquérir des motifs pour lesquels il demandait audience. Le clergé nomma l'archevêque de Lyon et l'évêque de Senlis; la noblesse, les sieurs de La Châtre et Montholin; le tiers-état, les sieurs Bernard et La Chapelle-Marteau.

Le surlendemain du jour où cette demande avait été adressée aux États au nom des ministres de Philippe II, était le 12 mai, jour anniversaire de l'insurrection des barricades, qu'il était d'usage depuis lors de célébrer comme une fête nationale. Les Espagnols et les Seize se proposaient d'en profiter pour essayer de réveiller l'enthousiasme populaire en leur faveur.

Il y eut donc une procession générale, à laquelle tous les princes, le légat du Saint-Père, les députés des États et les membres des cours souveraines assistèrent. On y porta en grande pompe les plus saintes reliques qui se trouvaient alors dans les églises de Paris. Trois archevêques et neuf évêques soutenaient sur leurs épaules les châsses des saints martyrs Denis, Rustique et Eleuthère; treize conseillers du parlement, la châsse du roi saint Louis; derrière, marchaient nu-pieds deux religieux de Saint-Denis, portant le bois de la vraie croix sous un riche poêle que tenaient les principaux de la noblesse.

Après la procession, le cardinal de Pellevé célébra la messe dans l'église Notre-Dame, et le docteur Boucher monta en chaire, où il prononça un discours dont la violence de mauvais goût était peu en rapport avec les dis-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

positions d'esprit de son auditoire. Il avait pris pour texte ces paroles : *Eripe me de luto*, et, faisant allusion au nom de famille du roi de Navarre, il s'écria qu'il fallait se débourber (se débourbonner). Puis, il se mit à parler de la journée des Barricades, qu'il appela la plus sainte et la plus fameuse qui fut jamais. Enfin, s'adressant à ceux qui se montraient disposés à reconnaître le roi de Navarre, s'il se faisait catholique : « Comment, Messieurs, dit-il, vou-» driez-vous bien faire épouser la couronne de France à » un gibet? Car celui qu'on vous demande est un relaps, » hérétique, excommunié, qui n'est bon qu'à jeter dans » un tombereau pour le mener au gibet. » Lestoile, qui rapporte ces paroles pour les avoir entendues de ses oreilles, ajoute qu'un des principaux députés de Bourgogne, et des plus catholiques, ne put s'empêcher de s'écrier, en se tournant vers un de ses collègues : « Par » la vrai Dieu, voilà un maître fou ! » Et, en effet, le temps n'était plus où de tels excès de langage pouvaient être accueillis avec quelque faveur, surtout par un auditoire composé des membres des Etats et des cours souveraines.

Dans son ensemble, la cérémonie était loin d'avoir produit l'effet que les Seize en avaient attendu. Le peuple y était venu en foule comme toujours; il avait montré le même respect, la même foi, mais aucun enthousiasme. Les hommes des halles et des métiers commençaient, eux aussi, à désirer la paix. On avait entendu un crocheteur crier sur le pont Saint-Michel : *Da pacem, Domine*, et un savetier, rapporte encore Lestoile, fut arrêté et conduit au duc de Mayenne pour avoir maudit et envoyé à tous les diables, en homme de son métier, ceux qui empê-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

chaient la paix et avaient envie de faire la guerre.

Ce fut le lendemain de cette fête populaire que les six commissaires élus par l'assemblée se rendirent, ainsi qu'il avait été convenu, auprès de l'ambassadeur d'Espagne, dans son logis de la rue de la Plâtrière. Ils étaient accompagnés du duc de Mayenne, de MM. d'Aumale et d'Elbeuf, et du cardinal de Pellevé.

Après les salutations d'usage, les députés dirent au duc de Féria qu'ils étaient envoyés vers lui par leurs collègues, pour s'enquérir de l'objet de la proposition qu'il avait l'intention de porter devant les Etats. Le duc de Féria, qui était entouré des autres ministres espagnols, leur répondit que Philippe II et sa fille l'Infante étaient toujours animés des mêmes sentiments d'affection et de dévouement, dont ils avaient donné tant de preuves au royaume de France; que, nonobstant les grands sacrifices que son maître avait déjà faits, lesquels ne montaient pas à moins de six millions d'écus, il était prêt à en faire de plus grands encore; qu'il se disposait à envoyer prochainement 12,000 hommes d'infanterie et 2,000 chevaux, avec l'artillerie, munitions et attirail nécessaire pour une telle armée, et 1,200,000 écus pour les frais de la guerre; que, pour toutes ces choses, il ne demandait aucune récompense, mais que, sachant et connaissant que par la mort de Henri III la droite succession était faillie, et que c'était une loi imaginaire que la loi *salique*, il demandait que l'Infante fût, du consentement des Etats, déclarée reine, comme fille d'Elisabeth, fille aînée de France par son père Henri II, et, par conséquent, principale héritière du royaume, attendu même que, quand on voudrait continuer la succession

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

en la maison de Bourbon, cela ne pouvait ni devait se faire, considéré que le roi de Navarre était hérétique, relaps et excommunié, et tous ses parents fauteurs d'hérésie et, par conséquent, exclus du trône; et que, par ces raisons, n'y ayant aucun parent, le titre de reine ne pouvait être dénié à l'Infante, tant par droit de succession que d'élection (1).

A peine le ministre de Philippe II avait-il fini d'exposer ces raisons, que l'évêque de Senlis, prenant vivement la parole, sans même avoir consulté ses collègues, lui répondit : Que la France s'était conservée douze cents ans sous la domination de ses rois, selon la loi salique et coutume du royaume; que si on rompait cette loi ou que par élection on nommât une fille, elle se pourrait marier avec un prince étranger, à quoi les Français ne voudraient jamais consentir. Puis il ajouta qu'à la vérité les *Politiques* avaient bon nez, et avaient bien senti, quand ils disaient qu'il y avait de l'ambition mêlée avec la religion, que lui et ses compagnons avaient longtemps soutenu le contraire, mais que, si le roi d'Espagne persistait en ses prétentions, il deviendrait politique lui-même.

Cette sortie véhémente émut d'autant plus les ministres espagnols qu'ils s'y attendaient moins. L'évêque de Senlis était l'un des chefs les plus ardents du parti de l'Union; nul n'avait jeté du haut de la chaire plus d'anathèmes contre le Béarnais, et ce revirement soudain était un nouvel indice des graves modifications qui s'étaient opérées dans l'opinion publique.

(1) *Revue rétrospective*, 2e série, t. XI. — *Journal de la Ligue*, p. 52.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Le duc de Mayenne s'efforça d'en atténuer l'effet en représentant aux ambassadeurs que le prélat était sujet à ces sortes d'intempérance de langage, mais qu'on le faisait facilement revenir à d'autres sentiments. Le duc de Féria crut devoir se contenter de cette explication, et remontra de nouveau aux députés les avantages que la France retirerait de l'élection de l'Infante; son collègue dom Mendoza lui vint en aide en essayant d'établir, par des arguments de droit, que la loi salique n'avait pas l'autorité et la valeur qu'on voulait lui attribuer. Enfin, les ministres de Philippe II demandèrent explicitement à être admis au sein de l'assemblée pour lui donner communication officielle de la proposition du roi leur maître. Sur quoi les députés se retirèrent en promettant de mander dans le plus bref délai, au duc de Féria, le jour où les États pourraient le recevoir en séance publique.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

CHAPITRE XIX.

Perplexités du roi de Navarre. — Entretien de ce prince avec Sully. — Il se décide à appeler des évêques et des docteurs pour se faire instruire. — Le duc de Mayenne communique à l'assemblée la proposition des ministres espagnols. — Protestation du procureur général Molé. — Lettre du roi de Navarre aux évêques. — Conférence de La Roquette. — Les députés se montrent vivement blessés des prétentions des ministres de Philippe II. — Conférence de La Villette.— Agitation dans Paris. — Dissidence entre les trois ordres au sujet de la trêve. — Ils remettent le soin d'en décider au duc de Mayenne.

Tandis que les ministres espagnols se préparaient à saisir officiellement l'assemblée de la proposition d'élire pour reine la fille de Philippe II, le roi de Navarre attendait, à Mantes dont il faisait depuis quelque temps sa résidence habituelle, l'issue des conférences de Suresnes. L'anxiété de ce prince était toujours la même; il ne savait encore à quel parti se résoudre ; personnellement il ne répugnait pas à se faire catholique ; mais outre qu'il tenait à garder les dehors et à ne point paraître céder trop manifestement aux exigences de la politique, il n'était pas entièrement rassuré sur les conséquences que pourrait entraîner pour lui une pareille détermination. Il pouvait arriver que même après sa conversion les hommes de l'Union refusassent de le reconnaître, et qu'alors abandonné par les Protestants et par les Catholiques, il se trouvât sans appui au dedans ni au dehors. D'un autre côté, il ne pouvait se dissimuler que s'il demeurait dans

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

l'huguenotisme, il risquait fort de ne jamais monter sur le trône ; car, sans parler des Ligueurs qui occupaient encore presque toutes les villes de France, les seigneurs catholiques de son propre parti menaçaient de plus en plus de l'abandonner s'il ne tenait pas ses promesses, et il savait que quelques-uns continuaient à mettre en avant la candidature du cardinal de Bourbon, qu'ils parlaient même de marier avec l'Infante d'Espagne.

Au milieu de ces incertitudes il demandait conseil à ses amis et n'en recevait le plus souvent que des réponses contradictoires : les uns lui représentaient qu'il ne pourrait, sans manquer à tout son passé, abjurer le protestantisme ; d'autres toutefois, quoique fort attachés aussi au nouveau culte, se montraient de plus facile composition. Du nombre de ces derniers était le baron de Rosny qui commençait à entrer en faveur. Un jour le prince l'ayant pris à part lui exposa en ces termes les périls de sa position : « Je vois, lui dit-il, tant d'épines de tous côtés, qu'il sera » bien difficile que quelques-unes d'icelles ne me piquent » bien serré, car d'une part vous savez que mes cousins » les princes du sang et Messieurs de Nevers, de Lon- » gueville, Biron, d'O, Rieux, Manou, Châteauvieux, » Sourdis et beaucoup d'autres, mais surtout Epernon » (qui fut si hardi que de me déclarer tout haut qu'il ne » reconnaîtrait jamais pour roi un prince qui fût d'autre » religion que la sienne), me pressent incessamment de » me faire catholique, ou qu'ils formeront un tiers-parti » et se joindront à la Ligue ; d'autre part, je sais de cer- » tain que Messieurs de Turenne, de la Trémoille et leur » séquelle sollicitent journellement de tous côtés afin » que, si je me fais catholique, il soit demandé une as-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» semblée pour ceux de la religion réformée, pour faire
» nommer un protecteur et un établissement de conseils
» subsistants par les provinces, toutes lesquelles choses
» je ne saurais supporter ; et s'il me fallait leur déclarer
» la guerre pour l'empêcher, ce me serait le plus grand
» ennui et déplaisir que je ne saurais jamais recevoir,
» mon cœur ne pouvant souffrir de faire mal à ceux qui
» ont si longtemps couru ma fortune, et employé leurs
» biens et leur vie pour défendre la mienne. »

Sur ces dernières paroles Sully se jeta au pieds du roi son maître pour le remercier des sentiments qu'il venait d'exprimer en faveur de ses coreligionnaires ; puis, se relevant, il lui donna son avis en ces termes : « Il m'a
» toujours semblé, dit-il, que vous ne parviendriez ja-
» mais à l'entière possession et paisible jouissance de
» votre royaume que par deux seuls expédients et
» moyens ; par le premier desquels, qui est la force des
» armes il vous faudra user de fortes résolutions, sévé-
» rités, rigueurs et violences qui sont toutes procédures
» entièrement contraires à votre humeur et inclination,
» et vous faudra passer par une milliasse de difficultés,
» fatigues, peines, ennuis, périls et travaux, avoir con-
» tinuellement le cul sur la selle, le harlecret sur le dos,
» le casque en tête, le pistolet au poing et l'épée en la
» main, mais qui plus est, dire adieu repos, plaisirs,
» passe-temps, amours, maîtresse, jeux, chiens, oiseaux
» et bâtiments, car vous ne sortirez de telles affaires que
» par multiplicité de prises de villes, quantité de com-
» bats, victoires signalées, et grande effusion de sang.

» Au lieu que par l'autre voie, qui est de vous accom-
» moder touchant la religion à la volonté du plus grand

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» nombre de vos sujets, vous ne rencontrerez pas tant » d'ennuis, peines et difficultés en ce monde; et quant à » l'autre, je tiens pour infaillible qu'en quelque sorte de » religion dont les hommes fassent profession extérieure, » s'ils meurent en l'observation du Décalogue, créance » au Symbole, aiment Dieu de tout leur cœur, ont cha- » rité envers leurs prochains, espèrent en la miséricorde » de Dieu et d'obtenir salut par la mort, le mérite et la » justice de Jésus-Christ, qu'ils ne peuvent faillir d'être » sauvés, pour ce que dès lors ne sont-ils plus d'aucune » religion erronée, mais de celle qui est la plus agréable » à Dieu; de quoi j'ai autrefois discouru avec quatre ou » cinq de vos ministres, lesquels se trouvaient bien em- » pêchés de blâmer cette opinion.

» Que s'il vous plaisait de la prendre, vous résoudre » de la mettre en pratique tout le temps de votre vie et » que Dieu vous en fît la grâce, je ne douterais point de » votre salut, quelque profession extérieure que vous » fassiez de la religion catholique (1). »

En exposant cette facile et commode théologie, Sully savait bien qu'il ne faisait qu'exprimer la pensée de son maître, heureux d'entendre de tels conseils sortir de la bouche d'un homme qui passait pour être fort attaché à l'huguenotisme, et qui en effet ne l'abandonna jamais.

Le roi était en proie à ces luttes intérieures, lorsque deux des commissaires de Suresnes, les sieurs de Révol et Schomberg, arrivèrent à Mantes pour lui annoncer que les députés des États refusaient définitivement de traiter avec lui tant qu'il ne serait pas catholique.

(1) *Économies royales*, t. I, p. 109.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Jugeant dès lors qu'il ne pouvait tarder plus longtemps à prendre un parti, il réunit son conseil et lui déclara que son intention était d'appeler auprès de lui dans le plus bref délai un collége d'évêques et de docteurs, pour recevoir d'eux l'instruction.

Dès qu'ils eurent reçu cette déclaration du prince, exprimée en termes trop formels pour qu'il pût désormais s'en dégager, les sieurs de Révol et Schomberg se hâtèrent de revenir à Suresnes en faire part à leurs collègues, qui en furent remplis de joie, et mandèrent aussitôt aux commissaires des États qu'ils étaient prêts à reprendre la négociation.

Une nouvelle conférence eut donc lieu le 17 mai, sept jours après celle où tout avait failli être rompu.

L'archevêque de Bourges prit le premier la parole; et, après avoir rappelé en peu de mots le point où en était la négociation, il déclara aux commissaires de l'Union que les sieurs de Révol et Schomberg venaient de leur apporter une heureuse nouvelle, à savoir, que le roi était désormais résolu à appeler auprès de lui un conseil d'évêques et de docteurs pour se faire instruire, ainsi qu'une assemblée de princes et de seigneurs, pour rendre plus solennel l'acte de son instruction et de sa conversion. « Ainsi, Messieurs, ajouta le prélat, ce que nous avons » ci-devant dit que nous espérions concernant ladite » conversion, nous osons et le pouvons à présent assu- » rer, comme le sachant par si exprès, qu'il ne peut plus » nous demeurer aucune occasion d'en douter, y étant » Sa Majesté résolue, non comme à chose qui dépend du » succès et événement de cette conférence, mais pour » avoir connu et jugé être bon de le faire. Nous sommes

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» très-aises de vous pouvoir donner cette nouvelle, » croyant que vous la recevrez pour bonne, selon ce que » nous avons connu de vos cœurs et intentions, et espé- » rons aussi que vous ne ferez plus de difficultés de trai- » ter des conditions et moyens de la paix. »

L'archevêque termina en disant que le roi proposait en outre une trève de deux ou trois mois.

Les députés des États se retirèrent un moment pour délibérer entre eux sur cette communication importante, et ayant chargé l'archevêque de Lyon de faire une réponse aussi brève et circonspecte que possible, de manière à ne pas engager l'assemblée dont ils n'étaient que les mandataires, ils rentrèrent en séance. L'archevêque commença par témoigner au nom de ses collègues le plaisir et le contentement qu'ils éprouvaient de la résolution prise par le roi de Navarre, mais en même temps il crut devoir observer que des faits graves et récents étaient de nature malheureusement à faire suspecter la sincérité de sa conversion; qu'ainsi le prince avait expédié, tout dernièrement encore, des lettres patentes portant assignation de six vingt mille écus pour gages des ministres huguenots et des écoliers en théologie qui se trouvaient ainsi soutenus et encouragés par l'État.

Les royalistes essayèrent d'expliquer le fait, et même de le révoquer en doute; mais il leur fut répliqué qu'on avait lu la veille dans l'assemblée des États les propres originaux des patentes, scellées du grand sceau par le chancelier Potier. Ne pouvant rien répondre à une allégation si précise, ils furent contraints de confesser que la conduite du roi en cette circonstance avait été digne de blâme, mais en conclurent qu'il ne fallait

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

que se presser davantage d'opérer une conciliation qui empêcherait à l'avenir des actes si regrettables.

Les sieurs de Vic et Belin parlèrent ensuite de la trève, après quoi on se sépara sans avoir rien arrêté, sinon qu'on rédigerait par écrit les discours qui avaient été tenus de part et d'autre.

Les commissaires de l'Union ne pouvaient aller plus loin sans consulter l'assemblée. En conséquence, dès le surlendemain 19 mai, l'archevêque de Lyon se rendit au Louvre où les États avaient été convoqués en séance générale, leur exposa dans un rapport étendu tous les faits antérieurs, leur donna connaissance de la dernière communication des seigneurs royalistes, et leur posa en terminant les trois questions suivantes : « Vous avez, Messieurs, leur dit-il, trois points à examiner : le premier » est la conversion du roi de Navarre ; le second, si en » attendant nous pouvons et devons traiter avec les » princes catholiques, sauf le cas où le roi ne se fera pas » catholique, que cela ne sortira aucun effet ; le troisième » est touchant la cessation d'armes. »

Les députés ne pouvaient faire une réponse immédiate. Ils avaient besoin avant de prendre une décision sur une affaire de si grave conséquence, d'interroger l'opinion du dehors, et de se consulter entre eux ; ils s'ajournèrent donc sans même fixer encore le jour où ils en délibéreraient.

Une question assez grave de préséance divisait d'ailleurs en ce moment l'assemblée ; le légat du pape ayant exprimé l'intention d'assister à la séance où les ministres espagnols devaient venir faire leur proposition, il s'agissait de savoir quel rang il y occuperait. Le duc de Mayenne pré-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

tendait, comme lieutenant général du royaume, avoir la première place, c'est-à-dire le siége à la droite du dais. Le légat au contraire revendiquait, en sa qualité de représentant de Sa Sainteté, la préséance, ainsi que cela avait eu lieu à la séance d'ouverture.

Le tiers-état soutenait les prétentions du duc de Mayenne, le clergé celles du légat; la noblesse hésitait. De nombreux pourparlers eurent lieu à ce sujet entre les trois ordres, enfin la noblesse se rallia à l'avis du clergé et le tiers-état à son tour se laissa entraîner. Toutefois le légat, blessé de l'opposition qu'il avait rencontrée, jugea plus convenable pour sa dignité de s'abstenir d'assister à la séance.

Ces dissidences entre les trois ordres se renouvelaient assez fréquemment, mais, moyennant des concessions réciproques, tout se terminait bientôt à l'amiable, non cependant sans exciter parfois de vifs débats, surtout lorsqu'il s'agissait de prérogatives propres à chaque ordre. Citons-en quelques exemples.

Les membres de l'assemblée avaient l'usage d'aller avant la séance entendre la messe suivie d'un *Veni Creator* et d'un sermon dans la chapelle Bourbon. Un jour, le cardinal de Pellevé, ayant remarqué qu'un petit nombre de députés étaient présents, en fit tout haut l'observation. Cette admonition publique émut le tiers-état, et le lendemain, sur la demande de son président L'Huillier, il décida qu'il serait fait des remontrances au cardinal qui, n'étant président que de la chambre du clergé, usurpait une autorité qu'il n'avait pas, en faisant la police de toute l'assemblée.

Une autre fois un député du tiers-état s'étant échappé

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

à dire qu'il avait pris l'avis de la chambre du clergé *tanquam a superioribus*, il fut repris aussitôt par sa compagnie pour avoir tenu un tel langage, d'autant qu'elle ne reconnaissait pas lesdits sieurs du clergé pour *supérieurs*, ains pour *frères* seulement,

Cependant, la difficulté au sujet de la place à assigner au légat ayant été résolue comme nous l'avons rapporté, le duc de Mayenne vint demander aux États que le duc de Féria fût enfin admis au sein de l'assemblée, et préalablement il fit donner lecture de la proposition que les Espagnols lui avaient remise par écrit.

Ce document était assez longuement motivé ; les ministres de Philippe II y établissaient en termes précis les droits de l'infante et promettaient des secours importants pour les soutenir. « Sa Majesté, y était-il dit, désirant de » voir assuré le fait de la religion en France et l'état » réintégré et réduit à sa pristine splendeur, ayant de » près pensé aux moyens plus propres pour y parvenir, » n'en trouve *qu'un seul et sur lequel il entend qu'avec* » *toute justice il peut et doit jeter les yeux :* qu'il plut à » Dieu lui donner de la feue reine Isabeau sa femme, » fille aînée du feu roi Henri second, de heureuse mé- » moire, madame l'infante, dona Isabella, sa fille aînée ; » et comme il n'a plu à Dieu de conserver aucun légitime » héritier mâle dudit roi Henri ; par ainsi IL EST TOUT » CLAIR QUE, SELON DROIT DE NATURE, DIVIN ET COMMUN, MA- » DAME L'INFANTE EST LÉGITIME REINE DE CE ROYAUME. Sa Ma- » jesté dit que l'on joigne à ce l'élection *s'il est besoin*, » et que l'on déclare sadite fille reine de ce royaume. »

Quant aux promesses de secours, elles étaient aussi très-explicitement formulées : « Dedans un mois après

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» la conclusion de ce qui se traite, l'on fera venir une » armée composée de 8000 hommes de pied et 2000 » chevaux, avec suffisant équipage d'artillerie et vivres » pour entreprendre chose d'importance, etc.

» Et outre tout ceci, le roi aidera toujours sa fille » quand elle sera reine de tout ce dont elle pourra avoir » besoin de lui, comme à celle qu'il aime uniquement » trop mieux qu'il a, sans aucune obligation particu- » lière, aidé jusques à maintenir le général de ce parti » catholique et plusieurs membres d'icelui comme sont » la Bretagne, le Languedoc et Provence de façon qu'ils » se sont conservés.

» TOUT CECI A CONDITION QUE MADAME L'INFANTE POUR SON » DROIT, OU PAR ÉLECTION, OU BIEN PAR CES DEUX CAUSES CON- » JOINTES, SOIT DÉCLARÉE REINE DE FRANCE INCONTINENT (1). »

Il n'était pas possible de s'exprimer avec plus de clarté. Le roi d'Espagne demandait aux États de conclure avec lui un contrat synallagmatique dont les conditions étaient : d'une part, que les Etats reconnaîtraient l'infante pour reine de France, la reconnaîtraient plutôt que l'éliraient, car elle avait des droits antérieurs qu'elle tenait de sa naissance ; de l'autre, que Philippe II, dès que cette reconnaissance aurait eu lieu, enverrait aux États tous les secours en hommes et en argent dont ils auraient besoin, et ne déposerait pas les armes avant que sa fille n'eût été mise en paisible possession du trône.

Le Procureur général du parlement Molé, présent à la séance, ne put entendre la lecture d'une telle proposition sans protester. Il se leva dès qu'elle eut été terminée,

(1) *Procès-verbaux*, p. 213.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

et déclara que, la demande des ambassadeurs de Sa Majesté Catholique étant notoirement répugnante et contraire aux lois du royaume inviolablement observées depuis le premier établissement de la monarchie, il était résolu de s'y opposer et de requérir Messieurs du parlement de faire le semblable. Le président Lemaître, les conseillers d'Amours et du Vair appuyèrent la protestation de leur collègue ; mais l'archevêque de Lyon coupa court à la contestation en faisant observer au sieur Molé qu'il n'était pas appelé, et n'assistait pas à l'assemblée comme Procureur général, qu'il ne pouvait y parler à ce titre, et que les députés ne permettraient pas, dans une circonstance si solennelle surtout, une telle dérogation à leurs prérogatives.

Le Procureur général n'insista pas; mais cet incident devint l'occasion d'un débat fort grave qui dura plusieurs jours; les membres du Parlement avaient jusque là pris part aux travaux de l'assemblée, mais sans titre bien déterminé. Or, au moment où la question même de l'élection d'un roi allait être portée devant les Etats, il importait de décider quels seraient ceux qui participeraient au vote.

Le duc de Mayenne, qui savait que les membres des cours souveraines lui étaient favorables pour la plupart, demanda qu'ils fussent admis à avoir voix délibérative, en s'appuyant sur l'exemple des États, tenus en 1557, sous Henri II, où les cours de Parlement avaient été convoquées, et avaient pris part aux votes.

Mais les députés, toujours jaloux de leurs prérogatives, se montrèrent peu disposés à admettre une telle prétention; quelques-uns proposèrent d'adjoindre les

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

princes du sang à la chambre de la noblesse; les prélats à celle du clergé; enfin les membres du Parlement au tiers-état; d'autres parlèrent de former une quatrième chambre; mais le grand nombre repoussait ces transactions, et refusait d'admettre aucun membre étranger à prendre part aux votes de l'assemblée.

« Les États, disaient les députés, ont toujours été re-
» présentés par les trois ordres sans y admettre autres
» personnes que celles qui étaient députées par les pro-
» vinces. Nous ne sommes aucunement d'avis d'altérer
» cette façon ancienne observée invariablement du temps
» de nos rois...

» Vouloir changer cette forme et permettre que pen-
» dant cet *interrègne* la liberté d'une si notable assem-
» blée, qui *prétend être par-dessus les rois*, soit dimi-
» nuée et amoindrie par des personnes inférieures aux
» rois, ce serait chose de très-mauvais exemple et de
» grave conséquence; partant nous sommes d'avis de
» garder inviolablement les formes anciennes et la di-
» gnité des États (1). »

Le duc de Mayenne, voyant les trois ordres fermement résolus à ne pas laisser empiéter sur leurs droits, car le clergé, la noblesse et le tiers-état étaient d'accord sur ce point, jugea prudent de ne point insister, et il se contenta de demander que, lorsque Messieurs des États auraient opiné, le lieutenant-général du royaume eut le droit de prendre l'avis de Messieurs des cours et successivement de son conseil, non pour avoir voix résolutive, mais par forme d'avis seulement.

(1) *Procès-verbaux*, p. 485.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Cette proposition, trop modérée pour n'être pas accueillie, mit fin au différend qui menaçait de s'envenimer.

Le 29 mai, les États se réunirent donc en assemblée générale dans la grande salle du Louvre pour donner audience aux ambassadeurs espagnols. Le duc de Féria et ses collègues se firent un peu attendre non par manque d'égards pour les États, mais parce que le duc de Mayenne ne les avait fait prévenir que le matin même du jour où ils pourraient être reçus. On observa le même cérémonial que lors de la première réception. Le duc de Mayenne et le cardinal de Pellevé allèrent avec une députation à la rencontre des ambassadeurs, et les introduisirent dans la salle. Le duc de Mayenne prit place sur le siége au milieu du dais, comme chef et président de toute l'assemblée. Il avait à sa droite le cardinal de Pellevé, à sa gauche le duc de Féria. Le légat du Saint-Père n'était pas présent.

Dom Jean-Baptiste Taxis, l'un des ministres d'Espagne chargé de prendre la parole au nom de ses collègues, reproduisit dans un discours en langue française la proposition lue la veille dans l'assemblée. Mais, comme il connaissait les dispositions peu favorables de beaucoup de députés, il s'occupa surtout de répondre aux objections, et en même temps il fit des réserves afin de se laisser les moyens de modifier, s'il était nécessaire, la première demande. « Considérez, dit-il aux États, que l'aide dont » avez besoin pour la conservation de la religion, doit » être très-grande, l'ouvrage est tel, il faut que les » moyens y correspondent; il faut qu'il soit assuré et » durable..... Cependant Sa Majesté n'est pas accoutu- » mée, en négociations qu'elle fait avec ses amis, con-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» traindre personne; il veut que regardiez et jugiez » vous-mêmes ce qui vous est le plus convenable, et *si » vous trouvez qu'en nos offres il y ait quelque chose » moins large de ce qu'il convient*, s'il vous plaît le faire » entendre à M. le duc de Feria, il essaiera vous rendre » satisfaits et contents.....

» Je vous supplie, dit en terminant le ministre de Philippe II, je vous conjure, au nom de Dieu, d'y penser » sérieusement; prions Dieu qu'il vous inspire de ce qu'il » convient le plus pour son service. M. le duc de Feria et » nous tous offrons à nous employer avec toute bonne » volonté en tout ce qui conviendra pour la sûreté de la » religion. Elle est, comme il se voit, au bord de sa fosse; » il n'y a rien qui la puisse sauver que de résoudre in- » continent sur l'élection d'un roi catholique; remède qui » a été de longtemps jugé et tenu pour seul et unique » en ce fait, tant de Sa Sainteté, de Sa Majesté et de tous » les gens de bien de ce royaume (1). »

Dom Inigo Mendoza prit ensuite la parole et s'efforça d'établir, dans une longue dissertation en latin, les droits de l'Infante à la couronne de France. Lorsque ce second discours eut été achevé, les ambassadeurs furent reconduits avec le cérémonial accoutumé, et la séance fut levée.

Ainsi la situation prenait chaque jour un caractère plus décidé. Les États se trouvaient saisis de deux propositions contraires, entre lesquelles ils étaient appelés à faire un choix. La légitimité de leur mandat, d'abord contestée par les royalistes, était désormais reconnue, sinon en droit, du moins en fait, par l'un et l'autre parti,

(1) *Procès-verbaux*, p. 242.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

car c'était devant eux que le roi de Navarre comme le roi d'Espagne venaient de porter le débat. Jamais, depuis l'origine de la monarchie, assemblée politique n'avait été investie d'une si haute mission. Mais si l'œuvre était grande, les difficultés à vaincre pour l'accomplir n'étaient pas moindres.

Il fallait observer d'un œil calme et ferme la marche des événements, tenir en échec les prétentions rivales, n'en désespérer aucune, ne rien précipiter, et savoir enfin se prononcer pour le parti qui concilierait le mieux les intérêts sacrés de la Religion avec ceux de l'Etat.

Telle était la ligne de conduite que les États avaient dès l'abord adoptée, et dans laquelle plus que jamais ils entendaient persévérer, sans se laisser ébranler par les intrigues ni par les menaces.

Cette politique était aussi celle du duc de Mayenne, dont le crédit devenait de plus en plus prépondérant au sein de l'assemblée, particulièrement auprès du tiers-état et de la noblesse; car le clergé, sans lui être hostile, inclinait davantage vers le part le l'Infante.

Mais, tout en s'abstenant de prendre en ce moment aucune résolution définitive, l'assemblée devait, sous peine de manquer le but, entretenir avec soin les négociations qui étaient ouvertes avec les deux partis, et, comme la proposition des seigneurs royalistes était la première en date, elle se mit à en délibérer dès le 31 mai.

Il y avait trois points à examiner : 1° que dirait-on au sujet de la nouvelle promesse de conversion faite par le roi de Navarre? 2° En attendant cette conversion, continuerait-on de traiter avec les seigneurs royalistes? 3° Que déciderait-on quant à la trève?

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Pour s'éclairer sur la réponse à faire à ces trois questions, les députés n'avaient pas seulement à consulter le rapport qui leur avait été lu onze jours auparavant par l'archevêque de Lyon, ils devaient encore tenir compte d'un document non moins important, la lettre que le roi avait écrite aux évêques pour les prier de venir à Mantes procéder à son instruction, et dont il avait eu soin d'envoyer plusieurs copies à Paris. Dans cette sorte de manifeste le prince prenait des engagements très-explicites, mais cachait mal la pensée qui l'animait, car il n'alléguait que des raisons d'État : « Monsieur, disait-il, » le regret que je porte des misères où ce royaume est » constitué... et le désir que j'ai de reconnaître envers » mes bons sujets catholiques la fidélité qu'ils ont témoi- » gnée et continuent toujours à mon service, m'ont fait » résoudre, pour ne leur laisser aucun scrupule, s'il est » possible, à cause de la diversité de religion, en l'obéis- » sance qu'ils me rendent, de recevoir au plus tôt instruc- » tion sur les différends dont procède le schisme qui est en » l'Eglise, comme j'ai toujours fait cognoitre et déclaré » que je ne la refuserai et n'eusse tant tardé d'y vac- » quer sans les empêchements qui m'y ont été continuel- » lement donnés, et combien que l'état présent des affai- » res m'en pourrait encore justement dispenser, je n'ai » voulu toutefois différer davantage d'y entendre. Ayant » à cette fin avisé d'appeler un nombre de prélats et doc- » teurs catholiques, par les bons enseignements desquels » je puisse avec repos et satisfaction de ma conscience, » être éclairé de difficultés qui nous tiennent séparés en » l'exercice de la religion... A cette cause je vous prie » de vous rendre près de moi en cette ville le 15e jour de

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» juillet où je mande aussi à aucuns autres de votre pro-
» fession se trouver en même temps pour tous ensemble
» rendre à l'effet les efforts de votre devoir et vocation,
» vous assurant que vous me trouverez disposé et do-
» cile à tout ce que doit un roi très-chrétien qui
» n'a rien plus vivement gravé dans le cœur que le
» zèle du service de Dieu, manutention de la vraie
» Eglise. »

Ce langage laissait trop voir que le prince obéissait aux inspirations de la politique plus qu'à celles de la conscience, et il avait produit une impression peu favorable. On s'en aperçut dès les premières discussions qui s'élèvèrent dans l'assemblée.

Plusieurs députés demandèrent tout d'abord que la négociation fût abandonnée, en alléguant que les actions passées du roi de Navarre étaient de nature à faire concevoir les plus légitimes défiances; que c'était un stratagème de guerre pour vaincre l'ennemi, de prendre sa casaque et son écharpe afin de se pouvoir fourrer pêle-mêle sans être reconnu, que la maxime était depuis longtemps reçue et pratiquée : que les royaumes s'acquéraient comme on pouvait, et se gouvernaient comme on voulait; qu'il n'était nécessaire de rappeler les exemples des Anastase, des Basilisque, des Julien; qu'il fallait seulement jeter les yeux sur l'Angleterre, et y voir ce que Henri VIII, et cette Jézabel (Elisabeth) y avaient fait, laquelle avait dissimulé deux ans entiers pour s'établir en la tyrannie qu'elle exerçait à présent.

Les mêmes députés ajoutèrent que la plupart des villes ne voulaient pas entendre parler de la reconnaissance du roi de Navarre, et l'un d'eux lut la lettre que les ha-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

bitants de Reims venaient d'adresser à ce sujet aux Etats (1).

D'autres qui se plaçaient à un point de vue moins exclusif, demandèrent au contraire qu'on adhérat à l'offre de traiter des conditions qui seraient faites à la religion catholique, dans le cas où le prince viendrait à se convertir, parce que ce serait le meilleur moyen de toucher au doigt la vérité ou la feintise de la conversion.

La délibération continua ainsi pendant plusieurs jours; le duc de Mayenne et le légat du Saint Père furent tour-à-tour consultés; enfin la première opinion prévalut, et les trois ordes arrêtèrent d'un commun accord qu'il serait répondu : 1° que quant à la conversion du roi de Navarre on ne pouvait que s'en réjouir, mais que c'était une affaire qui concernait le Souverain Pontife, lequel seul pouvait l'absoudre et le recevoir dans le sein de l'Eglise; 2° que quant aux sûretés à accorder à la religion catholique, c'était une question qui dépendait de la solution donnée à la première; 3° enfin qu'on ne pouvait rien décider sur la trève, tant que les deux premiers points ne seraient pas réglés.

(1) « Nos Seigneurs, disaient les bourgeois, vous avez été choisis de » toutes les provinces de ce très-chrétien royaume pour nous pourvoir » d'un bon roi, très-chrétien, très-catholique, et nullement suspect » d'hérésie; si par une constance vraiment chrétienne et un vrai zèle à » la religion et à l'État, vous nous le donnez tel, vous serez cause que » Dieu en sera loué éternellement, et vous nous obligerez et nous et » toute la postérité à jamais, pour en recevoir en ce monde et en l'autre » une gloire mémorable; mais aussi, si, par quelque respect humain, » vous nous mettez en danger de perdre la religion, vous attirerez sur » vous et sur nous la malédiction de Dieu..... Partant, Nos Seigneurs » nous vous prions d'y bien penser et de considérer que ce que l'ennemi » en fait est pour nous dissiper, sans faire aucune conclusion sur le fait » pour lequel vous êtes assemblés. » (*Procès-verbaux*, p. 503.)

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Toutefois, comme il importait d'éviter une rupture, les députés, en même temps qu'ils exprimaient ce refus de traiter, rédigèrent une note explicative où ils exposaient les motifs de leur détermination en ces termes : « Messieurs, ainsi s'exprimaient-ils, vous nous avez dit et depuis écrit que le roi de Navarre se doit faire instruire et rendre bon et vrai catholique... Cette proposition nous est autant agréable que celle que vous fîtes à l'entrée de notre conférence nous fut déplaisante et ennuyeuse....

» Nous ne pouvons toutefois vous céler que ne voyons encore rien en lui qui nous puisse donner cet espoir...

» Nous nous étonnons de ce que vous avez dit et répété si souvent qu'il était catholique en son âme dès longtemps, quand nous considérons quelles ont été ses actions du passé..... il vaudrait mieux dire qu'il ne l'était lors tel...., mais que Dieu lui donne aujourd'hui le mouvement et la volonté.... et ce discours nous satisferait davantage, que de mettre encore en avant, comme vous faites, qu'il s'est fléchi à la prière des siens. Car les considérations temporelles et les raisons humaines peuvent bien changer l'extérieur ; mais notre âme ne peut être rendue capable de cette doctrine que par la grâce du Saint-Esprit.....

» C'est donc ce que nous pouvons répondre sur l'ouverture que vous nous avez faite de la conversion, que la désirons vraie et sincère. Mais qu'elle se doit faire avec l'autorité et consentement de Notre Saint Père : qu'il se doit adresser à lui et non à nous. *Tout ce que nous y pourrions apporter d'avantage serait d'envoyer de votre part vers sa Sainteté*, pour lui représenter l'état déploré et misérable de ce royaume, le besoin

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» qu'il a d'un bon et assuré repos, et néanmoins que
» nous sommes délibérés de souffrir tout plutôt que de
» laisser notre religion en péril....

» Avant que cette conversion soit advenue et qu'elle
» soit ainsi reçue et approuvée, nous vous prions de
» prendre en bonne part, si nous différons de traiter avec
» vous. Car nous ne le pouvons faire sans approuver dès-
» maintenant cette conversion, dont le jugement doit
» néanmoins être remis à Sa Sainteté (1)..... »

Un tel langage révélait assez que l'Assemblée ne voulait qu'ajourner et non pas rompre la négociation. Il fut convenu d'ailleurs que cette note explicative ne serait pas présentée au nom des États; que seulement un des commissaires pourrait, s'il le jugeait opportun, la produire comme venant de lui et en la prenant sous sa responsabilité propre. La chambre même du clergé avait demandé qu'elle ne fût remise à aucun titre.

Dès que cette résolution eut été prise, l'archevêque de Lyon écrivit aux seigneurs royalistes pour les inviter à une nouvelle conférence, et les commissaires des deux partis se rencontrèrent non plus à Suresnes comme précédemment, mais à la Roquette, maison de campagne près la porte Saint-Antoine.

L'archevêque de Lyon commença par excuser ses collègues et lui-même du retard qu'ils avaient mis à répondre, en alléguant la nécessité de conférer avec beaucoup de personnes dont ils avaient dû recueillir les avis, et protesta qu'ils n'avaient voulu ni les offenser, ni se séparer d'eux en aucune façon. Après quoi il exposa que la réponse

(1) *Discours et rapports de la Conférence*, p. 215.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

qu'il avait charge de leur faire était : quant à la conversion du roi de Navarre, qu'on désirait la voir vraie et sans aucune fiction, mais dirait librement que tant s'en fallait qu'on la pût espérer telle; que, au contraire, ils avaient grande occasion de croire et juger certainement que ce n'était que simulation et feintise; car, si elle procédait de sincérité, on n'eût recherché tant de dilations et remises; dans tous les cas, que ce n'était pas à eux d'approuver ou d'improuver ladite réduction, mais en laissaient le jugement au Saint-Père, qui seul avait autorité d'y pourvoir et le remettre au sein de l'Église;

Pour le regard des traités de paix et des sûretés de la religion, qu'ils n'y pouvaient entrer par plusieurs grandes considérations, et surtout parce que ce serait donner ouverture à la reconnaissance du prince directement ou indirectement;

En ce qui était de la trève, qu'après avoir été satisfaits sur les deux premiers points, ils leur feraient réponse;

L'archevêque de Bourges répliqua, au nom de ses collègues, qu'il reconnaissait la bonne volonté que les députés de Paris apportaient au bien de l'État, ainsi que le contentement qu'ils montraient de la conversion du roi, comme c'était chose dont dépendait le bien universel de ce royaume et le seul moyen de le mettre en repos; car cet insigne et remarquable exemple en devait ramener beaucoup à son imitation;

Qu'on pouvait être assuré que le roi ne manquerait pas à sa promesse, étant prince franc, libre, qui n'avait aucune dissimulation, et ne l'eût dit s'il n'en eût eu la volonté;

Que, quant à ce qu'ils avaient dit qu'il n'y avait pas

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

beaucoup d'occasion d'y ajouter foi en voyant les effets si contraires, il les priait de considérer que Sa Majesté avait affaire avec beaucoup de personnes qu'elle désirait contenter, si faire se pouvait, tant dedans que dehors le royaume, avec ses amis et alliés; aussi qu'en un acte si important il n'y voulait être mené par force ou par précipitation, mais voulait apprendre, être instruit, et, après avoir ouï les raisons, faire sa déclaration publique et solennelle;

Qu'au surplus il avait délibéré de se retirer à Sa Sainteté et désirait lui donner toute satisfaction, rendre tout respect et soumission, et prêter l'obéissance qu'avaient coutume les princes chrétiens, voire plus ample si besoin était. Mais, en ce qui concernait l'État, si Sa Sainteté cuidait y toucher aucunement pour la capacité ou incapacité du royaume, il les croyait trop bons Français pour prétendre que les étrangers s'en pussent aucunement mêler contrairement aux lois du royaume et libertés de l'Église gallicane;

Pour la difficulté qu'on faisait de vouloir entrer en traité de paix et sûreté pour la conservation de la religion, il les priait de leur pardonner s'il leur disait librement n'y voir aucune raison ou scrupule qui les en dût empêcher; que d'abord le roi avait résolu et donné parole d'être catholique, qu'ensuite ce n'était pas avec le roi qu'ils conféreraient, mais avec eux, qui étaient catholiques et envoyés de la part des princes catholiques, et que, si quelque scrupule les arrêtait, M. le légat leur en pouvait bailler dispense pour n'empêcher l'avénement d'une si bonne œuvre;

Quant à la trêve, qu'il s'en remettait à eux, car elle

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

était fort préjudiciable aux affaires du roi, qui ne l'avait fait proposer que pour faciliter les traités de paix et témoigner son affection au soulagement du peuple.

Après cette réponse, dont les termes modérés indiquaient le désir extrême des royalistes de ne pas rompre la négociation, l'archevêque de Lyon prit de nouveau la parole et insista principalement sur ce point : que tout ce qui était avancé touchant l'espoir et promesse de conversion du roi, n'était que raisons humaines et considérations d'État, qui n'étaient moyens capables de recevoir la foi et grâce de Dieu;

Que d'ailleurs il trouvait bonne l'offre qu'on faisait de rendre le respect et soumission à Sa Sainteté, mais qu'il fallait que ce fût par effet et par une vraie humilité chrétienne et filiale obéissance; remettant entièrement la conversion à son jugement, non avec les conditions et modifications qu'on proposait, qui étaient les ouvertures d'un schisme pernicieux et dangereux;

Que sans doute, en ce qui était du pur temporel, cette couronne ne dépendait que de Dieu seul, et ne reconnaissait autre ; que, comme Français et nourri à la connaissance des lois du royaume, il savait ce qui était de la dignité et souveraineté d'icelui, mais que là où il était question de la foi et religion, comme d'être réconcilié à l'Église, d'être absous des censures ecclésiastiques et excommunications et ce qui en dépendait, c'était au pasteur de l'Eglise universelle d'en avoir la connaissance, comme celui auquel Jésus-Christ avait commis le gouvernement de son Eglise, qui peut lier et délier, et qui a cette divine prérogative : *Ne fides ejus unquam deficiat.*

Ce point de doctrine sur les rapports du pouvoir spiri-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

tuel avec le temporel, devint l'objet d'un débat assez vif entre les deux prélats. Enfin, l'archevêque de Bourges, faisant l'application de ses principes, exposa comment il entendait que les choses devraient se passer par rapport au point en question : le prince se ferait d'abord absoudre *ad futuram cautelam*, enverrait ensuite une ambassade à Rome pour demander la bénédiction du Pape et lui faire l'obédience accoutumée, mais qu'il devrait réserver ses droits au trône et ne jamais consentir, pour parler librement, à engager sa couronne par delà les monts.

Il lui fut répondu que les canons de l'Eglise s'opposaient à ce que les évêques révoquassent et rétractassent les jugements du Saint-Siége; qu'il n'y avait pas à cet égard d'exceptions pour les princes, qu'au contraire, comme il y avait plus de doute et de danger, on y devait apporter plus de caution et de prévoyance.

« Que ferons-nous donc? s'écria alors l'archevêque de » Bourges? Trouvez-nous quelque moyen, assurez-nous, » joignez-vous avec nous, prions le Pape qu'il fasse ce » bien à la France. M. de Mayenne nous y peut beaucoup » aider, se rendre garant envers Sa Sainteté de la bonne » volonté du roi, et moyenner qu'elle mande un bref à » M. le cardinal de Plaisance qui aime tant le bien de ce » royaume qu'il voudra avec nombre de prélats ecclésias- » tiques s'employer à une si sainte et si bonne œuvre. »

L'archevêque de Lyon lui représenta aussitôt que ce n'était à eux qu'il fallait s'adresser pour telle affaire, qu'ils ne pouvaient, ni devaient y toucher; que M. de Mayenne était par trop informé du devoir qu'il devait à l'Eglise et respect à Sa Sainteté pour entreprendre chose

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

qu'elle pût trouver mauvaise, ou apporter quelque préjugé à son intention en affaire de telle importance qui regardait la religion et l'état de la chrétienté.

Sur ce on entra en longue dispute les uns contre les autres, et avec telle contention qu'on jugeait tout devoir être rompu et qu'il ne fallait attendre d'autre issue de la conférence; jusque-là que l'archevêque de Bourges dit : « Messieurs, nous nous retirerons donc avec vos con- » gés. »

Toutefois, comme on se tenait pour sortir, le sieur de Bellièvre ayant observé qu'il ne fallait pas se départir ainsi et abandonner une si bonne œuvre, il fut décidé que le comte de Schomberg retournerait à Mantes prendre l'avis du roi, et une nouvelle conférence fut indiquée pour le vendredi suivant; en outre on consentit à prolonger de trois jours la surséance d'armes.

En se retirant les royalistes demandèrent qu'on leur laissât par écrit le libellé de la réponse qu'on venait de faire; les commissaires des États firent d'abord quelques difficultés, puis, comme on insistait, le président Jeannin se décida à remettre la note explicative dont il a été parlé plus haut, en ayant soin de déclarer qu'il la donnait, en son nom propre, non en celui des États.

Ainsi, quoique on eût pris jour pour une nouvelle conférence, la négociation semblait indéfiniment suspendue, puisque les commissaires des États refusaient de prendre aucun engagement, tant que le roi de Navarre n'aurait pas reçu l'absolution du Saint-Père. L'archevêque de Lyon rendit compte, le 10 juin, à l'assemblée, de ce qui avait été dit et fait avec les royalistes et reçut son entière approbation. Quelques membres du clergé

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

seulement se plaignirent de ce qu'on eût remis la note explicative.

Au premier abord la conduite de l'Assemblée pouvait paraître rigoureuse, mais il ne lui était pas permis d'en tenir une autre. Au fond elle ne rompait pas la négociation, elle ne faisait que l'ajourner, et elle eût risqué de tout compromettre, si elle eût voulu conclure immédiatement.

Du reste, fidèle au plan qu'elle s'était tracé, elle usait de la même politique vis-à-vis des Espagnols. Douze jours déjà s'étaient écoulés depuis que le duc de Feria avait fait sa proposition en audience solennelle, et les États n'en avaient pas même encore délibéré; ce ne fut que le 10 juin, sur les instances réitérées de l'ambassadeur qui se plaignait hautement d'un si long retard, que toutes les chambres réunies commencèrent pour la première fois à s'en occuper.

Le ministre espagnol avait demandé, on se le rappelle, que, préalablement et avant tout, l'Infante fût déclarée reine de France, sans autre condition que celle des secours qui seraient ultérieurement envoyés. Les États étaient résolus à repousser absolument une proposition ainsi formulée.

Aussi la chambre du clergé, qui était la mieux disposée en faveur des Espagnols, crut devoir, pour prévenir un fâcheux éclat, prendre les devants et faire aux deux autres ordres la proposition suivante : Avant que l'on entre en délibération sur la réponse à faire au duc de Feria, on le priera de déclarer si l'intention du roi son maître est de marier la signora Infante à un prince français.

Cette manière de poser la question était habile; elle

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

modifiait profondément la proposition première, et lui enlevait surtout ce qu'elle avait de blessant pour le sentiment national. Un prince français, de la maison de Lorraine, par exemple, marié à l'Infante, et partageant le trône avec elle, était une solution qui pouvait être sérieusement discutée; le tiers-état et la noblesse s'empressèrent d'y adhérer, en mettant toutefois pour condition que cette réponse préliminaire n'engagerait pas les États quant à la question principale, celle de l'élection d'un roi.

Le duc de Mayenne fut chargé de communiquer la résolution de l'assemblée d'abord au légat du Saint-Père, à titre d'hommage seulement, et non pour lui demander son approbation, ce que les députés du tiers-état surtout ne jugeaient pas nécessaire, et ensuite d'en faire part au duc de Feria lui-même.

L'ambassadeur ne parut pas s'émouvoir beaucoup de cette communication, et exprima seulement le désir que les États lui fissent leur réponse par écrit; mais le duc de Mayenne lui ayant représenté que cette manière de procéder serait peu convenable pour la dignité du roi son maître, comme pour celle des États, il fut décidé que les ambassadeurs espagnols se rendraient de nouveau dans l'assemblée pour lui donner les explications demandées.

Le dimanche 13 juin, les États ayant donc été convoqués en séance générale et extraordinaire, les ministres furent introduits dans la grande salle du Louvre, selon le cérémonial accoutumé. Lorsque tous eurent pris place, le duc de Mayenne fit signe à Dom Jean-Baptiste Taxis, l'un des ambassadeurs, qu'il était temps qu'il parlât; et

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

celui-ci, se levant, salua les princes ainsi que toute la compagnie, puis, s'étant rassis, commença son discours en ces termes : « Messieurs, nous attendions de vous » toute autre réponse que celle que vous nous avez baillée » hier. Si la première proposition que nous vous avons » faite ne vous plaisait, il eût été à propos, ce nous » semble, qu'il vous eût plu de nous en faire une autre. » A quoi sert de nous faire des demandes sur une femme, » si n'en voulez point, et *êtes si fort attachés à votre loi* » *salique* que n'en voulez démordre aucunement? Ce sont » des pertes de temps très-dangereuses; il se faut hâter à » faire un roi catholique, le danger de la religion ne » presse que par trop, et croyez que le prince de Béarn, » par sa feintise, vous en ôtera les moyens si vous tardez » beaucoup. »

Après cet exorde hautain, qui montrait le vif désappointement qu'avaient éprouvé les Espagnols, et de quelles étranges illusions ils se nourrissaient encore, Dom Taxis continua ainsi : « Or, pour toujours y apporter de notre part ce que nous pouvons, nous venons » vous proposer à cette heure un autre moyen en rien » contredisant à vos lois que appelez fondamentales. » Elisez, s'il vous plaît, pour roi l'archiduc Ernest, premier frère de l'empereur; le roi Catholique l'aidera et » l'assistera tout ainsi et par les mêmes moyens qu'il a » offerts pour l'Infante. Ce que l'on promettra pour lui » sera inviolablement gardé, coume si ce fût pour elle, » et afin qu'en puissiez demeurer tant plus assuré, il se » contentera de la marier avec lui. C'est le gage le plus » cher qu'il ait en ce monde, et en quoi il entend de » faire pour vous tout ce qu'il peut de plus. »

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

L'ambassadeur se mit ensuite à vanter les grandes qualités du nouveau prétendant, et à remontrer tous les avantages que la France devait retirer de son élection.

Cette seconde proposition n'était pas de nature à être mieux accueillie que la première; elle ressemblait même à un défi jeté aux États. Les députés avaient exprimé le désir que l'Infante fût tenue à épouser un prince français, on leur répondait en proposant l'élection d'un prince étranger, entièrement inconnu, qu'aucun service ne recommandait. L'Infante seule, sans conditions, était encore après tout un parti préférable. L'excessive présomption des Espagnols les aveuglait au point de les rendre malhabiles.

La conduite que tenait en ce moment même le roi de Navarre était toute différente et bien plus propre à amener le triomphe de sa cause. Ce prince était allé, dès le 5 juin, mettre le siége devant Dreux, ville à peu de distance de la capitale, et en même temps il avait donné l'ordre à ses commissaires de se rendre à la conférence pour y proposer aux députés des Etats une trêve générale. Par le premier de ces actes, il montrait qu'il ne craindrait pas d'en appeler de nouveau aux armes s'il était besoin; par le second, il témoignait de son désir de la paix, puisque, écartant tout débat sur le fond, il demandait préalablement une suspension d'hostilités. Il espérait jeter ainsi l'incertitude et la division parmi ses adversaires, car il n'ignorait pas combien à Paris surtout on était las de la guerre.

Conformément donc aux instructions qu'ils avaient reçues, les seigneurs royalistes se rendirent, le vendredi 11 juin, à la Villette, lieu choisi d'un commun accord,

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

et où, de leur côté, les commissaires des États ne tardèrent pas à arriver.

L'archevêque de Bourges déclara tout d'abord que ses collègues et lui n'entendaient plus désormais discuter; qu'ils étaient venus seulement pour remettre un écrit, rédigé par ceux dont ils étaient les mandataires, dans lequel se trouvait exposé tout ce qui avait été dit et fait de part et d'autre, et où il était de nouveau proposé aux membres de l'Assemblée siégeant à Paris, une trêve que non-seulement on leur accordait, mais qu'on les requérait de faire.

L'archevêque de Lyon répondit qu'on était mal venu à parler de paix, lorsque le roi de Navarre venait tout récemment de renouveler la guerre en assiégeant la ville de Dreux, et il refusa de recevoir l'écrit des royalistes, en objectant qu'il s'y trouvait plusieurs inexactitudes. Cependant, comme ceux-ci insistaient, les commissaires des États se décidèrent à le prendre sur la table où il avait été déposé.

Ce mémoire n'était qu'une reproduction des arguments déjà allégués en faveur du roi et n'avait d'importance que par la sommation que les royalistes faisaient en finissant à l'Assemblée d'accepter la trêve.

« Au demeurant, disaient-ils, la ruine que nous » voyons en ce royaume et souffrons tous avec infini re- » gret des gens de bien, et que nul bon Français ne peut » regarder à yeux secs, doit faire chercher tous moyens, » autant qu'il est au pouvoir des hommes, de hâter les » remèdes pour empêcher la totale ruine de notre patrie. » C'est à cette fin que sa Majesté nous a fait dire sa bonne » résolution touchant la trêve, à laquelle si vous ne vou-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» lez entendre, Dieu, qui est le juge des uns et des » autres, fera que tout ce royaume connaîtra et ver- » ra clairement d'où vient et à qui devra être imputé » le retardement du bien et soulagement qui advien- » drait par le moyen de la dite trêve qui nous pourrait » avec l'aide de Dieu acheminer à une bonne et durable » paix. »

Ainsi les Etats étaient mis en demeure d'accorder une surséance d'hostilités, sinon d'assumer sur eux la responsabilité de toutes les conséquences de la guerre.

Dès que la demande des royalistes eut été connue à Paris, et elle ne tarda pas à l'être, car un grand nombre de bourgeois avaient accompagné les commissaires à la Villette, pour savoir plus tôt le résultat de la conférence, il y eut dans toute la ville une extrême agitation.

Les prévisions du roi se réalisèrent, non-seulement les Politiques mais bon nombre de Ligueurs modérés se prononcèrent ouvertement pour la paix. Les États eux-mêmes, que les propositions arrogantes des Espagnols avaient profondément blessés, s'y montrèrent disposés.

Bientôt l'entraînement devint si général que les chefs s'en alarmèrent et purent craindre d'être contraints de signer, malgré eux, une trêve dont en un pareil moment le roi devait recueillir tous les bénéfices.

Effrayé du péril que courait la cause même de la Sainte-Union, le cardinal légat crut devoir intervenir, et, le 13 juin, il adressa à l'Assemblée une lettre par laquelle

(1) *Procès-verbaux*, p. 256.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

il menaçait de quitter immédiatement Paris si on accordait la paix aux royalistes : « Je proteste, écrivait-il, » pour mon particulier qu'étant légat du Saint-Père en ce » royaume, je n'approuverai jamais aucune chose qui » répugne tant soit peu aux saintes intentions de notre » Saint-Père, mais plutôt me retirerai incontinent de cette » ville et de tout le royaume où l'on traiterait ci-après » avec l'hérétique de paix ou de trêve, ou d'autre chose » qui lui puisse porter avantage, car il n'y a danger » auquel je ne puisse exposer ma personne, plutôt que » de demeurer en un lieu où l'on fasse devant mes yeux » des traités qui mettent la religion catholique en un » danger tout évident d'être perdue en ce royaume (1).»

Mais, nonobstant cette protestation, l'agitation n'en continua pas moins dans la ville. Deux jours après, les bourgeois s'assemblèrent en grand nombre sur la place de l'Hôtel-de-Ville et députèrent l'un d'eux, le sieur Aubert, avocat du roi à la cour des Aides, auprès du prévôt des marchands, pour le prier d'intervenir et de prendre leur défense, comme père du peuple. Le prévôt L'Huillier, dont les sentiments modérés étaient connus, promit qu'il irait dans l'après-dînée chez le duc de Mayenne lui porter l'expression des doléances publiques. Satisfaits de cette réponse, les bourgeois se retirèrent; mais le soir la foule se porta au logis du duc de Mayenne, où devaient se réunir le légat, le duc de Feria et les autres princes. L'attitude des bourgeois était calme, mais ils ne cachaient pas leurs sentiments à l'égard des Espagnols, et ils ne craignirent pas de les manifester haute-

(1) *Procès-verbaux*, p. 261.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

ment devant le maréchal de La Châtre et le duc d'Elbeuf, qui passaient dans la cour pour entrer chez le duc de Mayenne.

Cependant, comme le prévôt des marchands n'arrivait pas, les bourgeois envoyèrent vers lui quatre des leurs pour le presser de venir. Le magistrat fit aux députés des bourgeois un accueil amical et les assura de ses sentiments favorables à la paix, mais en même temps il leur représenta qu'il lui semblait peu convenable de faire la démarche qu'ils demandaient de lui, tant que la foule serait ainsi rassemblée autour du logis du duc de Mayenne, et les congédia en leur promettant d'aller dès le lendemain chez le duc, et de leur transmettre sa réponse, à la condition toutefois qu'ils ne viendraient la recevoir qu'en petit nombre.

Le prévôt des marchands se rendit en effet, le lendemain 16 juin, avec le gouverneur de Paris chez le duc de Mayenne, mais celui-ci les engagea à s'adresser au légat, qu'ils allèrent aussitôt trouver en son hôtel, accompagnés d'un député de la ville d'Orléans. Lorsqu'ils eurent été introduits auprès du cardinal de Plaisance, ils lui exposèrent la triste situation de la capitale et le désir de la paix qui se manifestait dans tout le royaume. Le député d'Orléans lui montra même une lettre des habitants de cette ville, par laquelle ils annonçaient que, réduits à la dernière extrémité, ils se verraient avant peu contraints de capituler. Mais le légat avait de trop graves motifs de persister dans sa première résolution pour céder à leurs instances, et il leur déclara qu'il ne consentirait jamais, quant à lui, à une trêve dont le résultat serait de livrer le royaume à un prince hérétique.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Cette réponse était peu propre à calmer l'émotion publique, et la lutte se poursuivit plus vive que jamais entre les deux partis, qui se renvoyaient les pamphlets et les attaques les plus violentes. Les prédicateurs, comme toujours, prirent part aux débats; les uns, même parmi ceux qui défendaient naguère avec le plus d'ardeur la cause de l'Union, se mirent à conseiller la paix, les autres continuèrent à prêcher la guerre. Au nombre de ces derniers était le curé de Saint-André-des-Arcs. « On nous » dit, s'écria-t-il un jour, qu'il (le roi de Navarre) sera » catholique et qu'il ira à la messe ; eh! mes amis, les » chiens y vont bien, et si vous dirai davantage que, s'il » y va une fois, la religion est perdue.....

» On me dira là-dessus que je n'appelle pas la conver- » sion de l'hérétique, mais sa mort. Au contraire, je la » souhaite et désire, et n'empêche point qu'il soit reçu » pour pénitent en l'Église, mais pour roi je l'empêche, » et plus de cent mille avec moi. Badauds que vous êtes, » qui ne connaissez pas que ce vieil loup fait le regnard » seulement pour entrer et manger les poules ! Car d'être » jamais autre qu'hérétique, il n'est et ne le sera ; même » dimanche dernier et jeudi encore il fut au prêche et » le sais de ceux qui l'y ont vu. Mais quoi ! nos bons » Politiques qui contrefont tant ici avec nous les bons ca- » tholiques aiment ce *ventre saint-gris*; c'est un luron » qui leur plaît parce que ce sont pourceaux à qui ce loup » promet de remplir la panse, qui est tout ce qu'ils cher- » chent. De moi, mes amis, je ne puis croire que nos » princes entendent jamais à aucun accord, et ne puis » croire ce qu'on en dit... Que s'il était question de faire » la paix, voilà cinq ans que nous souffrons ; pourquoi

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» a-t-on tant attendu? Que ne l'a-t-on faite plus tôt, sans » nous faire tant languir? Ah! pauvre peuple, pensez-y, » ne l'endurons pas; mes amis, plutôt mourir. Prenons » les armes; ce sont armes de Dieu, encore qu'elles » soient matérielles (1). »

Les prédicateurs Rose, Cœuilli, feu Ardant, Guarinus, tenaient à peu près le même langage. Au contraire, le père Commolet, jésuite, les curés de Saint-Eustache, de Saint-Sulpice, de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Saint-Gervais, de Saint-Merry, se montraient partisans de la paix. L'un d'eux, Lincestre, curé de Saint-Gervais, naguère ardent ligueur, s'exprima un jour devant ses paroissiens en ces termes : « Je vous dis, répéta-t-il plu- » sieurs fois, que ceux qui l'empêchent sont méchants, » qui preschent le contraire et s'y opposent, et ceux qui » pour le regard mettent empêchement à une paix et » trêve ne sont point enfants de Dieu; je vous le dis. » J'ai le rolle et le dénombrement de ceux de la Ligue, » de laquelle je suis pour la manutention de la religion, » mais non pour autre chose. Et si ne suis point allé à » Saint-Denis comme les autres qu'on y a refusés, qui y » étaient allés pour s'insinuer en grâce (2). »

Cette polémique ardente des partis avait d'ailleurs son utilité; les choses étaient désormais assez avancées pour qu'il fût opportun de parler ouvertement de la paix, et pas assez pour qu'on pût encore la conclure. Les modérés en la proposant, les exaltés en la repoussant, servaient donc également la cause commune.

(1) *Lestoile*, t. II, p. 134.
(2) *Idem*, t. II, p. 147.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

C'était à ce point de vue du moins que se plaçait le duc de Mayenne, qui, évitant de se prononcer ouvertement dans un sens ou dans l'autre, intervenait seulement pour réprimer les désordres. Ainsi, des placards injurieux contre le légat du Saint-Père, le duc de Feria et le cardinal de Pellevé, ayant été affichés jusque sur les murs de leurs hôtels, le chef de l'Union intima l'ordre au lieutenant Labruyère de rechercher les coupables et de les punir sévèrement.

Cette affaire de peu d'importance en elle-même donna lieu à un grave conflit. Obéissant aux ordres qu'il avait reçus, le lieutenant Labruyère nomma deux commissaires, les sieurs Jacques et Bazin, qu'il chargea d'informer contre ceux qui avaient parlé ou parleraient mal à l'avenir de Sa Sainteté, de son légat et de M. de Mayenne.

Or comme Jacques et Bazin étaient connus pour l'exaltation de leur opinion et soupçonnés même d'avoir été les complices de l'attentat contre le président Brisson; comme en outre la commission qui leur était confiée embrassait toutes sortes de délits et laissait beaucoup à l'arbitraire, on se récria de tous côtés contre une pareille mesure, et quelques-uns allèrent jusqu'à dire qu'on voulait établir l'inquisition à la manière espagnole.

Le Parlement, toujours jaloux de ses prérogatives, et d'ailleurs ennemi déclaré des Seize, résolut de frapper dans son germe cette juridiction exceptionnelle qui menaçait de s'élever à côté de la sienne.

L'occasion s'en présenta bientôt. Un quartenier, nommé Bouvard, fut poursuivi par les nouveaux commissaires comme coupable d'avoir été à La Villette le jour de la dernière conférence, et de s'être adressé aux Royalistes

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

pour leur demander la paix. Le quartenier ne trouva rien de mieux que de présenter une requête au Parlement. La Cour, ainsi saisie de l'affaire, ordonna une instruction, et fit mander à sa barre le lieutenant Labruyère, pour savoir de lui pourquoi il avait informé contre Bouvard. Le lieutenant ne put refuser d'obtempérer aux ordres du Parlement; et, ayant comparu devant les magistrats, il déposa : que, le jour de la Saint-Barnabé, plusieurs bourgeois s'étaient rendus à La Villette, lieu de la conférence, et avaient demandé la paix aux députés du parti contraire, en disant qu'*on mourait de faim à Paris* et en tenant d'autres propos séditieux; que Bouvard était au nombre de ces bourgeois, et que le duc de Mayenne avait ordonné de procéder contre lui.

Le président Lemaître, qui avait été à la conférence de La Villette en qualité de commissaire des États, demanda alors quels étaient les propos que Bouvard avait tenus. Il aurait dit, répliqua Labruyère : *Je prie Dieu, Messieurs, qu'il vous veuille bien inspirer, et que puissiez faire quelque chose de bon pour le bien et soulagement du peuple.* « Eh bien! reprit le président, y a-t-il là quel-
» que chose pour le faire pendre; ce sont bourgeois af-
» fligés et misérables qui demandent secours; ils nous le
» voulaient demander, nous étions entrés; ils s'adressè-
» rent aux premiers venus, ignorant qui ils étaient et ne
» se souciant à qui ils parlaient, pourvu qu'ils se déchargeassent. »

Après avoir ainsi justifié l'inculpé autant qu'il était en lui, le président Lemaître s'en prit au lieutenant Labruyère, et lui demanda où était sa commission pour informer. Le lieutenant répondit qu'elle lui avait été don-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

née verbalement. Sur ce, le magistrat le réprimanda vertement de ce qu'en vertu d'une simple commission verbale il avait délégué, pour instruire contre des bourgeois, des hommes tels que Jacques et Bazin, qui avaient encore les mains teintes du sang de feu M. Tardif, conseiller au Châtelet.

Ensuite la Cour se retira pour délibérer, et rendit un arrêt par lequel les informations commencées devaient être portées devant le procureur général, et défense était faite au lieutenant particulier Labruyère, ainsi qu'aux commissaires Jacques et Bazin, de continuer les poursuites. Deux conseillers eurent en outre charge de se transporter auprès du duc de Mayenne pour lui donner communication de l'arrêt qui venait d'être rendu (1).

Cependant, si l'émotion était grande dans la ville, elle n'était pas moindre au sein des États. Jamais l'Assemblée n'avait été en proie à de si vives perplexités : elle avait à prendre une décision immédiate sur un point capital, qui était l'objet de la préoccupation passionnée de tous. Il fallait, ou qu'elle acceptât la trêve proposée par les Royalistes, nonobstant les périls qu'elle pouvait faire courir à la cause même de l'Union et la protestation expresse du légat, ou qu'elle assumât sur elle la responsabilité de la continuation de la guerre.

Les trois ordres n'étaient pas d'accord ; la noblesse s'était prononcée pour la paix par la résolution suivante : « Considérant les afflictions et nécessités générales de ce » royaume, l'état auquel nous nous trouvons maintenant

(1) *Procès-verbaux*, p. 277.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» et le soulagement que le peuple pourra prendre par » une trêve et suspension d'armes, la noblesse est d'avis » que la trêve se fasse et résolve promptement pour tel » temps et telles conditions que M. de Mayenne trouvera » bon. »

La chambre du clergé, au contraire, avait déclaré « que les États ne pouvaient se départir des saintes ex- » hortations et admonitions de M. le légat, et que, sui- » vant icelles, on ne pouvait aucunement consentir à la » trêve, ni à aucun autre traité avec l'Hérétique. »

Le tiers-état hésitait et s'excusait presque de prendre un parti, en alléguant que cette affaire ne le concernait pas directement, et était de la compétence de la noblesse et du duc de Mayenne. Cependant il émit, le 18 juin, un avis ainsi conçu : « Sur le rapport, etc., la chambre du » tiers-état conclut qu'elle députera par devers mon dit » sieur de Mayenne, pour déclarer qu'elle avoue et » agrée qu'il soit traité de la dite trève, remettant à sa » prudence d'en conférer avec M. le légat et les ambas- » sadeurs de Sa Majesté catholique. »

Cet avis de milieu finit par prévaloir, et les deux autres ordres, voyant qu'ils ne pouvaient s'entendre, remirent également au duc de Mayenne le soin d'en décider.

Au fond c'était le parti le meilleur, il s'agissait avant tout de gagner du temps ; or, le duc de Mayenne était beaucoup plus en mesure que les députés d'obtenir des délais successifs sans rien compromettre. En faisant ainsi, l'Assemblée avait donné une nouvelle preuve de prudence et de sagesse.

Le duc de Mayenne en effet, une fois investi des pleins pouvoirs des États, reprit la négociation en son nom

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

propre, et nomma de nouveaux commissaires qui, s'étant mis en rapport avec les Royalistes, travaillèrent activement à faire prolonger la trêve partielle, en attendant qu'on pût conclure une trêve générale pour tout le royaume.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

CHAPITRE XX.

Le duc de Feria demande l'élection de l'Infante, avec promesse qu'elle se marierait avec un prince français. — Discours du maréchal de La Châtre. — Rapport de l'archevêque de Lyon. — Vote solennel des États au sujet de la loi salique. — Arrêt du Parlement de Paris. — Les commissaires des États continuent à conférer avec les ministres espagnols. — Bruits qui courent à ce sujet. — Le duc de Mayenne repousse définitivement les offres des Espagnols. — Abjuration solennelle du roi à Saint-Denis. — Conséquences de cette abjuration. — Le duc de Mayenne signe une trêve de trois mois avec le roi. — L'assemblée des États se proroge pour trois mois, et les députés quittent Paris. — Jugement porté sur les États.

Après avoir remis au duc de Mayenne le soin de suivre la négociation avec les Royalistes, les États reprirent la délibération sur la proposition des Espagnols.

La candidature de l'archiduc Ernest n'avait rien de sérieux et ne pouvait être l'objet d'un long examen. Mais il était à craindre que les ministres de Philippe II ne tinssent en réserve une autre combinaison plus acceptable, et par là même plus dangereuse. Pour se prémunir contre ce péril, le duc de Mayenne vint lui-même proposer aux États un projet de réponse, dans lequel, à la suite du refus formellement exprimé d'élire l'archiduc, il était insinué que les États éliraient volontiers un prince français lequel se marierait ensuite avec l'Infante; « que s'il plaisait à Sa Majesté catholique, » tels étaient les termes dont on se servait, « d'avoir pour agréable le » choix qui sera fait de l'un de nos princes français pour

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» être roi et l'honorer de tant, pour le bien de la chré-
» tienté et salut de ce royaume, que de lui donner en
» mariage la sérénissime Infante sa fille, nous lui aurons
» infinies obligations et pourrons espérer par ce remède,
» moyennant la grâce de Dieu, de mettre quelque fin à
» nos misères, etc. »

Il était évident que les ministres espagnols ne donneraient pas les mains, du moins immédiatement, à une proposition qui repoussait à la fois l'élection de l'archiduc et celle de l'Infante, laquelle, dans ce cas ne serait plus reine que comme femme du roi élu, et non de son propre chef, ainsi que l'avait toujours entendu Philippe II.

La première partie de ce projet de réponse ayant trait au refus d'élire l'archiduc fut adoptée sans difficultés; mais le paragraphe concernant l'élection d'un prince français rencontra une vive opposition; plusieurs répugnaient à prendre un engagement, si peu explicite qu'il pût être. Un, entre autres, le sieur du Vair, député de Paris et conseiller au Parlement, protesta avec énergie contre une résolution qui lui semblait dépasser ses pouvoirs, déclara qu'il ne voterait pas et demanda même qu'on lui donnât acte de son abstention. Mais la majorité des États, pensant avec raison que l'offre qu'elle faisait ne serait pas acceptée, passa outre, et adopta le projet du duc de Mayenne en son entier.

Ce vote eut lieu le 20 juin et le même jour avis en ayant été donné au duc de Feria, il se rendit aussitôt au Louvre avec les autres ministres ses collègues pour entendre la lecture de la réponse dont il lui fut délivré copie. L'ambassadeur ne fit aucune observation, et de-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

manda seulement à l'Assemblée de lui donner audience le lendemain, parce qu'il avait une nouvelle communication à lui faire.

Le lundi 21, il y eut donc une séance générale à laquelle assistèrent les princes, les dignitaires de l'État, le Parlement, les cours souveraines et le légat du Saint-Père lui-même, qui, depuis le débat au sujet de la préséance, n'avait pas voulu reparaître à l'Assemblée.

Les ambassadeurs furent reçus selon le cérémonial accoutumé, et lorsque tous eurent pris place, dom Taxis l'un d'eux s'exprima ainsi : « Messieurs, comme le but » principal du roi notre maître en ses actions a toujours » été de ne laisser périr la religion que l'on voit sur le » point de se perdre par la fiction continue du prince de » Béarn, à quoi l'on ne saurait remédier, que par l'élec- » tion d'une royauté catholique qui à l'instant puisse » couper la queue à ce venin ; Sa Majesté, nonobstant » qu'elle se voie tellement destombée de vos bonnes grâ- » ces, que vous n'ayez été disposés de lui donner, parmi » le soin qu'il a de vous sauver, aucun particulier conten- » tement, préférant le service de Dieu à toute autre chose » de ce monde, dit et déclare que moyennant que incon- » tinent vous fassiez *rois propriétaires* de cette couronne » et *in solidum* comme l'on dit, la sérénissime Infante » Isabelle sa fille aînée et celui des princes français, y » compris toute la maison de Lorraine, que *Sa Majesté* » *voudra choisir*, il sera tenu, dès cette heure comme » pour lors, de la marier avec lui, et où il vient à avoir » faute, ce que dès à présent aurez fait en faveur de ma- » dame l'Infante sera nul...

» M. le duc de Feria s'oblige en ceci, au nom de Sa

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» Majesté catholique, et quant aux secours il offre le » même qu'il a fait par le passé, à savoir que trente jours » après la déclaration de la royauté, vous aurez la pre- » mière armée, et deux mois après la seconde, etc.

» Ensemble qu'il vous plaise, Messieurs, résoudre sur » ce fait promptement et nous en faire entendre votre » volonté, afin qu'étant la résolution bonne, comme se » doit espérer, l'on puisse aussitôt mettre la main à ce » qu'il conviendra pour le bien des affaires (1). »

Après ce discours, le duc de Feria se retira avec ses collègues, et le légat du Saint-Père, ayant demandé la parole, prononça en italien (2) une harangue par laquelle il déclara adhérer formellement à la nouvelle proposition des Espagnols, et engagea les États à l'accepter, en offrant ses services pour lever les difficultés, s'il s'en présentait.

Ainsi, les ministres espagnols en étaient déjà à leur troisième proposition. Ils avaient d'abord demandé l'élection de l'Infante pure et simple, sans conditions, puis l'archiduc Ernest avec l'Infante, et enfin l'Infante avec un prince français, qui partagerait avec elle la souveraineté et qui serait choisi ultérieurement par Philippe II.

Cette dernière combinaison répugnait moins sans doute que les précédentes au sentiment national, mais elle ne fut guère mieux accueillie par l'Assemblée, qui venait d'en proposer une toute différente. Les États avaient parlé d'élire un prince français, qui se marierait ensuite

(1) *Procès-verbaux*, p. 286.

(2) Depuis les guerres d'Italie, et surtout depuis l'alliance de la famille royale avec les Médicis, l'italien était généralement parlé à Paris, où les prédicateurs même prêchaient quelquefois en cette langue.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

avec l'Infante; les Espagnols demandaient qu'on élût d'abord l'Infante, qui se marierait ultérieurement avec un prince français. Dans les deux cas il devait y avoir sans doute un prince français et l'Infante sur le trône de France, mais, dans la première hypothèse, c'était le prince français qui, tenant ses droits de l'Assemblée seule, consentait à partager le pouvoir avec l'Infante, tandis que, dans la seconde, c'était l'Infante qui, tenant ses droits de sa naissance et de l'élection, devait appeler un prince français à régner avec elle.

On voit que la dissidence portait sur une question de principes, et qu'il était difficile qu'on parvînt à s'entendre, à moins que de part ou d'autre on ne rabattît beaucoup de ses prétentions; or, les États étaient peu disposés à rien céder, car ils ne voulaient que gagner du temps. Toutefois, pour éviter une rupture, ils nommèrent, le 12 juin, une commission qui fut chargée d'entrer directement en rapport avec le duc de Feria.

La chambre du clergé désigna le cardinal de Pellevé, l'archevêque de Lyon, les évêques d'Amiens et de Senlis, la chambre de la noblesse, les sieurs de La Châtre, d'Urfé, de Vitri et de Montigny; celle du tiers-état, enfin, les sieurs de Masparault, Bernard, Le Barbier et Martin.

Ces douze députés se mirent à l'œuvre sans plus tarder. Pendant plusieurs jours, de nombreux conseils furent tenus tant chez le duc de Feria que chez le légat. Diverses modifications furent successivement proposées, mais plus on avançait, plus on avait peine à se mettre d'accord; les Espagnols exigeaient avant tout l'élection de l'Infante; les commissaires des États voulaient, au

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

contraire, que le prince français fût préalablement désigné. La dissidence sur ce point avait d'autant plus de gravité, qu'elle dénonçait une méfiance réciproque que la discussion ne faisait qu'envenimer. Les commissaires des États savaient encore se contenir en présence du duc de Feria, mais ils ne gardaient plus aucun ménagement lorsqu'ils se trouvaient seuls entre eux chez le duc de Mayenne. «Monsieur, » s'écria un jour dans un de ces conseils particuliers le maréchal de La Châtre, en s'adressant au duc de Mayenne, dont il était l'ami, et de qui il venait de recevoir le bâton de maréchal de France, « Monsieur, » je vous ai ci-devant dit que je trouvais la proposition de » ces gens captieuse et pleine d'artifice ; maintenant je » suis encore plus confirmé en cette opinion par l'opi- » niâtreté en laquelle je les vois, rejetant toutes les rai- » sons qu'on leur présente et les conditions que nous » leur offrons, n'en voulant recevoir nulle que celle qu'ils » proposent de nommer présentement l'Infante pour » reine.

» Cette proposition est la même que celle qu'ils nous » firent le 14 de ce mois, et reconnaissant qu'elle nous » fut amère et de dure digestion, ils y ont voulu mettre » un petit peu de sucre pour l'adoucir, par la promesse » qu'ils nous font de la marier à un prince français, dont » toutefois ils se réservent du temps pour le déclarer et » nous pressent avec toute instance de nous avancer à » faire ladite nomination, ou nous menacent de nous » abandonner, au cas que nous n'accordions ce qu'ils » veulent.

» Je dis donc que j'estime l'intention de ces gens-là » mauvaise, et que si elle était bonne et pour nous sau-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» ver, comme souvent ils nous le disent, ils accepte-
» raient les offres que nous leur avons faites, et s'accom-
» moderaient avec nous, sans nous proposer et presser
» de faire des choses non-seulement comme impossibles,
» mais je dirai aussi déshonnêtes que peu sûres pour
» nous.

» Je suis donc d'avis, et vous conseille, Monsieur, de
» vous bien garder d'entrer à ces conditions et de vous
» y soumettre et nous aussi, et qu'en cas qu'ils conti-
» nuent en leur opiniâtreté, que vous demeuriez ferme
» en l'offre que vous leur avez faite et qui a été si pru-
» demment et si doctement débattue dans la journée
» d'hier par Monsieur de Lyon...

» Quelques-uns ont opiné qu'il ne se pouvait plus
» trouver de salut qu'avec eux, n'étant licite à un homme
» d'honneur de traiter avec le roi de Navarre. Je crois à
» la vérité que ceux qui favorisent leur dessein leur per-
» suadent cela même. Mais je ne suis pas de cette opi-
» nion. Quant à moi, je n'ai jamais été ni en volonté, ni
» désireux de traiter avec le roi de Navarre demeurant
» hérétique ; mais quand il sera catholique, je dis qu'au
» cas que ces gens nous voulussent précipiter au péril
» imminent, comme il semble qu'ils tendent, il se peut
» trouver de la sûreté avec le roi de Navarre et plus
» d'honneur qu'avec eux (1). »

En tenant ce langage empreint d'une franchise toute militaire, La Châtre n'avait fait qu'exprimer l'opinion de ses collègues et celle du duc de Mayenne lui-même. Aussi il fut décidé dans ce même conseil qu'il serait

(1) *Procès-verbaux*, p. 726.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

fait un rapport à l'Assemblée pour lui faire connaître l'impossibilité où l'on était de s'entendre avec les Espagnols et lui demander son avis.

En conséquence, le lendemain 27 juin, les États furent convoqués en séance extraordinaire, et l'archevêque de Lyon, que son zèle et ses talents faisaient choisir d'ordinaire pour rapporteur de toutes les affaires importantes, exposa aux députés réunis « qu'après plusieurs confé-
» rences avec les ministres espagnols et le cardinal de
» Plaisance, les douze commissaires, choisis par l'As-
» semblée, s'étaient de nouveau transportés la veille au
» logis du légat du Saint-Siége, où, en présence des mi-
» nistres espagnols ils avaient exprimé que les États se
» sentaient infiniment redevables à Sa Majesté catholique
» du secours qu'elle leur avait donné jusque là pour la
» conservation de la Religion et de l'État, mais que de
» vouloir maintenant donner sa fille en mariage à un
» prince français et consacrer son sang pour leur salut,
» cela surpassait toutes autres obligations ; toutefois
» *qu'en matière de mariage, signamment entre princes,*
» *il fallait que les conditions fussent égales ; qu'en la*
» *proposition du duc de Feria ils ne reconnaissaient rien*
» *de semblable*, d'autant qu'ils demandaient une royauté
» présente sous l'espérance d'un mariage futur ; *à quoi*
» *ils ne voulaient entendre, nonobstant le présent péril ;*
» que seulement ils pourraient, après la consommation
» du mariage ou à l'instant d'icelui, les déclarer roi et
» reine ensemblement. Joint que de vouloir présentement
» déclarer une reine étant encore incertain d'un roi, CE
» SERAIT ROMPRE LA LOI SALIQUE, LOI FONDAMENTALE DE L'ÉTAT
» ET TELLEMENT ENGRAVÉE ÈS CŒURS DES FRANÇAIS QU'ILS NE

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» S'EN DÉPARTIRONT JAMAIS. . . . . .

» . . . . . .

» que d'ailleurs les États ne pouvaient goûter que le roi » d'Espagne se réservât le droit de donner un roi à la » France ; qu'il pouvait bien se faire un gendre à sa volonté, MAIS QUE DE CONSTITUER UN ROI SUR EUX, CELA DÉPENDAIT DE LEUR POUVOIR ET AUTORITÉ, ET NON DE PRINCE » ÉTRANGER.

» Qu'à ces sages représentations les ambassadeurs » avaient répondu que si les États désiraient une égalité » aux affaires, ils la devaient pareillement observer dans » leurs propositions; or, que de dire que les États déclareraient roi un prince français et reine la sérénissime » Infante après la consommation du mariage, c'était les » mettre, eux ministres de Sa Majesté catholique, dans » la même absurdité, que comme les États appréhendaient d'établir une royauté sans mariage, ainsi » craignaient-ils une consommation de mariage sans » royauté.

» Qu'enfin pour couper court à cette difficulté on avait » eu recours à un expédient et proposé de donner pouvoir au duc de Mayenne d'envoyer à Madrid quatre » princes français entre lesquels le roi d'Espagne choisirait un gendre, et qu'aussitôt qu'il aurait fait connaître » sa volonté le prince préféré et la sérénissime Infante » seraient déclarés roi et reine au nom des Etats ; mais » que cette offre, si raisonnable cependant, avait été repoussée par les Espagnols qui avaient déclaré ne pouvoir y adhérer au nom de leur maître. »

Ce rapport de l'archevêque de Lyon, écouté avec une religieuse attention, confirmait les députés dans la pen-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

sée que le moment était venu de repousser purement et simplement la demande des Espagnols. Après une mûre délibération, ils décidèrent donc, d'accord avec le duc de Mayenne, qu'il ne serait plus désormais question ni du mariage, ni de l'élection d'un roi. Toutefois, pour éviter une rupture déclarée, ils arrêtèrent en même temps qu'on nommerait de nouveaux commissaires qui auraient charge de s'entendre avec les ministres de Philippe II sur les conditions et conventions préliminaires, pour le cas où plus tard on en viendrait à prendre un parti.

Ce vote solennel des États impliquait le refus péremptoire d'élire un roi, et plus particulièrement l'Infante d'Espagne. Aussi, dès le lendemain 28 juin, le duc de Feria envoya ses deux collègues, dom Taxis et dom Diégo, au Louvre où les États se trouvaient encore rassemblés, pour leur présenter des observations et essayer de les faire revenir à d'autres sentiments; mais les députés ne se laissèrent pas ébranler, et, sans délibérer davantage, les trois ordres déclarèrent persister dans leur résolution première.

Cependant ce même jour, 28 juin, tandis que les États se prononçaient de nouveau avec une si intelligente fermeté contre les prétentions du roi d'Espagne, un fait grave se passait au sein du Parlement, et menaçait de compliquer encore la situation.

Les magistrats du Parlement de Paris, d'abord Ligueurs modérés, s'étaient peu à peu rapprochés des Politiques; la plupart désiraient ardemment une réconciliation avec le roi, et n'attendaient pour se déclarer qu'une occasion favorable; quelques-uns même correspondaient déjà secrètement avec ce prince.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Toutefois, naturellement timides, ils craignaient de se compromettre vis-à-vis du duc de Mayenne, sous la protection duquel ils s'étaient placés, et dont ils respectaient d'ailleurs le caractère sage et modéré.

Telles étaient les dispositions du plus grand nombre des magistrats, lorsque, le 23 juin, un conseiller de la chambre des enquêtes, le sieur de Marillac, représenta à sa compagnie qu'on traitait en ce moment à l'assemblée des États de plusieurs choses de grande conséquence, en particulier d'une trêve avec les Royalistes et de l'élection d'un roi, et qu'il y avait lieu pour la Cour d'ouvrir les yeux et d'aviser à ce qui serait bon de faire.

Cette proposition du conseiller surprit d'abord et embarrassa ses collègues; il leur paraissait dangereux et peu utile d'intervenir en ce moment dans une affaire de cette nature; cependant, comme il insistait, ils désignèrent deux d'entre eux pour aller en conférer avec les magistrats des autres chambres.

Ceux-ci, tout aussi étonnés, ne firent pas d'abord un meilleur accueil à la proposition; puis néanmoins, enhardis par ce qu'ils entendaient dire des dispositions des États, ils se décidèrent à convoquer la Cour en assemblée générale.

Par suite de cette résolution, toutes les chambres se réunirent, le vendredi 25 juin, pour délibérer sur l'état présent des affaires; mais le président Vétus étant venu les prier, au nom du duc de Mayenne, de surseoir, en représentant que la trêve serait bientôt signée, elles consentirent à se séparer, non toutefois sans déclarer que, si la trêve n'était pas signée, elles s'assembleraient de nouveau le lundi suivant.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Ainsi il n'était encore question, du moins en apparence, que de la trêve; mais bientôt les choses changèrent de face. Les États ayant décidé, le dimanche 27, par un vote solennel, qu'ils ne s'occuperaient plus ni du mariage de l'Infante, ni de l'élection d'un roi, les magistrats crurent qu'ils pouvaient sans danger, et peut-être avec quelque utilité, donner leur avis sur un point si important.

La Cour, s'étant donc réunie le lundi 28 dès le matin, rendit, après une délibération de plusieurs heures, un arrêt ainsi conçu : « Sur la remontrance ci-devant faite » à la Cour par le procureur général du roi. . . . .

» La Cour, toutes les chambres d'icelle assemblées, » n'ayant, comme elle n'a jamais eu, d'autre intention » que de maintenir la religion catholique, apostolique et » romaine en l'État et couronne de France, sous la pro- » tection d'un roi très-chrétien, catholique et français, » a ordonné et ordonne que remontrances seront faites » cette après-dîner par M. le président Lemaître, assisté » d'un bon nombre de la dite Cour, à M. le lieutenant- » général de l'État et couronne de France, à ce qu'au- » cun traité ne se fasse pour transférer la couronne en » la main des princes et princesses étrangers; que les » lois fondamentales de ce royaume seront gardées, et » les arrêts rendus par la dite Cour pour la déclaration » d'un roi catholique et français soient exécutés, et qu'il » ait à employer l'autorité qui lui est commise pour em- » pêcher que, sous prétexte de la religion, la couronne » ne soit transférée en main étrangère, contre les lois du » royaume, et pour venir plus promptement que faire se » pourra au repos du peuple, et néanmoins dès à présent

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» a déclaré et déclare tout ce qui s'est fait et se fera ci-
» après pour l'établissement d'un prince ou princesse
» étranger nul et de nul effet et valeur, comme *fait au*
» *préjudice de la loi salique et autres lois fondamentales*
» *du royaume* (1). »

Cet arrêt, dit Lestoile, peu suspect lorsqu'il s'agit du Parlement, cet arrêt surprit tous les partis; et, en effet, il était difficile, au premier abord, d'en bien saisir la signification. Quelques-uns ne voulurent y voir, en premier lieu, qu'un acte d'adhésion pure et simple au vote émis la veille par l'Assemblée, car le Parlement n'avait fait que reproduire, en termes moins explicites même, ce que les États avaient déjà proclamé au sujet du maintien de la loi salique; mais le grand nombre ne tarda pas à y reconnaître un appel à l'opinion publique, et une sommation indirecte adressée au duc de Mayenne pour le contraindre à traiter immédiatement avec le roi de Navarre.

Considéré à ce point de vue, qui était le véritable, l'arrêt du Parlement méritait un blâme sévère. Au point où en étaient les choses, il n'y avait pas à craindre que les États livrassent jamais la couronne de France à l'ambition de Philippe II, et il y avait au contraire un grave danger à traiter prématurément avec le roi de Navarre. En essayant de forcer la main au chef de l'Union, les magistrats avaient donc manqué à leur devoir, car ils ne pouvaient par là que donner un aliment nouveau à des passions déjà trop excitées (2). Aussi le duc de

(1) *Procès-verbaux*, p. 546.

(2) Les historiens ont célébré à l'envi cet arrêt comme un acte d'initiative hardie et de sage politique, par lequel le Parlement de Paris avait mis fin à la guerre et rétabli la royauté. On voit qu'il n'en est rien; c'é-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Mayenne ne leur cacha pas son extrême mécontentement, lorsque le lendemain le président Lemaître se rendit à son hôtel pour lui faire les remontrances ordonnées par la Cour : « Messieurs, dit-il au président et aux con-
» seillers qui l'accompagnaient, Messieurs, vous vous
» seriez bien passés de donner un arrêt de si grande im-
» portance sans m'en communiquer ni à moi, ni aux
» princes et pairs de France, lesquels cependant font
» partie du corps de la Cour. Quant à ce qui concerne le
» soulagement du peuple par la trêve générale, vous sa-
» vez que j'y apporterai toute la commodité que je pour-
» rai; mais je ne veux rien entreprendre sans l'assenti-
» ment de M. le légat de Sa Sainteté. »

Le président Lemaître eut encore à essuyer une réprimande fort vive de l'archevêque de Lyon qui lui représenta qu'il était au moins inutile de demander le maintien de la loi salique, lorsque les États venaient de déclarer, sur son rapport, qu'elle était loi *fondamentale de l'État et tellement engravée ès cœurs des Français qu'ils ne s'en départiraient jamais*, et qu'en procédant ainsi, la Cour leur avait fait un vilain affront. De quoi le président s'excusa le mieux qu'il put, en disant que la Cour savait faire droit et justice et maintenir les lois, mais qu'elle ne savait ce que c'est que d'affronter grand ni petit.

Cependant, ni les États, ni le duc de Mayenne ne pouvaient rester sous le coup d'un arrêt qui semblait un défi

tait l'assemblée des États qui la première avait déclaré, le 27 juin, que la loi salique était une loi fondamentale de l'État, qu'il n'était point permis de violer; au fond le Parlement n'avait fait en cette circonstance, comme en beaucoup d'autres, que se mêler intempestivement de ce qui ne le concernait pas directement.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

jeté à leur pouvoir et ils saisirent la première occasion qui se présenta de montrer qu'ils entendaient n'en tenir aucun compte : ils avaient décidé qu'ils n'éliraient pas l'Infante, mais ils n'en avaient pas fait la déclaration officielle aux ministres espagnols. Le 2 juillet, le duc de Mayenne vint lui-même proposer un projet de réponse ainsi conçu : « Messieurs, était-il dit aux envoyés de » Philippe II, les États tiendront toujours à très-grand » honneur et obligation infinie, s'il plaît à Sa Majesté de » donner en mariage la sérénissime Infante à un prince » français, sous des conditions qui seront trouvées justes » et raisonnables...

» Mais sur la proposition qui a été faite par M. le duc » de Feria de créer et établir présentement une royauté, » les dits États estiment qu'il serait non-seulement *hors* » *de propos, mais encore périlleux et pour la religion et* » *pour l'État de faire cette élection et déclaration* en » un temps où nous sommes si peu fortifiés et d'hommes » et de moyens.

» Mais continuant en la volonté qu'ils ont ci-devant » déclarée de donner en cela à sa dite Majesté tout le » contentement qu'ils pourront avec justes et légitimes » conditions, ils se réservent d'en délibérer plus avant » lorsqu'ils verront une armée prête, etc. »

Ce projet de réponse dans lequel, sans rien changer à leur résolution première, les États ne la formulaient plus en termes aussi explicites, et s'abstenaient surtout de parler du maintien de la loi salique, équivalait à un désaveu de l'arrêt du Parlement ; il fut adopté sans modification, et lu, le 4 juillet, dans une séance générale en présence des ministres espagnols qui exprimèrent leur

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

regret de ce que l'on ajournait indéfiniment l'élection de l'Infante, promirent toutefois de nouveaux secours, et demandèrent en se retirant que du moins l'Assemblée annulât le dernier arrêt du Parlement de Paris.

Ainsi les États persistaient à refuser d'élire un roi quant à présent, mais ils n'engageaient pas l'avenir; et afin même d'éviter une rupture avec Philippe II dont ils pouvaient encore avoir besoin, ils donnèrent charge aux nouveaux commissaires qu'ils avaient nommés, d'entretenir une négociation avec les ministres espagnols.

Les conférences entre le duc de Feria, le duc de Mayenne et les commissaires des États furent donc continuées, et, comme les réunions n'étaient pas publiques, comme, en outre, les États ne s'assemblaient plus, car du 5 au 17 juillet il n'y eut aucune séance, les bruits les plus contradictoires se mirent à circuler par la ville.

Tantôt on disait que des dépêches venaient d'arriver de Rome par lesquelles Sa Sainteté mandait au légat qu'ayant entendu l'intention du roi de Navarre d'embrasser la religion catholique, il convenait de s'abstenir de rien entreprendre contre ce prince jusqu'à nouvel avis; tantôt on prétendait au contraire que le Pape avait fait choix du jeune duc de Guise pour être élu et nommé roi de France et épouser l'Infante, aux offres faites et à faire par le duc de Feria; ou bien encore on assurait que la trêve avait été enfin signée avec les Royalistes à Saint-Denis.

Mais le bruit le plus généralement répandu était celui de l'élection simultanée du duc de Guise et de l'Infante; on affirmait que le duc de Mayenne avait été contraint d'y donner son consentement; que l'Infante arriverait

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

dans quatre mois avec une armée de 30,000 hommes et 3,000,000 d'écus; qu'en attendant, la garnison ordinaire de Paris serait augmentée de 2,000 hommes; que l'armée du comte Charles, qui était à la frontière, serait portée à 17,000 hommes et s'approcherait de la capitale.

Ce qui contribuait à donner créance à cette dernière combinaison, c'était le langage des prédicateurs du parti exalté, qui ne cessaient depuis quelque temps de faire l'éloge du jeune duc de Guise et de l'exalter, dit Lestoile, jusqu'au tiers ciel. Ainsi le curé de Saint-André, prêchant devant ses paroissiens, s'était pris un jour à dire : « Qu'il savait bien qu'on disait que le duc de Guise » était jeune et qu'il n'avait ni force ni grande appa- » rence, mais que c'était ce petit bergerot de David, du- » quel on en disait autant. On ne savait qui il était; il » était caché, il n'avait ni force, ni apparence; et toute- » fois c'était celui que Dieu avait choisi. Au surplus, qu'il » était de bonne race, qu'il n'avait jamais dévoyé de la » foi, et qu'il fallait beaucoup mieux avoir un roi jeune, » qui fût sage et bon catholique, que non pas un vieil fol » d'hérétique, tel que les Politiques le demandaient (1).»

Il s'en fallait de beaucoup cependant que les choses fussent telles que voulaient le faire croire les amis des Seize et que le répétait la rumeur populaire. Les ministres espagnols, que rien ne pouvait décourager, avaient, il est vrai, formellement proposé l'élection du duc de Guise, mais le duc de Mayenne avait encore su déjouer leurs calculs, non toutefois sans avoir eu à surmonter de sérieux embarras.

(1) *Lestoile*, t. II, p. 158.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

En effet, convaincu que les ministres étaient sans pouvoir pour faire une pareille offre, le duc s'était avancé jusqu'à leur déclarer, dans un conseil tenu chez le légat le 10 juillet, qu'il était prêt à souscrire à l'élection de son neveu, si on lui présentait un pouvoir de Philippe II qui l'autorisât; sur quoi le duc de Feria, le prenant au mot, avait aussitôt exhibé une pancarte où se trouvait le consentement du roi d'Espagne.

A la vue de ce papier qui surgissait tout à coup, le lieutenant général avait eu peine d'abord à contenir son émotion; toutefois, se remettant bientôt, il avait fait observer que, si grand que fût l'honneur qu'en dût recevoir sa maison, il ne pouvait rien conclure sans en référer au duc de Lorraine, son aîné, et avait demandé huit jours pour faire réponse.

Le duc de Feria avait dû se contenter de cette défaite, et, au bout du délai fixé, le duc de Mayenne lui avait fait remettre, de concert avec l'archevêque de Lyon et le duc de Guise, une note par laquelle il remerciait Sa Majesté catholique de ses bonnes intentions, mais déclarait qu'on ne pouvait procéder à l'élection d'un roi en un moment où on ne voyait aucune force présente pour résister à l'ennemi, ni aucuns moyens pour soutenir une royauté qui ne se pouvait établir sans une puissante armée (1).

(1) *Mezeray*, (édit. de 1830), t. XVII, p. 17. D'après le procès-verbal d'Odet Soret, il y aurait eu une assemblée générale des États dans laquelle le duc de Mayenne aurait rendu compte aux députés de la nouvelle proposition des Espagnols, en les engageant à n'y pas faire droit à cause de la nécessité où l'on était de faire une trêve avec les Royalistes. Mais les autres procès-verbaux ne font pas mention de cette séance. Dans tous les cas il est bien certain que le duc de Mayenne agissait d'accord avec les États.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Ainsi toute élection était définitivement ajournée; le duc de Mayenne ne voulait plus en entendre parler, et le jeune duc de Guise lui-même avait la sagesse de ne pas prendre au sérieux une candidature que Philippe II ne lui offrait qu'en désespoir de cause.

Quant aux Etats, ils ne pouvaient qu'approuver une conduite à laquelle, d'ailleurs, leurs commissaires avaient déjà adhéré ; aussi lorsque, le 19 juillet, l'Assemblée reprit le cours de ses séances, un moment interrompues, les députés, loin de renouveler le débat, ne parlèrent que de se proroger et de retourner dans leurs provinces, comme si leur mission eût été désormais terminée.

Tandis que ces choses se passaient à Paris, le roi s'occupait activement de son côté de mener à bonne fin le plan de conduite qu'il avait arrêté.

On se rappelle que, pour intimider ses adversaires et leur montrer qu'au besoin il serait prêt à reprendre la guerre si on l'y contraignait, il avait été mettre le siége devant Dreux. La ville avait fait peu de résistance, et était tombée en son pouvoir le 8 juillet. Ce succès, quoiqu'il ne fût pas sans importance, n'avait toutefois que la valeur d'une démonstration et d'une menace. D'ailleurs ce n'était pas d'opérations militaires que le prince était préoccupé en ce moment, mais bien de préparer le grand acte de sa conversion, de manière à satisfaire les Catholiques, sans exciter une trop vive irritation parmi ses coreligionnaires tant du dedans que du dehors.

Il avait poursuivi ses négociations avec le Saint-Père, par l'intermédiaire du cardinal de Gondi, et, d'après les nouvelles qu'il recevait, il ne désespérait pas d'obtenir un heureux résultat. A l'intérieur il se montrait con-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

ciliant et modéré ; quoique la conférence de Suresnes eût été rompue, et que les nouveaux commissaires nommés par le duc de Mayenne reculassent chaque jour la conclusion de la trêve, il avait défendu à ses capitaines de rouvrir les hostilités dans les environs de Paris, pour ne pas irriter les esprits.

Il usait de plus de ménagement encore vis-à-vis des Protestants; il avait chargé Sully, que son attachement à l'hérésie mettait à l'abri de tout soupçon, d'être son répondant auprès d'eux. Pour mieux témoigner de ses bonnes intentions à leur égard, il venait d'accorder par un édit une subvention annuelle et fixe aux ministres et à leurs écoliers en théologie; de plus il continuait à aller au prêche.

Il avait eu soin également d'écrire à sa bonne sœur la reine d'Angleterre, aux princes allemands et aux États de Hollande pour leur faire entendre l'extrême pénurie de ses affaires, son manque d'hommes et d'argent, l'obstacle presque insurmontable qu'il rencontrait dans le sentiment national contre l'hérésie, la nécessité enfin où il allait se trouver de traiter avec ses ennemis, et, sans s'expliquer encore ouvertement, il avait laissé entrevoir la résolution qu'il était sur le point de prendre.

Une seule chose, il faut bien le dire, semblait jusqu'ici l'avoir peu préoccupé, et c'était la principale, à savoir de mettre ordre à sa conscience, et de s'instruire du moins des motifs qui seuls pouvaient justifier à ses propres yeux le changement qu'il méditait. Il avait bien eu çà et là des entretiens avec plusieurs docteurs catholiques, particulièrement avec Duperron, évêque nommé d'Evreux, dont le savoir avait pu jeter quelque lumière

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

dans son esprit ; mais il y avait mis peu de suite, et on ne trouve dans sa correspondance de cette époque aucune trace de préoccupations de ce genre, rien qui dénonce le travail intérieur d'une âme en quête de la vérité et qui, près de l'étreindre, livre à l'erreur son dernier combat.

Cependant le moment était venu de tenir l'engagement solennel qu'il avait pris. Par sa lettre circulaire du 18 mai, le prince avait fixé au 15 juillet l'époque à laquelle les évêques devraient venir à Mantes pour commencer son instruction. Mais le siége de Dreux l'ayant forcé de retarder de quelques jours, il ne put arriver que le 23 juillet à Saint-Denis, ville dont il avait fait choix de préférence à Mantes parce qu'elle était plus près de Paris, et ce ne fut que ce même jour qu'il entra pour la première fois en conférence avec les évêques, ainsi que nous l'apprend une lettre adressée à Gabrielle d'Estrées : « Je commence ce matin, lui dit-il, à parler aux évêques, » outre ceux que je vous mandai hier... L'espérance que » j'ai de vous voir demain retient ma main de vous faire » plus longs discours. Ce sera dimanche que je ferai le » *saut périlleux*. A l'heure que je vous écris, j'ai cent » importuns sur les épaules qui me feront haïr Saint-» Denis comme vous faites Mantes... Venez demain de » bonne heure, car il semble qu'il y ait déjà un an que » je vous ai vue (1). »

Le 23 juillet donc, après avoir écrit cette lettre, le roi manda dès le matin dans son cabinet l'archevêque de Bourges, les évêques de Nantes et du Mans, l'évêque nommé d'Evreux Duperron, et commença à s'entretenir avec ces quatre prélats de la grande affaire de sa conver-

(1) *Lettres missives*, t. III, p. 821.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

sion. Il leur exposa que touché de compassion de la misère et calamité de son peuple, connaissant aussi que plusieurs excellents personnages en doctrine et piété contredisaient aux opinions qui le tenaient séparé de l'Eglise, touché et inspiré de l'esprit de Dieu, il avait désiré depuis longtemps pouvoir, avec sûreté de conscience, *contenter ses sujets*, que pour cet effet étant entré diverses fois en discours avec plusieurs docteurs catholiques, il avait été confirmé par eux que l'Église catholique, apostolique et romaine était la véritable Église ; que dès-lors il était résolu de se réunir à elle ; que déjà des prélats et des personnes ecclésiastiques lui avaient expliqué plusieurs parties importantes de la doctrine et de la constitution de l'Église, plus particulièrement le sacrement de l'Eucharistie, duquel il était presque entièrement instruit ; toutefois qu'il avait le désir d'en être plus à plein enseigné, comme aussi des autres points dont il n'était pas encore assez éclairci, et voulait entendre d'eux l'exposé de la doctrine catholique pour l'assurance de sa conscience, sans laquelle il ne voudrait, pour quatre royaumes tels que le sien, se départir de la religion en laquelle il avait été nourri.

Les évêques ne pouvaient que s'empresser de satisfaire aux désirs du prince, et ils lui présentèrent un exposé de la doctrine catholique, en s'efforçant de dissiper les doutes qui lui restaient et de le confirmer dans son adhésion aux points déjà résolus. La conférence se prolongea ainsi pendant cinq heures, après quoi le roi déclara être suffisamment convaincu, et prêt à signer la profession de foi qu'il plairait aux évêques de lui soumettre.

Le soir du même jour il y eut un conseil de tous les

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

évêques et docteurs présents à Saint-Denis. On y comptait, outre les quatre prélats ci-dessus nommés, le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, les évêques de Séez, de Chartres, du Mans, l'évêque nommé de Bayeux, le doyen de l'église cathédrale de Paris, Louis Seguier, les curés de Saint-Sulpice, de Saint-Gervais et de Saint-Merry, des religieux de l'abbaye de Saint-Denis, etc.

On commença par rédiger la formule de la profession de foi, qui, ayant été portée au roi, fut souscrite par lui, sauf quelques modifications qu'il fit faire et que le conseil adopta à l'unanimité. On examina ensuite la question de savoir si l'archevêque de Bourges avait les pouvoirs nécessaires pour donner l'absolution à un prince hérétique relaps, excommunié par une bulle du Saint-Siége. Après une courte délibération, il fut décidé que, pour plusieurs grandes considérations, mesmement pour la nécessité du temps, le péril ordinaire de mort, la difficulté d'envoyer à Rome, et pour ne laisser une si belle occasion et tant importante à l'Église de la réunion d'un si grand prince à icelle, l'absolution lui serait donnée par Mgr l'archevêque de Bourges, primat d'Aquitaine et grand-aumônier, selon la forme contenue au Pontifical, et ce à la charge que Sa Majesté enverrait vers notre Saint-Père, sitôt que commodément faire se pourrait, pour le reconnaître, et qu'elle promettrait obéir au mandement juste et raisonnable de l'Église, le tout suivant la disposition du droit.

Le lendemain, tous les prélats et docteurs se rendirent dans la chambre du roi ; le prince leur fit l'accueil le plus affectueux, et, renouvelant en leur présence sa profession de foi, il leur déclara d'une voix ferme qu'il était désor-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

mais résolu de vivre et de mourir en l'union de l'Église catholique, apostolique et romaine, d'assujettir sa foi et créance à la doctrine qui est enseignée en icelle, et que, le salut de son âme lui étant plus cher que toute autre chose, il désirait se présenter dès le lendemain à l'Église pour y être reçu.

Il ne restait plus dès-lors qu'à procéder à l'acte public de l'abjuration; en conséquence dès le matin du lendemain dimanche 25 juillet tout se prépara pour la cérémonie. Sur les neuf heures, le roi sortit à pied de son hôtel, accompagné des princes du sang, des seigneurs et officiers de la couronne, d'un grand nombre de gentilshommes, de la garde suisse, des gardes du corps, tant Écossais que Français, précédé des tambours et trompettes.

Le prince était vêtu de blanc, à la manière des catéchumènes; il portait un pourpoint, des chausses, des bas et des souliers de satin blanc, son chapeau seul était noir. Il se dirigea, ainsi habillé et escorté, à travers les rues de la ville, tapissées et jonchées de fleurs. Sur son passage, une grande foule de peuple et de bourgeois, venus de Paris pour voir la cérémonie, le salua des cris répétés de : *Vive le roi!*

Arrivé devant le grand portail, il s'arrêta. L'archevêque de Bourges l'attendait sur le seuil de l'église, assis sur une chaise de damas blanc, ayant autour de lui le cardinal de Bourbon et les autres évêques et docteurs. Le prélat, s'adressant au prince, lui demanda : qui il était? « — Je suis le roi, » reprit-il. « — Que demandez-vous? » « — Je demande à être reçu au giron de l'Église catholique, apostolique et romaine. » « — Le voulez-vous? » « — Oui, je le veux et le désire. » Et à l'instant, se met-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

tant à genoux, il fit sa profession de foi en disant :

« Je proteste et je jure devant la face de Dieu tout-» puissant, de vivre et mourir en la Religion catholique, » apostolique et romaine, de la protéger et défendre en-» vers tous, au péril de mon sang et de ma vie, renon-» çant à toutes hérésies. » Puis il donna à l'archevêque la formule de cette déclaration écrite et signée de sa main.

Cela fait, demeurant toujours à genoux à l'entrée de l'église, il baisa l'anneau, et, ayant reçu l'absolution et la bénédiction de l'archevêque, il fut relevé et conduit par tous les prélats dans le chœur, où, s'agenouillant de nouveau, il réitéra son serment et sa protestation sur les saints Évangiles.

Pendant ce temps, le peuple était entré en grand nombre dans l'église, épars en icelle, et jusque sur les voûtes et ouvertures des vitres, faisant retentir la vieille basilique des cris de : *Vive le roi !*

Le prince, se releva de rechef, s'avança au milieu du chœur, fit le signe de la croix, puis se retira derrière le grand autel, où l'archevêque de Bourges l'entendit en confession. En même temps on entonna le *Te Deum* d'actions de grâces, qui fut chanté en grande musique et accompagné des acclamations populaires.

La confession terminée, le roi, conduit par l'archevêque de Bourges et le cardinal de Bourbon, alla s'asseoir sous un dais de velours brodé de drap d'or, et la grand'messe commença. A l'Elévation, il se prosterna les mains jointes en se frappant la poitrine; à l'*Agnus Dei*, il baisa la paix, que le cardinal lui présenta. A la Communion, il s'abstint de s'approcher de la table sainte, soit qu'il n'en eût pas été jugé digne, soit par res-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

pect pour la bulle d'excommunication qui le frappait.

Après la messe, des chants et des acclamations se firent de nouveau entendre, puis le royal converti sortit de l'église et retourna à son logis avec le même cortége que le matin, au bruit des tambours, des trompettes et de l'artillerie qui jouait de dessus les remparts.

Le soir il se rendit encore à l'église pour entendre les Vêpres, et un sermon prêché par l'archevêque de Bourges.

Ainsi s'accomplit, dans la petite ville de Saint-Denis, l'abjuration solennelle du chef de la maison de Bourbon, tant de fois promise et si souvent différée. Ce grave événement causa dans toute la France une joie universelle quand il y fut connu, car il semblait le gage assuré d'une prochaine pacification. Il donnait également raison aux catholiques des deux partis : aux Royalistes, dont il justifiait la confiance en la parole du prince; à ceux de l'Union, puisqu'en se décidant enfin à confesser leur Symbole, le roi venait de rendre à la légitimité de leur résistance la plus haute sanction qu'elle pût recevoir.

Cependant il importait de ne rien précipiter; car, pour que cette conversion eût les effets qu'on était en droit d'en attendre, il fallait avant tout qu'elle fût sincère et durable : or, c'est sur quoi il était permis encore d'élever des doutes.

Le fils de Jeanne d'Albret n'était assurément ni un fourbe hypocrite, ni un impie contempteur des choses saintes; mais ses croyances avaient toujours été aussi légères que ses mœurs. On l'avait vu passer tour à tour de la messe au prêche et du prêche à la messe, sans que sa conscience en parût fort inquiétée. On le savait préoccupé

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

avant tout du soin de mettre la couronne de France sur sa tête, et chacun avait de lui l'opinion que Chicot, son bouffon, lui avait un jour exprimée en ces termes : « Monsieur mon ami, de moi je tiens pour assuré, qu'au besoin tu donnerais Huguenots et Papistes aux protonotaires de Lucifer, et que tu fusses paisible roi de France. » Les circonstances de sa conversion n'étaient pas de nature à dissiper les appréhensions sur ce point. D'abord officiellement annoncée sous le coup de la menace dès les premiers jours de son avénement, elle avait été ensuite indéfiniment ajournée, puis reprise, et accordée comme de guerre lasse. Les motifs que le prince avait publiquement fait valoir ne devaient pas rassurer davantage. Il avait beaucoup parlé du désir de donner la paix à son peuple, fort peu des dispositions de son propre cœur. Enfin, si on pénétrait dans sa vie intime, ses mœurs licencieuses, dont il avait porté le scandale jusqu'aux lieux de son abjuration, achevaient de dénoncer en lui un politique qui transige et fait acte de conciliation, beaucoup plus qu'un néophyte convaincu et repentant.

En outre, et ceci était de sérieuse conséquence, l'absolution donnée par l'archevêque de Bourges ne pouvait être considérée comme suffisante. Sans parler de la protestation que le cardinal-légat avait faite à Paris dès le 25 juillet, il était évident, quoi qu'en eussent décidé les évêques et les docteurs réunis à Saint-Denis, qu'un hérétique relaps, excommunié par une bulle spéciale du Saint-Siége, ne pouvait être relevé de la peine portée contre lui que par l'autorité même qui l'avait prononcée.

Par tous ces motifs il y avait donc lieu, pour les catholiques de l'Union, de maintenir leur position et de ne pas se

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

hâter de déposer les armes; l'intérêt sacré de leur cause et le respect dû au Souverain-Pontife leur en faisaient également un devoir.

Il était manifeste toutefois que le débat venait d'entrer dans une phase nouvelle, et que plus que jamais il devait s'agir de négocier et de gagner du temps plutôt que de combattre.

Les chefs le comprirent, et, dès les premiers jours d'août, la tréve fut signée par le duc de Mayenne sans que ni le légat, ni les ministres espagnols essayassent de s'y opposer.

Elle s'étendait à tout le royaume, et devait durer trois mois; elle portait que chaque parti conserverait la position qu'il occupait en ce moment, laisserait les garnisons dans les villes et châteaux en son pouvoir, continuerait à lever les impôts et à rendre la justice là où il était le maître; que les prisonniers seraient rendus, moyennant une modique rançon pour les officiers; que la libre circulation serait rétablie; que le commerce et l'agriculture seraient partout protégés.

Ce traité de pacification entre les *chefs des deux partis* (c'était la dénomination qui avait été donnée au roi et au duc de Mayenne) avait cela de remarquable qu'il reconnaissait comme deux gouvernements coexistant l'un à côté de l'autre, ayant chacun leur délimitation et leur juridiction propre, et traitant d'égal à égal.

Il était d'ailleurs tout à l'avantage de l'Union, dont l'autorité était encore reconnue dans la capitale et la plus grande partie de la France, tandis que le gouvernement royal ne possédait qu'un petit nombre de places fortes et quelques parties de provinces.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Une suspension d'armes, conclue à des conditions si favorables, ne pouvait que recevoir l'entière approbation des États, qui d'ailleurs ne pensaient plus guère qu'à se proroger et à quitter Paris, où leur présence n'était plus nécessaire.

Cependant, si impatients que fussent désormais les députés de retourner dans leurs provinces, dont ils étaient éloignés depuis près de huit mois, ils tenaient à honneur de remplir dignement leur mandat jusqu'à la fin, et de ne rien faire qui pût compromettre la cause qu'ils avaient jusque là si bien servie.

Dans ce but ils décidèrent, après en avoir conféré avec le duc de Mayenne et le cardinal-légat, que l'Assemblée délibérerait encore sur trois points, à savoir : 1° sur la demande qui avait été faite, dès les premiers temps, de recevoir purement et simplement le concile de Trente ; 2° sur l'opportunité de renouveler le serment de l'Union ; 3° sur les conditions de la prorogation.

L'évêque de Senlis et le docteur Dadrée de Rouen furent chargés de porter devant l'Assemblée la première proposition, celle qui concernait la réception du concile de Trente. Ils motivèrent leur demande sur ce qu'il était devenu nécessaire de donner ce gage à la religion catholique en un moment où l'on voyait une *vraie hypocrisie*, voire plutôt une *momerie ou singerie* contre l'honneur de Dieu (voulant désigner par là la récente conversion du roi).

Les Etats avaient été saisis de cette question dès les premiers jours de leur réunion, et avaient nommé même une commission pour l'examiner. Lors donc qu'elle fut de nouveau mise à l'ordre du jour, les députés de Paris et

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

de l'Ile-de-France, chez lesquels dominaient les idées parlementaires et gallicanes, demandèrent que le président Lemaître et l'avocat général d'Orléans lussent le rapport qu'ils avaient élaboré en commun, afin que l'Assemblée pût prononcer en connaissance de cause.

Rien en soi n'était plus naturel, mais on avait hâte d'en finir; la question d'ailleurs n'était pas nouvelle, elle avait été, depuis vingt ans et plus, l'objet de débats contradictoires et chacun pouvait se croire suffisamment éclairé : c'est pourquoi, nonobstant les représentations des députés de Paris, les trois ordres passèrent outre et adoptèrent, sans discussion aucune, la résolution proposée.

Les jours suivants on discuta la question de la prorogation et celle du serment de l'Union. On tomba facilement d'accord sur la première. Il fut décidé que l'Assemblée se prorogerait pour trois mois, à la condition qu'une commission composée d'un certain nombre de députés demeurerait à Paris, à l'effet de pourvoir aux mesures les plus urgentes, et que tous les membres des Etats s'engageraient par serment à revenir, soit à Paris, soit dans toute autre ville qu'on désignerait, à l'expiration du délai fixé.

Quant au serment, il n'y eut de débat que sur le libellé même de la formule. Le projet qui avait été d'abord proposé, contenait ces mots : « Jurons et promettons de » garder inviolablement l'édit fait au mois de juillet » 1588 pour l'union des Catholiques. » Or, précisément cet édit de juillet avait été rendu contre le roi de Navarre, et il paraissait peu opportun de le rappeler au moment où on venait de signer une trêve avec ce prince. On sup-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

prima donc le paragraphe et la rédaction suivante fut adoptée . « Nous Charles de Lorraine, etc. Les députés » des provinces *faisant et représentant le corps des États* » *généraux de France* assemblés à Paris pour *aviser aux* » *moyens de défendre et conserver la religion*, etc. Jurons » et promettons de demeurer unis ensemble pour un si » bon et si saint effet, et de ne consentir jamais, pour » quelque accident et péril qui puisse arriver, que aucune » chose soit faite à l'avantage de l'hérésie et au préju- » dice de notre religion (1). »

Lorsque tous ces points eurent été ainsi réglés par chaque chambre séparément, il fut procédé à leur ratification solennelle dans une séance des trois ordres réunis.

Le dimanche 8 août, les États s'assemblèrent à cet effet dans la grande salle du Louvre sous la présidence du duc de Mayenne, entouré des ducs d'Aumale et de Guise, des grands officiers de la couronne et des membres du conseil d'État.

La formule du serment telle que nous l'avons rapportée fut d'abord lue à haute voix par un des secrétaires, puis le duc de Mayenne et le cardinal de Pellevé s'étant levés, s'avancèrent les premiers en se tenant la main, et jurèrent, sur le livre des saints Evangiles ouvert devant eux, de demeurer fidèles à la Sainte-Union. Les ducs de Guise et d'Aumale s'approchèrent ensuite, enfin les évêques et tous les membres des États.

Cette première cérémonie terminée, on passa à la réception du concile de Trente ; le légat avait été invité à venir la consacrer par sa présence. Le secrétaire Miot

(1) *Procès-verbaux*, p. 342.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

lut la teneur de la résolution qui était ainsi conçue :

« A ces causes, d'un même avis et consentement, » avons dit et statué et ordonné, disons, statuons et or- » donnons que le dit saint et sacré concile universel de » Trente sera reçu, publié et observé purement et sim- » plement en tous lieux et endroits de ce royaume, comme » présentement en corps d'États généraux de France, » nous le recevons et publions, et pour ce exhortons tous » archevêques, évêques et prélats, enjoignons à tous au- » tres ecclésiastiques d'observer et faire observer chacun » en ce qui dépend de soi, les décrets et constitutions du » dit saint Concile; prions toutes cours souveraines et » mandons à tous juges, tant ecclésiastiques que sécu- » liers, de le faire publier et garder en tout son contenu, » selon sa forme et teneur, et sans restrictions ni modifi- » cations quelconques.

» Fait et publié en l'Assemblée générale des Etats » tenue à Paris, en présence du révérendissime cardinal » de Plaisance, légat du Saint-Siége apostolique, le » 8 août 1593 (1). »

Après cette lecture le duc de Mayenne se leva, et, se tournant vers le légat, il lui dit qu'en plaçant les décrets du saint concile de Trente au nombre des lois de l'État, l'Assemblée avait voulu donner au Saint-Père un nouveau témoignage de son dévouement à la cause de l'Eglise.

Le légat lui répondit en italien, félicita avec effusion les députés des deux saintes résolutions qu'ils venaient de prendre, et finit en appelant sur eux la bénédiction

(1) *Procès-verbaux*, p. 345.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

du Ciel pour leur zèle et leur saint attachement à la foi catholique.

Le cardinal de Pellevé prit ensuite la parole au nom des Etats et, dans un discours rempli d'allusions pieuses dont le texte avait été tiré de l'évangile du jour : la *Transfiguration*, il loua Dieu de ce qu'il était venu au secours de son Eglise française, avant que sa ruine fût entièrement consommée. « Je savais bien, dit-il, qu'en » ce qui concernait la foi et la doctrine, les Français ca- » tholiques n'avaient jamais fait de difficulté, mais seu- » lement appréhendé le changement de quelques cou- » tumes et abolition de priviléges qu'ils s'imaginaient » plutôt par une vaine appréhension, que pour être ap- » puyé sur aucun fondement de vérité ; mais se soumet- » tant aux ordonnances de l'Eglise par une vraie obéis- » sance, comme vrais et légitimes enfants, ils peuvent à » bon droit revendiquer le titre de très-chrétiens ; ce qui » me fait concevoir l'espérance que ce sera ici un bon » commencement pour la restauration de l'Etat et réta- » blissement entier de la religion de Dieu (1). »

Lorsque toutes ces harangues eurent été achevées, les États, ayant à leur tête le légat et le duc de Mayenne, se rendirent en corps à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, où un *Te Deum* d'actions de grâces fut solennellement chanté.

Le lendemain la plupart des députés prirent leurs congés et s'en retournèrent dans leurs provinces. Un petit nombre seulement demeura à Paris et forma, ainsi qu'il avait été convenu, une commission qui continua à

(1) *Procès-verbaux*, p. 349.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

siéger au Louvre, mais qui n'exerça plus du reste aucune influence sur la marche des affaires.

Ainsi furent définitivement clos les États de 1593; car les circonstances ne devaient plus leur permettre de se réunir de nouveau.

Douze provinces avaient envoyé leurs députés à Paris, et l'Assemblée avait été aussi nombreuse qu'elle pouvait l'être en ce temps de guerre civile où les communications étaient difficiles et peu sûres. A l'exception des Protestants qui avaient dû s'abstenir, tous les partis s'y trouvaient représentés dans la juste proportion de leur force et de leur importance dans le pays.

Lorsque les États s'étaient réunis pour la première fois le 26 janvier, le désir de la paix était dans tous les cœurs, et la mission que les députés avaient reçue de leurs commettants était moins en réalité d'élire un roi que de mettre fin à la guerre en sauvegardant les deux grands intérêts de la religion et de la monarchie engagés dans le débat, tâche difficile et délicate qu'ils avaient su remplir avec autant d'intelligence que de fermeté.

Résolue avant tout à faire triompher la cause catholique, mais ayant à se prononcer entre deux prétentions contraires, l'Assemblée avait su discerner dès l'abord de quel côté elle devait faire pencher la balance. Un de ses premiers actes avait été de se mettre en relation avec les seigneurs catholiques du parti royal et de leur faire entendre qu'elle ne traiterait jamais avec le chef de la maison de Bourbon tant qu'il demeurerait dans l'hérésie; mais que du jour où il serait rentré dans le sein de l'Église, elle ne mettrait plus d'obstacle à sa reconnaissance. Ce langage, qui était celui de la raison et du droit,

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

et dont elle ne s'était plus départie, avait été compris; le prince cédant au vœu national venait enfin d'accomplir le grand acte de son abjuration.

Vis-à-vis des Espagnols l'Assemblée, au contraire, s'était toujours montrée froide sinon hostile, tout en évitant avec soin une rupture qui eût pu tout compromettre. Elle avait opposé délais sur délais aux instances des ministres de Philippe II et refusé de se prononcer jusqu'au jour où, se sentant assez forte, elle leur avait solennellement déclaré qu'elle n'élirait pas l'Infante, parce que, la loi salique étant une loi fondamentale de l'Etat, elle ne consentirait jamais à l'abroger.

Il était impossible de tenir, en de telles circonstances, une plus sage conduite et de mieux préparer une solution plus satisfaisante. Lorsqu'en effet les États se séparèrent après une session de près de huit mois, le point capital était gagné, et il ne restait plus qu'à régler les conditions auxquelles l'entière pacification de la France devait s'achever.

Que si on demande pourquoi la royauté, après son triomphe, se montra si peu reconnaissante envers une Assemblée qui l'avait cependant si bien servie, il est facile de répondre. Tout pouvoir veut être incontesté, et non content de l'être dans le présent, il voudrait l'avoir toujours été : c'est pourquoi le souvenir des luttes antérieures qu'il a eu à soutenir lui devient importun. Or, si les États de 1593 avaient, en fait, déterminé le triomphe du chef de la maison de Bourbon, ce n'avait pas été sans y mettre des conditions; il n'en fallut pas davantage pour que la royauté fût peu soucieuse d'en perpétuer la mémoire. Mais l'heure de la justice devait venir; et les procès-ver-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

baux authentiques des séances de l'Assemblée, exhumés enfin de la poussière des bibliothèques, suffiront désormais pour la réhabiliter devant l'histoire, en montrant que par la fermeté et la juste mesure qu'elle sut mettre dans tous ses actes, elle n'a pas moins bien mérité de la France que de la Religion.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

CHAPITRE XXI.

Mesures ordonnées pour contenir les partisans de la paix. — Arrestation de l'abbé de Sainte-Geneviève. — Le duc de Mayenne renoue des négociations avec Philippe II. — Complot contre la vie du roi. — Le roi écrit au Pape et députe vers lui le duc de Nevers. — Négociation du roi avec Duplessis-Mornay. — Négociation du roi avec Philippe II. — Prolongation de la Trêve. — Soulèvement des paysans dans quelques provinces. — Plusieurs seigneurs aspirent à se rendre indépendants. — Agitation à Paris. — Il n'y a plus que deux partis en présence : le parti royaliste et le parti ligueur. — Polémique ardente. — Ecrits et pamphlets. — Le *Banquet du comte d'Arête* et le *Dialogue du Maheustre et du Manant*. — La satire *Ménippée*.

L'abjuration de Saint-Denis et la trêve qui s'en était suivie imposaient aux chefs de l'Union de nouveaux et difficiles devoirs. Non-seulement les Royalistes demandaient ouvertement la paix, mais beaucoup d'anciens ligueurs, trompés par l'apparence, s'étonnaient qu'on différât encore de conclure une pacification définitive; et cependant les chefs de l'Union, ainsi que nous l'avons déjà observé, ne pouvaient ni ne devaient consentir à reconnaître le roi avant qu'il eût donné des gages suffisants de la sincérité de sa conversion et qu'il eût reçu l'absolution du Souverain-Pontife. Les chefs avaient donc à lutter contre les entraînements irréfléchis de la foule, et chose toujours délicate ! à lui faire comprendre que, si ce qu'elle demandait était juste en soi, il n'était pas encore temps de l'accorder.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Les prédicateurs, il est vrai, s'efforçaient de leur venir en aide en montrant aux fidèles que la conversion du prince de Béarn n'était qu'une vaine hypocrisie à laquelle il ne fallait ajouter nulle créance; le docteur Boucher, entre autres, avait dès les premiers jours d'août prêché dans l'église de Saint-Merry une suite de sermons (1) où il établissait d'abord que toutes les circonstances de la conversion du roi de Navarre prouvaient qu'elle était feinte et simulée; en second lieu, que l'absolution donnée par l'archevêque de Bourges était nulle pour le fond comme pour la forme, car l'archevêque était sans droit pour absoudre un hérétique relaps, excommunié par une bulle du Saint-Père.

Cette argumentation du docteur ne manquait ni de force ni de solidité, mais, outre que sa parole était suspecte, parce qu'il était l'un des chefs du parti exalté, le désir du repos, qui était porté chez plusieurs jusqu'à la passion, empêchait que les avis les plus sages fussent entendus, et les bourgeois n'en continuaient pas moins de se rendre en foule à Saint-Denis pour y voir le roi, lorsqu'il se rendait à la messe, et même pour s'y entretenir avec lui quand l'occasion s'en présentait.

Un tel état de choses ne pouvait se prolonger sans compromettre la sûreté de la ville; le duc de Mayenne le comprit et résolut d'y pourvoir. Il commença par rendre diverses ordonnances par lesquelles 1° il défendait d'entrer et de sortir de la ville sans être muni d'un passeport; 2° enjoignait aux hôteliers de porter tous les jours aux

(1) Ces sermons ont été imprimés sous le titre de : *Sermons de la simulée conversion*.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

échevins le nom des personnes qu'ils logeaient, et aux bourgeois de faire pareille déclaration, si quelqu'un de leurs amis venait demeurer chez eux; 3° prescrivait de visiter soigneusement les voitures et chariots qui entraient dans la ville; 4° recommandait aux capitaines qui avaient la garde des portes, d'envoyer le matin reconnaître la campagne avant de lever le pont-levis; 5° interdisait enfin de tenir aucun propos au désavantage de l'Union et en faveur du parti contraire.

De plus, afin de montrer qu'il était décidé à réprimer tous les complots, de si haut qu'ils pussent venir, il fit arrêter l'abbé de Sainte-Geneviève, dont on avait intercepté une correspondance secrète avec les royalistes. Une commission composée de juges ecclésiastiques, et présidée par le légat, fut même nommée pour instruire l'affaire. Mais le prélat en ayant appelé comme d'abus devant le Parlement, le duc de Mayenne jugea prudent de le faire relâcher, sous prétexte qu'il était malade, et se contenta de lui intimer l'ordre de quitter Paris, à la condition qu'il se représenterait à la première réquisition.

En même temps qu'il montrait ainsi sa ferme intention de faire respecter son autorité dans la ville, le duc de Mayenne chercha à renouer des relations avec les ministres espagnols. Il avait trop formellement refusé l'élection de son neveu le duc de Guise, pour qu'il pût y revenir; il fit donc proposer celle de son propre fils, qui, dans ce cas, se marierait avec l'Infante. Il n'y avait rien de sérieux au fond dans un tel projet; le duc ne l'avait pas mis en avant lorsqu'il avait le plus de puissance et de crédit, il ne pouvait espérer le faire réussir en ce moment; mais c'était un expédient à l'aide duquel il voulait

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

entretenir les espérances des ministres de Philippe II, pour être en droit de réclamer leurs secours, s'il venait à en avoir besoin.

De son côté, le roi était vivement préoccupé du soin de recueillir de son abjuration tous les résultats qu'il était en droit d'en attendre. Un complot formé contre sa vie par un ancien soldat nommé Barrière (1), et découvert vers ce temps, sans qu'il y eût eu, il est vrai, de commencement d'exécution, ne pouvait qu'accroître son désir d'arriver à une conciliation générale.

Dès le 9 août, il avait écrit de sa main au Souverain-Pontife pour lui apprendre sa conversion, lui exprimer la ferme résolution où il était de persévérer désormais dans la foi catholique, et lui faire savoir que, pour en donner un plus assuré témoignage, il lui députerait avant peu une ambassade solennelle, composée de personnages de noble et haute qualité.

L'ambassade annoncée n'avait pas tardé, en effet, à se mettre en route. Le duc de Nevers en était le chef, Claude d'Angennes, évêque du Mans, Louis Séguier, doyen du chapitre de Paris, et un religieux de l'abbaye de Saint-Denis l'accompagnaient.

Le choix du duc de Nevers était le plus heureux que l'on pût faire. Ce seigneur, l'un des premiers de la cour de France, réunissait toutes les qualités qui semblaient devoir assurer le succès d'une telle mission. Son attachement à la foi catholique ne pouvait être mis en doute, et il était un de ceux qui avaient, en dernier lieu, le plus

(1) Barrière arrêté avait déclaré avoir renoncé à son projet, mais comme on avait trouvé sur lui un couteau long et fraîchement aiguisé, il n'en avait pas moins été condamné à mort et exécuté.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

contribué à la conversion du roi, en menaçant de le quitter s'il ne tenait pas sa promesse (1).

De plus, étant italien de naissance, il avait des relations d'amitié avec les princes d'Italie et la plupart des cardinaux. Cette dernière circonstance seule le rendait plus propre qu'aucun autre à triompher des obstacles que la négociation devait rencontrer.

On se rappelle que, dès l'année précédente, le roi avait député le cardinal de Gondi à Rome; que le Pape, après avoir d'abord refusé de le recevoir, avait fini cependant par lui accorder audience, et même par lui faire entendre que, si le prince se convertissait, il serait disposé à l'absoudre et à le reconnaître.

Depuis lors, un gentilhomme nommé Laclielle était parvenu également à se faire présenter au Souverain-Pontife, et à lui remettre une lettre du roi avec les instructions dont il était porteur.

En outre, un homme d'un grand mérite, Arnauld d'Ossat, secrétaire du cardinal d'Est, avait, en son nom propre, rédigé un mémoire où il réfutait l'opinion de ceux qui prétendaient que l'absolution ne devait pas être accordée au roi; et ce mémoire, mis sous les yeux du Pape, avait paru faire sur son esprit une impression favorable.

Le caractère d'ailleurs de celui à l'arbitrage duquel

(1) Le duc de Nevers était le troisième fils de Frédéric II, duc de Mantoue. Amené fort jeune en France, il avait été élevé à la cour de Henri II et s'était marié avec Henriette de Clèves, héritière des duchés de Nevers et du Réthelois. En possession de biens considérables, il en faisait le plus noble usage. C'est ainsi que, par un acte de 1573, confirmé en 1588, il avait fait une fondation à perpétuité pour marier tous les ans soixante jeunes filles pauvres de ses domaines.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

la cause devait être soumise garantissait que la décision, quoi qu'il arrivât, serait rendue avec maturité et sagesse.

Clément VIII joignait à la plus tendre piété un esprit ferme et élevé. Tout entier aux devoirs de sa charge, les exercices multipliés de dévotion auxquels il se livrait ne l'empêchaient pas de vaquer à un travail assidu. Il prenait connaissance par lui-même de toutes les affaires, et ne laissait à nul autre le soin de les diriger. Lié d'une étroite amitié avec saint Philippe de Néri, il s'inspirait de ses conseils comme de ses vertus. Son zèle pour la cause de l'Église était aussi ardent qu'éclairé; et, s'il étendait sa sollicitude à tous les pays de la chrétienté, il se sentait plus particulièrement touché des longues souffrances de l'Église de France, et ne désirait rien tant que d'y mettre un terme.

Il s'était fait rendre un compte exact du véritable état des choses; loin de s'en tenir aux rapports que lui adressait de Paris son légat le cardinal de Plaisance, il avait interrogé tous ceux dont il pouvait tirer d'utiles renseignements. Il n'ignorait pas que la cause royale était celle qui avait désormais le plus de chances de triompher; mais il savait aussi que les catholiques de France n'étaient pas tous encore disposés à reconnaître le chef de la maison de Bourbon, et, outre qu'il ne pouvait lui convenir de leur faire violence, il n'était pas lui-même assez édifié sur la sincérité du nouveau converti pour se hâter de prendre un parti.

Enfin la prudence l'obligeait à tenir compte des représentations du roi d'Espagne, et à ne pas irriter un prince puissant qui s'était fait, depuis près d'un demi-siècle, le

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

défenseur de la cause catholique en Europe, dont il y avait lieu sans doute de suspecter le désintéressement, mais qui, par cette raison-là même, ne devait être que plus ménagé.

Ceux donc qui étaient informés des vrais sentiments du Saint-Père prévoyaient que, s'il n'accordait rien en ce moment, il se garderait du moins d'opposer des refus qui pussent faire perdre espoir pour l'avenir.

Le duc de Nevers, en quittant la France, avait fait route par la Suisse et le pays des Grisons. Lorsqu'il fut arrivé à Peschiano, dans la Valteline, il y trouva le Père Antoine Possevin, jésuite, qui se présenta à lui avec un bref, ou plutôt une lettre de créance du Souverain-Pontife. Le duc ayant lu la lettre, le religieux lui dit qu'il avait charge de lui déclarer qu'il ne pourrait être reçu à Rome que comme Louis Gonzague, duc de Nevers, non comme ambassadeur du roi, en prenant soin d'ailleurs d'ajouter que Sa Sainteté se réjouissait de la conversion du prince son maître, et suppliait Dieu qu'elle fût « telle » qu'elle devait être (1). »

Le duc, sans se laisser déconcerter par ces paroles, remontra au religieux l'importance de l'affaire dont il s'agissait, et l'engagea à retourner à Rome en le priant de se charger des lettres qu'il écrivait au Pape et au cardinal Saint-Georges, son neveu, pour leur exposer les raisons qui devaient déterminer le Souverain-Pontife à le recevoir comme ambassadeur du roi. Puis, ayant pris congé de Possevin, il continua sa route et se dirigea sur Mantoue.

Arrivé dans cette ville, il vit de nouveau se présenter à

(1) *Mémoires du duc de Nevers*, t. II, p. 406.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

lui le P. Possevin, avec une lettre du cardinal de Saint-Georges (25 octobre), par laquelle ce dernier lui mandait que le Pape, persistant dans sa résolution, ne voulait pas le recevoir comme ambassadeur, quoique d'ailleurs il se pût assurer d'être *bien aimé* de Sa Sainteté.

Le duc, pénétrant la pensée du Saint-Père, et voyant bien que le refus qu'il faisait n'était pas absolu, prit le parti de continuer son voyage. Il n'était plus qu'à cinq journées de Rome lorsque le P. Possevin se présenta encore à lui avec une nouvelle lettre du cardinal Saint-Georges, qui lui faisait savoir que, s'il persistait à vouloir venir à Rome, il fallait du moins qu'il y entrât avec le moins d'appareil possible, et que, dans tous les cas, il n'y prolongeât pas son séjour au-delà de dix jours. Il eut avis, en même temps, que les cardinaux avaient défense de recevoir ses visites et de lui en faire.

Le duc, quoique blessé de ces marques de défiance, se détermina à poursuivre sa route et arriva à Rome le dimanche 21 novembre. Toutefois, pour se conformer, autant qu'il était en lui, aux vœux du Saint-Père, il y entra à la nuit tombante, en carrosse, et accompagné seulement de cinquante gentilshommes, par la porte *Angelica*, près de laquelle était son hôtel de la Rovère, non par la porte *del Populo*, où la foule l'attendait.

Dès le soir même de son arrivée, il obtint une audience, et fut introduit auprès du Pape, auquel il demanda tout d'abord que la durée de son séjour pût se prolonger au-delà de dix jours, et qu'il lui fût permis de voir les cardinaux, pour plusieurs desquels il avait des lettres du roi. Le Pape se contenta de répondre qu'il y aviserait.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Ensuite l'entretien étant tombé sur les affaires de France et sur la conversion du roi, le Pape déclara qu'il ne croyait pas pouvoir lui donner l'absolution, même dans le for de la conscience, *etiam in foro conscientiæ*.

Le duc ne releva pas cette parole, mais, continuant ce qu'il avait commencé à dire au sujet des fausses informations qu'on envoyait de Paris, il supplia Sa Sainteté de lui donner audience en présence de l'ambassadeur d'Espagne, des agents de la Ligue et des cardinaux, déclarant qu'il se faisait fort de confondre les ennemis du roi, et de les convaincre de mensonge sur beaucoup de faits qu'ils avaient publiés à Rome. Le Pape ne pouvait accéder à une telle proposition, mais il lui promit de le recevoir le mardi suivant, et de lui accorder une plus longue audience.

Le duc ne manqua pas de venir au jour fixé, et, profitant du temps qui lui était donné pour exposer au Pape dans tous les détails l'état des affaires de France, il s'efforça de lui remontrer que le triomphe du roi était désormais assuré, qu'il avait pour lui les trois quarts de la noblesse et plusieurs Parlements; que beaucoup de villes étaient prêtes à se déclarer en sa faveur; que la capitale était entourée de tous côtés par les troupes royales et n'avait pas les moyens de soutenir un second siége; que le duc de Mayenne était presque sans armée; qu'il ne fallait pas compter sur les Espagnols, dont la France d'ailleurs ne consentirait jamais à subir le joug. Ensuite il observa que Sa Sainteté devait se défier des rapports du cardinal de Plaisance, dont la partialité était manifeste. Enfin, il termina en disant que les catholiques du parti du roi s'étaient engagés par ser-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

ment à soutenir la couronne, et qu'ils s'y sentaient d'autant plus obligés maintenant, que Dieu, ayant exaucé leurs prières et leurs larmes, avait daigné ramener le roi en son Église, et « qu'à bonne et juste cause ils seraient » blâmés s'ils l'abandonnaient entre les mains de ceux de » la Ligue, ses cruels ennemis, le voyant entre les bras » de l'Église catholique. »

Le Pape, ému de ces dernières paroles, répondit aussitôt : « Ne dites pas que votre roi est catholique ; je ne » croirai jamais qu'il soit bien converti, si un ange du » ciel ne vient me le dire. Quant aux Catholiques qui » ont suivi son parti, je ne les tiens pas pour déser- » teurs et désobéissants de la Religion et de la cou- » ronne, mais ils ne sont qu'*enfants bâtards et fils de la* » *servante*. Au contraire, ceux de la Ligue sont les vrais » enfants légitimes, les vrais arcs-boutants, et même les » vrais piliers de la Religion catholique. »

Ce blâme infligé à la conduite des Catholiques du parti royal, cette haute et sympathique approbation donnée à ceux de la Sainte-Union, offensèrent le duc de Nevers, qui répliqua au Pape avec quelque vivacité, sans manquer toutefois au respect qu'il lui devait.

Avant de se retirer, le duc demanda que les prélats qu'il avait amenés avec lui, l'évêque du Mans, le doyen Louis Seguier et dom Gobelin, fussent admis à l'audience de sa Sainteté, pour qu'ils pussent lui exposer les motifs de la mission dont ils étaient chargés. Mais le Pape lui répondit qu'il ne pourrait les recevoir que lorsqu'ils se seraient présentés d'abord devant le cardinal de Sainte-Severine, chef de l'inquisition. Le duc considéra cette

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

exigence comme injurieuse pour ses collègues et ne voulut pas les y soumettre.

Ce fut là le sujet de difficultés nouvelles; pendant plusieurs jours, de nombreux pourparlers eurent lieu à cette occasion entre le duc et les cardinaux, mais on ne put s'entendre, et les prélats français se virent obligés de quitter Rome à la hâte, en laissant leurs bagages, que l'on mit sous scellés.

Cependant le duc de Nevers demanda une nouvelle audience qui lui fut accordée. Catholique sincère, il ne voyait dans le Pontife que le Père commun des fidèles, de qui il avait à solliciter un pardon pour le roi son maître; il ne craignit donc pas d'avoir recours aux supplications et aux prières. S'étant jeté à ses pieds il le conjura par les plus puissants motifs de recevoir dans le giron de l'Eglise un roi pénitent, prêt à se soumettre à toutes les satisfactions qu'il plairait au vicaire de Jésus-Christ de lui imposer, pourvu qu'il obtînt l'absolution.

Le Pape le releva avec bonté et lui dit de s'asseoir, mais en même temps il lui remontra de nouveau qu'il ne pouvait, sans manquer à ses devoirs, lui accorder sa demande. Le duc alors lui remit, les larmes aux yeux, une lettre du roi, dont il était porteur, avec un mémoire où se trouvaient reproduits tous les motifs qu'il avait fait valoir; puis, se retirant, il supplia le Pape d'en prendre lecture et de lui faire enfin connaître sa dernière résolution.

Le terme de dix jours était expiré, et le duc se préparait à quitter la ville, lorsqu'il reçut l'avis qu'il pourrait prolonger son séjour jusqu'au commencement de jan-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

vier; il en profita pour faire de nouvelles démarches et parvint à se rendre favorables quelques cardinaux qui ne craignirent pas d'en exprimer tout haut leurs sentiments. Mais le Pape en ayant été informé fit taire les discours qui se tenaient à ce sujet, et ayant convoqué un consistoire le 20 décembre, il y justifia sa conduite en remontrant qu'il n'avait agi que selon les règles de la sagesse et de la prudence.

Le duc de Nevers désespéra dès-lors du succès de sa mission; il eut encore toutefois une dernière entrevue avec le Pape, mais sans plus de succès que précédemment, et au bout de peu jours il quitta Rome pour se retirer à Venise où il attendit de nouvelles instructions.

Ainsi la réconciliation du roi avec le Saint-Siége se trouvait encore ajournée. Le prince ne s'en montra pas ému outre mesure, ou du moins il sut contenir l'expression du mécontentement qu'il en ressentait. Plein de fougue sur le champ de bataille, il était patient dans le conseil, et la politique de temporisation, qu'il avait suivie jusque là, lui avait trop bien réussi pour qu'il voulût s'en départir; il se résigna donc dans l'espoir que les circonstances ne tarderaient pas à devenir plus favorables. Il savait d'ailleurs que le grand point pour lui désormais était de gagner du terrain en France, c'est-à-dire de réunir sous son obéissance le plus de villes et de provinces qu'il pourrait, car il ne doutait pas que ce que le Pape attendait surtout pour se prononcer, c'était de savoir quel effet sa conversion produirait sur les esprits.

En même temps qu'il sollicitait à Rome son absolution,

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

le roi s'efforçait de calmer l'irritation des chefs du parti protestant dont l'attitude menaçante continuait à l'inquiéter. Duplessis-Mornay, l'un des plus considérables d'entre eux, avait été longtemps son secrétaire et son principal conseiller; mais, trop attaché à l'huguenotisme pour voir avec indifférence la conversion de son ancien maître, il s'était retiré depuis quelque temps. En vain le prince lui avait adressé lettre sur lettre pour l'engager à revenir, il s'obstinait à garder le silence. « Monsieur » Duplessis, lui écrivait-il le 18 août, je suis las de vous » écrire toujours une même chose, je désire infiniment » de vous voir, même avant la venue des députés, pour » des raisons que je ne puis vous écrire. Venez, venez, » venez, si vous m'aimez (1). »

Duplessis se décida enfin à répondre, mais sa lettre était pleine d'amertume et de reproches; il osait rappeler au prince qu'il devait sa couronne aux Protestants ses anciens coreligionnaires *qui l'avaient tiré des montagnes du Béarn pour le porter sur le trône de France* et que cependant il venait d'abandonner dans un intérêt politique; il ne lui cachait pas les craintes que sa conversion avait inspirées, l'intention que plusieurs manifestaient d'élire un nouveau chef : « Je ne puis vous céler, lui disait-il en » terminant, que les esprits sont agités, passent de l'es- » poir du bien à l'attente du mal; de la longue et inutile » patience en la recherche du remède. Et vous, sire, nous » le savons bien, vous n'êtes sans alarme, vous ne pren- » drez plaisir de leur voir prendre un protecteur, vous » seriez jaloux s'ils s'adressaient ailleurs qu'à vous.

(1) *Mémoires de Duplessis-Mornay*, t. V, p. 527.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» Sire, voulez-vous bien leur ôter l'envie d'un protec-
» teur? ôtez-en la nécessité. Soyez-le donc vous-même;
» continuez sur eux ce premier soin, cette première af-
» fection, etc. »

Ce n'était pas là sans doute une déclaration de guerre, mais c'était une menace qui mettait le prince dans un embarras d'autant plus grand qu'il ne pouvait accorder aux Protestants leurs demandes sans se compromettre auprès des Catholiques. Pour se tirer de ce pas difficile il autorisa les églises protestantes à s'assembler et à élire des députés qui devaient lui faire connaître leurs doléances et leurs vœux, et qui en effet vinrent le trouver à Mantes le 12 décembre. L'accueil qu'il leur fit fut plein de caresses; il leur dit qu'il avait désiré les réunir autour de lui, d'abord pour les assurer que sa conversion n'avait rien diminué de l'affection qu'il avait toujours eue pour eux, ensuite parce que, devant bientôt peut-être traiter avec les chefs de l'Union, il voulait connaître les vœux des Protestants, afin que rien ne fût fait à leur préjudice; enfin parce qu'ayant entendu dire que plusieurs d'entre eux se plaignaient, il tenait à leur montrer qu'il serait toujours disposé à les satisfaire.

A la suite de cette conférence il nomma une commission composée de Catholiques et de Protestants, sur l'avis conforme de laquelle il ordonna : 1° que des lettres de jussion seraient envoyées à tous les Parlements pour vérifier de nouveau l'Edit de Poitiers; 2° que l'exercice de la religion prétendue réformée aurait lieu dans les villes et autres lieux que les Calvinistes avaient pris depuis le commencement des troubles jusqu'à la trêve faite par Henri III; 3° que l'exercice de la religion catholique

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

serait rétabli dans tous les endroits où il avait cessé. Ces conditions, qui n'avaient d'ailleurs rien de définitif, ne satisfirent pas entièrement les Calvinistes; mais, pour le moment, ils durent s'en contenter.

Le roi poursuivait aussi en ce moment une négociation avec Philippe II. La chose pouvait surprendre. Le roi de Navarre et le roi d'Espagne étaient en effet des adversaires dont les prétentions semblaient à jamais inconciliables. De plus, Philippe II avait toujours affecté de parler du prince de Béarn avec un dédain injurieux. C'était de lui cependant qu'étaient venues les premières ouvertures. Philippe II ne pouvait renoncer au projet de placer sa fille sur le trône de France; il avait voulu d'abord la faire élire reine seule et sans conditions, puis conjointement avec un prince français ou étranger. Ces diverses combinaisons ayant échoué, il pensait maintenant à la marier au roi de Navarre lui-même devenu roi de France, et il avait fait faire au prince des propositions en ce sens. Celui-ci (1), sans se faire illusion sur le peu de solidité d'une pareille offre, n'avait pas voulu la repousser, et il avait chargé un de ses agents de se rendre en Espagne pour suivre l'affaire de plus près. « C'est peut-» être, avait-il dit au sieur de La Varenne en lui donnant » ses instructions, c'est peut-être une ruse du roi d'Es-» pagne pour tenir en suspens ceux qu'il estime être » prêts de l'abandonner en France; néanmoins il n'y a

(1) Le roi était marié avec Marguerite de Valois, mais outre qu'il n'en avait jamais eu d'enfants et ne vivait plus avec elle, on savait qu'il y avait eu dans la célébration de son mariage des irrégularités qui pouvaient en entraîner la nullité, et qui, en effet, le firent casser quelques années plus tard.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» pas de mal que vous écoutiez tout ce qu'il vous dira, » et puis sur cela nous jugerons de ce qu'il faudra faire. »

La Varenne était donc parti pour l'Espagne, où il avait eu plusieurs entrevues avec Philippe II, et même avec l'Infante; mais il n'avait pas tardé à reconnaître qu'il n'obtiendrait rien, et il était bientôt revenu en France.

L'affaire en devait rester là; mais elle s'ébruita. La Varenne, désireux de se donner de l'importance, n'avait pas su s'en taire, et les Protestants en conçurent d'assez vives alarmes. « Je vous disais, écrivait Duplessis-Mornay » au duc de Bouillon, le 18 septembre, je vous disais » que, pour s'en échapper, on proposerait le mariage » d'Espagne. C'était alors devination, maintenant his- » toire; car La Varenne a passé par ici s'allant embar- » quer à La Rochelle pour passer en Espagne, conduit » par un gentilhomme de Bernardin de Mendozza, qui » même a fait cette ouverture. Il a charge de *rapporter le* » *portrait de l'Infante*, la voir de la part du roi, pro- » poser qu'un grand y soit envoyé, si le roi d'Espagne » le trouve bon (1), etc. »

Les princes alliés du roi de Navarre se montrèrent aussi fort offensés. « Cela, dit Sully, pensa causer de » grandes altercations du côté d'Angleterre, des Pro- » vinces-Unies et des princes d'Allemagne alliés de la » France, et y eut grande peine à les dissuader qu'en ce » voyage le roi n'eût eu dessein de traiter, sans eux ni » leur sceu, quelque chose avec le roi d'Espagne sur le » point de la catholicité, afin de se séparer d'eux après, » et de les abandonner (2). »

(1) *Mémoires de Duplessis-Mornay*, t. V, p. 563.
(2) *Économies royales*, t. I, p. 121.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Cette tentative de rapprochement entre deux adversaires déclarés était néanmoins peu sérieuse; elle n'avait d'importance que parce qu'elle pouvait être considérée comme un nouveau symptôme du sentiment général qui portait les esprits à se concilier.

La conclusion de la trêve entre les deux partis, prorogée ensuite d'un commun accord jusqu'au 1er janvier 1594, avait eu pour résultat de suspendre les hostilités dans toutes les provinces. Mais pendant la première partie de l'année, la guerre s'y était continuée, d'ailleurs sans incidents remarquables, sauf en Périgord, en Limousin et en Poitou. Dans ces dernières contrées, elle y avait pris presque le caractère d'une guerre sociale. Les paysans, à l'instar de ceux de Normandie, quatre années auparavant, s'y étaient soulevés et avaient commis toutes sortes d'excès.

Les hommes de la campagne, demeurés pour la plupart fermement attachés à la foi catholique, s'étaient peu mêlés à la lutte des partis, mais leurs souffrances n'en avaient pas été moins vives; les champs qu'ils cultivaient étaient sans cesse exposés aux ravages des gens de guerre, et souvent ils avaient vu périr, en un seul jour, le fruit des labeurs de toute une année. Les seigneurs et les gouverneurs de châteaux les rançonnaient à merci, lorsqu'ils avaient besoin d'argent ou de vivres; leur longue patience avait fini par se lasser et ils s'étaient levés en grand nombre, déclarant qu'ils ne voulaient plus payer l'impôt; mais, comme il arrive toujours, au lieu de se contenter de demander justice, ils s'étaient laissés emporter à tous les désordres, massacrant ceux qu'ils considéraient comme les auteurs de leurs maux et pillant leurs châ-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

teaux. On les appelait *croquants*, parce qu'ils *croquaient*, c'est-à-dire mangeaient et buvaient tout ce qu'ils trouvaient dans les maisons des gentilshommes. Ces ravages se prolongèrent pendant plus de deux années, et il fallut que la noblesse rassemblât toutes ses forces pour réduire les rebelles. Beaucoup périrent dans des combats acharnés; les autres se soumirent, et profitèrent de l'amnistie qui fut plus tard accordée.

Ailleurs, la continuation de la guerre avait inspiré à plusieurs seigneurs la pensée ambitieuse de distraire à leur profit une partie du territoire national.

En Provence, le duc d'Épernon servait moins la cause royale que la sienne propre, et aspirait ouvertement à s'y créer une principauté indépendante.

Instruit de ses menées, le roi avait chargé Lesdiguières d'agir contre lui. Lesdiguières ayant accepté la mission, avait gagné les gouverneurs en leur montrant des lettres du roi qui lui donnaient tout pouvoir, obtenu même le concours des chefs de la Ligue, qui le lui avaient prêté par haine de d'Épernon, et avait enfin si bien mené l'affaire qu'à un même jour, le 20 novembre, toutes les villes avaient mis dehors les garnisons gasconnes du duc d'Épernon aux cris de : *Vive le roi! vive la liberté!* Mais la fin n'avait pas répondu au commencement. Au lieu d'interdire l'entrée de la Provence au duc dépossédé, ainsi qu'il eût été facile de le faire, on l'avait laissé pénétrer de nouveau dans le pays à la tête d'une armée, et bientôt il s'était senti assez fort pour aller mettre le siége devant Aix. Nous verrons ce qu'il en advint l'année suivante.

De son côté le duc de Nemours, gouverneur du Lyon-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

nais pour la Ligue, travaillait également à s'y rendre indépendant; mais le peuple de Lyon ne s'était pas montré non plus disposé à le tolérer.

Divers actes du duc de Nemours avaient suffisamment révélé ses desseins; il avait destitué arbitrairement les magistrats pour en nommer d'autres à sa dévotion, avait fait élever des retranchements dans l'intérieur de la ville, fait venir de nouvelles troupes, appelant de préférence les gentilshommes étrangers à la province, s'était rendu maître des principaux postes et parlait même de bâtir deux citadelles qui domineraient la cité.

Avertis par toutes ces circonstances, les bourgeois se tenaient sur leurs gardes. Lors donc que dans le courant de septembre le duc, jugeant le moment opportun, avait tenté de mettre ses projets à exécution, les bourgeois s'étaient levés en armes, avaient dressé des barricades dans toutes les rues et fait le duc lui-même prisonnier.

Du reste, loin de vouloir abuser de leur triomphe, les bourgeois avaient aussitôt remis le pouvoir entre les mains de l'archevêque, et publié un manifeste dans lequel, après avoir exposé tous les actes de tyrannie du duc de Nemours, ils déclaraient en terminant : « Que ce » qu'ils avaient fait était pour demeurer plus fermes que » jamais en la défense de leur religion, pour s'unir » comme auparavant à la Sainte-Union, *pour ne se dé-* » *membrer du corps de cette belle et puissante monarchie*, » pour rétablir l'honneur et la dignité des lois fondamen- » tales du royaume, pour retrancher et réformer les abus » et les excès qui s'étaient glissés en la police, pour faire » respirer leur ville après tant d'oppression, bref pour le » service de la Religion et de l'État, et par conséquent

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» pour rendre à M. de Mayenne, en leur ville et province,
» la puissance et l'autorité qu'il y devait avoir, en atten-
» dant qu'il plût à Dieu leur donner un roi vraiment ca-
» tholique, agréable au Pape et aux Etats du royaume (1). »

A Paris, l'agitation allait croissant chaque jour. Il n'y avait plus désormais que deux partis en présence, le parti de la paix et celui de la résistance; le parti de ceux qui, se déclarant satisfaits par la conversion du roi, voulaient qu'il fût immédiatement reconnu, et le parti de ceux au contraire qui, à l'exemple du duc de Mayenne et des autres chefs, refusaient de déposer les armes avant que le prince eût été relevé de l'excommunication prononcée contre lui par le Saint-Siége. Les anciennes dénominations même avaient changé; on était Royaliste ou Ligueur sans nuance intermédiaire, et nul ne pouvait éviter de se prononcer, car la question était partout discutée et débattue dans les conciliabules des bourgeois, dans les chaires des églises, sur les places publiques et jusque dans les halles. On parlait peu, il est vrai, d'en appeler de nouveau à la force des armes, mais la polémique par la voie des écrits ou de la parole était vive et ardente comme à la veille d'une crise, dont tous pressentaient le prochain dénoûment. Les partisans du roi gagnaient du terrain, mais les Ligueurs le leur disputaient pied à pied. Les libelles succédaient aux libelles, et, pour rendre compte de l'état de l'opinion, nous ne pouvons mieux faire que de nous arrêter un moment sur quelques-uns des écrits qui furent publiés pendant les derniers six mois de cette année 1593; nous y trouverons

(1) *Palma Cayet*, t. I, p. 510.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

l'écho parfois éloquent de tout ce qui se pensait et se disait alors des deux parts.

Parmi les écrits que les hommes de l'Union publièrent pour la défense de leur cause, deux surtout, le *Banquet du comte d'Arête* et le *Dialogue du Maheustre et du Manant*, excitèrent à un haut degré l'attention, parce qu'ils renfermaient à la fois une justification de tout ce qui s'était fait dans le passé, et une discussion approfondie des motifs que l'on pouvait mettre encore en avant pour refuser de reconnaître la royauté du chef de la maison de Bourbon.

L'auteur du *Banquet du comte d'Arête* était Louis d'Orléans, avocat général au Parlement de Paris depuis l'établissement de l'Union. Longtemps lié avec les Seize, il s'était séparé d'eux lors de l'attentat contre le président Brisson, qu'il avait énergiquement flétri. Nommé ensuite député aux Etats, il avait été du nombre de ceux qui s'étaient montrés peu disposés à traiter avec le roi. L'abjuration de Saint-Denis ne l'avait pas convaincu, et il avait pris la plume pour établir : 1° que la conversion du prince n'était pas sincère ; 2° que l'absolution qu'il avait reçue de l'archevêque de Bourges était nulle. Nous n'essaierons pas de reproduire son argumentation qui différait peu de celle du docteur Boucher dans ses sermons de la *simulée conversion ;* nous en transcrirons seulement quelques traits, pris çà et là dans l'ouvrage.

L'auteur supposait que des seigneurs, des dames et quelques prélats, réunis à la campagne dans un château du *comte d'Arête*, devisaient ensemble sur la conduite que les Catholiques devaient tenir à l'égard du roi de Navarre. Le cadre était ingénieusement tracé, et la grâce

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

enjouée de la forme tempérait la sévérité du fond, sans nuire à l'enchaînement de la pensée. Les vers s'y mêlaient à la prose.

Parmi les personnages mis en scène se trouvait une jeune fille de dix à douze ans qui entrait en chantant le refrain suivant :

Je suis bien jeune et plus tendrette
Que n'est le bois de la coudrette,
Mais je vous dis sans fiction
Que celui qui n'aura envie
Pour la Ligue espandre sa vie
N'aura pas mon affection.

Sans elle le peuple de France
Gémissait sous la violence
Et perdions la religion.
Celui donc qui n'aura envie
Pour la Ligue espandre sa vie
N'aura pas mon affection.

Puis, un des interlocuteurs, prenant la parole, énumérait successivement les raisons qui rendaient suspecte la foi du nouveau converti, parmi lesquelles il n'oubliait pas de mentionner celles tirées de ses mœurs licencieuses et de ses changements antérieurs de religion. « Ceux de son » parti, ainsi s'exprimait-il, le tiennent pour un perfide, » pour un écervelé, pour un taquin, pour un faquin, pour » un méchant, pour un athée, pour un homme perdu de » tous vices, pour un vrai diable, et vous le louez et en » faites un saint par-dessus saint Louis! Je voudrais bien » leur demander comment la religion est assurée en sa » main ; car il y a trente-six ans et plus que toujours il » cherche de la dévorer. Il était baptisé catholique, de- » puis il s'est fait hérétique ; il redevint catholique à la

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» Saint-Barthélemy ; le voilà aujourd'hui catholique ; ne » sera-t-il pas demain hérétique ?

» De quel étroit lien tiendrons-nous arrêtée l'incon- » stante façon de ce nouveau Protée ! Je ne puis que je » vous die un quatrain qu'on m'a donné sur ce sujet et » que je ne vous fasse part de la réponse qui est à propos » de mon discours, car les Politiques disaient :

La couronne appartient à Henri de Bourbon,
Il n'y a qu'à tenir, il n'est plus hérétique.
Qu'en dites-vous, ligueurs? vous n'avez pas du bon;
Il faut ployer sous lui puisqu'il est catholique.

Réponse.

Si catholique il est, jamais nul de nos rois
Ne le fut tant que lui ; non pas saint Louis même,
Car ils ne l'ont été chacun d'eux qu'une fois,
Et Henri de Bourbon l'est jà pour la troisième.

La justesse de l'épigramme en faisait la force. La facilité avec laquelle le prince avait si souvent changé de religion n'était pas en effet le motif le moins sérieux que les Catholiques pussent alléguer pour justifier leur résistance.

L'auteur du *Dialogue du Maheustre et du Manant*, Rolland, conseiller aux Monnaies et l'un des Seize (1), s'était placé à un point de vue plus général et plus élevé : il n'examinait pas seulement la question de la récente conversion du roi de Navarre, il embrassait tout le mouvement religieux et politique des dernières années, en exposait les principes et en racontait l'histoire, jugeant avec impartialité, autant du moins qu'il se pouvait en un

(1) Quelques-uns ont attribué cet écrit à Cromé.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

pareil moment, les hommes et les choses, sans dissimuler les fautes de son propre parti.

La discussion, conduite avec art et méthode dans un style ferme et précis, était inspirée toujours par un sentiment profond de foi catholique.

La forme même que l'auteur avait choisie, lui permettait d'user d'une grande liberté dans l'appréciation des personnes et des faits. Il supposait qu'un gentilhomme royaliste le *Maheustre*, et un bourgeois de la Ligue le *Manant*, s'étant rencontrés se mettaient à disserter sur les affaires. Le dialogue commençait ainsi :

« Le Maheustre (*le royaliste*). Qui vive ?

» Le Manant (*le ligueur*). Qu'est-ce à dire, Qui vive ? Je n'entends point ce langage.

» Le Maheustre. Réponds à ce que je te demande : Qui vive, de quel parti es-tu ?

» Le Manant. Je suis catholique.

» Le Maheustre. Mais es-tu du parti du roi, ou des princes de Lorraine ?

» Le Manant. Vous me demandez trop de qualités ; je ne saurais dire autre chose, sinon que je suis catholique, vivant en la religion de mes pères.

» Le Maheustre. Si faut-il que tu parles français et que je sache quel parti tu tiens.

» Le Manant. Je ne sais quel parti vous voulez que je vous déclare : je dis que je suis catholique, est-ce pas assez vous déclarer quel je suis ? Il n'y a que deux partis au monde, l'un de Dieu, l'autre du diable, tellement que vous disant que je suis catholique, c'est vous dire que je suis du parti de la cause de Dieu.

» Le Maheustre. Tout le monde dit qu'il est catholi-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

que, mais les uns suivent le roi et lui obéissent comme vrai héritier de la couronne de France, les autres se sont ligués au contraire, et suivent les princes de Lorraine; de quel côté es-tu rangé?

» Le Manant. Cette question est trop haute pour moi; expliquez-vous plus amplement, afin que je vous entende, et me dites quel parti vous suivez, et puis je vous dirai ce qu'il m'en semble.

» Le Maheustre. Tu es un ligueur, parle à l'ouvert.

» Le Manant. Je suis ligueur de la Ligue en laquelle j'ai été baptisé, nourri, et enseigné par l'Eglise catholique, apostolique et romaine, en laquelle je veux vivre et mourir moyennant la grâce de mon Dieu.

» Le Maheustre. Ce n'est pas répondre à ce que je demande, savoir si tu suis le parti du roi, ou celui des princes de Lorraine.

» Le Manant. Je suis ma religion et les princes qui en sont, et qui la soutiennent.

» Le Maheustre. Tu es un vrai manant de ligueur.

» Le Manant. Et vous, vous êtes Maheustre.

» Le Maheustre. Tu m'injuries, moi qui suis gentilhomme et homme d'honneur.

» Le Manant. Or, Monsieur, puisque vous dites que vous êtes gentilhomme, devisons honnêtement et sans injure ce que nous sommes, et parlons sans passion.

» Le Maheustre. Je le veux bien, tu me sembles assez honnête homme.

» Le Manant. Je suis trop honnête et profitable pour vous autres, messieurs les gentilshommes, je voudrais bien ne vous être si agréable de la façon que vous le prenez.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» Le Maheustre. Laissons les plaintes, venons aux partis. Pourquoi n'obéissez-vous pas au roi?

» Le Manant. Parce qu'il ne peut être légitime roi, étant, comme il est, hérétique, sacramentaire, relaps et excommunié (1). »

Le caractère essentiellement catholique de la Ligue étant ainsi nettement déterminé, l'auteur prenait soin, avant d'entrer dans le débat, de bien poser la question et de montrer que les Catholiques n'étaient pas les agresseurs, qu'ils ne faisaient au contraire que se défendre et avaient, pour parler le langage du droit, l'action possessoire.

« Le Manant. Moi, je ne suis pas demandeur, je ne fais que défendre mon droit et la possession de ma religion.

» Le Maheustre. Si vous n'êtes demandeurs, pourquoi vous êtes-vous ligués et pris les armes contre votre roi, et criez incessamment après nous et nous injuriez?

» Le Manant. Nous sommes en possession d'être catholiques, et d'avoir un roi chrétien catholique et fils aîné de l'Eglise, et de ne reconnaître pour roi aucun qui soit hors d'icelle, et pour ce, nous avons pris les armes pour défendre notre religion, empêcher la tyrannie, et garder notre possession.

» Le Maheustre. Vous êtes donc demandeurs pour chasser, ce dites-vous, l'hérésie et la tyrannie?

» Le Manant. Ce n'est pas se rendre demandeur, que de repousser une entreprise d'hérésie et tyrannie, c'est se défendre du mal pour soutenir la *liberté honnête qui de tout temps nous est acquise*, tant à la conservation de la

(1) *Preuves de la Satire Menippée*, t. III, p. 367, édit. de 1726.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

religion que de nos franchises et priviléges : c'est l'hérétique, c'est l'athéiste, c'est l'ambitieux, c'est le tyran, c'est l'hypocrite, qui sont les vrais demandeurs, car ils veulent entreprendre contre l'établissement des choses saintes, lois civiles et liberté du peuple ; c'est doncques à vous à dire ce que vous demandez, et à moi à vous répondre et m'en défendre.

» Le Maheustre. Pourquoi faites-vous difficulté de découvrir votre intention, et faire votre demande ?

» Le Manant. Parce que je ne demande rien et ne fais que défendre ce que mes pères m'ont acquis (1). »

Le *Maheustre* se décide donc à prendre le premier la parole, et il expose que le parti royaliste a pris les armes : 1° parce que le roi est légitime héritier du trône de France, en vertu de son droit de naissance ; 2° pour empêcher une violence populaire qui veut détruire la noblesse et fonder une démocratie ; 3° pour chasser l'Espagnol.

Le débat s'engage sur ces trois points. Le *Manant* oppose d'abord que le roi de Navarre est hérétique, l'abjuration de Saint-Denis étant nulle à ses yeux, et que le peuple a le droit de refuser de le reconnaître, car la royauté en France est élective autant qu'héréditaire.

« Le Manant. On vous dit qu'un hérétique (2) sacramentaire par les lois générales de la chrétienté, et spécialement de France, est inhabile à succéder, et que, par son crime, il a fait aliénation du droit qu'il pouvait avoir à hériter en tous royaumes et souverainetés. Cette

(1) *Preuves de la Satire Ménippée*, t. III, p. 377, édit. de 1726.
(2) *Id.*, p. 380.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

maxime a été observée : que tant s'en faut qu'on introduise un idolâtre ou un hérétique pour dominer sur le peuple de Dieu et son Église, qu'au contraire, pour leurs vices particuliers, on les chasse et on les dépossède ; à plus forte raison l'on ne les peut introduire..... D'autant que les couronnes et royaumes chrétiens ne sont héréditaires, mais électifs, selon les constitutions divines et humaines, et le royaume de France n'est acquis par succession, *ains par la force de la loi du peuple, qui l'élit et le donne au premier mâle capable de la couronne et habile au sacre ;* mais, outre cela, il ne suffit, pour approuver un roi, qu'il soit seulement le plus proche de la lignée pour y succéder, mais qu'il *soit de la qualité et condition nécessaires à cet effet.* Car nous avons vu plusieurs qui étaient les plus proches à succéder à la couronne, qui toutefois n'y ont succédé pour leur incapacité et indignité..... Tellement qu'il ne suffit d'alléguer la proximité du lignage, mais faut qu'il en soit capable, au moins qu'il *ne soit point contraire aux lois fondamentales :* la première desquelles est que le roi soit très-chrétien et catholique, et qu'il jure de conserver l'Église catholique, apostolique et romaine jusques à son sang. Or, est que le roi de Navarre est un hérétique relaps et excommunié, etc. »

Le *Manant* s'exprime ailleurs (1), sur le même sujet, en ces termes :

« LE PEUPLE FAIT ET CRÉE LES ROIS POUR LEUR OBÉIR EN CHOSES SAINTES, CIVILES ET RAISONNABLES, selon qu'eux-mêmes jurent et promettent à leur peuple ; et n'avons

(1) *Preuves de la Satire Ménippée*, t. III, p. 409, édit. de 1726.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

jamais pris plus grand plaisir que d'obéir à nos rois, prier pour eux et les honorer ; mais s'ils se convertissent en hérétiques, hypocrites ou tyrans, nous ne les connaissons pas pour rois, mesmement quand il y va du hasard de la religion et de l'honneur de Dieu, que nous préférons à toutes autres puissances humaines, telles qu'elles soient. NOUS OBÉISSONS AUX ROIS ET NON AUX TYRANS, et vous autres vous soutenez la tyrannie, parce qu'elle vous fait vivre et nous détruit. »

Quant au second reproche que le *Maheustre* adressait aux Ligueurs de vouloir détruire la noblesse pour fonder une démocratie, le *Manant* s'en défendait et déclarait que s'il avait plus de sympathie pour le peuple que pour la noblesse, c'était parce que le peuple avait, mieux que la noblesse, pris la défense de la cause catholique.

Sur le troisième chef, à savoir : que les Ligueurs voulaient soumettre la France au roi d'Espagne, le Manant répondait que si l'Union avait reçu le secours des Espagnols, le roi de Navarre avait eu celui des Anglais, qui étaient les anciens ennemis de la France : « Les Espa-
» gnols et Italiens, disait-il, n'ont jamais été anciens en-
» nemis de la France, ains les Anglais et leurs sembla-
» bles hérétiques, qui sont ennemis de l'âme et des biens
» et veulent ruiner la religion et envahir l'Etat (1). »

Dans le cours de la discussion, l'auteur faisait l'éloge des Seize, mais traitait assez sévèrement le duc de Mayenne ; c'était, il est vrai, dans la bouche du Maheustre qu'il mettait les attaques dirigées contre le chef de l'Union, mais le Manant semblait y adhérer : « Dieu,

(1) *Preuves de la Satire Ménippée*, t. III, p. 560, édit. de 1726.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

disait-il, se vengera de telles impiétés. Notre secours est en Dieu, et malgré toutes les inventions, subtilités, déguisements et malices des hommes, sa volonté s'accomplira. »

Enfin, l'auteur du *Dialogue* terminait (1), comme il avait commencé, par une profession de foi catholique, et en remettant sa cause entre les mains de Dieu.

« Le Maheustre. Quel appui pensez-vous avoir, ni quelle assurance en vos brouilleries d'affaires? Quel chef avez-vous?

» Le Manant. Dieu.

» Le Maheustre. Quel secours avez-vous ou espérez-vous en avoir?

» Le Manant. Dieu.

» Le Maheustre. En qui avez-vous créance et fiance pour vous délivrer?

» Le Manant. En Dieu.

» Le Maheustre. Qui estimez-vous qui vous sauvera des mains et puissance du roi?

» Le Manant. Dieu.

» Le Maheustre. Comment pensez-vous faire quelque bon établissement? Qui le soutiendra?

» Le Manant. Dieu.

» Le Maheustre. Comment pensez-vous avoir un roi, vu la contradiction de vos princes? Qui vous le donnera?

» Le Manant. Dieu, etc. »

Ce livre, vive et éloquente expression des sentiments dont étaient animés les Catholiques restés fidèles à l'U-

(1) *Preuves de la Satire Ménippée*, t. III, p. 584, édit. de 1726.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

nion, servit mal cependant la cause à la défense de laquelle il était consacré. L'auteur, écoutant trop ses propres ressentiments, n'avait pas craint d'inculper la conduite du duc de Mayenne; et il ajouta ainsi aux divisions intestines dans le moment où le parti de la résistance avait le plus besoin d'unir et de rallier ses forces.

Le duc de Mayenne, irrité qu'on eût osé s'attaquer à sa personne, fit saisir chez les libraires les exemplaires mis en vente, et ordonna, le 13 décembre, que le scellé fût mis sur toutes les imprimeries, ce qui, remarque Lestoile, est une vraie procédure pour ne rien trouver, comme savent tous ceux qui sont du métier.

Le livre, en effet, n'en fut lu qu'avec plus d'avidité, même par les Royalistes; car Lestoile rapporte qu'ayant acheté un exemplaire un écu chez un libraire de la rue Saint-Jacques, il le revendit le lendemain à une dame trois écus, et qu'il y en eut qui furent payés jusqu'à dix écus.

Le Parlement voulut aussi se venger des attaques que l'auteur du *Dialogue* avait dirigées contre lui, et, le 19 décembre, il rendit une ordonnance en vertu de laquelle les deux imprimeurs, Rolin-Thierry et Lyon-Cavelat, furent appréhendés au corps.

Cette arrestation arbitraire causa dans la ville une extrême émotion, et le surlendemain, 21 décembre, les prédicateurs profitèrent de la fête de saint Thomas pour protester dans les chaires contre la conduite du Parlement. A Saint Jacques de la Boucherie, Guarinus s'écria : « que c'était la procédure la plus inique et tyran-» nique qu'on eût jamais vue; qu'on n'avait gardé aucune

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» forme de justice à leur emprisonnement, encore que » ce fussent des plus gens de bien et des meilleurs ca- » tholiques de la ville ; qu'il n'y avait plus de justice ; » que ce n'était que violence et tyrannie, etc. »

Le P. Commolet, jésuite, parla dans le même sens, mais avec plus de ménagement, et se contenta de demander que l'on priât Dieu de toucher les cœurs des juges pour qu'ils rendissent bonne et briève justice.

Bientôt l'affaire prit des proportions plus considérables. L'Université, qui était toute dévouée à la cause de l'Union, voulut intervenir, et se rendit en corps, accompagnée du légat du Saint-Père et du duc de Feria, auprès du duc de Mayenne pour lui demander la liberté des prisonniers.

Le duc, qui commençait à regretter d'avoir donné naissance au débat en faisant saisir l'ouvrage, déclina toute responsabilité dans le fait de l'arrestation, et s'excusa d'intervenir, en déclarant qu'il n'osait ni ne devait toucher à ce qui était du ressort de la justice.

L'embarras du chef de l'Union était extrême ; il voulait ménager le Parlement, et désirait plus encore contenter les Seize, de l'appui desquels il ne pouvait plus se passer. Pour calmer l'irritation de ces derniers et leur donner des gages de sa fermeté à défendre leur cause, il se décida à prendre quelques mesures contre les Royalistes.

En conséquence, il fit publier et crier à son de trompe sur les places publiques que, vu la cessation de la trêve, qui devait expirer avant peu, ceux du parti royal auraient à vider la ville dans trois jours, hormis les marchands. De plus, il envoya des billets d'exil au colonel

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

d'Aubray et à quelques-autres des plus compromis d'entre les Royalistes.

Mais ces mesures de rigueur rencontrèrent une vive opposition. Le temps n'était plus où les partisans de la paix craignaient de manifester leurs sentiments. Plusieurs capitaines de la garde bourgeoise, accompagnés de bon nombre de la même garde, se rendirent en corps au logis du lieutenant général pour lui demander la révocation de l'ordre d'exil du colonel d'Aubray, et le duc se vit obligé de faire signifier aux bourgeois que, s'ils ne se retiraient pas, il agirait contre eux par la force.

Le Parlement, de son côté, se prononça en faveur du colonel et de ses amis; toutes les chambres de la Cour furent convoquées pour prendre une délibération à ce sujet, et le président Lemaître qui, depuis l'arrêt du mois de juin dernier, ne laissait échapper aucune occasion de montrer son zèle royaliste, fit entendre des paroles menaçantes.

Le duc de Mayenne toutefois parvint pour le moment à conjurer l'orage; il exprima aux magistrats du Parlement son regret de sévir contre des hommes qu'il estimait, mais il leur représenta en même temps la nécessité où il était de donner cette satisfaction au parti opposé. Le Parlement se rendit à ces raisons et n'insista pas davantage, de telle sorte que le colonel d'Aubray, Passart et quelques autres se virent contraints de quitter Paris, selon l'ordre qu'ils en avaient reçu.

Les Royalistes, du reste, ne laissaient pas sans réponse les attaques de leurs adversaires. Parmi les écrits qu'ils publièrent vers ce temps, la Satire Ménippée fut celui qui

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

eut le plus de succès (1). Ce libelle, dont les premiers feuillets commencèrent à circuler peu après l'abjuration de Saint-Denis, renfermait une critique vive et mordante de la dernière assemblée des États. Les discours des principaux chefs de l'Union y étaient parodiés avec beaucoup de verve et d'esprit. Nul n'était épargné ; chaque personnage posait à son tour ; le duc de Mayenne, le cardinal de Pellevé, le légat, etc. Les bruits, vrais ou faux, répandus contre eux, y étaient soigneusement recueillis et habilement exploités. On ne s'en prenait pas seulement aux personnes, c'était la cause même de l'Union, celle de tout le parti catholique, dont l'histoire, depuis l'origine, était à dessein travestie et les actes livrés au ridicule. A quelques observations justes et vraies se mêlaient beaucoup d'assertions fausses et calomnieuses. En même temps qu'on prodiguait l'injure aux Catholiques, on célébrait les vertus de leurs adversaires et celles du roi, dont on allait jusqu'à justifier les mœurs licencieuses.

Les auteurs supposaient d'abord qu'il y avait eu une procession générale pour l'inauguration de la tenue des États, et en donnaient une description burlesque ; puis ils mettaient en scène les principaux personnages.

Le duc de Mayenne, comme de raison, prenait le premier la parole :

« Messieurs, disait-il en commençant (2), vous serez

(1) La *Satire Ménippée* était l'œuvre collective de plusieurs royalistes, qui, après en avoir arrêté le plan, s'en étaient distribué les différents rôles. Un chanoine de Rouen, Leroy, paraît en avoir tracé le cadre, et Pierre Pithou en a revu l'ensemble. Nicolas Rapin, Passerot et Florent Chrétien y avaient travaillé avec eux. Elle parut successivement et par morceaux détachés.

(2) *Satire Ménippée* (édit. Charpentier), p. 40.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» tous témoins que depuis que j'ay pris les armes pour la
» sainte Ligue, j'ay toujours eu ma conservation en telle
» recommandation que j'ay préféré de très-bon cœur
» mon intérêt particulier à la cause de Dieu qui saura
» bien se garder sans moi et se venger de tous ses enne-
» mys ; même je puis dire avec vérité que la mort de mes
» frères ne m'a point tant outré, quelque bonne mine
» que j'aye faict, que le désir de marcher sur les erres
» (errements), que mon père et mon bon oncle le cardi-
» nal m'avaient tracées, et dedans lesquelles mon frère
» le Balafré était heureusement entré. Vous savez qu'à
» mon retour de mon expédition de Guyenne, que les
» Politiques appellent incagade, je n'effectuai pas dans
» cette ville ce que je pensoy, à cause des traistres qui
» avertissoient le tyran leur maître ; et je ne tiray aucun
» fruit de mon voyage que la prise de l'héritière de
» Caumont, que je destinoy pour femme à mon fils ;
» mais le changement de mes affaires m'en fait à présent
» disposer autrement. »

Il continuait longtemps, sur ce ton, à rendre compte de sa conduite ; parlant de son attaque contre Tours, il disait : « Je dressay ceste puissante et glorieuse armée de
» vieux soldats aguerris, tous fraîchement esmoulus,
» que je menai avec un grand ordre et discipline tout
» droit à Tours, où je cuidai dire comme un César ca-
» tholique : *Je suis venu, j'ay vu, j'ay vaincu.* Mais ce
» fauteur d'hérétiques feit venir en poste le Biarnois, le-
» quel je ne voulus attendre de trop près, ny le voir en
» face de peur d'être excommunié ; et puis vous savez
» que la levée du siége de Senlis, où mon cousin cy
» présent a bien faict parler de luy, jointe à la défaicte de

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» Saveuse, me donnèrent couverture de tourner visage.
» Ce que je feis aussi volontiers que vous, Messieurs de
» Paris, le désiriez, et m'en requériez ardemment.....
» Je ne puis, Messieurs, je ne puis parler de cette ren-
» verse de fortune sans soupirs et sans larmes; car je
» seroy maintenant tout à fait, vous savez bien quoy
» (roi); au lieu qu'il me fallut aller quérir et mendier un
» maistre en Flandres, et ce fut là que je changeay ma
» couverture française en cape à l'espagnole, et donnay
» mon âme aux démons méridionaux, etc. »

Venait ensuite le cardinal de Pellevé, sur lequel on se plaisait surtout à jeter le ridicule : « Monsieur le lieute-
» nant, disait-il en s'adressant au duc de Mayenne, vous
» m'excuserez si, pour contenter cette docte assemblée
» et garder le décorum et la dignité du rang que je tiens
» en l'Église par la présidence de vous et des vôtres, je
» fais quelque discours en langage latin, auquel vous sa-
» vez qu'il y a longtemps que j'étudie, et en sçai presque
» autant que mon grand-père, qui fut un bon gendarme
» et un bon fermier, quant et quant soubs le roi Charles
» huitième; mais quand j'en aurai dit trois mots, je re-
» viendrai à vous et à vos affaires : je m'adresserai donc
» à vous, hommes illustres, *Atque ex tota Galliarum col-*
» *luvie electissimi, ut vobis intelligere faciam multa quæ*
» *gallica lingua satis non possunt exprimari*, etc.

» Je retournerai donc à vous, Monsieur le lieutenant,
» et vous diray que si j'eusse trouvé en France les affai-
» res avoir réussi selon les pratiques et intelligences que
» j'ay menées depuis vingt-cinq ans avec les Espagnols
» à Rome, je verrais maintenant feu Monsieur votre frère
» en ce trône royal, et aurions occasion de chanter, avec

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» le bon Patriarche : *Nunc dimittis ;* mais puisque ce » n'a pas été la volonté de Dieu qu'ainsi fust, patience ; » assez va qui fortune passe, etc. »

Après les harangues de l'archevêque de Lyon et de l'évêque de Senlis venait celle du sieur de Rieux, représentant de la noblesse, qui demandait, en finissant, la couronne de France pour lui-même : « Enfin, Messieurs, » disait-il, j'ai charge de la noblesse de vous remontrer » qu'il faut rabattre l'insolence de ces hoches brides et » avaleurs de frimas, et faire vos affaires pendant que » le temps est beau... Si la loi salique est entretenue, je » crains que M. le légat s'en fâche, et que l'Infante soit » en danger d'être tondue ; mais je m'en rapporte à » M. le lieutenant, qui saura bien rompre le coup et faire » la barbe à son neveu sans rasoir. Au demourant, s'il » faut élire un roi, je vous prie vous souvenir de moy » et de mes mérites. On m'a fait croire qu'il s'en est fait » autrefois de pires que moi. Les Lydiens (comme on » dit, car je ne sais quelles gens ce sont) en firent un qui » menait la charrue. Les Flamands firent un duc qui » estait brasseur de bière ; les Normands un cuisinier ; » les Parisiens un escorcheur : je suis plus que tous » ceux-là ; car mon grand-père était maréchal en Fran- » ce, ou de France, et s'il a gagné enfer (en fer), je ga- » gnerai paradis. Voilà M. de Saint-Paul, maintenant » comte de Rethélois, maréchal de l'Union et archevêque » de Reims, qui a bien son père, naguère demourant en » une cahuette couverte de chaulme près de Nangy... » A ce compte vous pouvez bien me faire roy, et ferez » bien, car je vous laisserai faire tout ce que vous vou- » drez. J'abolirai toutes ces mangeries de justice ; je

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» supprimerai tous les sergents, procureurs, chiqua-
» neurs, commissaires et conseillers, excepté ceux qui
» sont de nos amis ; mais il ne se parlera plus d'ajour-
» nements ny de saisies, criées et exécutoires, ny de
» payer ses dettes : vous serez tous comme rats en paille,
» et me suffira que m'appeliez : Sire ; vous y adviserez :
» pour le moins je sais bien que j'en vaux bien un
» autre : et vous en diroy davantage, sinon que je
» suis pressé d'aller exécuter mon entreprise sur
» Noyon (1), etc. »

Le représentant du tiers-état, le sieur d'Aubray, prenait la parole le dernier. Son discours était le plus long et le plus habilement tissu, le seul d'ailleurs où la question fût sérieusement traitée. Pierre Pithou en était l'auteur ; il avait mis à dessein en scène un député de la capitale, qui semblait ainsi parler au nom de toute la bourgeoisie parisienne.

Dans ce plaidoyer en faveur de la cause royale, d'un style ferme et nerveux, parfois éloquent, l'auteur traçait rapidement à son point de vue toute l'histoire de la Sainte-Union, qu'il prenait dès son origine et suivait pas à pas, ne se faisant faute de calomnier les intentions et de dénaturer les actes des Catholiques, attribuant tout le mal à la seule ambition des princes lorrains, du roi d'Espagne et des autres chefs. Surtout il se complaisait à peindre les longues souffrances du peuple.

Après un court préambule, il s'exprimait ainsi : « O
» Paris ! qui n'es plus Paris, mais une spélonque de
» bêtes farouches, une citadelle d'Espagnols, Wallons et

(1) *Satire Menippée*, p. 122.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» Neapolitains ; un asyle et seure retraite de voleurs, meur-
» triers et assassinateurs, ne veux-tu jamais te ressentir
» de ta dignité, et te souvenir qui tu as été, au prix de
» ce que tu es? Ne veux-tu jamais te guarir de cette fré-
» nésie qui, pour un légitime et gracieux roy, t'a engen-
» dré cinquante roytelets et cinquante tyrans?..... Tu
» n'as peu supporter ton roy si débonnaire, si facile, si
» familier, qui s'était rendu comme concitoyen et bour-
» geois de ta ville, qu'il a enrichie, qu'il a embellie de
» somptueux bâtiments, accrue de forts et superbes rem-
» parts, ornée de priviléges et exemptions honorables (1).
» Que dis-je? peu supporter? c'est bien pis : tu l'as chassé
» de sa ville, de sa maison, de son lit. Quoi chassé? tu
» l'as poursuivy. Quoi poursuivy? tu l'as assassiné, cano-
» nisé l'assassinateur, et fait des feux de joye de sa mort.
» Et tu vois maintenant combien cette mort t'a prouffité ;
» car elle est cause qu'un autre est monté en sa place,
» bien plus vigilant, bien plus laborieux, bien plus guer-
» rier, et qui saura bien te serrer de plus près, comme tu
» as à ton dam déjà expérimenté.....

» ..... Mais je ne puis en discourir qu'avec trop de re-
» gret de veoir les choses en l'état qu'elles sont, au prix
» qu'elles étaient lors : chacun avait encore en ce temps-
» là du blé en son grenier et du vin en sa cave ; chacun
» avait sa vaisselle d'argent et sa tapisserie, et ses meu-
» bles ; les femmes avaient encore leur demi-ceint (pa-
» rure des Parisiennes) ; les reliques étaient entières ; on
» n'avait point touché aux joyaux de la couronne : mais

(1) D'Aubray, dans la bouche duquel on mettait ces paroles, n'aurait pas dû s'exprimer ainsi, car lui-même avait été ligueur et avait pris parti à ce titre contre Henri III.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» maintenant qui se peut vanter d'avoir de quoi vivre » pour trois semaines, si ce ne sont les voleurs, qui se » sont engraissés de la substance du peuple et qui ont » pillé à toutes mains les meubles des présents et des » absents? Avons-nous pas consommé peu à peu toutes » nos provisions, vendu nos meubles, fondu notre vais- » selle, engagé jusques à nos habits pour vivoter bien » chétivement? Où sont nos salles et nos chambres tant » bien garnies, tant diaprées et tapissées? Où sont nos » festins et tables friandes? Nous voilà réduits au laict et » au fromage blanc, comme les Suisses; nos banquets » sont d'un morceau de vache pour tout mets : bien » heureux qui n'a point mangé de chair de cheval et de » chien, et bien heureux qui a toujours eu du pain d'a- » voine et s'est peu passer de bouillie de son, vendue au » coing des rues, aux lieux qu'on vendait jadis les frian- » dises de langues, caillettes et pieds de mouton, et n'a » pas tenu à monsieur le légat et à l'ambassadeur Men- » dosse que n'ayons mangé les os de nos pères, comme » font les sauvages de la Nouvelle-Espagne (1)..... Où est » l'honneur de notre Université? Où sont les colléges? » Où sont les écholiers? Où sont les leçons publiques, où » l'on accourait de toutes les parts du monde? Où sont » les religieux étudiant aux couvents? ils ont pris les » armes, les voilà tous soldats débauchés. Où sont nos » châsses, où sont nos précieuses reliques?..... Où est la » majesté et gravité du Parlement, jadis tuteur des rois » et médiateur entre le peuple et le prince, etc. (2)? »

(1) Le bruit qui avait couru que l'on avait fait du pain pendant le siége avec les os des morts, déterrés au cimetière des Innocents, se trouve ici formellement démenti.

(2) *Satire Ménippée* (édit. Charpentier), p. 130.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Ces misères sans doute n'étaient que trop réelles, mais devait-on en rendre responsables les Catholiques de l'Union, lesquels ne faisaient que défendre leur religion ; ou les Protestants et leur chef, le roi de Navarre, qui menaçaient de la détruire ? Là était toute la question. Lorsqu'une guerre éclate, c'est à l'agresseur qu'il est juste de demander compte de tous les maux qu'elle entraîne.

Le passage du reste le plus digne d'attention de l'écrit était celui où d'Aubray, appelant de ses vœux le rétablissement de la royauté, en donnait la définition suivante :

« Nous aurons un roy qui donnera ordre à tout et » retiendra tous ces tyranneaux en crainte et en devoir ; » qui châtiera les violents, punira les réfractaires, exter- » minera les voleurs et pillards... Fera contenir un cha- » cun aux limites de sa charge, et conserver tout le » monde en repos et tranquillité. Enfin, nous voulons un » roy pour avoir la paix ; mais nous ne voulons pas faire » comme les grenouilles qui, s'ennuyant de leur roy » paisible, eslurent la cicogne, qui les dévora toutes. » Nous demandons un roy et chef *naturel*, non *artificiel ;* » un roy déjà fait, non à faire, et n'en voulons prendre » conseil des Espagnols, nos ennemis invétérés... Le roy » que nous demandons est déjà fait par la nature, né au » vrai parterre des fleurs de lis de France, jetton droit » et verdoyant du tige de saint Louis. Ceux qui prêchent » d'en faire un autre se trompent et ne sauroyent en ve- » nir à bout ; on peut faire des sceptres et des couronnes, » mais non pas des roys pour les porter ; on peut faire » une maison, mais non pas un arbre ou un rameau » verd ; il faut que la nature le produise, *par espace de*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» *temps*, du suc et de la moëlle de la terre, qui entretient » le tige en sa séve et vigueur. On peut faire une jambe » de bois, un bras de fer et un nez d'argent, mais non » pas une teste; aussi pouvons-nous faire des maréchaux » à la douzaine, des pairs, des amiraux, et des secré- » taires et conseillers d'Etat, mais de roy point, il faut » que celui seul naisse de lui-même, pour avoir vie et » valeur (1). »

Enfin Pierre Pithou, auteur de cette partie du pamphlet, et qui devait devenir bientôt procureur général du Parlement de Paris, ne craignait pas, pour mieux s'assurer des bonnes grâces du nouveau roi, de justifier jusqu'à ses mauvaises mœurs : « Il faut concéder aux » princes, disait-il, quelques relasches et récréations » d'esprit, après qu'ils ont travaillé aux affaires sérieuses » qui importent notre repos, et après qu'ils se sont lassés » aux grandes actions des siéges, des batailles.... Les » roys, pour être roys, ne laissent pas d'être hommes, » sujets aux mêmes passions que leurs subjects; mais il » faut confesser que cestuy-cy en a moins de vicieuses » qu'aucun de ceux qui ont passé devant lui, et s'il a » quelque inclination à aymer les choses belles, il » n'ayme que les parfaites et les excellentes, comme il » est excellent en jugement et à cognoître le prix et la » valeur de toutes choses, etc. (2). »

Nous ne pousserons pas plus avant ces citations; elles suffisent pour faire apprécier le caractère de l'ouvrage et en expliquer le succès. Inférieur, quant à la force de la

(1) *Satire Ménippée*, p. 215.
(2) *Id.*, p. 223.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

pensée et à l'élévation des sentiments, au *Dialogue du Maheustre et du Manant*, il était plus dans le sens du courant de l'opinion, et eut dès lors sur elle beaucoup plus de prise et d'action. Sous une forme, grave parfois, plus souvent plaisante, burlesque même, il offrait aux partisans de la paix, et le nombre en devenait chaque jour plus considérable, des motifs plus ou moins plausibles de quitter le parti de l'Union et de se rallier à celui du roi; beaucoup cédèrent à l'entraînement. On ne saurait sans doute accorder à un livre de cette sorte assez d'importance pour supposer qu'il ait déterminé les événements qui suivirent, mais on ne peut méconnaître qu'il n'ait contribué à y prédisposer les esprits.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

CHAPITRE XXII.

Le roi se décide à faire des traités particuliers avec les gouverneurs des villes. — La ville de Meaux se déclare la première. — Agitation dans Paris. — Arrêt du Parlement contre le duc de Mayenne. — Orléans, Bourges et plusieurs autres villes font leur soumission au roi. — Lyon fait également sa soumission. — Sacre du roi à Chartres. — Entrée du roi à Paris. — Divers incidents de la journée. — Décret d'amnistie. — Attitude hostile d'une portion du clergé et de l'Université. — Le Parlement est reconstitué. — Arrêt qu'il rend contre le duc de Mayenne et ses partisans. — Billets d'exil envoyés à 120 des principaux ligueurs. — L'Université se décide enfin à reconnaître le roi. — Soumission de Rouen. — Réduction de plusieurs autres villes.

Cinq mois déjà s'étaient écoulés depuis l'abjuration de Saint-Denis, et le roi n'en avait encore retiré presque aucun fruit. Le nombre de ses partisans sans doute s'était beaucoup accru à Paris et dans les provinces; mais pas une ville encore n'avait fait sa soumission, et les nouvelles qu'il recevait de Rome ne lui permettaient pas d'espérer une absolution immédiate. Le débat même, sous ce rapport, semblait renfermé dans une sorte de cercle vicieux. Les Catholiques de l'Union déclaraient ne pouvoir reconnaître le roi tant qu'il n'aurait pas été absous à Rome, et le Pape, de son côté, paraissait attendre, pour se prononcer, que les Catholiques lui eussent manifesté leurs sentiments.

Cependant il fallait à tout prix sortir d'une telle situation, et comme il n'était pas au pouvoir du roi de con-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

traindre le Pape à l'absoudre, c'était à gagner du terrain en France qu'il devait porter tous ses soins.

Or, deux moyens s'offraient à lui pour atteindre ce dernier résultat; ou conclure un traité général avec le duc de Mayenne, ou faire des traités particuliers avec les gouverneurs et les bourgeoisies des villes.

Le premier de ces moyens était d'un succès fort douteux, et avait en outre le grave inconvénient, dans le cas même où il réussirait, de donner une importance excessive au duc de Mayenne, qui, tout en se soumettant, demeurerait encore, aux yeux du grand nombre, le représentant et le défenseur de la cause catholique dans le royaume.

Le second moyen semblait, au contraire, d'une exécution assez facile; car, dans l'état présent des choses, il suffisait de gagner les gouverneurs militaires des villes, qui ne pouvaient manquer, selon toute apparence, d'entraîner à leur suite des populations désormais flottantes et indécises. C'était aussi à ce dernier plan que le prince s'était arrêté. Le succès ne devait pas tarder à le justifier.

Vers la fin de décembre en effet, au moment même où le duc de Mayenne, pour donner satisfaction aux Seize, envoyait des billets d'exil à quelques chefs royalistes, une nouvelle d'une haute gravité arrivait à Paris. La ville de Meaux venait de faire sa soumission au roi. Les circonstances qui avaient accompagné cet événement ajoutaient encore à son importance. Meaux était une des villes qui avaient montré le plus d'ardeur pour la défense de la cause catholique, et son gouverneur, L'Hospital-Vitri, comptait au nombre des lieutenants les plus dévoués du duc de Mayenne. Cependant c'était sur sa pro-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

position que les bourgeois avaient arboré l'écharpe blanche le jour de Noël.

Le 24 décembre, Vitri, qui négociait depuis quelque temps avec le roi, avait mandé près de lui les magistrats de la ville, et leur avait annoncé que, tant que le roi avait été hérétique, il l'avait combattu, mais que la conversion du prince lui imposait d'autres devoirs, et qu'il était décidé désormais à se replacer sous son obéissance, ajoutant du reste que, pour ne point tromper la confiance que le duc de Mayenne avait mise en lui, il allait quitter la ville avec la garnison, et laisserait les habitants libres de prendre le parti qui leur conviendrait.

Les magistrats, surpris d'une telle ouverture, avaient hésité d'abord sur la conduite qu'ils devaient tenir, et avaient même laissé Vitri se retirer avec ses soldats; mais le lendemain ils l'avaient rappelé et s'étaient déclarés avec lui en faveur de la cause royale.

Huit jours après, le roi, quittant le château de Dammartin qu'il habitait alors, se rendit à Meaux où il entra au milieu des acclamations des bourgeois, fort satisfaits des conditions qu'il venait de leur concéder par un édit rendu la veille. L'exercice de toute autre religion que la catholique devait être interdit dans la ville; les priviléges, franchises et libertés des bourgeois étaient maintenus; le peuple exempté de tout impôt pendant neuf années; les ecclésiastiques déchargés du paiement du décime jusqu'au mois d'octobre; les charges et les bénéfices confirmés à ceux auxquels le duc de Mayenne les avait conférés. La ville ne devait recevoir d'autre garnison que la compagnie de chevau-légers du sieur de Vitri, laquelle devait être payée par le roi.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Quant à Vitri lui-même, il n'avait pas été moins bien partagé. Il devait être conservé dans sa place de gouverneur; la survivance en était assurée à son fils, et il lui était alloué en outre une assez forte somme en argent. Le roi avait adhéré à tout ce qui lui avait été demandé, et il n'eut garde de manquer à des engagements que la politique, aussi bien que la foi jurée, lui faisaient un devoir de tenir.

L'année 1594 s'ouvrait donc sous des auspices favorables pour la cause royale; la soumission de Meaux n'ajoutait pas seulement une ville de plus au domaine du prince; elle révélait le secret de la situation, en montrant comment et par quelles voies il pouvait rentrer successivement en possession de tout son royaume.

Aussi ce premier succès excita-t-il à Paris une émotion dont les Royalistes ne manquèrent pas de tirer parti. Ils s'empressèrent d'abord de publier à un grand nombre d'exemplaires la lettre que les bourgeois de Meaux avaient adressée aux Parisiens, pour justifier leur conduite et les engager à l'imiter. Ils firent également circuler, en la commentant, la déclaration par laquelle le roi dénonçait la fin de la trêve, menaçant la capitale d'un nouveau siége, si elle ne se soumettait pas; et comme en effet les hostilités avaient recommencé dès les premiers jours de janvier, comme la cherté des vivres se faisait de nouveau sentir, l'agitation des esprits prit bientôt des caractères alarmants. Chaque jour on voyait des troupes de bourgeois qui se rendaient à l'Hôtel-de-Ville, pour demander au prévôt des marchands d'aviser aux moyens de mettre fin à un état de choses si douloureux. Le prévôt L'Huillier, royaliste se-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

cret, s'efforçait de les calmer, tout en laissant entrevoir qu'au fond il partageait leurs sentiments.

Les Seize, de leur côté, réagissant contre cette disposition des esprits, faisaient entendre des paroles de menace; et le duc de Mayenne lui-même, justement effrayé des symptômes de défection qui se manifestaient de toutes parts, crut devoir prendre quelques mesures de répression.

De nouveaux billets d'exil furent envoyés à quelques-uns des principaux royalistes; le gouverneur de Paris, le sieur de Belin, devenu suspect, fut destitué et remplacé par le comte de Brissac. Enfin, sur la demande du duc de Feria et du légat du pape, une garnison de troupes espagnoles et napolitaines entra dans Paris.

Ces actes du duc de Mayenne décelaient plus de frayeur que de véritable force; ils irritèrent les royalistes sans les intimider, et le Parlement ne craignit pas d'entrer ouvertement en lutte contre celui dont naguère encore il réclamait la protection.

Le 10 janvier, toutes les chambres s'assemblèrent sous la présidence de Lemaître, et rendirent un arrêt où il était dit : Que la Cour, ayant vu le mépris que le duc de Mayenne faisait de ses remontrances, protestait, d'un commun accord, de s'opposer aux mauvais desseins des Espagnols et de ceux qui les voulaient introduire en France; ordonnait que les garnisons étrangères sortiraient de la ville de Paris, et déclarait son intention être d'empêcher de tout son pouvoir que le sieur de Belin abandonnât la ville ni aucuns bourgeois d'icelle, et plutôt sortir tous ensemble avec le sieur de Belin.

Le duc de Mayenne manda aussitôt auprès de lui le

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

président Lemaître et les autres chefs du Parlement, s'efforça de les ramener à des sentiments plus modérés; mais il ne put rien obtenir, et les magistrats se retirèrent en déclarant que la Cour entendait conserver son arrêt dans son entier.

Le duc cependant ne pouvait reculer; il maintint de son côté toutes les mesures ordonnées. La garnison espagnole demeura à Paris, et le sieur de Belin dut quitter la ville avec les bourgeois auxquels les billets d'exil avaient été envoyés.

Le nouveau gouverneur, le comte de Brissac, entra aussitôt en fonction. Il avait été désigné par le duc de Feria qui, se rappelant le rôle que ce seigneur avait joué dans la journée des barricades de 1588, croyait pouvoir compter sur son dévouement plus que sur celui de tout autre.

Dans les provinces l'agitation n'était pas moindre qu'à Paris, et tout annonçait que l'exemple de défection donné par les bourgeois de Meaux ne tarderait pas à être imité.

Dès les premiers jours de janvier, le sieur d'Alincourt, gouverneur de Pontoise, avait fait sa soumission, d'après les conseils de son père le sieur de Villeroi, qui venait également d'écrire au duc de Mayenne qu'il quittait définitivement le parti de l'Union.

Cette adhésion à la cause royale d'un des principaux conseillers du duc de Mayenne avait une sérieuse signification. Politique habile, esprit sage et prévoyant, Villeroi était incapable de trahir une cause, non de l'abandonner lorsqu'il la jugeait perdue. Il représentait les sentiments de cette portion de la bourgeoisie qui, par sa connaissance des affaires et la nature

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

du rôle intermédiaire qu'elle est appelée à jouer, exerce sur les événements une influence toujours considérable, parfois décisive. En se retirant de l'Union, Villeroi ne la privait pas seulement de l'appui de ses conseils et de son expérience, il semblait en pronostiquer la fin prochaine.

En Picardie, les villes de Péronne, de Montdidier et Roye venaient aussi d'adhérer à la cause royale, en vertu d'un traité fait avec le sieur d'Estourmel. Des défections plus importantes se préparaient encore.

Un des principaux seigneurs de l'Union, La Châtre, gouverneur de Bourges et d'Orléans, élevé l'année précédente à la dignité de maréchal de France par le duc de Mayenne, songeait également à tirer avantage de la haute position qu'il occupait dans son parti. Ayant vainement réclamé des Espagnols le paiement des avances qu'il avait faites, il s'était cru autorisé à s'adresser au roi, dont il avait lieu d'espérer un meilleur traitement. Il avait donc fait savoir à ce prince, par l'entremise de l'archevêque de Bourges, qu'il serait disposé à le reconnaître, pourvu qu'il s'engageât à le confirmer dans sa dignité de maréchal de France, ainsi que dans ses gouvernements de Bourges et d'Orléans, dont la survivance serait assurée à son fils, le baron de Maison. Le roi s'était empressé d'accéder à ces conditions, qui étaient à peu près les mêmes que celles faites à Vitri, et La Châtre ne s'était plus occupé dès lors que d'entraîner dans sa défection les villes dont il avait le commandement militaire. Il y eût difficilement réussi par la force, il préféra employer la persuasion.

A Orléans le parti du Cordon, qui répondait à celui des Seize à Paris, était encore puissant ; cependant les Roya-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

listes, qu'on appelait les *francs bourgeois*, avaient depuis quelques mois fait là comme ailleurs de grands progrès dans l'opinion. La Châtre, qui connaissait cet état de choses, comprit qu'il devait d'abord se mettre en relation avec l'Évêque et se ménager des intelligences auprès des principaux bourgeois; ce qu'ayant fait, il put sans peine mener à fin son entreprise.

A la demande de l'Evêque, l'un des prédicateurs qui avaient jusque là défendu avec le plus de zèle la cause de l'Union, le théologal Burlat consentit à monter en chaire le dimanche 13 février dans l'église de Sainte-Croix, pour engager les habitants à se soumettre par esprit d'union au gouvernement du roi, dont la conversion donnait désormais des garanties suffisantes à la religion catholique.

Les paroles du théologal produisirent une assez vive émotion parmi le peuple; et, ceux du Cordon en ayant murmuré, La Châtre en profita pour expulser de la ville les plus ardents. Puis, le jeudi suivant, il convoqua l'Evêque, le maire, les échevins avec les principaux bourgeois, et leur exposa les motifs qui devaient les déterminer à reconnaître l'autorité royale. Il commença par leur représenter qu'il avait été lui-même pendant longtemps l'un des plus fermes soutiens de la Sainte-Union; que s'il avait aujourd'hui d'autres sentiments, c'était que la conversion du roi lui imposait d'autres devoirs; qu'une plus longue résistance ne profiterait qu'aux Espagnols qui se serviraient des divisions intestines des Français, pour asseoir leur domination dans le royaume, et termina en déclarant que, quant à lui, il était décidé à se ranger sous l'obéissance du roi, et que, s'ils ne voulaient pas l'imiter, il quitterait aussitôt la ville avec la garnison.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Le maire et les bourgeois, instruits d'ailleurs que le roi avait promis de ne pas les traiter moins favorablement que les habitants de Meaux, adhérèrent unanimement à la proposition de La Châtre, et bientôt toute la ville arbora les couleurs royales.

Les conditions que le roi accorda aux bourgeois furent de nature à ne pas les faire repentir du parti qu'ils avaient pris.

Elles portaient que l'exercice seul de la religion catholique serait permis en tout le bailliage et la ville d'Orléans, excepté aux lieux et ainsi qu'il était porté par les édits de 1577; que les habitants seraient conservés en tous leurs priviléges, franchises et libertés; qu'ils seraient exempts de tout impôt pendant trois ans; que le roi ne ferait bâtir aucune citadelle dans la ville; que les ecclésiastiques seraient exemptés du décime jusqu'au mois d'octobre; que tous les officiers de justice et autres, qui avaient été nommés par le duc de Mayenne, seraient maintenus dans leurs charges; que ceux qui avaient été obligés de sortir de la ville y rentreraient; qu'il ne serait fait aucune recherche sur le passé.

A Bourges, les choses se passèrent à peu près de la même manière; il fut dit seulement dans le traité que le roi mettrait une garnison de cent hommes dans la forteresse de la ville.

Ainsi la nouvelle politique, qu'une saine appréciation de l'état des choses avait suggérée au roi, portait ses fruits. Distribuer avec largesse, aux gouverneurs militaires des villes, de l'argent et des dignités; assurer aux bourgeois l'exercice exclusif de la religion catholique, le maintien de leurs libertés et franchises municipales,

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

l'exemption des impôts pendant un temps plus ou moins long, l'amnistie pour le passé, tels étaient les moyens qui, mieux que la force des armes, devaient le mettre en pleine possession de son royaume. Il allait bientôt en faire une expérience plus décisive encore.

La seconde ville du royaume, Lyon, cité toute catholique, était aussi très-attachée à ses franchises municipales; l'oppression, de quelque côté qu'elle lui vint, lui était odieuse. Réunie depuis deux siècles et demi seulement à la couronne, elle jouissait, sous le gouvernement paternel de ses archevêques, d'une sorte d'indépendance dont elle était fière et qu'elle n'entendait pas abdiquer. Une des premières, entre les villes de France, elle avait pris parti pour la Sainte-Union, et s'était mise en rapport avec le conseil des Seize de Paris, pour en recevoir des avis, non des ordres. Au plus fort de la guerre, elle avait accepté pour gouverneur le duc de Nemours que recommandait sa belle conduite au siége de Paris ; mais, lorsque ce seigneur, abusant de son autorité, avait voulu se rendre maître absolu dans la ville, les Lyonnais ne l'avaient pas souffert, et nous avons vu comment, non contents de lui retirer son pouvoir, ils l'avaient fait prisonnier. En agissant ainsi, toutefois, ils n'avaient entendu que se soustraire à un joug devenu intolérable, non abandonner le parti de l'Union.

Dès le commencement de l'année 1594 le bruit s'était répandu dans la ville que le marquis de Saint-Sorlin, frère du duc de Nemours, faisait des tentatives pour le délivrer, qu'il s'était concerté à ce sujet avec les Espagnols, et qu'il était question d'introduire dans la ville un régiment de 1,200 Suisses qui la domineraient.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Que ce bruit fût fondé ou non, il avait produit une vive émotion parmi les bourgeois; ceux surtout, et parmi eux se trouvaient quatre échevins, qui avaient suscité le dernier mouvement contre le duc de Nemours, avaient pris l'alarme et jugé que, pour parer au péril, le parti le meilleur était de faire la paix avec le roi, de qui il était facile, dans les circonstances présentes, d'obtenir de bonnes conditions pour la religion et l'indépendance de la cité.

Les échevins s'étaient donc décidés à écrire au colonel d'Ornano, lieutenant général pour le roi dans le Dauphiné, que, s'il voulait s'approcher de la ville avec toutes ses troupes, ils se faisaient fort, quant à eux, de la faire déclarer pour la cause royale. Le colonel d'Ornano s'était empressé de répondre à cette ouverture, et, le jour de l'exécution ayant été fixé au 7 février, il se trouva dès le 8 au soir au faubourg de la Guillotière.

Le lendemain, instruits de l'arrivée du colonel, les chefs de l'entreprise Jaquet, de Lierge et de Sève, suivis de bon nombre de leurs amis en armes, se jetèrent à l'improviste sur le corps de garde de l'Herberie où commandait un zélé ligueur, Thierry, et s'en emparèrent après un engagement assez vif.

Le bruit des arquebusades ayant donné l'alarme dans la ville, les Royalistes, qui étaient du complot, en profitèrent pour faire dresser partout des barricades. Cependant le grand nombre ne savait encore de quoi il s'agissait; le peuple croyait à l'irruption de Suisses qui avait été annoncée, et les seuls cris qu'il faisait entendre dans les divers quartiers, étaient ceux de : *Vive la liberté française !*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

L'archevêque, Pierre d'Espinac, étonné de cette soudaine prise d'armes, mais en soupçonnant bien les motifs, se rendit à l'Hôtel-de-Ville pour essayer de calmer les esprits ; il harangua les bourgeois qui s'y trouvaient et les engagea à garder la neutralité ; mais voyant que sa voix était peu écoutée, il prit le parti de se retirer.

Toutefois le mouvement n'avait pas encore de caractère bien déterminé ; le soir seulement, les Royalistes se saisirent de l'arsenal et firent arrêter sept membres de la municipalité, ainsi que quelques bourgeois connus pour leur dévouement à l'Union. Mais pendant la nuit les chefs du complot, jugeant qu'il ne fallait pas laisser plus longtemps les esprits dans l'incertitude, résolurent de brusquer le dénouement et envoyèrent des émissaires à tous leurs amis pour les engager à prendre, dès le lendemain, sans plus tarder, les couleurs royales. Cet ordre fut fidèlement exécuté ; dès le matin on vit bon nombre de bougeois descendre dans les rues avec des écharpes blanches ; bientôt les indécis, comme il arrive toujours, les imitèrent, et en peu de temps il n'y eut plus assez de taffetas ni de crêpes blancs pour tous ceux qui en demandaient. Sur les deux heures le colonel d'Ornano, qui attendait aux portes depuis la surveille, fit son entrée à la tête d'une troupe de seigneurs et de gentilshommes du pays ; les cloches sonnèrent, le *Te Deum* fut chanté dans les églises, et toute la ville se trouva replacée sous l'autorité royale, sans qu'aucune résistance sérieuse eût été tentée.

Cette réduction de Lyon semblable, à certains égards, à celles que nous avons déjà rapportées, en différait cependant en ce point, qu'elle était due entièrement à l'initiative

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

de la bourgeoisie, car le rôle du colonel d'Ornano avait été purement passif. Il s'ensuivit qu'elle ne coûta rien au roi qui n'eut à distribuer ni places ni argent. Il dut seulement envoyer aux Lyonnais un traité de paix par lequel il leur garantissait, comme il avait fait aux autres villes, l'exercice exclusif de la religion catholique, le maintien des libertés et franchises municipales, la confirmation des offices à tous ceux qui en étaient déjà en possession; quant à la garnison, elle devait être de 600 Suisses; mais il était stipulé qu'il ne serait bâti, sous aucun prétexte, ni forteresse, ni citadelle dans l'intérieur de la ville.

Pendant ce temps, le roi, heureux de voir tout lui succéder au-delà même de ses espérances, préparait un acte qui ne pouvait qu'accélérer le mouvement en sa faveur.

La négociation, que le duc de Nevers avait été chargé de suivre à Rome, avait définitivement échoué. A défaut de l'absolution pontificale, qu'il ne pouvait encore obtenir, le prince songeait à se faire sacrer. Il pensait avec raison que rien ne serait plus propre à lui concilier l'esprit du peuple, surtout à le convaincre de la sincérité de ses sentiments, puisqu'en prenant, selon l'usage, dans le sacre l'engagement de combattre l'hérésie, il y renouvellerait par là même solennellement son abjuration.

Une difficulté, il est vrai, se présentait dans l'exécution. La ville de Reims, où les rois avaient coutume de se faire sacrer et où était déposée la sainte ampoule, se trouvait encore au pouvoir de l'Union. Mais cette difficulté n'était pas insurmontable. En interrogeant l'histoire, le passé offrait des précédents qui justifiaient le choix d'une autre ville; ainsi Louis le Gros avait été sacré

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

à Orléans par un archevêque de Sens, et quant à la sainte ampoule de Reims, on pouvait y substituer celle de Saint-Martin, vénérable et précieuse relique, conservée dans l'abbaye de Noirmoutiers, près de Tours, qui avait échappé, comme par miracle, en 1562, au pillage des huguenots.

Le sacre fut donc décidé, et la ville de Chartres ayant été choisie pour être celle où il aurait lieu, le roi s'occupa de donner à la cérémonie le plus de pompe et d'éclat possible.

De grands préparatifs furent aussitôt ordonnés, des lettres d'invitation furent adressées aux princes du sang, aux grands officiers de la couronne, aux évêques, aux seigneurs et aux magistrats des cours souveraines. En même temps la vieille basilique de Notre-Dame de Chartres se couvrit de tentures de velours et de drap d'or, de baldaquins, d'estrades, et de tout ce qui pouvait contribuer à l'ornement de l'édifice.

L'évêque de Chartres fut désigné par le roi pour être le prélat consécrateur, honneur que lui avait vainement disputé l'archevêque de Bourges, en arguant de sa qualité de primat des Gaules.

Enfin lorsque tout eut été disposé de la sorte, on fit venir de Noirmoutiers la sainte ampoule qui fut transportée processionnellement à Chartres par les religieux de l'abbaye, sous la conduite de M. de Souvrai, gouverneur de Touraine.

Le sacre avait été fixé au dimanche 27 février. La veille de ce jour, le roi alla entendre un sermon sur la divine institution du sacre et onction des rois de France, ouït la messe et les vêpres, et le soir se confessa à l'évê-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

que nommé de Troyes, Benoît, ancien curé de Saint-Eustache, et l'un des témoins de son abjuration.

Le lendemain, dès le matin, il se rendit en grande pompe à l'église cathédrale, où il fut reçu par l'évêque de Chartres, assisté des évêques de Nantes, de Digne, de Maillesais, d'Orléans et d'Angers, et où l'attendaient aussi les princes du sang et les pairs de France, le prince de Conti, le comte de Soissons, le duc de Montpensier, les ducs de Piney-Luxembourg, de Rais et de Ventadour. Des estrades avaient été réservées pour les princesses et pour les dames; le reste de l'église était occupé par la foule des seigneurs, des magistrats et du peuple.

On observa en tous points le cérémonial accoutumé; le moment, où le roi debout, les mains sur l'Evangile, prononça le serment des rois de France, fut surtout remarqué par les assistants.

« Je promets, dit-il, au nom de Jésus-Christ, ces choses aux chrétiens à moi sujets :

» Premièrement, je mettrai peine que le peuple chrétien vive paisiblement avec l'Eglise de Dieu. Outre je tâcherai faire qu'en toutes vacations cessent rapines et toutes iniquités.

» Outre je commanderai qu'en tous jugements l'équité et miséricorde ayent lieu, à cette fin que Dieu miséricordieux fasse miséricorde à moi et à vous.

» Outre je tâcherai, à mon pouvoir, en bonne foi, de chasser de ma juridiction et terres de ma sujétion *tous hérétiques dénoncés par l'Eglise*, promettant par serment de garder tout ce qui a été dit. Ainsi Dieu m'ayde et ces saints Evangiles de Dieu (1). »

(1) *Palma Cayet*, t. I, p. 557.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Ensuite l'évêque de Chartres prit de l'huile de la sainte ampoule avec une aiguille d'or, dont il oignit et sacra le roi en sept parties du corps : sur l'estomac, entre les deux épaules, sur l'épaule droite, sur l'épaule gauche, et aux jointures des deux bras.

Puis le prélat ayant appelé successivement tous les pairs, tant laïcs qu'ecclésiastiques, prit sur l'autel la grande couronne, la plaça seul à deux mains sur la tête du roi, et incontinent tous les pairs y mirent la main pour la soutenir; lors l'évêque, la tenant à la main, la bénit, et, s'adressant au roi, il lui dit en latin : « Maintenez et conservez désormais ce rang que jusqu'ici » vous avez tenu de vos aïeux, et qui vous est délégué » en vertu de votre droit héréditaire, par l'autorité du » Dieu tout-puissant, par nous, par tous les évêques de » votre royaume et par les autres serviteurs de Dieu. En » considérant le clergé si près des saints autels, souvenez-vous de lui rendre tous les honneurs qui lui sont » dus, puisque le médiateur entre le ciel et les hommes » vous constitue médiateur entre le ciel et votre peuple (1). » Belles paroles qui donnaient à la monarchie chrétienne sa signification la plus auguste, en l'élevant à la hauteur d'un sacerdoce.

Après la messe le roi récita à genoux et à haute voix le *Confiteor*, reçut l'absolution de l'évêque et communia, selon l'usage, sous les deux espèces du pain et du vin.

La cérémonie terminée, le prince se retira au palais épiscopal au milieu des acclamations populaires, et le soir il y eut un grand repas magnifiquement servi, où

(1) *Palma Cayet*, t. I, p. 559.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

furent conviés les évêques, les princes du sang et les grands officiers de la couronne.

Le lendemain, le roi se rendit de nouveau à l'église cathédrale pour y recevoir le collier de l'ordre du Saint-Esprit et y prêter sur les saints Evangiles, comme chef et souverain grand-maître de l'ordre, le serment ainsi conçu : « Nous, Henri, roi de France et de Navarre, ju-» rons et vouons solennellement en vos mains, à Dieu le » créateur, de vivre et de mourir en la sainte foi et re-» ligion catholique, apostolique et romaine, comme à » un bon roi très-chrétien appartient, et plutôt mourir » que d'y faillir; de maintenir à jamais l'ordre du Saint-» Esprit, etc. »

Lorsqu'il eut ainsi pris solennellement possession du trône de France, car dans l'ancienne monarchie le sacre avait ce caractère, lorsqu'il eut à deux fois renouvelé au pied des autels, en présence du clergé, de la noblesse et du peuple, le serment de vivre et de mourir dans le sein de l'Eglise catholique, Henri de Bourbon, quatrième du nom, quitta Chartres, et se mit aussitôt en devoir de retirer de ce grand acte tous les avantages qu'il en attendait.

C'était sur Paris qu'il avait désormais les yeux fixés. Cette ville n'exerçait pas sans doute alors sur les provinces la domination absolue qu'elle s'est depuis arrogée, mais elle avait déjà une importance considérable; elle était la capitale du royaume, la résidence de tous les grands corps de l'Etat, et un prince, tant que les portes lui en étaient fermées, ne semblait être roi de France qu'à demi.

Dans la situation présente, il ne pouvait être question

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

d'y entrer de vive force. Les Parisiens étaient bien loin sans doute d'avoir l'enthousiasme des premiers jours; beaucoup d'entre eux, le plus grand nombre même peut-être, désiraient le retour de la royauté; mais les Seize et leurs amis étaient en mesure, avec l'aide de la garnison espagnole (laquelle n'était pas dans la ville lors du siége de 1590), d'opposer une sérieuse résistance, et rien n'assurait, pour peu qu'elle se prolongeât, qu'une autre armée, envoyée par Philippe II, ne viendrait pas encore délivrer la cité rebelle.

Il ne pouvait donc s'agir que de faire pour Paris ce que l'on avait fait pour les autres villes, c'est-à-dire de pratiquer des intelligences avec les chefs. Or, la chose n'était pas sans difficultés.

Les premiers magistrats de la cité, le prévôt des marchands, les échevins, les membres du Parlement étaient, il est vrai, bien disposés en faveur de la cause royale; mais que pouvaient-ils contre le duc de Mayenne et le gouverneur de Paris, commandant à des forces imposantes et soutenues d'une partie de la population? Il était évident que, sans le concours de ces deux chefs, ou de l'un d'eux du moins, rien de sérieux ne devait être tenté.

Par divers motifs, le roi répugnait à entamer en ce moment une négociation avec le duc de Mayenne. Restait le comte de Brissac qui, lorsque le chef de l'Union s'absentait de Paris, ce qui lui arrivait souvent, était seul chargé du commandement militaire de la ville.

Brissac était, nous l'avons dit, l'un des seigneurs les plus anciennement attachés au parti de l'Union; mais on le savait ambitieux, et il y avait lieu de penser qu'il

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

ne serait pas plus insensible que Vitri, La Châtre et les autres, à l'appât des grands avantages qu'on pouvait lui offrir.

Le roi ayant pesé toutes ces circonstances, reconnut que le parti le plus praticable était de s'assurer du concours du gouverneur de Paris, et il résolut de l'acheter à quelque prix que ce fût. Il avait précisément parmi les seigneurs de son armée le baron de Saint-Luc, beau-frère de Brissac. Il le chargea d'ouvrir avec ce dernier une négociation que sa parenté lui permettrait de suivre sans éveiller les soupçons.

Les nouvelles, du reste, qu'il recevait de la capitale étaient des plus favorables ; si les Seize continuaient à dénoncer avec colère les entreprises des royalistes, ceux-ci, loin de se laisser intimider par leurs menaces, leur répondaient avec la même vivacité. On commençait même déjà à parler publiquement de la reddition de la ville. Une lettre que le cardinal-légat avait publiée, pour conjurer le peuple d'attendre que le Souverain Pontife eût prononcé, avait produit peu d'impression sur les esprits. Mais ce qui devait surtout donner au roi bon espoir dans le succès de son plan, c'était que le duc de Mayenne, désespérant de maîtriser l'effervescence des partis contraires, venait de quitter Paris. Le chef de l'Union avait annoncé cette résolution le 5 mars au prévôt des marchands, aux échevins et aux colonels de la garde bourgeoise, en alléguant pour motif la nécessité de se rendre à Soissons pour y prendre le commandement d'un corps d'armée espagnol récemment arrivé à la frontière, et le lendemain il était parti, emmenant avec lui sa femme et son fils, qu'il avait d'abord

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

promis d'y laisser comme gages de sa confiance en la population parisienne.

Ce départ précipité avait causé dans la ville la plus vive émotion ; autant les royalistes s'en étaient réjouis, autant les ligueurs en avaient montré d'indignation, accusant hautement le duc de les abandonner à l'heure du péril.

Une procession générale à la Montagne-Sainte-Geneviève, qui avait eu lieu quelques jours après, le dimanche 13 mars, et à l'aide de laquelle on espérait réveiller le zèle populaire, avait manqué son effet. Le Parlement avait consenti à y assister, la foule aussi y était venue, nombreuse encore, mais froide et indécise.

Cependant le baron de Saint-Luc, se conformant aux ordres du roi, s'était mis dès les premiers jours de mars en relation avec le comte de Brissac, son beau-frère. Sous prétexte d'un réglement d'affaires de famille il lui avait assigné, dans une maison de campagne proche de Paris, un rendez-vous que celui-ci avait accepté. On avait amené des deux parts des avocats, comme s'il se fût agi de débattre une question d'intérêt privé. Saint-Luc avait charge d'offrir, au nom du roi, le bâton de maréchal de France, une somme de 300,000 livres d'argent comptant et une pension de 30,000 écus sa vie durant. Séduit par de si belles promesses, Brissac avait fait peu de résistance et bientôt avait consenti à tout.

Le marché donc ayant été conclu sur ces bases, le gouverneur de Paris profita de l'absence du duc de Mayenne pour le mettre aussitôt à exécution.

Afin de mieux détourner les soupçons de sa personne, Brissac, si l'on en croit Lestoile, se rendit, au sortir du

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

dernier entretien qu'il eut avec Saint-Luc, le 14 mars, chez le légat, et se jeta à ses pieds en lui demandant humblement pardon d'avoir communiqué avec un hérétique, disant que c'était à son grand regret, mais qu'il y avait été contraint par la nécessité et le grand intérêt qu'il y avait.

En apprenant cette démarche, l'ambassadeur d'Espagne, qui avait conçu quelques défiances, fut entièrement rassuré, et se prit même à dire au légat : « Qu'après tout » c'était un bon homme que M. de Brissac, qu'il l'avait » toujours connu comme tel ; même, ajouta-t-il, pour » vous montrer quel grand homme d'affaires c'est, une » fois que nous tenions le conseil séant, au lieu de son- » ger à ce que l'on disait, il s'amusait à prendre des » mouches contre la muraille. »

La vérité était, continue Lestoile, que le bonhomme, comme ils l'appelaient, ce qui vaut à dire en français un sot, était plus avisé et plus fin qu'eux tous ; car il les affina à la fin et se moqua d'eux (1).

Quoi qu'il en soit de ces détails, toujours est-il que le gouverneur de Paris mena l'affaire avec tant de dextérité et sut si bien couvrir ses démarches, qu'il réussit à tromper la vigilance des Seize et celle de l'ambassadeur d'Espagne.

Le prévôt des marchands L'Huillier, les échevins Martin et Langlois et quelques colonels de la garde bourgeoise étaient les seuls qu'il eût mis dans le secret du complot.

L'Huillier appartenait à cette fraction du parti de l'Union dont le duc de Mayenne avait été longtemps le

(1) *Lestoile*, t. II, p. 212.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

chef; c'était par l'influence de ce dernier qu'il avait été élu prévôt des marchands et député de Paris aux États de 1593, où il avait voté pour toutes les mesures de conciliation.

Depuis l'abjuration de Saint-Denis, le désir de la paix l'avait rapproché du parti du roi, et il en était venu à correspondre directement avec ce prince. Lors donc que Brissac lui avait fait part de son projet, il n'avait pas hésité à lui promettre son concours. Il paraît, du reste, qu'il agit dans cette circonstance avec désintéressement, et que, si plus tard il fut récompensé par le roi, il n'avait rien stipulé à l'avance. On peut en dire autant de l'échevin Langlois; comme L'Huillier, c'était un ancien ligueur, rallié au parti du roi depuis sa conversion, et dirigé dans sa conduite par les mêmes mobiles.

Enfin lorsque tout eut été arrêté de concert, et le jour de l'exécution fixé au 22 mars, le roi, qui les jours précédents avait fait des excursions jusqu'aux portes de la capitale, se retira tout à coup à Senlis, afin de mieux tromper l'ennemi.

Cependant, s'il était essentiel de garder le secret, il devenait nécessaire au dernier moment de le révéler à plusieurs de ceux qui étaient connus pour leur dévouement à la cause royale. Le succès, en effet, dépendait en grande partie de l'attitude que prendrait la population; car, pour peu qu'elle montrât de l'hésitation, les Seize pouvaient la rallier à eux et faire manquer l'entreprise. Il fallait donc avertir tous les bourgeois, sur le concours desquels il était permis de compter, afin qu'au signal donné ils descendissent dans la rue, et entraînassent le peuple dans le mouvement.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Pour satisfaire autant que possible à ces deux conditions du succès, le secret et le concours des bourgeois, ce ne fut que dans la soirée du lundi 21 mars, vers les neuf heures, que le prévôt des marchands et l'échevin Langlois, ayant réuni plusieurs colonels et capitaines de la garde bourgeoise, leur firent part du projet qui devait s'exécuter le lendemain, et encore prirent-ils soin de leur recommander de n'envoyer les billets d'avis à leurs amis qu'après minuit. Ces billets, signés par L'Huillier et Langlois, portaient « qu'un accord ayant été fait entre le roi » et le duc de Mayenne, tous les partisans de la paix » étaient invités à s'armer pour prêter main-forte à l'in- » troduction des députés qui se présenteraient le lende- » main dès le matin. »

Nonobstant ces précautions et l'extrême prudence avec laquelle l'affaire avait été conduite, les ministres d'Espagne, le duc de Feria et dom Diégo d'Iberra, furent avertis qu'il se tramait quelque chose contre la ville, et ils envoyèrent quérir Brissac, auquel ils firent part de leur crainte. Celui-ci joua l'étonnement, et leur dit qu'il ne pouvait croire à ce qui leur avait été rapporté ; toutefois qu'il y veillerait, et allait faire la ronde autour des murailles.

Les ambassadeurs, dont l'attitude de Brissac n'avait pas entièrement dissipé les soupçons, car il leur avait été dénoncé lui-même comme complice de l'entreprise, lui donnèrent pour l'accompagner quelques capitaines espagnols qui avaient ordre de le tuer au premier bruit qu'ils entendraient au dehors. Brissac se mit donc à parcourir les différents quartiers et à visiter les remparts avec les Espagnols ; mais n'ayant rien vu, ni rien en-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

tendu, il revint avec eux vers les deux heures du matin au logis de l'ambassadeur où, quelqu'un lui ayant encore parlé des bruits d'attaque qui couraient par la ville, il se contenta de répondre en secouant la tête : *Son palabras de mugeres*, Ce sont propos de femmes. Puis, afin de n'avoir plus rien à craindre de ce côté, il donna l'ordre, en se retirant, à un corps de garde de troupes françaises, placé près du logis de l'ambassadeur, de tirer sur les Espagnols s'ils faisaient mine de sortir. Déjà la veille il s'était débarrassé de quelques compagnies commandées par Jacques Ferrarais, officier fort dévoué à l'Union, qu'il avait fait sortir de Paris, en lui donnant commission de saisir au passage un convoi d'argent qu'on devait, avait-il dit, mener au roi de Ruel à Saint-Denis.

De leur côté les Seize qui, eux aussi, avaient eu vent de l'entreprise, se tenaient sur leurs gardes et avaient veillé en armes pendant une partie de la nuit. Mais, sur les trois heures du matin, voyant que tout était tranquille, ils s'étaient retirés ; de telle sorte que la ville se trouva abandonnée aux royalistes qui précisément, vers la même heure, sortaient de leurs maisons, et allaient, selon l'avis qu'ils en avaient reçu, prendre position dans les divers quartiers.

Il avait été convenu que l'armée royale entrerait dans Paris à trois heures du matin par trois portes différentes. Le premier corps d'armée, conduit par le roi lui-même, devait se présenter à la Porte-Neuve, le second à la porte Saint-Honoré, le troisième à la porte Saint-Denis. C'était donc de ces trois points qu'il importait surtout de se rendre maître. L'échevin Langlois fut envoyé à la porte Saint-Denis ; un bourgeois nommé Néret, à la porte

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Saint-Honoré ; Brissac et le prévôt L'Huillier se rendirent de leurs personnes à la Porte-Neuve.

La Porte-Neuve était placée près de la Seine, sur la rive droite (1), un peu en deçà des Tuileries qui, à cette époque, se trouvaient hors des murailles de la ville. C'était par cette porte que Henri III avait pris la fuite à travers les arquebusades des bourgeois le lendemain de la journée des barricades; c'était par cette porte aussi que son successeur se proposait de rentrer après un interrègne de six années.

Le comte de Brissac et le prévôt des marchands L'Huillier se tenaient donc là, avec quelques hommes armés, attendant dans le silence l'arrivée du roi. Ils avaient eu soin de faire déblayer la porte et enlever le terre-plain qui la bouchait.

Cependant quatre heures étaient sonnées, et rien ne paraissait encore, ni le roi, ni personne pour lui; Brissac commençait à concevoir de l'inquiétude. Le mauvais temps causait ce retard; la nuit avait été pluvieuse et les routes étaient défoncées. Enfin le signal convenu fut donné ; trois fusées partirent du côté des Tuileries ; Brissac sortit aussitôt une torche à la main, car il faisait encore nuit; Saint-Luc fut le premier qui se présenta à lui ; l'ayant reconnu et salué il rentra et fit lever le pont-levis; les royaux s'y précipitèrent et sautèrent par-dessus les barrières sans attendre même qu'elles fussent ouvertes. Une fois introduit de cette sorte dans la ville, Saint-Luc, qui commandait la première division de l'armée royale, plaça immédiatement cent hommes en haie,

(1) En face et à peu près à la hauteur de la rue de Beaune.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

le long du quai, près de la porte dont il confia la garde au capitaine Favas, soutenu d'un détachement d'arquebusiers.

En outre les pièces de canon, qui étaient sur les remparts, furent retournées du côté de la ville, de manière à enfiler les grandes rues et à en saluer ceux qui voudraient remuer.

Ces premières précautions prises, Saint-Luc s'avança à la tête de 400 hommes du côté de Saint-Thomas du Louvre, et alla prendre position au carrefour de la croix du Trahoir (1).

Une seconde division, conduite par Charles d'Humières, se dirigea sur le pont Saint-Michel, en maintenant ses communications avec Saint-Luc, de manière à pouvoir être soutenue par lui, si elle venait à être attaquée dans cette partie plus avancée de la ville.

François d'O, gouverneur de l'Ile de France, alla à la tête d'un troisième corps de troupes prendre possession de la porte Saint-Honoré, où l'attendait le bourgeois Néret entouré de ses fils.

Enfin une quatrième division, conduite par le maréchal de Matignon, se porta sur l'école Saint-Germain ; ce fut la seule qui rencontra quelque résistance. Un poste de lansquenets allemands qui se trouvait là ayant refusé de crier : *Vive le roi !* le maréchal les chargea à la tête du régiment de la garde, et en peu de temps les dispersa ; trente furent tués et à peu près autant jetés dans la rivière.

Lorsque ces divers corps de troupes eurent ainsi pris

(1) Aux environs de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

les positions qui leur avaient été assignées, selon un plan combiné à l'avance, le comte de Brissac et le prévôt des marchands allèrent au-devant du roi qui venait d'arriver aux Tuileries.

Il était environ six heures du matin. Brissac en abordant le roi lui fit hommage d'une belle écharpe en broderie, le roi la reçut, lui remit en échange l'écharpe blanche qu'il portait, et l'embrassant, le salua du titre de maréchal de France. Le prévôt des marchands, à son tour, présenta au prince les clefs de la ville qu'il lui prit des mains avec les témoignages d'une vive satisfaction.

Comme on lui avait dit que ses capitaines ne rencontraient nulle part de résistance, le roi n'avait pas pris ses armes, mais, lorsqu'il entendit les coups d'arquebusades qui se tiraient du côté de l'école Saint-Germain, il se fit apporter son épée, sa cuirasse et sa salade, prêt à soutenir, si on l'y forçait, un combat de rues et de barricades, comme il en avait tant livré déjà en rase campagne.

Heureusement il apprit bientôt que l'engagement avec les lansquenets n'avait pas eu de suite, et que tout était terminé. Il se dirigea alors vers la porte Saint-Honoré, et fit sa jonction avec Vitri qui arrivait par la porte Saint-Denis que l'échevin Langlois lui avait livrée.

Tandis que le roi parcourait le quartier Saint-Honoré, les bourgeois qui avaient reçu des billets d'avis pendant la nuit, arrivèrent de tous les points de la ville, et le saluèrent des cris répétés de *Vive le roi! Vive la paix!* Le prince répondit courtoisement à leurs acclamations; toutefois il n'était pas tellement rassuré par l'attitude des bourgeois qu'il ne songeât aux Espagnols dont pas un encore n'avait paru, mais qui pouvaient tout-à-coup

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

surgir, rallier leurs partisans et mettre en question le sort de la journée.

Afin de prévenir ce péril, il donna charge à Brissac d'aller trouver le duc de Féria et de l'engager, en son nom, à sortir immédiatement de la ville avec ses troupes, en lui promettant que la garnison aurait la vie sauve et même les honneurs de la guerre, si elle ne tentait pas de faire usage de ses armes. Brissac, obéissant à cet ordre, se rendit aussitôt auprès de l'ambassadeur.

Le duc de Féria, qui connaissait mal encore les événements, fut surpris d'une telle demande et refusa d'abord d'y obtempérer; cependant, désireux de s'instruire du véritable état des choses, il dépêcha vers le roi un de ses officiers auquel le prince dit aussitôt : « J'ai été appelé à » Paris par le gouverneur, le Parlement, le prévôt des » marchands et les échevins. Comme roi, je ne demande » pas la guerre, mais la paix. Assurez l'ambassadeur que » ni lui, ni ceux de sa nation n'éprouveront aucune ven- » geance, aucune insulte ; il peut donc sortir librement, » je lui en donne ma parole (1). »

Ce discours, rapporté au duc, le décida à ne pas tenter de résistance, et il accorda toutes les demandes de Brissac.

Lorsqu'il se fut assuré que toute la rive droite de la Seine, depuis la Porte-Neuve jusqu'à l'Arsenal, ainsi que la Cité, était en son pouvoir, le roi jugea qu'il devait tout d'abord aller rendre à Dieu de solennelles actions de grâce pour un succès si inespéré, et, avant même d'entrer au Louvre, il se dirigea à la tête de tous ses officiers

(1) *Archives de Sirmancas*, Capefigue, p. 330.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

vers Notre Dame pour y entendre la messe et y chanter un *Te Deum*.

Le chapitre de la cathédrale, averti quelques moments seulement avant son arrivée, se réunit à la hâte, et alla le recevoir à la porte de l'église. En l'absence de l'évêque de Paris, l'archidiacre Dreux fut chargé de le haranguer. La mission était délicate : l'archidiacre sut s'en acquitter avec mesure et convenance. Sans feindre un faux enthousiasme, ni omettre non plus les félicitations d'usage, il insista sur les devoirs que le roi avait à remplir envers Dieu et envers son peuple.

« Sire, lui dit-il, vous devez bien louer et remercier » Dieu de ce que, vous ayant fait naître de la plus excel- » lente race des rois de la terre, vous ayant conservé vo- » tre honneur, il vous rend enfin votre bien.

» Vous devez donc en ces actions de grâces avoir soin » de votre peuple, à l'imitation de notre Seigneur Jésus- » Christ duquel vous voyez ici l'image et pourtrait, » comme il a eu du sien, afin que, par le soin que pren- » drez de lui, en le défendant et le soulageant, l'obli- » giez d'autant plus à prier Dieu pour votre prospérité » et santé, et que vous rendant bon roi vous puissiez » avoir un bon peuple.

Le prince répondit : « Je rends grâces et loue Dieu in- » finiment des biens qu'il me fait dont je me ressens être » comme indigne, les reconnaissant en si grande abon- » dance que je ne sais véritablement comme je l'en pour- » rai assez remercier, mais principalement depuis ma » conversion à la religion catholique, apostolique et ro- » maine et profession que j'en ai dernièrement faite, en

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» laquelle je proteste, moyennant son aide, de vivre et de
» mourir.

» Quant à la défense de mon peuple, j'y emploierai
» toujours jusques à la dernière goutte de mon sang et
» dernier soupir de ma vie; quant à son soulagement,
» j'y ferai tout mon pouvoir et, en toutes sortes, dont
» j'appelle Dieu et la Vierge sa mère à témoins (1).

Ces paroles dites, le roi baisa la croix, et s'achemina jusque devant le grand autel, où s'étant mis à genoux sur un oreiller et pupitre couvert d'un tapis dressé exprès, il se signa du signe de la croix et fit sa prière.

Cependant l'église n'était encore remplie que des officiers du roi et d'un certain nombre de bourgeois accourus à la suite. Le peuple n'avait pas pris part au mouvement; son attitude demeurait calme, mais indécise; sur tous les visages étaient peints l'étonnement et une vague inquiétude; les boutiques même restaient fermées. Le moment, en un mot, était venu de donner l'élan et d'entraîner les irrésolus, sinon tout le succès de la journée pouvait être compromis.

Tandis donc que le roi chantait le *Te Deum* à Notre-Dame et que le bourdon et les cloches sonnaient à toute volée, le gouverneur de Paris Brissac, le prévôt des marchands L'Huillier, et l'échevin Langlois se mirent à parcourir les différents quartiers, accompagnés de quelques gens à cheval, de hérauts et de trompettes, annonçant de rue en rue à haute voix : Grâce et pardon au peuple; commandant que l'on prit des écharpes blanches, et semant par milliers des billets imprimés dès la veille à Saint-Denis, où on lisait ce qui suit :

(1) *Palma Cayet*, p. 566.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

« De par le roi. Sa Majesté désirant de réunir tous ses » sujets et les faire vivre en bonne amitié et concorde, » notamment les bourgeois et habitants de sa bonne ville » de Paris, veut et entend que toutes les choses passées » et advenues depuis les troubles soient oubliées, défend » à tous les procureurs généraux d'en faire aucune re- » cherche à l'encontre de quelque personne que ce soit, » même de ceux que l'on appelle vulgairement les Seize, » selon que plus à plein est déclaré par les articles accor- » dés à ladite ville; promettant sa dite Majesté, en foi et » parole de roi, vivre en la religion catholique, aposto- » lique et romaine, et de conserver tous lesdits sujets et » bourgeois de ladite ville en leurs biens, priviléges, » états, dignités, offices et bénéfices. — Donné à Senlis » 20me jour de mars, l'an de grâce 1594, et de notre » le règne le cinquième.

» *Signé* HENRI. »

Les paroles encourageantes de Brissac et du prévôt des marchands, les billets imprimés que l'on se passait de mains en mains, le bruit qui courait que le roi était à Notre-Dame, le son joyeux des cloches ne tardèrent pas à produire l'effet attendu. Beaucoup reprirent confiance, et bientôt le peuple, accourant des divers quartiers de la ville, se porta en foule sur la place du Parvis et dans les rues environnantes, de sorte que, quand le roi sortit de l'église, il fut salué de nombreuses acclamations. Sur son passage les boutiques se rouvrirent; les rues, les fenêtres et jusques aux toits des maisons se couvrirent d'hommes, de femmes et d'enfants, empressés de le voir; et les cris de *Vive le roi! Vive la paix! Vive la*

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

liberté! le suivirent jusqu'au Louvre, où il alla se reposer un moment des fatigues de la nuit et de la matinée.

Sur la rive gauche de la Seine toutefois l'élan n'avait pas été le même, et des symptômes de résistance s'étaient manifestés sur plusieurs points.

A la porte Bucy, le colonel de Napolitains, qui en avait la garde, avait refusé de la livrer et fait mine de s'y défendre ; un ordre formel du duc de Feria avait pu seul le déterminer à se retirer.

Dans le quartier de l'Université, les Seize avaient rallié bon nombre de leurs amis et envoyé des émissaires, de porte en porte, pour donner l'ordre qu'on prît les armes. Au carrefour Saint-Ives, on avait commencé à dresser des barricades, et, sans l'arrivée d'un détachement de cavaliers et la fermeté du ministre des Mathurins qui s'était opposé à ce qu'on touchât aux maisons appartenant à sa communauté, un centre de résistance, qu'auraient appuyée les écoliers, s'y fût bientôt organisé.

Au pont Saint-Michel, un marchand quincailler avait trois fois couché en joue, avec son arquebuse de chasse, un des hérauts chargés de répandre les billets en faveur du roi, et trois fois l'amorce seule de l'arquebuse avait pris feu, sans quoi peut-être une collision sanglante s'en fût suivie.

Du carrefour Saint-Yves où il n'avait pu réussir à faire des barricades, le capitaine Crucé s'était dirigé à la tête de douze ou quinze hommes, armés de mousquets, vers la porte Saint-Jacques pour s'en emparer ; mais Brissac, les ayant rencontrés en route, les avait dispersés. Désespérant dès lors de pouvoir engager la lutte, ces derniers et intrépides champions d'une cause désormais perdue

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

s'étaient retirés, l'indignation dans l'âme, en s'écriant : *Nous sommes vendus!*

Une des premières pensées du roi en arrivant au Louvre avait été de députer l'évêque nommé d'Evreux, Duperron, vers le cardinal légat pour le saluer et le prier de venir conférer avec lui. Mais le cardinal s'excusa en disant qu'il ne pouvait avoir de relations avec un prince dont le Souverain Pontife n'avait pas voulu recevoir les ambassadeurs, et, nonobstant les instances qui lui furent faites, il quitta Paris et la France quelques jours après.

Le roi avait aussi envoyé Saint-Luc vers les duchesses de Nemours et de Montpensier, pour les engager à rester à Paris, en les assurant qu'elles ne seraient pas inquiétées; afin même de donner aux princesses plus de sécurité, il eut l'attention de faire placer, à la porte de leur hôtel, un détachement d'archers de la garde.

Du reste, le serment qu'il avait fait prêter à ses officiers avant d'entrer à Paris, avait été religieusement gardé; aucun excès ne s'était commis; la vie et la propriété des habitants avaient été partout respectées.

Bientôt il y eut au Louvre grande affluence de personnages de qualité, fort empressés, comme toujours, de se mettre dans les bonnes grâces du nouveau maître. Le prince fit à tous un accueil bienveillant, sauf à quelques-uns dont il avait eu plus particulièrement à se plaindre. Il refusa même de recevoir le président de Neuilly; et au président de Hacqueville il dit ces mots : « Monsieur le » président, je suis bien aise de vous voir; je sais les » bons offices que m'avez faits ici; je vous en remercie. » Toutefois, quand il était question de quelque affaire » qui importait à mon service, vous étiez ordinairement

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» malade. Je suis d'avis que vous vous retiriez à votre » grand conseil (1). »

Ayant ensuite avisé dans la foule le secrétaire Nicolas, le roi, qui aimait à rire et à gausser, se prit à lui demander qui il avait suivi pendant les troubles. Ce à quoi le bonhomme répondit qu'il avait à la vérité quitté le soleil et suivi la lune. « Mais, que veux-tu dire de me voir » ainsi à Paris comme j'y suis? — Je dis, Sire, qu'on a » rendu à César ce qui appartenait à César, comme il » faut rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu. — Ventre-» saint-gris ! s'écria le roi, on ne m'a pas fait comme à » César, car on ne me l'a pas rendu, à moi ; on me l'a » bien vendu. » Cela, dit-il, en présence de M. de Brissac, du prévôt des marchands et autres vendeurs qu'il appelait (2).

Sur les deux heures de l'après-midi, le roi sortit du Louvre, et monta à cheval pour aller, à la porte Saint-Denis, voir passer la garnison espagnole qui devait quitter Paris, selon la convention arrêtée le matin avec le duc de Féria. Comme la pluie tombait avec abondance, il se plaça à une fenêtre qui était au-dessus de la porte, et de là il assista au défilé de toutes les troupes napolitaines, espagnoles et wallonnes, dont le nombre s'élevait à 3,000 hommes. Lorsque le duc de Féria et les autres ministres passèrent devant lui, entourés de leurs officiers, il les salua courtoisement et leur dit : *Recommandez-moi à votre maître, mais n'y revenez plus.*

La garnison étrangère ayant ainsi évacué Paris, le roi

(1) *Lestoile*, t. II, p. 218.
(2) *Idem, ibid.*.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

se trouva entièrement maître de la ville, à l'exception de la Bastille qui tenait encore. Le capitaine Dubourg, gouverneur de cette forteresse, brave et loyal officier, entendait ne la rendre qu'à celui qui la lui avait confiée, c'est-à-dire au duc de Mayenne ; lors donc qu'on était venu le sommer de la livrer, il avait répondu en tirant le canon. Entreprendre de l'attaquer de vive force eût été chose périlleuse, et qui eût entretenu dans la ville une fâcheuse agitation ; le roi préféra attendre, pensant avec raison que Dubourg ne pourrait tarder beaucoup à capituler à l'amiable. L'arsenal d'ailleurs, qui touchait à la Bastille, était en son pouvoir ; deux de ses capitaines, partis de Corbeil la veille par ses ordres, s'en étaient emparés dès le matin.

Pour mieux témoigner de ses sentiments de conciliation, le roi alla dans l'après-dîner rendre visite aux duchesses de Nemours et de Montpensier, dont le zèle pour la sainte Ligue avait été si ardent, et fit même avec elles une partie de jeu. La conversation fut vive et enjouée ; le roi demanda aux princesses si elles n'étaient pas bien étonnées de le voir en tel lieu, et surtout qu'il y fût venu sans qu'aucun désordre ni excès n'eussent été commis : « Que dites-vous de cela, ma cousine? se prit-il à dire, » en se tournant vers Madame de Montpensier. — Sire, » lui répondit-elle, nous n'en pouvons dire autre chose, » sinon que vous êtes un très-grand roi, très-bénin, » très-clément et très-généreux. » A quoi le roi se souriant lui dit : « Je ne sais si je dois croire que vous par- » liez comme vous pensez. Une chose sais-je bien, c'est » que vous voulez bien du mal à Brissac ; est-il pas vrai ? » — Non, Sire, dit-elle; pourquoi lui en voudrais-je ?

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» — Si faites, si faites, répondit le roi ; je le sais trop » bien. Mais quelque jour que vous n'aurez que faire, » vous ferez votre paix. — Sire, elle est toute faite, puis- » qu'il vous plaît. Une chose eussai-je désirée seule- » ment en la réduction de votre ville de Paris : c'est que » M. de Mayenne, mon frère, vous eût abaissé le pont » pour y entrer. — Ventre-saint-gris ! répartit le roi ; » il m'eût fait possible attendre longtemps ; je n'y fusse » pas arrivé ce matin (1). »

Le soir, lorsqu'il fut rentré au Louvre, le roi ne put retenir l'expression de la joie et de l'étonnement où il était encore du résultat de la journée. « Eh quoi! M. le chance- » lier, s'écria-t-il en s'adressant à Cheverny, dois-je croire » à votre avis que je sois là où je suis? — Sire, lui ré- » pondit le magistrat, je crois que vous n'en doutez. — » Je ne sais, dit le roi, car tant plus j'y pense, et plus je » m'en étonne ; je trouve qu'il n'y a rien de l'homme en » tout ceci : c'est une œuvre de Dieu extraordinaire, voire » des plus grandes. »

Le prince avait lieu en effet de se réjouir de la promptitude et de la facilité avec laquelle s'était accomplie la soumission de la capitale, surtout lorsqu'il songeait que, le matin encore, la ville avait dans ses murs, pour la défendre, 3,000 soldats étrangers, 5,000 hommes du peuple, vivant des aumônes de l'Espagne, sans compter bon nombre de bourgeois et d'écoliers, fort peu disposés à le recevoir ; la sagesse du plan d'attaque et la vigueur de l'exécution avaient pu seules prévenir un conflit et, par suite, l'effusion du sang.

(1) *Lestoile*, t. II, p. 219.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Mais il ne suffisait pas d'avoir pu occuper militairement la capitale, où pendant toute la journée les troupes avaient campé comme dans une ville prise d'assaut, il fallait y établir l'ordre et y organiser le siége du gouvernement royal, qui existait encore à peine, car jusque là Henri de Bourbon avait été moins un roi, qu'un prétendant et un chef de parti.

Il y avait, avant tout, à prendre des mesures de police et de sûreté. On sait quelle avait été la licence des écrits publiés depuis plusieurs années de part et d'autre. Le gouvernement de l'Union s'était montré à cet égard plein de tolérance; s'il avait fait publier des libelles contre le roi, il avait aussi laissé circuler en pleine liberté les pamphlets royalistes dirigés contre lui. Le roi jugea qu'il ne pouvait user de la même condescendance, et, dès le lendemain de son arrivée, le lieutenant civil Séguier ordonna à tous les libraires et imprimeurs de supprimer tous les livres séditieux et hostiles à la cause royale qu'ils pouvaient avoir en leur possession, et leur défendit d'en publier d'autres à l'avenir, sous peine de la vie et de la confiscation de leurs biens.

En même temps, le chancelier de Cheverny chargea l'avocat Pierre Pithou de compulser soigneusement les registres du Parlement, et de déchirer tout ce qu'il y trouverait de contraire à l'autorité royale dans les arrêts rendus depuis le commencement des troubles. Pierre Pithou n'était pas homme à s'acquitter de cette besogne à demi; esprit étroit et haineux, il poursuivait dans la sainte Union, moins un fait de rébellion contre l'autorité royale, que la grande pensée religieuse qui l'avait produite.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

L'Hôtel-de-Ville de Paris avait été longtemps le principal centre de la résistance contre l'autorité royale : un autre esprit, il est vrai, régnait maintenant parmi les chefs ; le prévôt des marchands et plusieurs échevins avaient concouru à la réduction de la ville, mais il se trouvait encore dans le conseil d'anciens Ligueurs qu'il eût été dangereux d'y laisser ; ils furent remplacés par des hommes dont le dévouement était connu, et, afin de prévenir toute opposition ultérieure, il fut défendu aux nouveaux conseillers de se réunir sans une autorisation spéciale.

Le corps de ville, ainsi reconstitué, se rendit au Louvre auprès du roi pour le féliciter de son heureux retour, et prit, au nom des bourgeois, une délibération ainsi conçue : « Ayant plu au roi, en sa bonté et clé-
» mence, nous vouloir conserver en nos biens, charges
» et états, jurons et attestons, devant Dieu et sur les
» saints Évangiles, que nous reconnaissons de cœur et
» d'affection pour notre roi et prince naturel et légitime
» Henri IV, roi de France et de Navarre, à présent ré-
» gnant ; promettons à Sa Majesté, etc. »

Cette formule de serment fut ensuite jurée par tous les conseillers, en présence du sieur d'O, envoyé à cet effet à l'Hôtel-de-Ville.

Cependant trois jours déjà s'étaient écoulés depuis l'entrée du prince à Paris, et la Bastille tenait encore. Cet état de choses ne pouvait durer plus longtemps ; une nouvelle sommation fut faite, le samedi 26, au capitaine Dubourg, qui, n'espérant plus désormais recevoir aucun secours, consentit à se rendre, à la condition qu'il sortirait avec les honneurs de la guerre, et qu'il lui serait

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

permis d'aller rejoindre le duc de Mayenne avec tous ses soldats. Ces conditions lui ayant été accordées, Dubourg se retira sans avoir rien demandé ni rien reçu : noble exemple de loyauté et de désintéressement que bien peu surent imiter. Le même jour le château de Vincennes avait capitulé.

Lorsque toute inquiétude eut disparu sur la paisible possession de la capitale et des environs, le roi se décida à publier l'édit d'abolition qu'il avait promis. Il était semblable à peu près à tous ceux qu'il avait déjà accordés à Meaux et aux autres villes réduites en son pouvoir. Il y était dit : Qu'il y aurait abolition générale de toutes les choses advenues dans la ville de Paris, à l'occasion et durant les présents troubles; que, dans ladite ville et faubourgs à dix lieues à la ronde, l'exercice de la seule religion catholique, apostolique et romaine serait permis; que, pour le témoignage de l'amour et affection que Sa Majesté portait à la ville, il la réintégrait en tous les anciens priviléges, franchises et immunités qui lui avaient été accordés par les feus rois; que nul des habitants, à l'avenir, ne serait recherché de ce qui s'était fait, géré et négocié, tant en public qu'en particulier, durant les troubles, etc.

Telles étaient les principales dispositions de cet édit, qui ne différait guère des précédents qu'en ce qu'il n'y était pas fait mention de l'exemption de l'impôt, qui devait continuer à être perçu comme par le passé.

Il fut enregistré et vérifié le lundi 28 mars, au Palais, en présence du chancelier, des grands officiers de la couronne et des pairs du royaume.

Le même jour fut aussi enregistré l'édit de réorgani-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

sation du Parlement, par lequel il était fait remise de toute peine aux magistrats qui étaient restés à Paris depuis l'année 1588, à la seule condition qu'ils prêteraient serment entre les mains du chancelier; de plus, il leur était accordé plein pouvoir de continuer à exercer leur juridiction à Paris, sans même attendre le retour des magistrats de Tours et de Châlons.

La publication de ce dernier édit avait rencontré une assez vive opposition. Depuis près de six années le Parlement de Paris se trouvait divisé en trois fractions, l'une siégeant à Tours, l'autre à Châlons, la troisième et la plus nombreuse à Paris; les deux premières rendant la justice au nom du roi, la dernière au nom de la Sainte-Union. Les royalistes zélés avaient demandé qu'on attendît du moins l'arrivée des magistrats de Tours et de Châlons pour reconstituer la Cour, alléguant qu'on devait ce témoignage de déférence à leur fidélité; mais le roi, qui désirait concilier les esprits et craignait d'indisposer les magistrats de Paris, dont il avait eu d'ailleurs beaucoup à se louer dans les derniers temps, avait passé outre et publié l'édit.

Les magistrats se montrèrent reconnaissants, et dès le surlendemain, 30 mars, ils rendirent un arrêt par lequel tous les décrets, arrêts, ordonnances et serments donnés, faits et prêtés depuis le 29 décembre 1588, au préjudice de l'autorité des rois et lois du royaume, étaient déclarés nuls et extorqués par violence, et comme tels abolis et supprimés; le pouvoir donné au duc de Mayenne, sous la qualité de lieutenant général du royaume, était révoqué, avec défense à toutes personnes, de quelque état et conditions qu'elles fussent, de

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

le reconnaître en cette qualité; tout ce qui avait été fait, arrêté et ordonné par les prétendus députés de l'assemblée tenue en la ville de Paris, sous le nom d'États généraux du royaume, était cassé et révoqué comme nul et fait par personnes privées, choisies et pratiquées pour la plupart. Enfin, l'arrêt ordonnait qu'il serait fait à perpétuité, le vingt-deuxième jour de mars, une procession générale en la manière accoutumée, où assisterait la Cour en robes rouges, en mémoire et pour rendre grâces à Dieu de l'heureuse délivrance et réduction de ladite ville en l'obéissance du roi.

Cette dernière disposition de l'arrêt consacrait pour l'avenir ce qui s'était déjà fait la veille. Le mardi 29 mars, il y avait eu une procession générale en commémoration de l'entrée du roi accomplie huit jours auparavant. Le roi y avait assisté, ainsi que le Parlement, la Chambre des comptes, la Cour des aides; pour donner plus de pompe à la cérémonie, on y avait porté le bois de la vraie croix, la sainte couronne, le chef du roi saint Louis, et beaucoup d'autres précieuses reliques appartenant aux divers églises et monastères de Paris.

Le prince avait saisi avec empressement cette occasion de paraître en public dans une cérémonie religieuse, et de donner au peuple un témoignage extérieur de sa foi, qu'il savait être toujours suspecte à plusieurs.

L'attitude d'une portion du clergé et de bon nombre de bourgeois commençait même à le préoccuper vivement. Les prédications avaient cessé dans toutes les églises; les chaires, naguère si bruyantes, restaient muettes, et ce silence calculé équivalait à une protestation. Dans la plupart des paroisses on s'était abstenu, ou on avait

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

refusé de reprendre l'ancien usage de prier pour le roi. Dans quelques-unes, à la Madeleine par exemple, on avait au contraire recommandé publiquement aux prières des fidèles les *bons princes catholiques*, ainsi que *tous ceux qui avaient été affligés pour la journée du mardi* (jour de l'entrée du roi). Le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois avait même osé faire entendre, à deux pas du palais du roi, des paroles offensantes pour son gouvernement. L'Université ne montrait pas des sentiments plus sympathiques; aucun de ses chefs n'avait encore paru au Louvre. De leur côté, les bourgeois restés fidèles à l'Union se réunissaient dans des conciliabules, où se tenaient toutes sortes de propos injurieux ou menaçants pour l'autorité royale.

On ne pouvait sans doute s'étonner beaucoup qu'après une si longue lutte tous les anciens ressentiments ne fussent pas apaisés; mais il n'y en avait pas moins là un germe et un levain d'opposition qu'il eût été dangereux de laisser se développer. Aussi, bien qu'il lui en coûtât de violer sitôt l'édit d'abolition qu'il venait de rendre, et en vertu duquel il s'était engagé à n'exercer aucune recherche pour le passé, le roi se décida à faire dresser une liste de tous ceux qui, dans chaque quartier, passaient pour lui être le plus hostiles, et à leur intimer l'ordre de quitter immédiatement la capitale.

Cette liste comprenait environ cent vingt noms, en tête desquels se trouvaient ceux de neuf curés de Paris, à savoir, des curés de la Madeleine, de Saint-Leu, de Saint-Barthélemy, de Saint-Pierre-aux-Bœufs, de Saint-Jacques, de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Saint-André-des-Arcs, de Saint-Côme et de Saint-Benoît. Venaient

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

ensuite le recteur de l'Université, Antoine de Vincy; l'évêque de Senlis, Guillaume Rose; un chanoine de Notre-Dame, Bérault; le prieur des Carmes, le P. Bernard, jésuite. Quelques autres membres du clergé, tels que le P. Varade et le docteur Boucher avaient déjà quitté Paris volontairement. Boucher s'était retiré à Beauvais, où il continuait à prêcher contre le roi.

Parmi les bourgeois, les principaux proscrits étaient le président de Neuilly, l'avocat général d'Orléans, Sénault, les deux Labruyère père et fils, Rolland, Crucé, le maître des comptes Acarie (1).

Les autres étaient des hommes de tous états et de toutes conditions, des avocats, des médecins, des notaires, des huissiers, des magistrats, des sergents, des marchands, des imprimeurs, des serruriers, des couvreurs, un épicier dit *Jambe de bois*, et plusieurs capitaines de la garde bourgeoise.

En même temps qu'il sévissait contre les anciens Ligueurs, dont la présence à Paris lui semblait menaçante pour son autorité, le roi récompensait ceux qui l'avaient aidé à rentrer dans sa capitale. Le comte de Brissac fut confirmé dans la dignité de maréchal de France, le président Lemaître dans la charge de président au Parlement qu'il tenait de la Ligue. L'Huillier fut nommé président à la chambre des comptes et l'échevin Langlois maître des requêtes.

Au nombre des cent vingt suspects qui avaient reçu des billets d'exil, nous avons nommé le recteur de l'Université

(1) Ce dernier était le mari de la sainte femme que l'on honore aujourd'hui sous le nom de la bienheureuse Marie de l'Incarnation et qui avait, lors du siége, fait de sa maison un hôpital où elle soignait les blessés.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Antoine de Vincy. Cette mesure n'était pas dirigée seulement contre sa personne, elle s'adressait à la corporation tout entière dont il était le chef. Le roi était déjà depuis plus de dix jours à Paris, et l'Université délibérait encore sur la question de savoir s'il était ou non permis de reconnaître un prince hérétique relaps. Le 2 avril seulement, le nouveau recteur, Jacques d'Amboise, nommé en remplacement d'Antoine de Vincy, se décida à venir au Louvre accompagné de plusieurs docteurs. Le roi leur fit le meilleur accueil, les entretint longuement et s'efforça de leur remontrer d'abord qu'il n'était pas hérétique relaps, car sa conversion à la Saint-Barthélemy lui avait été arrachée par la force; ensuite de les convaincre qu'il était désormais fermement résolu à vivre et à mourir dans la religion catholique. Jacques d'Amboise et ses collègues n'eurent garde de rien contester, et se retirèrent en assurant le prince de leur dévouement et de leur fidélité.

L'Université toutefois ne considérait cette démarche de ses chefs que comme un simple hommage, et ce ne fut que le 22 avril, un mois après la reddition de Paris, que la Sorbonne, unie aux autres facultés, consentit enfin à faire acte d'adhésion officielle au gouvernement royal.

Dans l'intervalle on avait célébré les fêtes de Pâques, et le roi n'avait rien omis de ce qui pouvait donner entière satisfaction à la piété publique. On l'avait vu assister avec dévotion aux exercices de la Semaine Sainte, se conformant en tout aux usages de ses prédécesseurs. Ainsi le dimanche de Pâques fleuries il avait rendu le pain bénit à Saint-Germain l'Auxerrois, sa paroisse, et suivi la procession une branche de rameau à la main.

Le jeudi absolu il avait fait au Louvre la cérémonie ac-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

coutumée du lavement des pieds, et était allé ensuite à l'Hôtel-Dieu où il avait distribué à chacun des pauvres malades une aumône de sa propre main.

Le lendemain Vendredi Saint, il avait visité les prisons, s'était fait conduire avec un flambeau dans les cachots, avait fait grâce à un pauvre criminel condamné à mort, rendu la liberté aux prisonniers détenus pour dettes, ou pour non-paiement des impôts; de là il s'était fait transporter aux Filles-Dieu, aux Filles repenties, à celles de l'*Ave-Maria*, laissant partout des secours abondants : toutes œuvres pies, lesquelles, observe Lestoile, ne coûtaient guère à faire au roi, et cependant ne lui servaient pas peu à l'endroit du peuple.

Rassurée donc par tous ces actes et entraînée d'ailleurs par la force même des circonstances, l'Université rendit un décret, en vertu duquel le recteur, les doyens des Facultés, le grand-maître du collége de Navarre, l'ancien du collége de Sorbonne, le syndic et tous les autres membres de la corporation, prêtèrent, le 22 avril, serment de fidélité au roi en présence de l'archevêque de Bourges, du gouverneur de Paris et du lieutenant civil (1).

La formule de ce serment était : « Nous, recteur, » doyens, théologiens, décrétistes, médecins, artiens, » moines séculiers, réguliers, conventuels et généralement tous écoliers, officiers et autres susdits, faisons » et jurons serment d'obéissance et fidélité au roi très-» chrétien Henri IV, avec submission, révérence et hom-» mage jusques à ne point épargner notre propre sang » à la conservation de cette couronne et État de Fran-

(1) *Palma Cayet*, p. 572.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» ce, etc., avons renoncé et renonçons à toutes ligues,
» associations et prétendues unions, tant dedans que
» dehors le royaume, et avons confirmé et confirmons
» tout ce que dessus, mettant, l'un après l'autre, la main
» sur les saints Évangiles, et ajoutant chacun de nous sa
» signature manuelle et les sceaux de la dite Université.»

Tandis qu'à Paris le gouvernement royal triomphait ainsi peu à peu de toutes les résistances, le mouvement en sa faveur se propageait dans les provinces; plusieurs villes importantes, entre autres Rouen, Abbeville, Montreuil, Agen, Sens, avaient fait leur soumission.

Rouen s'était déclaré dès la fin de mars, à la suite d'une négociation laborieuse qui se poursuivait depuis près de deux mois, et avait failli plusieurs fois être rompue.

Le gouverneur de Rouen était ce même Villars Brancas qui l'avait si glorieusement défendu, deux années auparavant, contre les attaques de l'armée royale, mais qui ne songeait plus désormais, comme tant d'autres, qu'à retirer le plus haut prix possible de sa défection.

Le baron de Rosny avait été dépêché vers lui dans le courant de janvier. D'un caractère rude et altier, Sully avait eu peine d'abord à s'entendre avec un homme dont l'humeur n'était guère plus accommodante que la sienne; mais, grâce à d'anciennes relations d'amitié qui avaient existé entre eux, grâce surtout au désir que l'un et l'autre avaient de mener à bien la négociation, ils avaient fini par tomber d'accord.

Dès la première entrevue, Villars avait porté si haut ses prétentions que Sully les avait repoussées, et avait même écrit à son maître pour le dissuader de les accepter.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Mais le roi, désireux avant tout de gagner une ville de si grande importance, avait aussitôt répondu à Sully de conclure avec Villars, quoi que celui-ci pût demander. « Mon ami, » lui avait-il écrit dans une lettre où il lui exposait tout son plan politique, « mon ami, vous êtes » une bête d'user de tant de remises, et apporter tant de » difficultés et de ménage, en une affaire de laquelle la » conclusion m'est de si grande importance, pour l'éta- » blissement de mon autorité et le soulagement de mes » peuples.

» Ne vous souvient-il plus des conseils que vous » m'avez tant de fois donnés, m'alléguant pour exemple » celui d'un certain duc de Milan (François Sforce) au » roi Louis XI, au temps de la guerre nommée du *bien* » *public*, qui était de séparer, par intérêts particuliers, » tous ceux qui étaient ligués contre lui sous des pré- » textes généraux, qui est ce que je veux essayer de faire » maintenant, aimant beaucoup mieux qu'il m'en coûte » deux fois autant, en traitant séparément avec chaque » particulier, que de parvenir à mêmes effets par le » moyen d'un traité général fait avec un seul chef » (comme vous savez que bien des gens me le voulaient » persuader) qui pût, par ce moyen, entretenir toujours » un parti formé dans mon État.

» Partant ne faites plus tant le respectueux pour ceux » dont il est question, lesquels nous contenterons d'ail- » leurs, ni le bon ménager, ne vous arrêtant à de l'ar- » gent, car nous paierons tout des mêmes choses que » l'on nous livrera, lesquelles, s'il fallait prendre par la » force, nous coûteraient dix fois autant. Comme donc je » me fie du tout en vous, et vous aime comme un bon

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» serviteur, ne doutez plus à user absolument et hardi-
» ment de votre pouvoir, que j'autorise encore par cette
» lettre, en tant qu'il pourrait avoir besoin, et concluez
» au plus tôt avec M. de Villars; mais assurez si bien les
» choses qu'il ne puisse y avoir d'altération, et m'en
» mandez promptement des nouvelles, car je serai tou-
» jours en doute et en impatience jusques à ce que j'en
» aie reçu; puis, lorsque je serai roi paisible, nous userons
» des bons ménages dont vous m'avez tant parlé, et pouvez
» assurer que je n'épargnerai travail, ni ne craindrai
» péril pour élever ma gloire et mon État en plus grande
» splendeur. Adieu, mon ami (1). »

Muni de ces instructions, Sully s'était rendu de nouveau auprès du gouverneur de Rouen, pour lui annoncer que le roi lui accordait toutes ses demandes. Mais Villars venait précisément de découvrir un complot formé contre sa vie par un officier arrivé à Rouen à la suite de Sully, et il soupçonnait celui-ci d'être complice de la trahison. Lors donc qu'il le vit venir, ne pouvant contenir sa colère, il lui arracha le traité des mains, le déchira en cent pièces, et le jeta au feu, en s'écriant hors de lui : « Allez,
» je reniebieu ! allez, voilà vos beaux articles en feu et
» ne m'en parlez jamais d'un seul, si vous ne voulez pas
» que je vous fasse un si mauvais tour qu'a desservi la
» trahison que vous avez essayé de me jouer. M'avoir
» voulu assassiner, terrebieu ! m'avoir voulu ôter l'hon-
» neur et la place, parbieu ! c'est trop... Mais je vous le
» rendrai bien et à votre prince de Béarn aussi qui, sou
» ombre de traiter avec moi, fait faire des pratiques

(1) *Économies royales*, t. I, p. 136.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» contre ma vie et contre mon honneur ; car dans demi-
» heure je conclurai avec Simon Antoine et Lachapelle-
» Marteau (1), et me mettrai en état que toutes les forces
» de votre maître ne nous feront ni peur, ni mal (2).

Cependant Sully, sans trop s'émouvoir de l'accusation portée contre lui, remontra à Villars qu'il était complétement étranger (ce qui était vrai) au complot formé contre lui ; qu'il ne connaissait même pas l'officier qui s'en était rendu coupable, et parvint si bien à le convaincre de son innocence, que les négociations furent reprises, et le traité bientôt conclu. Les conditions en étaient extrêmement avantageuses pour Villars ; il devait être nommé amiral de France, gouverneur de Rouen et du Havre, ainsi que des bailliages de Rouen et de Caux, et recevoir en outre une très-forte indemnité en argent. Pour pouvoir faire de si larges concessions, le roi avait dû obtenir d'un de ses plus anciens serviteurs, le baron de Biron, fils du maréchal tué à son service, qu'il se démît de sa charge d'amiral, et du duc de Montpensier, gouverneur de Normandie, qu'il abandonnât Rouen, Le Havre et le pays de Caux.

Ce traité demeura d'abord secret, et ce ne fut que quelques jours après la reddition de Paris, que Villars, assisté du président du Parlement et des principaux bourgeois, arbora publiquement l'écharpe blanche aux cris de *vive le roi !* en présence du peuple assemblé sur la place Saint-Ouen. Il avait eu soin préalablement de

(1) Antoine Simon et La Chapelle-Marteau étaient des agents du duc de Mayenne, qui s'efforçaient de retenir Villars dans le parti de l'Union en lui faisant les plus belles promesses.

(2) *Économies royales*, t. I, p. 137.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

faire entrer dans la ville un petit corps de troupes, afin d'être en mesure de comprimer toute résistance.

La soumission de Rouen, qui entraînait celle du Havre, de Montivilliers, de Harfleur, de Pont-Audemer et de Verneuil, coûta au roi 3,477,800 livres, données soit à Villars, soit à d'autres seigneurs dont il avait fallu acheter la défection. C'était, nonobstant l'importance du résultat obtenu, un prix exorbitant; Paris lui-même n'avait coûté que 1,695,400 livres. Du reste, comme nous l'avons vu, le roi, quoique naturellement économe et ménager, ne regardait pas en ce moment à l'argent, parce qu'il savait qu'une fois devenu le maître, il récupérerait, et au delà, les avances qu'il aurait faites.

La réduction d'Abbeville, de Sens et d'Agen, que nous avons déjà mentionnée, avait eu lieu à peu près de la même manière : les gouverneurs avaient traité à prix d'argent, et les bourgeois ensuite avaient adhéré, soit de gré, soit de force, à la capitulation.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

CHAPITRE XXIII.

Situation nouvelle des partis. — Prise de La Capelle par les Espagnols. — Prise de Laon et de Honfleur par l'armée royale. — Procès de l'Université contre les jésuites. — Mort du cardinal de Bourbon. — Le duc de Lorraine et le duc de Guise font leur soumission au roi. — Mouvement insurrectionnel dans le Périgord. — Voyage du roi en Picardie. — A son retour à Paris le roi est frappé d'un coup de couteau. — Exécution de Jean Châtel. — Condamnation et exécution du P. Guignard. — Procession à la montagne Sainte-Geneviève. — Mouvement des Protestants. — Le roi rend un édit en leur faveur. — Opposition que rencontre cet édit dans le Parlement.

Quelques mois avaient suffi pour changer entièrement la face des affaires. Le prince, que le peuple de Paris appelait naguère encore par dérision le *Biarnais*, était maintenant au Louvre, obéi et respecté de tous. Maître de la capitale, où il avait établi le siége de son gouvernement, il voyait, rangées sous ses lois, la plupart des autres villes du royaume.

Ce grand résultat était dû à une seule circonstance : le prince avait abjuré l'hérésie. Relevé dès lors de l'incapacité qui le frappait, il était rentré dans la plénitude de ses droits, et son triomphe semblait d'autant mieux assuré qu'il était moins le sien propre, que celui de la nation elle-même, puisque, par sa conversion, il avait reconnu implicitement la légitimité de la résistance qu'elle lui avait jusque là opposée.

Cependant de sérieux obstacles lui restaient encore à

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

surmonter. Tous les catholiques n'étaient pas convaincus de la sincérité de son retour à la vraie foi; plusieurs craignaient qu'une fois devenu le maître il ne revînt à l'hérésie, ou que, sans y revenir, il ne pactisât en secret avec ses anciens coreligionnaires. Dans tous les cas, ils jugeaient convenable d'attendre que le Saint-Père eût prononcé.

De là les oppositions latentes ou déclarées qui persistaient; de là surtout le refus que continuait à faire le duc de Mayenne de déposer les armes.

Le duc de Mayenne ne répugnait pas à la paix; si même il n'eût consulté que ses penchants et ses intérêts propres, il se fût empressé de la conclure, car il y était naturellement porté, et pouvait en retirer de grands avantages personnels. Mais il considérait que, comme chef de l'Union, et représentant de la cause catholique en France, il était de son devoir et de son honneur de ne pas traiter encore, afin de laisser au Souverain-Pontife toute sa liberté d'action.

Ainsi la lutte n'était pas terminée; la guerre même était sur le point de reprendre avec quelque vivacité sur les frontières du Nord. Mais, outre que l'issue dernière n'en paraissait plus douteuse, quant au point principal, elle avait changé de caractère, et les rôles même des deux partis se trouvaient désormais intervertis. Au lieu d'attaquer, comme il avait fait jusque là, le roi n'avait plus qu'à se défendre; c'était maintenant au duc de Mayenne, et aux Espagnols de prendre l'offensive.

Du reste, Philippe II semblait résolu à faire cette année d'énergiques efforts pour essayer de regagner le terrain perdu. Déjà, par ses ordres, le comte de Mansfeld était en-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

tré en Picardie à la tête de 10,000 hommes, et avait été mettre le siége devant La Capelle. Le duc de Mayenne, qui venait de signer un traité d'alliance avec l'archiduc Ernest, gouverneur des Pays-Bas, ne tarda pas à venir joindre ses forces à celles du général espagnol.

En présence du renouvellement des hostilités, le roi ne pouvait demeurer inactif; il donna l'ordre aux maréchaux de Biron et de Matignon de rassembler son armée, et partit lui-même pour la Picardie.

Ayant appris à son arrivée à Chauny que La Capelle avait capitulé, il se mit, sans plus tarder, en devoir de former quelque autre entreprise pour réparer cette perte, car il lui importait de ne pas laisser ternir l'éclat de ses derniers succès.

Pour mener plus sûrement l'exécution de son dessein, le roi eut recours à la ruse; il s'avança du côté de La Capelle comme s'il voulait combattre l'armée espagnole; puis, pendant qu'il engageait en effet avec elle quelques escarmouches, il envoya l'arrière-garde, commandée par Biron, investir Laon, et dès le lendemain matin il arrive lui-même devant la place, accompagné du duc de Nevers.

Il s'occupa d'abord de fermer le chemin aux secours qui pouvaient venir de divers côtés, et se trouva ainsi en mesure d'arrêter le duc de Mayenne et le comte de Mansfeld lorsqu'ils se présentèrent. De plus il réussit à intercepter successivement deux convois de vivres, dirigés sur la ville pour la ravitailler, de telle sorte que le gouverneur de la place, pressé de toutes parts et sans espoir d'être secouru, se décida à capituler le 1er août, à des conditions toutefois honorables.

La prise de Laon avait été précédée de celle de Hon-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

fleur. Depuis la reddition de Rouen, Honfleur était la seule ville de Normandie qui fût encore au pouvoir de la Ligue. Le duc de Montpensier, gouverneur de la province pour le roi, était allé mettre le siége devant ses murs à la tête de forces considérables, et s'en était emparé peu de temps après.

Vers le même temps, Amiens, Aix, Poitiers, firent leur soumission ; d'autres villes se disposaient à les imiter, car le mouvement de retour vers l'autorité royale devenait général et irrésistible.

Mais si les anciens partis consentaient à se rapprocher, toutes les passions qui les avaient animés n'étaient pas éteintes. Les Catholiques conservaient leurs sentiments de défiance ; les Protestants, leurs craintes ; les Politiques, leurs prétentions ambitieuses ; et ce n'était pas là un des moindres soucis du nouveau roi. Ne poursuivant qu'un seul but, le rétablissement de son autorité qu'il entendait asseoir sur des bases solides et durables, sans passion comme sans rancune, Henri IV eût voulu que ses sujets oubliassent leurs querelles passées comme il les oubliait lui-même, prêt à rendre justice à chacun, sans faire acception, ni de Protestants, ni de Ligueurs, ni de Politiques ; mais, malgré tous ses efforts, il avait peine à y réussir. C'est ainsi qu'il n'avait pu arrêter le cours d'une affaire qui agitait vivement les esprits en ce moment dans la capitale ; nous voulons parler du procès de l'Université contre les Jésuites.

L'Université, on se le rappelle, avait pris une part très-active au mouvement de la Sainte-Union. Dès la journée des barricades, ses *gallochiens* avaient paru au premier rang des soldats de l'insurrection. Depuis lors, ses doc-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

teurs, comme ses écoliers, n'avaient cessé de compter au nombre des plus ardents défenseurs de la cause catholique. C'était dans son quartier que s'étaient produites les dernières tentatives de résistance; et elle n'avait consenti à reconnaître le roi, qu'un mois seulement après l'entrée du prince à Paris, ce qui avait valu un billet d'exil à son recteur, Antoine de Vincy.

Nonobstant ce passé, ou plutôt sans doute à cause de ce passé, qu'il avait besoin de faire oublier, le nouveau recteur, Jacques d'Amboise, avait cru devoir introduire une instance devant le Parlement contre les Jésuites, et demander leur expulsion du royaume, en les accusant d'être les fauteurs des Espagnols et les ennemis du roi.

Ce n'était là évidemment qu'un vain prétexte que, moins que tout autre, le chef de l'Université avait le droit de mettre en avant. Au fond, il ne voulait que montrer son zèle royaliste, et en même temps se faire bien venir de sa corporation, en exploitant le sentiment de rivalité jalouse, dont elle était animée depuis longtemps à l'égard d'un institut qui enseignait aussi bien, et peut-être mieux qu'elle, car elle lui avait emprunté plusieurs de ses méthodes. On sait en effet que, dès que les Jésuites avaient commencé à ouvrir des écoles à Paris, l'Université avait voulu les faire fermer et les avait dénoncées au Parlement, qui, malgré son peu de sympathie pour le nouvel institut, n'avait pas cru pouvoir faire droit à de si injustes prétentions.

Le nouveau recteur, Jacques d'Amboise, avait donc déposé une requête ainsi conçue : « Supplient humble-
» ment les recteur, doyens des Facultés, procureurs des
» nations, suppôts et écoliers de l'Université de Paris,

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» disant que dès longtemps ils se sont plaints à la Cour
» du grand désordre advenu en ladite Université par
» certaine nouvelle secte qui a pris son origine, *tant en*
» *Espagne* qu'ès environs, prenant la qualité ambitieuse
» de la Société du nom de Jésus, laquelle de tout temps,
» et nommément depuis ces derniers troubles, s'est to-
» talement rendue partiale et *fautrice de la faction espa-*
» *gnole*, à la désolation de l'État, tant en cette ville de
» Paris que par tout le royaume de France et dehors, etc.

» Ce considéré, nos dits sieurs, il vous plaise ordonner
» que cette secte sera exterminée non-seulement de la-
» dite Université, mais de tout le royaume de France,
» requérant à cet effet l'adjonction de M. le procureur
» général du roi, et vous ferez bien (1). »

Mais le zèle du recteur l'avait égaré; lorsqu'en effet sa requête eût été rendue publique, ses collègues, qu'il n'avait pas consultés, le désavouèrent. La Sorbonne s'empressa d'abord de déclarer, par un décret du 9 juillet, qu'elle entendait demander seulement que les Jésuites fussent soumis à la discipline de l'Université, et non qu'ils fussent expulsés du royaume. La Faculté des arts et celle de médecine s'unirent à la même protestation; enfin la Faculté de décret déclara qu'elle s'abstiendrait entièrement.

Quelques curés de Paris, qui avaient jugé opportun de joindre une requête à celle du recteur, ne furent pas mieux soutenus par leurs collègues, car, sur quarante ou cinquante curés, il n'y en eut que trois ou quatre, qui consentirent à être parties au procès.

(1) *Palma Cayet*, p. 591.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Cependant, malgré ces éclatants désaveux, la cause fut portée au rôle, et, après plusieurs remises, appelée le 12 juillet. Sur la demande des Jésuites, les débats eurent lieu à huis clos, afin de laisser plus de liberté à la défense. Maître Antoine Arnauld plaida pour l'Université, maître Louis Dolé pour les curés de Paris, et maître Claude Duret pour les Jésuites.

Maître Arnauld (1), en sa qualité de demandeur, eut le premier la parole au nom du recteur de l'Université, et se mit à développer ses moyens.

Il exposa que le principal vœu des Jésuites était d'obéir *per omnia et in omnibus* à leur général et supérieur, qui était toujours Espagnol et choisi par le roi d'Espagne;

Que leur institution n'avait d'autre but que l'avancement des affaires d'Espagne, aussi qu'ils n'étaient à rien plus étroitement obligés qu'à prier Dieu nuit et jour pour la prospérité des armes espagnoles, tellement que plusieurs personnes d'honneur assuraient les avoir ouïs prier dans Paris *pro rege nostro Philippo ;*

Qu'on n'avait pas entendu parler de sectes qui eussent de si étranges vœux qu'avaient les Jésuites; qu'ils appelaient les maximes de France et libertés de l'Église gallicanes, abus et corruptèles; que, par suite, une partie des gens d'église s'était trouvée avoir sucé cette doctrine ;

Que Bellarmin, jésuite, soutenait que les papes ont puissance de destituer les rois et princes de la terre,

(1) Antoine Arnauld, dont il est ici question, est le père d'Arnauld d'Andilly, de la mère Angélique et de celui qu'on a appelé le grand Arnauld. On voit que l'esprit de secte et d'hostilité contre l'Église était traditionnel dans cette famille. Jansenius venait de naître, il avait à peine 10 ans à cette époque et déjà ses futurs disciples étaient tout prêts à recevoir sa doctrine.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

en alléguant pour raison des attentats et entreprises tyranniques :

Que, durant les derniers troubles, les assemblées les plus secrètes des cardinaux Cajetan et de Plaisance et des ministres d'Espagne avaient été tenues dans leur collége, rue Saint-Jacques, et dans leur église de la rue Saint-Antoine, et que les Seize y avaient aussi bâti leurs conspirations;

Que c'était la pure doctrine des Jésuites de dire qu'il faut tuer les rois, même qu'Alin, principal du collége du séminaire à Reims, en avait fait un livre exprès, et qu'Annibal Codreto, jésuite, avait donné conseil à Guillaume Parri de tuer la reine d'Angleterre.

Que les PP. Bernard et Commolet avaient appelé le roi : *Holopherne*, *Moab*, *Néron*, soutenant que le royaume de France était électif, et que c'était au peuple d'établir les rois, et alléguant le passage du Vieil Testament : *Eliges fratrem tuum in regem ;* que ces mots *fratrem tuum* se devaient entendre, non pas de même lignage ou de même nation, mais de même religion, comme le grand roi Catholique, le grand roi des Espagnes ;

Que la dernière résolution d'assassiner le roi avait été prise, au mois d'août 1593, dans le collége des Jésuites à Paris ; que la déposition de Barrière, exécuté à Melun, était sur cela notoire, et que Varade, principal des Jésuites, avait exhorté et encouragé le meurtrier ;

Que, depuis l'an 1564, les Jésuites avaient contrevenu directement aux conditions de l'avis de Poissy, qui était la seule approbation qu'ils avaient en France, surtout en ce qu'ils avaient retenu le nom de Jésuites qui leur était expressément défendu ;

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Que les Jésuites étaient riches ; qu'ils avaient en France un grand nombre de maisons et plus de deux cent mille livres de rente ;

Bref, qu'il ne fallait pas douter si l'on devait les chasser de France, puisque dès l'an 1554, par décret de la Sorbonne, ils avaient été préjugés très-dommageables et très-pernicieux pour l'État et pour la religion ;

Que l'édit d'abolition du mois d'avril dernier n'était applicable qu'à ceux qui renonceraient à toutes ligues et associations, ce que ne pouvaient faire les Jésuites, puisque leur principal vœu était d'obéir en toutes choses à leur général, et au pape.

Lorsque maître Arnauld eut achevé ce plaidoyer, dans lequel se trouvaient beaucoup d'autres accusations calomnieuses qu'il n'osa pas reproduire dans le mémoire imprimé, l'avocat des curés de Paris, maître Louis Dolé, demanda à être entendu.

Après avoir d'abord acquiescé à ce qu'avait dit son confrère, il insista principalement sur ce point : Que les Jésuites avaient perverti la discipline ecclésiastique, s'étaient érigés en curés universels, et avaient tellement entrepris sur la charge des pasteurs ordinaires, sans y être appelés, qu'ils en avaient débauché les paroissiens, lesquels ne pensaient pas être bien confessés s'ils n'allaient aux Jésuites. Ensuite il remontra les inconvénients qu'il y avait à ce que les sacrements fussent administrés par d'autres que par les curés, cita les décisions de plusieurs conciles à l'appui, et termina en demandant, comme l'avocat de l'Université, que les Jésuites fussent contraints de vider et de quitter la France dedans quinze

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

jours, sous peine, s'ils ne le faisaient, d'être déclarés coupables du crime de lèse-majesté.

Enfin l'avocat des Jésuites, maître Claude Duret, ayant obtenu à son tour la parole, se leva pour répondre. Il divisa sa plaidoirie en deux parties : d'abord il opposa plusieurs fins de non-recevoir; puis, prenant une à une les accusations portées contre ses clients, il en démontra la fausseté.

Les fins de non-recevoir qu'il opposa furent : en ce qui concernait l'Université, que les conclusions du recteur avaient été désavouées par sa Compagnie, qui demandait seulement que les Jésuites fussent soumis à la discipline de l'Université; et en ce qui regardait les curés de Paris, que trois ou quatre d'entre eux, non autorisés par leur évêque, ne pouvaient prétendre se porter parties pour tous leurs confrères, qui avaient refusé de se joindre à eux.

Il représenta en outre que l'institut des Jésuites avait été reçu et approuvé par l'Église au concile de Trente, et par l'Eglise de France à l'assemblée de Poissy, ainsi que par des lettres-patentes des rois Henri II, François II, Charles IX et Henri III ;

Que ses clients s'étaient offerts et s'offraient de faire toutes les soumissions requises au roi Henri IV ;

Qu'ils s'étaient offerts et s'offraient également de se soumettre aux lois et statuts de l'Université, garder l'ordre et la discipline d'icelle, d'obéir au recteur, lequel ils suppliaient bien instamment de les y recevoir et incorporer.

Puis, arrivant au fond même du procès, il réduisit les accusations portées par Arnauld à quatre chefs, à savoir

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

que les Jésuites étaient : 1° particulièrement affectés au Pape; 2° Espagnols, 3° séditieux; 4° tueurs et massacreurs des rois et des princes.

Quant au premier chef; il remontra que si les Jésuites étaient jugés affectés et adonnés au Pape, pour le reconnaître pasteur universel et œcuménique, successeur de saint Pierre, chef de l'Eglise, auquel Notre-Seigneur avait donné les clefs du ciel, ils confessaient qu'ils étaient tels avec tous les chrétiens et catholiques; mais que s'ils étaient accusés de reconnaître le Pape temporellement comme leur prince et seigneur, ils niaient qu'en cette façon ils fussent aucunement sujets au Pape; car, comme ils tenaient et soutenaient pour article de foi la primauté et souveraine puissance et autorité spirituelle du Pape en l'Eglise, ils n'admettaient point comme véritable l'opinion de quelques canonistes, peu en nombre, qui lui avaient attribué une puissance temporelle sur tous les royaumes et principautés, étant la dite opinion rejetée du reste des canonistes et de tous les théologiens, que Bellarmin, dans le passage dont on avait argumenté, parlait des pays de l'État du Pape comme la Romagne, et non des autres États des princes de la chrétienté.

Quant au second chef; que les Jésuites étaient Français et non Espagnols, que plusieurs d'entre eux même étaient unis par des liens de parenté à divers magistrats du Parlement de Paris.

Que saint Ignace lui-même n'était pas Espagnol, mais Navarrois; que leur ordre et société n'était pas né en Espagne, ains avait pris son commencement et jeté sa première racine dans l'Université de Paris, par le moyen de dix maîtres ès arts de la dite Université;

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Qu'ils ne priaient pas pour Philippe II, et qu'on ne trouvait en aucune messe oraison couchée en ces termes : *Oremus pro rege nostro Philippo;*

Qu'ils n'espagnolisaient pas la jeunesse, mais tâchaient bien de ne la rendre ni espagnole, ni huguenote, pour ce que ni l'un ni l'autre ne valaient rien pour la France;

Que, durant les troubles, ils avaient rendu à la jeunesse le grand service de continuer leurs cours, tandis que l'Université avait suspendu les siens;

Quant au troisième chef, d'être séditieux; maître Claude Duret remontra que cette accusation était pleine de sévérité, mais non de vérité, et qu'il y avait plus de quarante ans que les Jésuites étaient en Italie, où ils n'avaient jamais été accusés de sédition; qu'en Allemagne, Pologne et Flandres jamais aucun roi ni prince ne s'était plaint d'eux comme perturbateurs du repos public; qu'en Espagne et Portugal on ne les avait tenus pour tels; qu'en France ils avaient vécu sous les rois très-chrétiens, Henri II, François II, Charles IX, qui les avaient toujours chéris comme paisibles et obéissants aux lois et aux rois;

Que Claude Mathieu, un de leurs supérieurs, avait, il est vrai, travaillé à fortifier l'Union catholique, comme beaucoup d'autres de toutes sortes d'états, mais qu'il n'en était ni l'auteur, ni l'inventeur; que d'ailleurs dans le même moment où le P. Mathieu défendait la cause de la Ligue, le P. Edmond Auger, de leur Compagnie, avait soutenu le parti du roi en ses prédications;

Qu'en aucune partie de la France les Jésuites n'avaient été les premiers, ni les principaux fauteurs de la Ligue, qu'à la journée des barricades ils n'étaient pas sortis de

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

leur maison; que lors des troubles de janvier, après les États de Blois, ils n'avaient point pris l'initiative, mais avaient été emportés par le torrent du soulèvement et trouble général, et ce, pour le seul zèle de la religion, et non pour autre respect ou passion humaine;

Qu'à Toulouse, lors du massacre du président Duranti, il ne s'en était fallu de rien qu'au même instant la populace ne se ruât sur la maison et les personnes des Jésuites;

Que les PP. Bernard et Commolet n'avaient jamais été du conseil des Seize; qu'à la vérité le P. Pigenat en avait fait partie, mais que précisément il avait été choisi par le duc de Mayenne pour modérer la fougue de ce conseil, et empêcher les mesures violentes qu'il pouvait être disposé à prendre;

Que le P. Commolet avait pu excéder en chaire, mais que c'était un particulier, et cependant qu'il n'avait point prononcé les paroles qu'on lui prêtait, ni loué le fait de Jacques Clément;

Que ni les cardinaux Cajetan et de Plaisance, ni les Seize n'avaient tenu de conseils secrets en leurs maisons, mais n'y étaient venus que pour ouïr la messe et faire leurs dévotions;

Que la résolution de faire plutôt mourir de faim les habitants de Paris n'avait point été prise chez eux, qu'au contraire Bellarmin et Tyrius, deux des principaux de l'ordre, avaient été d'avis qu'il était loisible de traiter avec le roi;

Quant au quatrième et dernier chef d'être tueurs et massacreurs des rois et princes; que, si cela était vrai, il ne se pourrait trouver supplice duquel ils ne fussent

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

dignes, mais qu'ils n'étaient et n'avaient jamais été tels;

Que leurs généraux ne leur commandaient rien qui fût contre Dieu, comme était indubitablement tuer les princes et rois, auxquels la sainte Ecriture commandait de porter honneur et obéissance;

Que c'était une pure calomnie, fraîchement et naguère inventée par ceux de la religion prétendue réformée de Flandres, de dire qu'un Jésuite avait voulu de nouveau tuer le prince Maurice;

Que Guillaume Criton, jésuite, avait par une lettre dissuadé Parri de l'entreprise qu'il avait faite de tuer la reine d'Angleterre, qu'Annibal Codreto n'avait jamais non plus donné un tel conseil à Parri;

Que les Jésuites n'avaient jamais été soupçonnés de la mort du feu roi Henri III, et que c'était chose aussi notoirement fausse de dire qu'ils avaient confessé Jacques Clément, vu qu'on savait bien que les Jacobins ne se confessaient pas hors de leur ordre;

Finalement, que quand il serait vrai que le père Varade, de l'ordre des Jésuites, aurait conseillé à Barrière de tuer le roi, il n'était pas raisonnable que les autres Jésuites, innocents de ce crime personnel, en portassent la peine, et que, pour la faute d'un seul, qu'ils n'avaient pu prévoir et empêcher, toute la communauté vînt à en souffrir; toutefois qu'on savait bien que Varade avait toujours protesté qu'il n'avait jamais donné tel conseil à Barrière, et qu'il s'était senti si innocent de ce fait qu'il était demeuré plusieurs jours à Paris après l'entrée du roi, sans se cacher aucunement.

Ensuite abordant le reproche fait aux Jésuites par les curés de Paris, de troubler la discipline ecclésiastique,

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

maître Claude Duret représenta que le Pape était chef de la hiérarchie et de toute juridiction dans l'Eglise, que les Jésuites avaient reçu de lui le pouvoir d'administrer les sacrements, que toutefois ils n'en usaient qu'avec le congé et la permission des évêques dans leurs diocèses, et des curés dans leurs paroisses, que dans le temps de Pâques ils s'abstenaient de donner la communion selon la défense de l'Eglise, que les curés, pour la plupart, étaient bien aises d'être aidés dans une œuvre à laquelle ils ne pouvaient suffire; que d'ailleurs cette querelle n'était pas nouvelle, mais avait été faite de tout temps aux autres ordres religieux;

Que, quant à leur avarice, la plupart d'entre eux avaient quitté les biens qu'ils possédaient qui n'étaient pas petits pour suivre Notre-Seigneur pauvre en pauvreté; que leur ordre, loin d'avoir deux cent mille livres de revenu en France, comme on le disait, n'en avait pas soixante mille en 24 ou 25 maisons, où ils nourrissaient de 5 à 600 personnes.

Enfin, par tous ces motifs, il conclut à ce que ses clients fussent renvoyés absous des demandes des parties adverses, et que le recteur et les curés fussent condamnés envers eux à réparation d'honneur, pour n'avoir point prouvé et vérifié les faits injurieux par eux mis en avant.

Toutes les plaidoiries pour et contre étant terminées, la Cour se mit à en délibérer et rendit un arrêt par lequel la cause fut de nouveau appointée, c'est-à-dire indéfiniment ajournée.

Ce moyen terme n'était pas toute la justice que les Jésuites avaient le droit d'attendre du Parlement. Le dés-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

aveu de la Sorbonne et des autres Facultés, ainsi que celui de la plus grande partie des curés de Paris, suffisait seul pour montrer combien étaient peu fondées les accusations dirigées contre eux. De plus, à considérer même les choses au point de vue politique, il était certain que les Jésuites, loin d'avoir été les principaux promoteurs de la Ligue, y avaient pris une part beaucoup moindre que l'Université, au nom de laquelle on les accusait.

Tout faisait donc un devoir aux magistrats de repousser purement et simplement les conclusions du recteur. En se contentant de prononcer un ajournement, le Parlement laissait la société de Jésus tout entière sous le coup d'inculpations calomnieuses, et donnait à ses adversaires le moyen de reprendre l'instance dans un moment plus opportun qui, comme nous le verrons, ne tarda pas à se présenter, et dont ils surent habilement profiter.

Vers ce temps (le 27 juillet) mourut le cardinal de Bourbon. Jeune encore, et n'ayant pris aucun engagement religieux, il avait aspiré en secret au trône de France et avait eu même un parti parmi les seigneurs du parti royal. Depuis la conversion du roi il avait reconnu sans hésiter les droits du chef de sa maison; mais, comme il ne manquait pas d'ambition, on pouvait craindre, si les circonstances devenaient difficiles, qu'il ne fît revivre ses anciennes prétentions. Sa mort faisait disparaître toute appréhension à cet égard.

Cependant la guerre continuait avec le chef de l'Union et les Espagnols. Après la prise de Laon, le duc de Mayenne s'était rendu de nouveau à la cour de l'archiduc

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

pour s'entendre avec lui sur les moyens d'arrêter, s'il était possible, les progrès de la cause royale; le gouverneur des Pays-Bas s'était efforcé de l'amener à se mettre entièrement au service du roi d'Espagne, mais sans pouvoir y réussir, et il avait consenti à traiter avec lui aux conditions suivantes :

Le duc de Mayenne conservait le titre de lieutenant général de l'État et couronne de France, et continuait à recevoir, comme par le passé, dix mille écus par mois; le droit lui était réservé de faire la guerre où bon lui semblerait, et particulièrement en Bourgogne ; des troupes, tant en infanterie qu'en cavalerie, lui étaient promises; il devait garder toutes les conquêtes qu'il ferait pour les remettre ultérieurement au roi qui serait élu du consentement des ligueurs français, du Saint-Siége et du roi d'Espagne ; Philippe II s'obligeait à augmenter les armées du Dauphiné, de la Picardie et de la Bretagne; les villes prises devaient être confiées à des gouverneurs Français jusqu'à l'élection d'un roi ; enfin le duc de Mayenne s'engageait à exhorter les ducs de Lorraine et de Guise, ainsi que les autres chefs de l'Union, à continuer la guerre.

Ce nouveau traité, qui différait peu des précédents, réservait tous les droits et ne portait aucune atteinte à l'indépendance nationale. C'était beaucoup dans la situation difficile où se trouvait le duc de Mayenne. Quant à ce qui concernait l'élection d'un roi, dont on faisait encore mention, ce n'était évidemment que pour couvrir les dehors; car, au fond, on savait bien, de part et d'autre, que la question ne pouvait plus être sérieusement posée en ces termes.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Lorsque ces conventions eurent été arrêtées, le duc de Mayenne profita de la clause, qui lui permettait de faire la guerre partout où il le jugerait convenable, pour se rendre en Bourgogne, dont il avait depuis longtemps le gouvernement, et où les esprits commençaient fort à s'agiter.

Le roi, de son côté, avait envoyé le maréchal de Biron dans cette province pour qu'il eût à réduire, soit par la force, soit par des traités, le plus grand nombre de villes qu'il pourrait.

Déjà le maréchal, s'étant mis en relation avec le maire de Dijon, Jacques Verne, avait obtenu de lui qu'il lui livrerait la ville; mais le complot ayant été découvert, Jacques Verne fut arrêté avec son complice le capitaine Gua, et tous deux eurent la tête tranchée. Quelques jours après, le duc de Mayenne entra dans la ville, terrifiée par cette exécution sanglante, que la gravité des circonstances expliquait, sans la justifier.

De Dijon le duc se rendit à Beaune, dont il fit abattre les faubourgs, alla visiter toutes les places dont il était maître, les mit en bon état de défense, et parvint ainsi à contenir la province.

Mais tous ses efforts ne pouvaient empêcher le mouvement en faveur de la cause royale de faire chaque jour de nouveaux progrès, et il eut le chagrin d'apprendre, dans le cours du mois de novembre, que le duc de Lorraine et le jeune duc de Guise lui-même venaient de traiter avec le roi.

Cette double défection, bien qu'elle pût être prévue depuis plusieurs mois, n'en avait pas moins une haute gravité.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Le duc de Lorraine n'était sans doute qu'un prince étranger, qui ne relevait pas de la couronne de France; mais il était le chef de la maison de Lorraine, et l'exemple qu'il donnait ne pouvait être sans influence sur les autres membres de sa famille.

La soumission du jeune duc de Guise avait plus d'importance encore. Fils aîné du duc Henri le *Balafré*, il personnifiait dans l'esprit du peuple, mieux peut-être que le duc de Mayenne, la cause même de la Sainte-Union. C'était lui que les Seize voulaient porter naguère encore au trône de France, et que Philippe II avait accepté pour gendre. Aussi le roi, comprenant la valeur d'une telle adhésion, n'avait rien négligé pour l'obtenir, tout en se gardant de concéder au jeune prince une position dont il aurait pu abuser plus tard. La duchesse de Guise, chargée de la négociation, avait demandé pour son fils le gouvernement de Champagne; mais le roi s'y était toujours refusé, tant à cause de l'importance de la province, que parce qu'il eût fallu en dépouiller l'un de ses plus fidèles serviteurs, le duc de Nevers, et il lui avait fait offrir le gouvernement de Provence, qu'il était bien aise de retirer à d'Épernon. C'était sur ces bases qu'on avait fini par traiter. Il avait été convenu que le duc de Guise remettrait au roi Reims, Vitry, Rocroi, Saint-Didier, Guise, Montcornet, ainsi que les autres places qu'il possédait en Champagne, et que le roi lui donnerait en échange le gouvernement de Provence, quatre cent mille écus pour payer les dettes du feu duc son père, et plusieurs des bénéfices du feu cardinal de Bourbon pour son troisième frère.

Ces conditions étaient modérées et satisfaisantes pour

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

les deux parties. Le roi avait payé plus cher des soumissions dont il devait retirer moins d'avantages.

La cause royale gagnait également du terrain en Bretagne, où le duc de Mercœur se défendait mollement, parce qu'il commençait à redouter plus encore le triomphe des Espagnols que celui du roi. Le maréchal de Matignon s'était emparé successivement de Laval, de Morlaix, et du fort de Crodan, que les Espagnols venaient de construire.

La ville de Saint-Malo fit également sa soumission dans le courant du mois d'octobre. Cette ville, célèbre par son commerce et l'intrépidité de ses marins, s'était déclarée en faveur de l'Union dès le commencement de la guerre. Le roi, pour la décider à reconnaître son autorité, consentit à lui conserver tous ses priviléges, à laisser la garde de la ville et du château aux bourgeois, et même à leur permettre de fondre du canon, tant pour leur défense que pour armer des vaisseaux.

En Provence, grâce à l'énergie de Lesdiguières, le duc d'Epernon dut enfin se soumettre aux ordres du roi et quitter le pays où il avait entrepris de se créer une principauté indépendante.

Dans le Périgord, il y avait eu un mouvement insurrectionnel de paysans, qui n'avait abouti en dernier résultat qu'à consolider le gouvernement royal en cette province.

Au milieu des désordres de la guerre civile, les seigneurs s'étaient livrés contre les habitants à toutes sortes d'exactions, que ceux-ci avaient enfin résolu d'empêcher.

Dans le cours donc du mois d'avril, un notaire

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

du pays, nommé Lachagne, avait fait distribuer dans les bourgades et paroisses un grand nombre de billets, par lesquels les habitants étaient invités à se rendre en armes, le 23 avril, à Saint-Drou, dans la forêt d'Absac, près de la ville de Limeuil. Beaucoup répondirent à cet appel, et 7 à 8,000 hommes, armés les uns d'épées et de pertuisanes, les autres de bâtons ferrés, se trouvèrent réunis au lieu indiqué. Les habitants de plusieurs communes, animés de sentiments plus pacifiques, s'étaient contentés d'envoyer des députés. Tous ces hommes, ainsi assemblés, se mirent à délibérer sur la conduite qu'il convenait de tenir. Un député de la ville de Montpasié, le sieur Porquery, avocat au parlement de Bordeaux, s'efforça de faire prévaloir les conseils de la modération, en observant combien il était périlleux de se mettre en révolte ouverte contre le gouvernement du roi, et réussit à faire décider qu'au lieu de commencer la guerre, comme on se le proposait, on enverrait vers le roi lui-même pour lui demander de diminuer les impôts, et d'arrêter les déprédations de la noblesse.

Porquery fut donc délégué avec un autre pour aller à Paris présenter au prince les doléances publiques. Dans la requête dont il était porteur les principaux griefs articulés étaient : les grandes tailles que le peuple payait tant au parti du roi qu'à celui de la Ligue ; les exactions des receveurs des deniers royaux ; les sévices des gentilshommes, qui, pour subvenir à une plus grande dépense que ne valait leur revenu, se voyaient contraints de vexer leurs sujets, détenaient en prison dans leurs châteaux grand nombre de personnes, les tourmentant de toutes sortes de gehennes et de cruautés, pour en tirer

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

plus tôt rançon, même qu'il apparaissait, par plaintes particulières, que quelques-uns avaient percé les pieds avec un fer chaud à ceux qu'ils tenaient prisonniers.

En conséquence, on demandait qu'il fût accordé pardon pour l'assemblée tenue en armes sans permission, que le nombre des officiers, particulièrement de ceux des finances, fût diminué, que les tailles fussent rabattues, enfin qu'il fût permis aux habitants d'élire un syndic chargé de veiller à la sûreté générale.

Le roi fit aux députés l'accueil le plus bienveillant, leur accorda sans peine le pardon demandé, à la seule condition qu'on déposerait les armes avant la Saint-Jean, consentit à la surséance des tailles, évita de se prononcer sur la suppression des officiers, mais refusa absolument l'élection d'un syndic, dont l'autorité eût pu contrebalancer bientôt celle de son gouvernement. Quant au surplus des plaintes, un maître des requêtes fut nommé pour les entendre.

Mais tandis que cette affaire se poursuivait au conseil du roi, le peuple perdait patience ; de nouveaux rassemblements avaient eu lieu, et les paysans, réunis au nombre de 35 à 40,000 hommes, dans un lieu nommé La Boule, près de Bergerac, avaient même nommé deux colonels pour les commander.

Heureusement sur ces entrefaites, Porquery et l'autre député qui l'avait accompagné à Paris arrivèrent, et firent connaître la réponse du roi. Quoiqu'elle ne fût pas satisfaisante sur tous les points, les chefs décidèrent qu'on devait s'en contenter, et que, suivant le commandement de Sa Majesté, chacun se contiendrait à l'avenir chez soi, sans se plus assembler davantage.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

Néanmoins quelque temps après, comme les gentilshommes continuaient leurs violences, les paysans, de leur côté, se montrèrent disposés à reprendre les armes. Le maréchal de Bouillon crut alors devoir venir lui-même dans la province, pour essayer de mettre fin à ces agitations sans cesse renaissantes, et, comprenant qu'il atteindrait mieux son but en employant les voies de conciliation, il convoqua dans la ville de Montignac-le-Comte une assemblée des députés des communes et des principales villes, où chacun vint exposer ses griefs, et dont il fut dressé un cahier général, sur le vu duquel le roi consentit à remettre les arrérages des tailles et subsides des années précédentes.

Le roi, du reste, était beaucoup moins préoccupé de ces mouvements populaires, qui ne s'attaquaient pas directement à lui, que de la guerre avec les Espagnols et le duc de Mayenne.

Après la prise de Laon, il était revenu à Paris pour s'y reposer, et veiller à l'administration intérieure; il voulut, vers la fin de novembre, aller visiter les frontières de Picardie, non pour reprendre les hostilités, mais pour s'instruire de l'état des lieux et des moyens d'ouvrir la campagne au printemps prochain avec avantage. Il se proposait surtout de sonder les dispositions du gouverneur de Cambrai.

Réuni à l'Empire par Charles-Quint, le Cambrésis formait, sous le gouvernement de ses archevêques, une principauté indépendante de la couronne de France. Depuis les troubles, le maréchal de Balagny s'y était établi, d'abord en qualité de gouverneur, puis comme prince souverain. Afin de mieux assurer la possession du nou-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

veau titre qu'il venait de prendre, il s'était placé, quelques mois auparavant, sous le patronage de la France. Le roi y avait volontiers consenti; mais il eût désiré quelque chose de mieux, et ne pas exercer seulement un simple droit de protectorat sur une ville frontière d'une si haute importance. C'était pour traiter de cette affaire qu'il avait voulu visiter Cambrai. Lors donc qu'il y fut arrivé, il mit tout en œuvre pour décider Balagny à lui céder la ville en toute propriété; mais il ne put rien obtenir. Balagny résista à toutes ses instances, trop engoué encore de sa nouvelle principauté pour consentir à l'abandonner au profit de qui que ce fût, même du roi de France. Il eut bientôt lieu d'ailleurs de s'en repentir, car il ne tarda pas à en être dépossédé, sans dédommagement aucun, par le roi d'Espagne.

De Cambrai le roi dirigea contre les places environnantes plusieurs attaques qui ne donnèrent aucun résultat important, et reprit le chemin de la capitale.

Ce fut au retour de ce voyage de Picardie qu'il faillit être victime d'un nouvel attentat dirigé contre sa personne, et qui eut cette fois un commencement d'exécution. Le 27 décembre, le roi venait de descendre à l'hôtel du Bouchage en face le Louvre, chez la marquise de Beaufort (Gabrielle d'Estrées), sa maîtresse. Il était encore tout botté et éperonné, lorsqu'un jeune homme, qui s'était mêlé à la foule des seigneurs venus pour le saluer, se précipita sur lui, et le frappa à la bouche d'un coup de couteau. Heureusement le prince en ce moment inclinait la tête, de sorte que le coup, au lieu de porter à la gorge, avait atteint la mâchoire inférieure. La blessure était sans gravité : une dent seulement avait été

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

brisée et la lèvre fendue. L'assassin fut aussitôt arrêté. D'abord il essaya de nier; puis, voyant qu'il ne pouvait réussir à donner le change, il avoua qu'il était l'auteur du crime.

On sut bientôt qu'il se nommait Jean Chatel, que son père était un marchand drapier de la rue de la Barillerie, en face le Palais, et, de plus, qu'il avait étudié chez les Jésuites. Cette dernière circonstance fut indignement exploitée par la haine, et le Parlement ordonna aussitôt, sans attendre de plus amples renseignements, qu'une perquisition serait faite dans la maison des Jésuites de la rue Saint-Jacques.

Cette enquête, conduite avec le soin le plus minutieux, ne fit rien découvrir sinon quelques papiers, tels qu'il s'en publiait chaque jour à Paris peu de mois encore auparavant, entre autres une feuille écrite à la main par le P. Guignard, où se lisaient plusieurs propositions séditieuses.

Il n'en fallut pas davantage cependant pour que les magistrats transformassent ces papiers oubliés, et sans rapport aucun avec le crime, en chefs d'accusation. Le P. Guignard fut arrêté comme complice, et les autres religieux eurent défense de sortir de leur maison de la rue Saint-Antoine.

Le père, la mère et les deux sœurs de Chatel avaient été également mis en état d'arrestation.

Du reste l'instruction ne révélait aucun indice de complicité avec qui que ce fût. L'assassin, jeune homme de 18 à 19 ans, d'un caractère sombre et taciturne, de mœurs dépravées, confessait que, les grandes débauches auxquelles il s'était livré l'ayant fait désespérer de son salut,

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

il avait conçu la pensée de tuer le roi, dans l'espoir que cet acte lui serait méritoire devant Dieu.

Interrogé sur ses relations avec les Pères jésuites, il déclarait qu'ayant étudié la philosophie deux ans et demi chez eux sous le P. Guéret, il avait ouï dire plusieurs fois dans leur collége que le roi était hors l'Eglise, qu'il ne fallait lui obéir, ni le tenir pour roi, tant qu'il ne serait pas approuvé par le Pape, que ce n'était pas un roi mais un tyran, et qu'à ce titre il était loisible de le tuer (1).

Quant aux membres de sa famille, Chatel ne les incriminait en aucune sorte; il déclarait seulement qu'ayant eu souvent l'imagination et la volonté de tuer le roi, il en avait parlé à son père, mais que celui-ci l'en avait toujours détourné.

Soumis à la question ordinaire et extraordinaire, il persista à tenir le même langage. Il était donc évident qu'il ne fallait pas chercher ailleurs que dans les inspirations d'un fanatisme individuel la pensée du crime, et que Jean Chatel devait seul avoir à en répondre. Mais la passion et la politique donnaient d'autres conseils. La nouvelle de l'événement avait produit une assez vive émotion à Paris; lorsqu'on avait appris que le roi était

(1) On voit combien ces déclarations, arrachées par la torture, étaient vagues et peu précises. Jean Chatel ne disait pas qu'il eût entendu aucun Jésuite enseigner le régicide, mais seulement qu'il avait ouï dire dans un collége de la Compagnie (sans indiquer si c'était par des maîtres ou par des écoliers) que le roi de Navarre était un tyran et qu'il était loisible de le tuer. Or, en admettant même son allégation comme vraie, il était souverainement injuste de rendre tout un ordre religieux responsable des conversations particulières qui avaient pu se tenir dans l'enceinte d'un de ses colléges.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

blessé, peut-être mort, des ressentiments mal éteints avaient paru se réveiller chez plusieurs, et le gouvernement jugea que le moment était propice pour porter un dernier coup aux restes de l'ancien parti ligueur.

La société de Jésus fut choisie comme holocauste, non qu'elle fût plus compromise, mais parce qu'elle avait des ennemis plus puissants, et qu'il y avait moins de péril à la frapper.

Par le même arrêt donc qui condamna Jean Chatel à la peine des parricides, le Parlement ordonna, sans que d'ailleurs il pût établir aucun lien de connexité entre les deux causes, que les prêtres et écoliers du collége de Clermont videraient Paris dedans trois jours et le royaume dedans quinze, les déclarant corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du roi et de l'État.

En vertu de la première partie de cet arrêt, Jean Chatel fut mené le 29 décembre, nu en chemise, un cierge à la main, devant la principale porte de l'église Notre-Dame, où il fit amende honorable, répétant d'une voix faible et insouciante les paroles de la formule de rétractation qu'on lui lisait. De là il fut conduit à la place de Grève, où il eut le poing droit coupé par le bourreau, et enfin le corps tiré et démembré à quatre chevaux.

Quelques jours après ce supplice, juste expiation d'un grand crime, la seconde partie de l'arrêt reçut aussi son exécution. Les Jésuites de la rue Saint-Jacques et ceux de la rue Saint-Antoine furent conduits sous escorte jusqu'en Lorraine, où ils devaient résider avec défense de rentrer dans le royaume.

Mais ce n'était pas assez encore, il fallait donner une

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

apparence de justification à cette proscription d'un ordre religieux coupable seulement d'avoir montré, en toute circonstance, un zèle ardent pour la cause de la religion catholique. Un procès de complicité fut dirigé contre deux membres de la Compagnie, le P. Guignard et le P. Guéret.

Nous avons dit que, lors de la perquisition faite dans le collége de la rue Saint-Jacques, des écrits séditieux avaient été trouvés chez le P. Guignard. Ce Père reconnaissait les avoir composés et écrits de sa main, mais à une époque où il s'en publiait beaucoup d'autres de cette sorte, et il invoquait, avec juste raison, l'édit d'abolition rendu par le roi après son entrée à Paris. On lui opposa qu'un autre édit ayant ordonné de brûler tous les écrits séditieux que chacun pouvait avoir en sa possession, il s'était rendu coupable, en n'y obtempérant pas, du crime de lèse-majesté. Cette seule circonstance parut suffisante au Parlement pour prononcer une condamnation à mort, bien que le procureur général lui-même n'eût requis que la peine du bannissement.

L'exécution de ce second arrêt eut lieu le 7 janvier 1595. Le P. Guignard fut conduit, comme l'avait été Jean Chatel, neuf jours auparavant, nu en chemise, la corde au col, au parvis Notre-Dame, pour y faire amende honorable. Mais le religieux, fort de son innocence, refusa avec fermeté de prononcer aucune parole qui pût ressembler à l'aveu implicite d'un crime qu'il n'avait pas commis, et lorsque le lieutenant Rapin lui dit : Qu'il eût à demander pardon à Dieu et au roi, selon la formule que le greffier allait lire. « Je demande bien » pardon à Dieu, répondit le Père, mais au roi, pour quel

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

» motif? Je ne l'ai pas offensé. — Vous l'avez offensé, » reprit Rapin, en ce que vous avez écrit contre lui. — » Ce que j'en ai écrit, répliqua Guignard, a été avant » que Paris fût remis en son obéissance. — Vous le dites, » reprit Rapin ; ce qui n'est pas. » Puis, comme le religieux persistait dans sa résolution de ne rien rétracter, on le mena à la place de Grève, où son corps fut attaché à la potence et ses cendres jetées au vent. Avant de mourir il avait prié pour le roi, demandant à Dieu de le confirmer dans la foi catholique, et ses dernières paroles avaient été : *Suscipe servum tuum, Domine, et ne statuas illis hoc peccatum :* « Recevez-moi, Seigneur, dans les bras » de votre miséricorde et pardonnez-leur le mal qu'ils » me font. »

Son confrère, le P. Guéret, fut traité moins rigoureusement; il était coupable seulement d'avoir été le professeur de philosophie de l'assassin; on se contenta de le mettre à la question, et de le bannir à perpétuité du royaume.

Le père de Chatel fut également condamné à l'exil hors du royaume pendant neuf années, et à perpétuité hors de Paris et des faubourgs.

En outre, le Parlement ordonna qu'il paierait une amende de 2,000 francs, que sa maison serait rasée et qu'on érigerait à la place un pilier en pierres de taille, avec une table de marbre noir, sur laquelle l'arrêt contre Jean Chatel et les Jésuites serait inscrit en lettres d'or.

Deux jours avant le supplice du P. Guignard, il y avait eu une procession solennelle pour rendre grâces à Dieu d'avoir conservé la vie du roi. Le Parlement et toutes les autres compagnies s'y étaient rendus en corps; le

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

roi lui-même l'avait suivie, escorté de la noblesse, de ses gardes et de ses archers. Dans la crainte d'un nouvel attentat, on avait cru devoir faire commandement aux bourgeois de ne laisser pénétrer dans leurs maisons, ou paraître à leurs fenêtres, que des personnes sûres, avec avis qu'ils auraient à en répondre sur leur vie.

Le roi, habillé de noir, portait à la lèvre inférieure les traces de sa blessure, non encore cicatrisée. La tristesse, empreinte sur ses traits, révélait les douloureux sentiments dont son âme était affectée. En vain les acclamations populaires retentissaient autour de lui, elles ne lui faisaient plus illusion; et comme un seigneur, pour le rassurer, lui disait : « Sire, voyez comme tout le » monde se réjouit de vous voir, » il reprit en secouant la tête : « C'est un peuple; si mon plus grand ennemi » était là où je suis, et qu'il le vît passer, il lui en ferait » autant qu'à moi, et crierait encore plus haut qu'il ne » fait (1). »

Cependant il voulut suivre la procession jusqu'à l'église Sainte-Geneviève, quoiqu'on cherchât à l'en détourner à cause des dispositions peu sûres des habitants du quartier. L'Université, en effet, malgré la soumission de ses chefs et le procès que le recteur avait récemment intenté aux Jésuites, continuait à être hostile, et beaucoup de membres du clergé, tant séculier que régulier, refusaient encore de prier pour le roi.

Cette opposition latente était devenue même un sujet d'assez grave inquiétude, pour que le gouvernement crût devoir prier l'évêque de Paris d'intervenir. Jugeant avec

(1) *Lestoile*, t. II, p. 254.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

raison qu'en une affaire de cette sorte il fallait procéder par voie de persuasion et non d'autorité, le cardinal de Gondi convoqua les docteurs de Sorbonne et tous les curés de la capitale dans une assemblée générale, où il leur exposa la nécessité de pacifier les esprits.

Tous se montrèrent animés des mêmes sentiments de conciliation; mais beaucoup observèrent que le roi n'avait pas encore été relevé de l'excommunication prononcée contre lui par le Saint-Siége, et insistèrent sur les inconvénients graves qu'il y aurait à laisser une telle situation se prolonger. Enfin, après une mûre délibération, l'assemblée décida : 1° que les sujets du roi ne devaient se faire aucun scrupule de rendre une entière obéissance à Henri IV, leur légitime souverain, et de prier pour lui, soit en public, soit en particulier; 2° que cependant le cardinal de Gondi serait instamment prié de s'employer auprès du roi et de le *supplier, au nom de ses diocésains et des docteurs de la Faculté de théologie, d'exécuter promptement la résolution qu'il avait prise d'envoyer des ambassadeurs auprès du Souverain-Pontife pour éviter un schisme*, qui ne pourrait manquer de scandaliser les peuples et de porter un préjudice considérable à la religion catholique; 3° qu'il n'était permis, ni d'attenter à la vie du roi, ni de conseiller à personne de le faire, sous prétexte que la religion et la foi seraient en péril; 4° que le parricide commis contre la personne de Henri III était un attentat détestable et digne de toute réprobation.

Cette déclaration du clergé n'était, on le voit, ni sans réserves, ni sans conditions, puisque le roi y était de nouveau solennellement invité à députer vers le Souve-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

rain-Pontife pour en obtenir l'absolution. On en dressa un acte authentique, qui fut publié le 18 février.

Mais ce n'était pas seulement du côté des Catholiques que venaient les difficultés; les Protestants montraient encore plus de défiance à l'égard du nouveau gouvernement. Leur attitude même commençait à devenir sérieusement menaçante; ils se plaignaient avec amertume de l'ingratitude d'un prince qui semblait avoir oublié qu'il leur devait sa couronne, et, dans des assemblées tenues à La Rochelle, à Saumur, à Sainte-Foi, à Montauban, ils avaient parlé hautement de prendre les armes, si on ne leur rendait pas justice.

Le roi, fort inquiet de ces dispositions, ne savait néanmoins à quel parti s'arrêter. En accordant aux Huguenots leurs demandes, il risquait de compromettre la négociation qu'il poursuivait à Rome; en leur refusant toute concession, il craignait de les irriter et de provoquer une prise d'armes, ce qu'il voulait à tout prix éviter. De plus, il avait besoin d'eux pour obtenir qu'ils lui rendissent le jeune prince de Condé, son héritier présomptif, afin de le faire élever dans la religion catholique, condition sans laquelle il savait qu'il ne pouvait espérer recevoir l'absolution du Saint-Père.

Pour concilier autant que possible ces divers intérêts, il se décida à rendre un édit confirmatif de celui de 1577, par lequel les Protestants avaient le libre exercice de leur religion, étaient aptes à obtenir des charges et des dignités, devaient avoir des juges de leur religion dans chaque parlement, et obtenaient en outre neuf places de sûreté, à condition qu'ils paieraient la dîme, rendraient les biens des églises usurpées, chômeraient extérieure-

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

ment les fêtes, et ne scandaliseraient en rien les Catholiques dans leur culte.

Cet édit n'atteignit qu'imparfaitement le but proposé; les concessions qu'il faisait aux Protestants furent fort mal accueillies par les Catholiques et une vive opposition se déclara au sein même du Parlement. Les magistrats du Parlement, outre qu'ils étaient sincèrement attachés à la religion catholique, ne laissaient échapper aucune occasion de s'entremêler des affaires religieuses, et aimaient, le cas échéant, à faire preuve de zèle pour la cause de la foi. Lors donc que l'édit fut porté devant la Cour, beaucoup parlèrent d'en refuser l'enregistrement, et un conseiller, se faisant l'interprète de leurs sentiments, exposa « que l'édit de 1577 n'était » qu'une feuille de papier écrite, que le feu roi avait » baillée aux Huguenots, pour les contenter, comme il » y avait bien paru; et que de vouloir rétablir cette nou- » veauté éteinte il n'y avait pas d'apparence: au con- » traire, que de grands inconvénients en pouvaient adve- » nir. Premièrement que cela reculerait la bonne volonté » du Pape, duquel on avait bien affaire en beaucoup de » choses; qu'il ne fallait pas aussi se promettre que les » Huguenots rendissent jamais le petit prince de Condé, » et toutefois qu'il en fallait faire instance au roi de le » leur retirer des mains par la force. Ce qu'ayant exé- » cuté, il ne fallait plus se mettre en peine des Hugue- » nots, ni de leurs édits (1) ».

Quelques-uns allèrent plus loin et ne craignirent pas de justifier la Ligue, en disant que les derniers troubles

(1) *Lestoile*, t. II, p. 258.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

n'étaient arrivés que par le trop grand mépris de la religion catholique.

D'autres, au contraire, parmi lesquels un chanoine de Notre-Dame, l'abbé Coquelai, naguère ardent ligueur, se prononcèrent en faveur de l'édit. Le premier président de Harlai surtout insista pour son adoption ; enfin, après une longue et orageuse discussion, l'enregistrement fut voté le 30 janvier à une majorité de six voix (cinquante-neuf s'étaient prononcés pour, et cinquante-trois contre).

Les Protestants de leur côté ne furent pas entièrement satisfaits des avantages qui leur étaient concédés, mais ils y virent cependant assez de marque de bon vouloir à leur égard, pour renoncer à toute prise d'armes. Or, c'était là le résultat principal que le roi se proposait d'obtenir ; il savait bien qu'il ne pourrait qu'à l'aide du temps et de beaucoup d'efforts parvenir à dominer les prétentions contraires des partis, il lui suffisait en ce moment d'avoir la libre disposition de ses forces, pour être en état de tenir tête au duc de Mayenne et aux Espagnols dans la nouvelle campagne qui allait s'ouvrir.

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

CHAPITRE XXIV.

La négociation avec le Souverain-Pontife se continue. — Le roi adresse une déclaration de guerre à Philippe II. — Combat de Fontaine-Française. — Le duc de Mayenne signe une trêve avec le roi. — Le roi se rend à Lyon. — Brillante réception qui lui est faite. — Echecs éprouvés en Picardie. — L'évêque nommé d'Evreux, Duperron, se rend à Rome. — Absolution accordée au roi par le Souverain-Pontife. — Traité définitif entre le roi et le duc de Mayenne. — Soumission de Marseille. — Arrivée du légat à Paris. — Misère générale dans le royaume. — Dénûment du roi. — Epuisement des finances. — Prise de Calais par les Espagnols. — Prise de La Fère par le roi. — *Conseil de raison.* — Sully est envoyé dans les provinces et en tire quelque argent. — Prise d'Amiens par les Espagnols. — Amiens est repris par le roi. — Cessation de la guerre. — Traité de Vervins. — Edit de Nantes.

Au point où les choses étaient arrivées, le résultat essentiel que le roi dut s'efforcer d'obtenir était l'absolution du Souverain-Pontife, car on ne pouvait douter que, du jour où elle aurait été prononcée, le duc de Mayenne et les catholiques qui résistaient encore, ne s'empressassent de déposer les armes.

Or, de ce côté, les nouvelles étaient satisfaisantes. Après le départ de Rome du duc de Nevers, qui n'avait pu obtenir du Pape que des promesses pour l'avenir, Arnauld d'Ossat avait été chargé par le roi de poursuivre la négociation. Quoique sans caractère officiel, d'Ossat s'était acquitté de sa mission avec autant de zèle que d'habileté. Il avait eu avec le Pape et les cardinaux de fréquentes

Digitized by Google Original from PRINCETON UNIVERSITY

conférences dans lesquelles la question avait été envisagée et débattue sous toutes ses faces.

Trois motifs avaient jusque là arrêté le Saint-Père : d'abord le doute sur la sincérité de la conversion du roi ; ensuite l'opposition des Catholiques de France dont il était de son devoir de tenir compte ; enfin la crainte d'irriter le roi d'Espagne.

Quant au premier motif, une épreuve de plus d'une année pouvait sembler suffisante. Depuis sa conversion le roi n'avait cessé de remplir toutes les pratiques extérieures de la religion catholique, ne laissant échapper aucune occasion de donner des témoignages publics de sa foi, évitant avec soin tout ce qui pouvait donner lieu à de fâcheuses interprétations. Ainsi, aux dernières fêtes de Pâques, ayant été informé, qu'au sujet d'un séjour qu'il se proposait de faire à Fontainebleau pendant la semaine sainte, le bruit courait parmi le peuple, qu'il y allait pour faire ses Pâques à la huguenote, il avait aussitôt contremandé le voyage. « Un peuple, s'était-il écrié » avec humeur, un peuple est une bête qui se laisse » mener par le nez, principalement le Parisien. Ce ne » sont pas eux, mais de plus méchants qu'eux qui lui » persuadent cestui-là. » Mais il n'en était pas moins resté à Paris afin d'ôter tout prétexte à la malveillance.

Le second motif perdait chaque jour de son importance, à mesure qu'un plus grand nombre de villes se ralliait à la cause royale.

Restait l'opposition du roi d'Espagne qui était toujours la même, mais, si désireux que fût le Pape, de ménager Philippe II, il n'entendait pas pousser la condescendance pour ce prince jusqu'à compromettre le sort de la reli-

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

gion en France. Or, l'état de l'Église gallicane commençait à lui inspirer de sérieuses alarmes. La guerre civile y avait laissé s'introduire beaucoup d'abus et de désordres. Plusieurs évêchés demeuraient vacants; le roi nommait seul aux bénéfices, et le Parlement profitait de l'interruption des relations de la France avec le Saint-Siége pour intervenir sans cesse dans les affaires religieuses. La situation, en un mot, était telle qu'elle ne pouvait se prolonger sans un grave péril. Aussi Clément VIII ne cachait plus à personne l'extrême désir qu'il avait d'y mettre un terme, et déjà même il avait concédé les points principaux; les conditions secondaires seules restaient à régler, ce qui pouvait demander du temps encore, car, « dans cette cour, écrivait d'Ossat au » roi, ils sont fort formalistes et longs en toutes choses, » même d'importance, et particulièrement en celles de » la religion (1); » mais ce qui ne laissait plus aucun doute sur l'issue définitive de la négociation.

Henri IV était donc désormais sans inquiétude sur le point si essentiel de sa réconciliation avec le Saint-Siége, mais il ne savait encore quand elle serait officiellement promulguée, et, en attendant, il fallait qu'il tînt tête au duc de Mayenne et aux Espagnols.

La guerre même cette année se présentait sous des aspects assez alarmants. L'ambition insatiable de Philippe II n'avait fait que changer d'objet; ayant perdu l'espoir de placer sa fille sur le trône de France, ce prince voulait du moins mettre à profit les derniers restes des dissensions civiles en France pour se saisir de quelques

(1) *Lettres de M. le cardinal d'Ossat*, édit. de 1643, p. 21.

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

villes frontières. Dans ce but il avait accru de plusieurs corps d'infanterie et de cavalerie l'armée du comte de Mansfeld qui devait pénétrer en France par la Picardie, et il en avait rassemblé une autre en Italie, sous le commandement de Ferdinand de Velasco, connétable de Castille et gouverneur du Milanais, qui devait entrer en Bourgogne et faire sa jonction avec le duc de Mayenne. Il se proposait en outre d'envoyer en Bretagne quelques renforts à Dom Jean d'Aquila, dès que la saison le permettrait.

Le roi, de son côté, s'était mis en mesure de repousser des attaques si menaçantes. Non content de réunir toutes les forces dont il pouvait disposer au dedans, il avait fait appel à ses alliés du dehors et obtenu des secours, tant de la reine d'Angleterre, que des États de Hollande.

Avant d'entrer en campagne, il jugea opportun d'adresser cette année à Philippe II une déclaration solennelle de guerre ainsi conçue : « De par le roi, personne en » ce royaume, ni ailleurs, n'ignore que le roi d'Espagne » n'ayant pu, à guerre ouverte, envahir et détruire la » France, protégée de Dieu et défendue de ses rois d'heu- » reuse mémoire, assistés de leurs bons et loyaux subjets, » n'ait suscité et fomenté en icelle les divisions et les par- » tialités, qui l'ont cuidé accabler, et qui l'affligent en- » core de présent, etc.

» Au moyen de quoi Sa Majesté enjoint très-expressé- » ment à tous sesdits sujets, vassaux et serviteurs, faire » ci-après la guerre, par terre et par mer, audit roi d'Es- » pagne, ses pays, sujets, vassaux et adhérents, comme » ennemis de sa personne et du royaume. »

En publiant cette déclaration qui pouvait paraître superflue, le roi avait un but cependant ; c'était de prendre

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

position vis-à-vis de la France et de l'Europe. Depuis cinq années il faisait la guerre à Philippe II, mais en chef de parti, plutôt qu'en roi. Il n'en devait plus être ainsi désormais, et il voulait qu'il fût bien compris de tous, que c'était le roi de France qui faisait la guerre au roi d'Espagne.

Par le même motif, Philippe II ne voulut tenir aucun compte du manifeste, et ce ne fut que deux mois après qu'il publia une contre-déclaration, dans laquelle il rappelait qu'il ne venait en France, que pour défendre la cause de la religion catholique, et enjoignait à ses généraux de courir sus au *prince de Béarn* et à ses partisans.

Du reste, quels que fussent les titres que se donnassent les deux princes, la guerre avait commencé dès les premiers jours de l'année 1595.

La campagne s'était ouverte par la prise ou plutôt par la soumission de la ville de Beaune, dans le duché de Bourgogne.

Dès l'année précédente, le duc de Mayenne, informé que plusieurs bourgeois de la ville entretenaient des intelligences secrètes avec le roi, avait fait mettre en prison quatorze des principaux d'entre eux ; il espérait avoir par là détourné tout péril, mais il apprit bientôt que de nouveaux mouvements avaient lieu dans la ville, et il ordonna de la fortifier. Pour ce faire, il fallait abattre plusieurs maisons et même des monastères. Ces mesures de défense ne firent que précipiter la crise ; les bourgeois, irrités de l'atteinte portée à leurs propriétés et à leurs priviléges, résolurent de tout faire pour se donner au roi.

Précisément le maréchal de Biron venait d'entrer en Bourgogne à la tête de 2,000 Suisses, 4,000 hommes

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

d'infanterie française et de 1,200 chevaux ; ils s'adressèrent aussitôt à lui, et l'engagèrent à se présenter le 5 février devant les portes de la ville, promettant de les lui livrer.

Au jour indiqué, les bourgeois en effet prirent les armes dès le matin, et descendirent dans les rues avec l'écharpe blanche, en poussant les cris de *Vive le roi !* qui furent répétés par le peuple.

Une partie d'entre eux se dirigea aussitôt vers la porte de la ville, en chassa les soldats qui la gardaient et s'en empara ; d'autres coururent au logis du gouverneur et le firent prisonnier, après avoir tué plusieurs officiers qui l'entouraient.

Il ne restait plus, mais c'était le plus difficile, qu'à forcer les quartiers occupés par les soldats de la garnison. Heureusement, sur ces entrefaites, le maréchal de Biron, qui s'était fait attendre plus que ne comptaient les bourgeois, arriva avec ses troupes. Dès lors toute résistance devenait impossible ; les soldats le comprirent, et se rendirent vies et bagues sauves. Le château seul tenait encore, et, comme il était en bon état de défense, il fallut un siége de vingt-huit jours pour le réduire.

La reddition d'Autun suivit bientôt celle de Beaune ; elle eut lieu à peu près avec les mêmes circonstances.

La capitale de la Bourgogne, Dijon, avait fait également sa soumission. Le maréchal de Biron, appelé par les bourgeois, y était entré le 1er mai, et en avait chassé, à la suite d'une lutte sanglante, le vicomte de Tavannes, qui s'était retiré dans le château.

En apprenant les événements graves qui se passaient dans la province sur laquelle il croyait pouvoir le plus

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

compter, parce qu'il en était depuis longtemps gouverneur, le duc de Mayenne pensa à renouer les négociations avec le roi, et chargea le président Jeannin de lui demander une trêve, en attendant que le Souverain-Pontife eût fait connaître sa décision; mais l'arrivée du connétable de Castille vint couper court encore à ce projet de conciliation. L'armée, en effet, que Philippe II avait réunie en Italie, venait de faire son entrée en Bourgogne. A cette nouvelle, le roi se hâta d'aller prendre lui-même le commandement de ses troupes, et, de son côté, le duc de Mayenne ne songea plus qu'à faire sa jonction avec le général espagnol.

A peine arrivé à Dijon, le roi donna l'ordre d'investir le château, qui tenait encore, ainsi que celui de Talon, placé à peu de distance, et se prépara à en faire le siége; mais bientôt, ayant appris que le connétable de Castille, cédant aux instances du duc de Mayenne, avait passé la Saône à Gray et s'avançait sur Dijon, il courut à sa rencontre avec la noblesse, pour essayer de l'arrêter au passage, sans même attendre son infanterie qui n'était pas encore arrivée.

Le 7 juin donc, le roi partit de Dijon à la pointe du jour, avec 200 cuirassiers et 600 arquebusiers à cheval, et arriva sur le midi à la petite ville de Lux. Comme il était sans nouvelles précises de l'armée espagnole, qu'il savait seulement être à peu de distance, il envoya le baron d'Aussonville pousser une reconnaissance à la tête de soixante chevaux, et en même temps il donna l'ordre au reste de ses forces de se trouver à trois heures au village de Fontaine-Française.

Lui-même se dirigea de ce côté, et il n'était plus qu'à

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

une demi-lieue du village lorsqu'il vit venir à lui quelques cavaliers au galop, qui lui dirent que le baron d'Aussouville, chargé par 300 chevaux ennemis, était forcé de faire retraite.

Cette nouvelle jeta le prince dans la plus vive perplexité; il ne savait si ces 300 chevaux étaient l'avant-garde de l'armée ennemie, ou un simple détachement qui battait l'estrade; afin de s'en assurer, il envoya le maréchal de Biron avec un escadron pour soutenir d'Aussonville, et reconnaître la position.

Biron s'acquitta de cette mission avec son intelligence accoutumée. Non content de dégager d'Aussonville, il prit l'offensive, chargea une compagnie de chevau-légers, et, l'ayant mise en déroute, il monta sur une colline du haut de laquelle il découvrit l'armée franco-espagnole, qui se déroulait dans la plaine, près du village de Saint-Seine. Désireux de rapporter au roi des renseignements exacts, il s'avançait pour observer l'ennemi de plus près, lorsque tout à coup une troupe de 400 cavaliers vint fondre sur lui.

De beaucoup inférieur en nombre, il ne lui restait qu'à se retirer en bon ordre. En conséquence, il commanda au baron de Lux de tenir tête à l'ennemi avec 20 cavaliers, tandis que lui-même ramènerait en arrière le reste de l'escadron. Cet ordre fut exécuté; mais le baron de Lux ayant été renversé par le choc, le maréchal dut se faire jour à travers les assaillants pour le dégager, et, blessé lui-même à la tête, il ne réussit qu'à grand'peine à se replier.

En apprenant le péril que couraient ses lieutenants, le roi n'écouta que son courage, et s'élança à leur secours

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

suivi de 200 cavaliers et de 60 arquebusiers seulement.

L'affaire dès lors devint générale, et l'armée royale se trouva ainsi engagée malgré elle, avant qu'elle eût pu réunir toutes ses forces.

Les premiers escadrons franco-espagnols étaient commandés par Louis de Houdan, seigneur de Villars, le capitaine Samson Milanais, le baron de Thenissy et le baron de Thianges; le duc de Mayenne suivait derrière avec un gros de gendarmerie.

Les cavaliers royaux avaient à leur tête le roi lui-même à l'aile droite, et le maréchal de Biron à l'aile gauche.

L'avantage fut d'abord aux Ligueurs; les compagnies de d'Aussonville et du baron de Lux furent culbutées, et le maréchal de Biron se vit de nouveau contraint de se replier jusqu'à Fontaine-Française.

A l'aile droite, le roi se soutenait mieux; néanmoins, malgré la bravoure qu'il déployait, excitant les siens de l'exemple, de la voix et du geste, il eût fini par être obligé aussi de rétrograder, si le comte d'Auvergne, Vitri et d'autres ne fussent arrivés avec des renforts, et ne l'eussent tiré du péril.

Le duc de Mayenne, en effet, voyant les escadrons nouveaux qui descendaient dans la plaine, crut que toute l'armée royale allait suivre, et il fit retirer ses troupes sur Saint-Seine.

Le roi alors, emporté par son ardeur, reprit l'offensive et se mit à pousser vivement l'ennemi devant lui. Mais, arrivé à la hauteur du bois de Saint-Seine, il aperçut l'infanterie espagnole qui s'avançait pour prendre

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

part à l'action, soutenue du duc de Mayenne, qui, ayant rallié ses escadrons, faisait mine à son tour de vouloir recommencer le combat. Le prince dut s'arrêter aussitôt, car il n'était pas en mesure de soutenir le choc d'une nouvelle rencontre. Heureusement le soir approchait, et le connétable de Castille, qui ne voulait rien compromettre, donna l'ordre à son armée de faire halte.

Le roi, de son côté, satisfait d'avoir pu contenir l'ennemi avec des forces bien inférieures, reprit le chemin de Fontaine-Française, où il fit coucher ses troupes, ce dont il s'autorisa le lendemain pour s'attribuer la victoire.

Au fond, ce combat de Fontaine-Française n'avait été qu'une mêlée de cavalerie très-chaude et très-disputée, dans laquelle le roi s'était engagé imprudemment, mais dont il s'était tiré avec honneur, grâce à son courage et à celui de ses capitaines. Du reste il avait perdu plus de monde que les Espagnols, n'avait pas gagné un pouce de terrain, et ne devait en définitive son salut qu'à l'excessive prudence de ses adversaires.

Quoi qu'il en fût, il s'empressa d'annoncer au Parlement qu'il avait remporté une grande victoire sur ses ennemis, et ordonna qu'un *Te Deum* d'actions de grâces fût chanté dans toutes les églises de la capitale. D'ailleurs, si au point de vue militaire le succès était fort contestable, il ne le fut pas au point de vue politique, et les conséquences les plus heureuses pour la cause royale ne tardèrent pas à s'ensuivre.

Le lendemain du combat, le connétable de Castille, au lieu de pousser en avant, comme il l'aurait pu, fit repasser la Saône à son armée. Ayant reçu pour mission

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

principale de défendre la Franche-Comté, il jugeait suffisant d'avoir repris Vesoul, ainsi que quelques autres places dont les Français s'étaient précédemment emparés, et il ne voulut pas s'avancer davantage en Bourgogne. En vain le duc de Mayenne insista pour qu'il poursuivît sa marche sur Dijon, ou du moins pour qu'il lui laissât un certain nombre de troupes, à l'aide desquelles il pût rétablir ses affaires dans la province, le général espagnol refusa tout et continua son mouvement de retraite.

Justement blessé d'un tel procédé, le duc de Mayenne se crut suffisamment dégagé vis-à-vis de Philippe II, et ne songea plus qu'à se tourner du côté du roi, avec lequel il ne tarda pas à conclure, non un traité de paix, ce qu'il ne pouvait faire encore, mais une trêve dont les conditions étaient : qu'il quitterait immédiatement l'armée espagnole et se retirerait à Châlons-sur-Saône, où, sans commettre aucun acte d'hostilité, il attendrait la décision du Souverain-Pontife ; que le roi, de son côté, ne l'inquiéterait ni lui, ni ses partisans, et n'entreprendrait rien contre la ville de Châlons ; enfin qu'on s'efforcerait des deux parts d'aplanir les difficultés et de régler les conditions d'un traité de paix définitif.

Cette convention fut aussitôt exécutée ; le duc de Mayenne, prétextant la nécessité de pourvoir à la défense des châteaux de Dijon et de Talon, quitta le corps d'armée du connétable avec les troupes françaises, et alla droit à Châlons, d'où il donna l'ordre de livrer les deux châteaux à Henri IV, bien loin de chercher à les secourir.

Cependant le roi, voyant que le connétable de Castille avait repassé la Saône, s'était mis à le poursuivre, et, après l'avoir harcelé pendant plusieurs jours, il eut avec

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

lui, le 8 juillet, une rencontre fort vive dont l'issue fut assez incertaine pour qu'il désespérât de pouvoir entamer l'armée espagnole. Il se contenta dès lors de ravager le pays, et poussa même jusqu'à Besançon, dont il tira une forte rançon.

De retour à Dijon, le prince s'occupa de terminer une affaire d'un haut intérêt, à savoir de retirer le jeune prince de Condé, son neveu, des mains des Huguenots. Pour obtenir ce résultat à l'amiable, il usa du procédé suivant : La princesse de Condé, mère du jeune prince, était, depuis plusieurs années, retenue prisonnière à Saint-Jean d'Angély, comme inculpée d'avoir pris part à l'empoisonnement de son mari. Les parents de la princesse présentèrent une requête à l'effet d'obtenir sa mise en liberté. Le roi fit droit à cette demande, ordonna la mise en liberté sous caution de la princesse, annulla l'arrêt prononcé contre elle, et la renvoya devant le Parlement pour y être jugée de nouveau; puis, quelque temps après, le marquis de Pisani fut chargé d'aller la chercher avec son jeune fils à Saint-Jean d'Angély, et de les amener tous deux à Paris. Les Protestants murmurèrent, mais le roi avait atteint son but; le jeune prince, son héritier présomptif, était auprès de lui, et il pouvait promettre au Pape de le faire élever dans la religion catholique.

La ville de Lyon avait été, l'année précédente, une des premières à reconnaître le gouvernement royal; désireux de lui en témoigner sa satisfaction et de se montrer à ses nouveaux sujets, le roi se dirigea dans les premiers jours de septembre vers la seconde cité du royaume, où une brillante réception lui avait été préparée.

Une grande estrade, au-dessus de laquelle s'élevait un

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

trône, avait été dressée à la porte même de la ville. Le roi y vint prendre place et y reçut, avant d'entrer, les députations du clergé, de la noblesse, de la municipalité et des autres corporations. Diverses harrangues, selon l'usage, lui furent adressées; il répondit à toutes avec son à-propos et sa grâce accoutumés. Au doyen des échevins il dit : « Mes amis, j'ai loué votre fidélité; j'ai toujours » cru, quelque débauche et changement qu'il y ait eu par » mon royaume, que vous étiez Français.... Continuez à » m'aimer, et je vous ferai connaître combien je vous » aime, et que je n'ai rien de plus à cœur que votre repos.» Au discours du grand obédiencier de l'église Saint-Just, il répondit : « Que, comme des trois ordres dont était » composé son royaume, le clergé avait été le dernier à le » reconnaître, il croyait aussi qu'il serait des plus fermes » et affectionnés à son obéissance; » ajoutant que « les » ecclésiastiques ne devaient pas douter qu'il les maintînt » en leurs priviléges et autorité. »

Lorsque ces discours eurent été terminés, le roi descendit de son trône, passa en revue l'infanterie, et fit son entrée dans la ville au milieu des acclamations du peuple, et à travers les arcs de triomphe qui avaient été élevés dans toutes les rues. L'archevêque, Pierre d'Espinac, naguère l'un des principaux chefs de la Sainte-Union, le reçut à la porte du cloître des comtes de Saint-Jean et lui adressa un discours dans lequel, sans faire aucune allusion au passé, il exprima des vœux pour que la bonté divine lui accordât la grâce de dompter ses ennemis, de rendre la tranquillité à l'Eglise et la paix au royaume, etc.

Ce à quoi le prince répondit : « Je m'éjouis beaucoup » du témoignage de vos bonnes volontés, je crois que

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

» cette compagnie étant la première de mon clergé et » remplie de gentilshommes qui approchent des rois plus » près que les autres, elle servira d'exemple de la fidélité » et de l'obéissance qu'on doit au souverain. Priez Dieu » pour moi, ajouta-t-il en terminant, et vous assurez que » je maintiendrai la religion catholique et que j'y mour- » rai (1). »

Le séjour de Henri IV à Lyon ne fut pas d'ailleurs marqué seulement par des fêtes et des démonstrations officielles, mais aussi par la conclusion de plusieurs affaires importantes. Le prince y reçut la soumission de plusieurs chefs militaires, entre autres de M. de Bois-Dauphin, et de quelques villes du Bourbonnais et du Lyonnais; il y conclut une suspension d'armes avec le duc de Mercœur pour la province de Bretagne, y renouvela la trêve avec le duc de Mayenne, et y traita également avec les députés des églises protestantes de nouvelles conditions à leur accorder.

Mais tandis qu'il s'occupait ainsi de rétablir partout la concorde et la paix, des dépêches arrivées de Picardie l'obligèrent à revenir en toute hâte dans la capitale. Elles lui apprenaient que le comte de Fuentes, successeur du comte de Mansfeld dans le commandement de l'armée des Pays-Bas, avait fait éprouver à ses troupes des pertes considérables; qu'il s'était emparé de plusieurs places importantes, du Catelet et de la ville de Doullens, sous les murs de laquelle l'amiral de Villars avait été tué; enfin que, poursuivant le cours de ses succès, le général espagnol avait mis le siége devant Cambrai.

(1) *Palma Cayet*, t. I, p. 676.

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

Le roi donc, au reçu de ces nouvelles, accourut à Paris, d'où il se dirigea sur la ville assiégée pour lui porter secours ; mais déjà il était trop tard : le maréchal de Balagny avait été contraint de capituler dès le 7 octobre. La perte de Cambrai était un fait d'autant plus regrettable, que l'hiver approchait, et qu'il n'était plus possible de réparer cette année les échecs éprouvés pendant le cours de la campagne.

Mais si la fortune des armes lui avait été contraire sur les frontières du Nord, le roi trouvait une ample compensation à ces revers dans la situation intérieure du royaume, et surtout, dans le fait de sa réconciliation avec le Saint-Siége, qui venait enfin d'avoir lieu.

Nous avons dit que, dès l'année précédente, les points principaux avaient été arrêtés de concert avec le Pape et Arnauld d'Ossat, et que quelques conditions secondaires seules restaient à régler. La nouvelle de l'arrêt de proscription rendu contre les Jésuites avait failli un moment tout compromettre. Le Pape et les cardinaux s'étaient plaints avec amertume de ce qu'on expulsait du royaume un ordre religieux connu seulement pour les grands services qu'il avait rendus à l'Église. Mais Arnauld d'Ossat s'était efforcé de remontrer que le roi n'avait fait qu'obéir à une nécessité politique, et qu'on ne pouvait douter qu'il ne s'empressât de réparer le mal, dès que les circonstances le lui permettraient.

Le Pape, sans se laisser convaincre par ces raisons, avait cru toutefois devoir passer outre, et, la négociation ayant été continuée, les dernières difficultés avaient été bientôt aplanies. Mais à son tour Henri IV, qui ne voulait pas s'exposer à l'humiliation d'un second refus, avait at-

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

tendu, pour envoyer un agent officiel, qu'il fût parfaitement assuré des sentiments du Saint-Père, ce qui avait amené quelque retard. Enfin le roi s'était décidé à faire partir l'évêque nommé d'Évreux, Duperron, désigné pour le représenter auprès du Saint-Siége.

Arrivé à Rome vers la fin de juillet, le prélat français fut aussitôt admis auprès du Pape, qui lui fit l'accueil le plus bienveillant, et l'assura dès l'abord de sa paternelle affection pour le roi et pour la France.

Cependant il n'y avait encore que des promesses; aucune décision officielle n'était intervenue, et, au moment de prononcer la suprême sentence, l'âme du Pontife se sentait de nouveau inquiète et troublée; il comprenait toute la gravité de l'acte qu'il allait accomplir, et craignait de montrer, ou trop de sévérité, ou trop d'indulgence. Aussi, non content de recueillir tous les avis, il avait ordonné des prières publiques, et lui-même se livrait à de longues oraisons, en outre de ses dévotions ordinaires, qui en tout temps étaient grandes, écrivait d'Ossat à Villeroi. Plus le moment approchait, plus sa sollicitude augmentait. « Le samedi 5 août, fête de la dédicace » de Sainte-Marie-des-Neiges, le pieux Pontife, écrivait » encore d'Ossat, se rendit pieds nus, des l'aube du jour, » accompagné d'un petit nombre de serviteurs, de son » palais de Monte-Cavallo jusques à Sainte-Marie-Majeure, et là fit une très-longue oraison et y dit la messe, » toujours pieds nus, et, après une autre longue oraison, s'en retourna, encore pieds nus, en son dit palais, » toujours pleurant et tenant la tête basse, sans donner » la bénédiction ni regarder personne, et, le jour de » l'Assomption de Notre-Dame, 15 du même mois, il

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

» retourna en la même heure à la susdite église, aussi » pieds nus, et y fit longue oraison, et y dit la messe » aussi pieds nus (1). »

Lorsqu'il eut ainsi appelé par l'ardeur et l'humilité de ses prières les lumières de l'Esprit saint, le chef auguste de la chrétienté convoqua tous les membres du Sacré-Collége dans un consistoire public, leur lut la requête par laquelle le roi de France demandait à être relevé de l'excommunication prononcée contre lui, leur représenta de quelle importance était une affaire où il s'agissait de décider sur le sort, non d'un prince seulement, mais d'un grand royaume dont les destinées religieuses étaient remises entre leurs mains, les exhorta à se dépouiller de toute partialité, de n'avoir en vue que la gloire de Dieu, la conservation de l'Église et la paix du monde chrétien; puis leur annonça qu'il se proposait d'avoir pendant plusieurs jours des conférences particulières avec eux, afin de connaître leur opinion.

En effet, comme il craignait que dans une délibération publique les considérations politiques exerçassent trop d'influence sur le vote, il manda successivement auprès de lui tous les membres du Sacré-Collége, fit appel à la conscience religieuse de chacun d'eux, et lorsqu'il eut recueilli de cette sorte tous les suffrages, il convoqua le 30 août un nouveau consistoire dans lequel il déclara que, les deux tiers des voix s'étant prononcées pour l'absolution du roi de France, il était résolu à l'accorder. Le cardinal Marc-Antoine Colonne, qui était tout dévoué à l'Espagne, demanda alors qu'on délibérat de nouveau

(1) *Lettres de M. le cardinal d'Ossat*, p. 96.

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

au sujet des conditions; mais le Pape lui imposa silence en lui répondant qu'elles avaient déjà été réglées de concert avec les ministres du roi.

Ces conditions, dont il fut bientôt donné connaissance, avaient été, on le sait, longuement débattues; les principales étaient : 1° que ceux qui représentaient le roi prêteraient le serment accoutumé d'obéir aux commandements de l'Église et du Saint-Siége; 2° qu'ils abjureraient en présence du Pape le Calvinisme ainsi que toutes les autres hérésies, et feraient une profession de foi; 3° que le roi rétablirait la religion catholique dans le Béarn, qu'il y nommerait des évêques catholiques et leur assurerait un revenu convenable, jusqu'à ce que les biens de l'Église eussent été rendus; 4° qu'il retirerait des mains des hérétiques le jeune prince de Condé, pour le faire élever dans la religion catholique; 5° que les conventions faites, tant au sujet des bénéfices que des autres choses, subsisteraient; 6° que le roi ferait publier et observer le Concile de Trente en entier, excepté cependant ce qu'on ne pourrait faire exécuter sans troubler le repos de l'État, et les autres articles de cette espèce, supposé qu'il y en eût; 7° qu'il ne nommerait pas aux évêchés, abbayes et autres bénéfices, des sectaires ou des gens suspects de l'être; 8° qu'il honorerait et ferait respecter les ecclésiastiques et leur ferait rendre les biens usurpés; 9° qu'il révoquerait les donations qui pourraient avoir été faites des biens appartenant à l'Église; 10° que dans la distribution des charges et des emplois il donnerait la préférence aux Catholiques; 11° qu'en ce qui le concernait personnellement, il réciterait, s'il n'avait justes causes de s'en dispenser, le chape-

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

let tous les jours, les litanies tous les mercredis, et les samedis le rosaire de la Sainte Vierge, qu'il prendrait pour sa protectrice auprès de Dieu; qu'il observerait les jeûnes de l'Église, entendrait la messe tous les jours, et la grand' messe tous les jours de fête; 12° qu'il ferait bâtir dans toutes les provinces du royaume, et surtout en Béarn, un couvent d'hommes ou de femmes, de mendiants ou de religieux réformés; 13° qu'il s'approcherait au moins quatre fois l'année des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie; 14° qu'il ratifierait en présence du légat en France ou de tout autre qui serait envoyé, l'abjuration faite à Rome par ses ambassadeurs, ainsi que la profession de foi et les autres promesses, et que l'on enverrait à Sa Sainteté le procès-verbal de cette ratification; 15° qu'il écrirait à tous les princes catholiques pour leur annoncer son heureux retour dans le sein de l'Église romaine; 16° qu'il ordonnerait dans tout son royaume de solennelles actions de grâces pour remercier Dieu d'un si grand bienfait.

De son côté, le Pape s'engageait à adresser, aussitôt après l'absolution, une admonition à tous les Catholiques de France de déposer les armes et de reconnaître le gouvernement du roi.

Les choses étant en cet état, il ne restait plus qu'à procéder à la cérémonie publique de l'absolution; elle eut lieu le 17 septembre, avec beaucoup de solennité.

Une grande estrade, sur laquelle se trouvait un trône, avait été élevée sur la place de l'église Saint-Pierre. Le Souverain-Pontife y vint prendre place, accompagné de tous les cardinaux présents à Rome, à l'exception de trois.

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

Le décret rendu par Sa Sainteté fut d'abord lu à haute voix ; puis les deux ministres Arnauld d'Ossat et Duperron, ayant été introduits, présentèrent à genoux la requête du roi et abjurèrent, en son nom, l'hérésie, suivant la formule prescrite. Ils promirent sur les saints Evangiles, toujours au nom du roi, d'observer toutes les conditions de l'absolution, dont il leur avait été donné lecture, et de persévérer jusqu'à la fin dans la religion catholique, apostolique et romaine. De là ils furent conduits au pied du trône du Souverain-Pontife, devant lequel, s'étant mis à genoux pour la seconde fois, ils récitèrent, les yeux et la tête baissés, le psaume *Miserere mei, Deus*. A chaque verset, le Pape, ayant à la main une petite verge (à l'imitation de celle que les Romains appelaient *vindicta*, et dont ils se servaient pour affranchir les esclaves), en frappait légèrement les ministres du roi, comme il est d'usage dans l'Église pour signifier qu'on rend la liberté chrétienne à ceux qui sont liés par les censures.

Lorsque le psaume eut été achevé, le Souverain-Pontife se leva, et ayant récité, la tête nue, les prières canoniques, il reprit sa tiare, puis, s'étant assis sur son trône, il éleva la voix et déclara : QU'IL DONNAIT, PAR L'AUTORITÉ DU TOUT-PUISSANT, PAR CELLE DES BIENHEUREUX APÔTRES SAINT PIERRE ET SAINT PAUL, ET PAR LA SIENNE, A HENRI DE BOURBON, ROI DE FRANCE, L'ABSOLUTION DES CENSURES ECCLÉSIASTIQUES ENCOURUES POUR CAUSE D'HÉRÉSIE.

Aussitôt les portes de Saint-Pierre, qui jusque là étaient demeurées fermées, s'ouvrirent, et le cardinal de Saint-Séverin, grand-pénitencier, introduisit les deux ministres du roi de France dans la métropole du monde

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

chrétien, où un *Te Deum* fut chanté au milieu du concours du peuple et du clergé. De l'église Saint-Pierre, Arnauld d'Ossat et Duperron se rendirent, accompagnés du cardinal de Joyeuse, à celle de Saint-Louis, où on chanta un nouveau *Te Deum*. En même temps, on tirait sur toutes les places publiques des boîtes d'artifice, auxquelles répondait le canon du château Saint-Ange, et pendant trois jours il y eut des feux et des illuminations dans toute la ville.

Ainsi s'accomplit la réconciliation solennelle de Henri IV avec le Saint-Siége. Le pape Clément VIII avait montré, dans la conduite de cette grave et difficile affaire, autant de prudence que de douceur et de fermeté. Ne s'inspirant que des conseils de sa foi et du sentiment des redoutables devoirs de sa charge, il avait su garder en tout une sage mesure, et rendre la paix à la France, sans rien sacrifier des droits, ni de la dignité de l'Église.

De son côté Henri IV, en sachant attendre dans le calme l'heure de la sentence, et humilier ensuite son front royal sous la main vénérée du Vicaire de Dieu sur terre, avait aussi bien mérité de la Religion que de la France. Loin d'abaisser ou d'amoindrir sa couronne, il l'avait rehaussée dans l'esprit de ses peuples, et affermie à jamais sur sa tête.

Cet heureux événement causa dans le royaume une joie universelle. Lorsque la nouvelle en arriva à Paris, le peuple reconnaissant se porta en foule dans les églises pour rendre grâces à Dieu, et appeler les bénédictions du Ciel à la fois sur le Pontife et sur le Roi.

A partir de ce moment, la Ligue catholique cessait d'exister, car, son but étant atteint, elle perdait sa raison

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

d'être; et, pour que le royaume fût entièrement pacifié, il ne restait plus qu'à régler les conditions auxquelles les différents chefs déposeraient les armes.

Or, cette dernière œuvre était aussi fort avancée. La plupart des gouverneurs militaires des villes avaient déjà fait leur soumission, et le duc de Mayenne lui-même n'aspirait plus qu'au moment où il pourrait convertir la trêve qu'il avait déjà signée en un traité de paix définitif. Aussi, lorsqu'il eut appris que l'absolution avait été accordée, il s'empressa de faire partir son conseiller habituel, le président Jeannin, pour le château de Folembray, dans la forêt de Coucy, où était le roi. Le prince fit à l'envoyé du chef de l'Union l'accueil le plus amical, et se montra animé des intentions les plus conciliantes.

L'affaire toutefois n'était pas sans difficultés. Outre que le duc de Mayenne voulait s'assurer des avantages qui fussent en rapport avec l'importance du rôle qu'il avait joué, il tenait à honneur de traiter, non pas en son nom propre, mais en celui de chef de l'Union catholique, et, par suite, d'obtenir du roi qu'il justifiât sa conduite passée, et celle de tout son parti. De plus, dans les traités qui avaient été faits jusque là, tout en accordant l'amnistie pour le passé, le roi avait toujours eu soin de réserver les poursuites à exercer contre les complices de l'attentat de Jacques Clément. Or, le duc de Mayenne ne voulait pas entendre parler d'une pareille restriction, et exigeait qu'avant toutes choses le roi le déclarât absolument étranger à ce crime, afin qu'on ne pût jamais, sous aucun prétexte, l'inquiéter à cet égard.

De telles prétentions étaient de nature, on le voit, à pouvoir retarder longtemps la conclusion du traité. Mais

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

Henri IV avait hâte d'en finir, et, après avoir quelque peu contesté, il se décida à accorder au président Jeannin ses principales demandes.

En conséquence il parut, dans les premiers jours de janvier 1596, un édit par lequel la réconciliation du chef de l'Union avec le roi était définitivement conclue.

Cet édit, qui contenait trente et un articles, était aussi honorable qu'avantageux pour le duc de Mayenne; il lui reconnaissait, comme il l'avait demandé, la qualité de chef de parti. De plus, le grand mouvement national et catholique de la Sainte-Union s'y trouvait aussi complétement justifié qu'il pouvait l'être.

Dans le préambule, en effet, le roi s'exprimait ainsi : « Comme nous avons très-grande occasion de louer Dieu » et d'admirer la Providence divine, en ce qu'il lui a plu » faire que le chemin de notre salut ait aussi été celui » qui a été le plus propre pour gagner et affermir les » cœurs de nos sujets, etc.... Mais ce bon œuvre n'eût » été parfait, ni la paix entière, si notre très-cher et très- » aimé cousin le duc de Mayenne, *chef de son parti*, » n'eût suivi le même chemin, comme il s'est résolu de » faire sitôt qu'il a vu que notre Saint-Père avait ap- » prouvé notre dite réunion, *ce qui nous a fait mieux » sentir qu'auparavant de ses actions, recevoir et prendre » en bonne part ce qu'il nous a remontré du zèle qu'il a » eu en la religion, louer et estimer l'affection qu'il a » montrée à conserver le royaume en son entier, duquel » il n'a fait, ni souffert le démembrement, lorsque la pros- » périté de ses affaires semblait lui en donner moyen*, » comme il a fait encore depuis qu'étant affaibli, il a » mieux aimé se jeter en nos bras, et nous rendre l'o-

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

» béissance que Dieu, nature et les loix lui commandent,
» que de s'attacher à d'autres remèdes qui pouvaient
» encore faire durer la guerre longuement... et, afin que
» lui et les Catholiques, qui l'imiteront en ce devoir, y
» soient de plus en plus confirmés, et les autres excités
» de prendre un si salutaire conseil, et aussi que per-
» sonne ne puisse plus feindre ci-après de douter de la
» sincérité de notre dite réunion à l'Église catholi-
» que, etc. »

Ainsi le duc de Mayenne n'était pas un sujet rebelle qui rentrait en grâce auprès de son souverain, mais le chef d'un grand parti qui, ayant pris les armes pour la défense de la religion catholique, les déposait parce qu'il jugeait désormais sa cause hors de péril. Le roi reconnaissait la droiture de ses intentions, et la sincérité du zèle religieux qui l'avait animé lui et ses partisans. En outre il le louait hautement de la fermeté patriotique avec laquelle il avait toujours refusé de livrer aux Espagnols la moindre portion du territoire national.

Le dispositif de l'édit avait également un caractère général : il s'appliquait, non au duc de Mayenne seul, mais à tout le parti de la Sainte-Union ; il révoquait les jugements, arrêts et sentences rendus, soit contre le duc de Mayenne, soit contre les princes, seigneurs, villes, communautés, ou tous autres de quelque état et de quelque condition qu'ils fussent, et les rétablissait dans les bénéfices, charges et biens dont ils avaient pu être dépouillés.

L'article, il est vrai, qui accordait l'amnistie portait l'exception ordinaire : *à la réserve de ceux qui auraient eu part au parricide de Henri III*, mais il était dit en-

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

suite que le roi, ayant pris connaissance de toutes les pièces, et en ayant conferé avec son conseil, s'était assuré que les princes et princesses, qui avaient pris les armes contre lui, n'avaient eu aucune part à ce crime, qu'ils s'en étaient justifiés par serment, et que dès lors Sa Majesté interdisait toute poursuite, et à toutes ses cours de Parlement toute connaissance sur ce sujet.

Dans l'édit étaient compris le duc de Joyeuse, le marquis de Villars, le sieur de Montpezat, et en général tous ceux qui voudraient en profiter. L'exécution des arrêts rendus contre le duc de Mercœur et le duc d'Aumale était même suspendue, jusqu'à ce qu'ils eussent fait connaître s'ils voulaient être compris dans le traité.

Quant aux avantages personnels faits au duc de Mayenne lui-même, ils étaient considérables. Le roi lui concédait le gouvernement de l'Ile-de-France, trois places de sûreté pendant six années, à savoir : Châlons, Seurre et Soissons; lui donnait, pour payer ses dettes et celles de ses amis, trois cent cinquante mille écus d'or payables en deux ans, et vingt-sept mille pour les intérêts; faisait défense à tous ses créanciers de le poursuivre pendant ce temps-là, et de s'adresser à d'autres qu'à lui-même. De plus, il se chargeait d'acquitter toutes les dettes que le duc de Mayenne avait contractées pour la solde des Suisses, et généralement de toutes les troupes étrangères qu'il avait eues à son service pendant la guerre, comme si elles eussent été au service de l'État.

Il était impossible, on le voit, qu'au moment même où elle cessait d'exister, la Sainte-Union reçût un plus haut témoignage de la légitimité de son œuvre, puisque

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

c'était le prince même qu'elle avait combattu qui le lui rendait; aussi les Politiques s'en indignèrent, et lorsque l'édit fut porté devant le Parlement, il rencontra la plus vive opposition. Les anciens magistrats de Tours et de Châlons déclarèrent qu'ils ne reconnaîtraient jamais que le duc de Mayenne n'eût été mu que par la pensée de conserver la religion catholique en France. Mais ces résistances durent céder devant la volonté du roi qui réitéra ses ordres, et le Parlement fut contraint de prononcer l'enregistrement pur et simple, sans aucune réserve.

Ce premier édit fut suivi de deux autres : l'un en faveur du marquis de Saint-Sorlin, frère utérin du duc de Mayenne, et devenu depuis peu duc de Nemours; l'autre au profit du duc de Joyeuse et de la ville de Toulouse. Le duc de Joyeuse était nommé maréchal de France, et la ville de Toulouse réintégrée en tous ses priviléges, ses forts rasés, et son Parlement rétabli. Vers le même temps Marseille fit sa soumission, et le jeune duc de Guise, nouveau gouverneur de Provence, y fit son entrée au nom du roi.

Bientôt l'arrivée du légat que le Saint-Père envoyait à Paris vint mettre le sceau à la réconciliation générale. Le cardinal de Médicis, dont le Pape avait fait choix, était un prélat aussi distingué par ses vertus que par sa naissance. Le roi eut soin de lui faire rendre les plus grands honneurs. Par ses ordres le maréchal de Lesdiguières alla le recevoir à la frontière avec une suite nombreuse, et le conduisit jusqu'à Lyon. Les gouverneurs des provinces, par lesquelles il devait passer, se portèrent également à sa rencontre, et l'escortèrent successivement jusqu'à Chartres, où le roi lui-même vint lui offrir ses hommages.

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

A son arrivée à Paris le Corps de ville, le Parlement et les autres cours souveraines allèrent au-devant de lui jusqu'à la porte Saint-Jacques, pour le complimenter. Des harangues lui furent adressées par les chefs de chaque corporation qui lui exprimèrent avec effusion leurs sentiments d'amour et de reconnaissance pour le Saint-Père. Le premier président de Harlai seul, qui n'avait pu encore oublier, ni son emprisonnement à la Bastille, ni son exil à Tours, eut l'inconvenance de faire allusion dans son discours au rôle qu'avaient joué, sous la Ligue, les cardinaux de Plaisance et Cajetan.

Peu de jours après, les pouvoirs du légat furent vérifiés et publiés avec les lettres du roi, ce qui donna de nouveau occasion au Parlement de faire preuve de cet esprit d'opposition étroite et tracassière dont il était animé à l'égard de la cour de Rome. Lorsque les pouvoirs en effet furent portés à l'enregistrement, la Cour rendit un arrêt pour les restreindre, alléguant qu'ils étaient excessifs et attentatoires, en certains points, aux lois du royaume et aux libertés de l'Eglise Gallicane ; mais le roi, qui voyait les choses de plus haut, n'en voulut tenir aucun compte, et l'arrêt demeura enfoui au greffe, avec défense de le publier.

Quoique justement offensé de la conduite des magistrats, le cardinal de Médicis n'en demeura pas moins fidèle à l'esprit de sa mission. Il sut se concilier par sa sagesse l'estime et le respect de tous, et contribua puissamment, pendant les deux années qu'il continua à résider à Paris, à rétablir la concorde et la paix dans le royaume.

Le duc de Mayenne aussi se montra sincère et loyal dans l'exécution des nouveaux engagements qu'il venait

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

de prendre. Peu de temps après que l'édit de pacification avait été publié, il s'était rendu au château de Monceaux où il avait eu avec le roi les explications les plus franches et les plus cordiales. Henri IV avait promis d'oublier le passé, et le duc, de son côté, avait juré de lui garder une inébranlable fidélité ; il tint parole : non-seulement on ne le vit plus mêlé à aucune intrigue, mais il fut, depuis lors, l'un des seigneurs qui servirent le roi avec le plus zèle et de dévouement. Il fit voir par là que, si l'ambition n'avait pas été entièrement étrangère à sa conduite dans le passé, elle n'en avait pas été le principal mobile, et qu'un sentiment plus noble l'avait inspiré.

Sans être doué de talents supérieurs, le duc de Mayenne possédait des qualités précieuses, celle qui convenaient le mieux au rôle qu'il avait à jouer : l'intelligence, la modération, un sens droit, la fermeté du caractère. Avec plus d'élan et d'initiative, il eût jeté un plus vif éclat, mais eût moins bien servi peut-être la cause dont il était le chef.

La Sainte-Union, on ne saurait trop le répéter, se proposait, non de détruire, mais de conserver ; non de faire une révolution dans l'Etat, mais au contraire d'en empêcher une ; elle n'attaquait pas, elle se défendait. Le duc de Mayenne sut merveilleusement comprendre le vrai caractère d'une telle œuvre, et dès qu'il en eut accepté la charge et l'honneur, il en poursuivit jusqu'au bout l'accomplissement, sans se laisser abattre par les revers, ni éblouir par le succès. Après la bataille d'Ivry il ne désespéra de rien, et refusa de traiter avec le vainqueur ; après la levée glorieuse des siéges de Paris et

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

de Rouen, il ne voulut rien céder aux Espagnols, et résista avec une fermeté invincible à toutes les instances de Philippe II. Enfin il ne consentit, en dernier lieu, à traiter avec Henri IV, que quand il se fut assuré que le but qu'il avait poursuivi était atteint, et du jour où il eut déposé les armes, il ne songea plus jamais à les reprendre. Moins chevaleresque, mais plus sage, que son frère Henri de Guise, il connaissait mieux les hommes, et avait plus le sens pratique des affaires. Nature tempérée, solide, pour ainsi parler, au moral comme au physique, car il était fort replet, le duc de Mayenne semblait né pour la résistance, ce qui se trouva être dans son rôle, plutôt que pour le mouvement et pour l'action ; même à la guerre il entendait mieux l'art des retraites, que celui des marches en avant. Aussi, bien qu'aucune auréole de gloire ne se soit attachée à son nom, quiconque l'aura étudié dans chacun de ses actes et dans l'ensemble de sa conduite, n'hésitera pas à le placer au nombre des princes les plus sages, et surtout les plus vraiment utiles, que la France ait eus à son service.

Notre tâche est désormais terminée, puisqu'en fait, comme en droit, la Ligue catholique a cessé d'exister. Toutefois, comme la guerre avec le roi d'Espagne, le duc de Savoie et le duc de Mercœur dura encore près de deux années, et que ces princes continuèrent à mettre en avant le prétexte de la religion, nous croyons devoir indiquer rapidement les principaux incidents de cette dernière lutte, ainsi que les conditions des traités de paix qui y mirent fin.

Au commencement de l'année 1596 la guerre civile avait cessé dans toutes les provinces, sauf en quelques

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

parties de la Bretagne et du Dauphiné. La royauté du chef de la maison de Bourbon était partout reconnue, par suite l'ordre rétabli, et l'unité nationale reconstituée. Mais de si longs troubles avaient laissé dans le pays des traces douloureuses qui n'étaient pas encore effacées. L'agriculture avait été négligée, le commerce délaissé, les ressources de tous épuisées, le trésor public était vide (1). Le peuple, auquel on demandait l'impôt, n'avait

(1) Au nombre des causes qui avaient contribué à épuiser le trésor public, il faut compter les sommes considérables que le roi avait dû payer aux gouverneurs militaires des villes réduites à son obéissance, et dont Sully a donné dans ses *Économies royales* un relevé, qui monte au chiffre énorme de 32,142,981 livres, ainsi réparties, savoir :

A M. de Lorraine et autres particuliers, suivant son traité et promesse secrète.	3,766,825
Plus, à M. du Maine (Mayenne) et autres particuliers, suivant son traité, compris les dettes de deux régiments suisses que le roi s'est chargé de payer.	3,580,000
Plus, à M. de Guise, prince de Joinville, et autres particuliers, suivant son traité.	3,888,830
Plus, à M. de Villars, tant pour lui, le chevalier d'Oise, son frère, les villes de Rouen, le Havre et autres places, que pour les récompenses qu'il a fallu donner à Messires de Montpensier, maréchal de Biron, chancelier de Chiverny, et autres particuliers compris en son traité.	3,477,800
Plus, pour M. de Brissac, la ville de Paris et autres particuliers, employés en son traité.	1,695,400
Plus, à M. de Joyeuse, pour lui, Toulouse et autres villes en son traité.	1,470,000
Plus, à M. de Villeroi, pour lui, son fils, Pontoise et autres particuliers, suivant leur traité.	476,594
Plus, à M. de Bois-Dauphin et autres, suivant son traité.	670,800
Plus, à Messieurs de Vitri et Medavit, suivant leurs deux traités.	380,000
Plus, etc., etc.	

(Sully, *Économies royales*, t. II, p. 30).

On voit que le roi avait raison de dire qu'on lui avait *vendu* et non pas *rendu* les villes de son royaume. Toutefois il ne faudrait pas juger trop

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

plus les moyens de le payer. Seuls quelques traitants avaient réussi à s'enrichir, en détournant à leur profit la fortune de tous. A Paris, surtout, la misère était extrême; des processions de pauvres se voyaient dans les rues, rapporte Lestoile, en si grande abondance, qu'on n'y pouvait passer. Le roi, loin de pouvoir venir en aide à ces souffrances, était lui-même dans le plus grand dénûment : « Je vous veux bien dire, écrivait-il d'Amiens à » Sully, l'état où je me trouve réduit, qui est tel que je » suis fort proche des ennemis, et n'ai quasi pas un cheval » sur lequel je puisse combattre, ni un harnais complet » que je puisse endosser ; mes chemises sont toutes dé- » chirées ; mes pourpoints troués aux coudes ; ma mar- » mite est souvent renversée, et depuis deux jours je » dîne et soupe chez les uns et les autres, mes pour- » voyeurs disant n'avoir plus moyen de rien fournir pour » ma table, d'autant qu'il y a plus de six mois qu'ils » n'ont reçu d'argent; partant, jugez si je mérite d'être » ainsi traité, et si je dois plus longtemps souffrir que les » financiers et trésoriers me fassent mourir de faim, et » qu'eux tiennent des tables friandes et bien servies,

sévèrement les seigneurs qui avaient ainsi fait argent de leur défection ; diverses circonstances peuvent être invoquées à leur décharge. D'abord il est à remarquer que nul d'entre eux ne fit sa soumission avant la conversion du roi, et qu'à partir de ce moment beaucoup purent se croire autorisés à traiter, sans trahir la cause qu'ils servaient. Ensuite, si le régime féodal était détruit, ses traditions et ses usages survivaient. Les seigneurs faisaient encore la guerre à leurs frais, sauf à être indemnisés par le roi ; les gouvernements militaires étaient aussi considérés comme des espèces de propriétés, qui le plus souvent se vendaient et s'achetaient. Toutes ces raisons expliquent, sans la justifier entièrement, la conduite de ceux qui se crurent en droit de faire des conditions au roi, avant de se soumettre à lui.

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

» que ma maison soit pleine de nécessités, et les leurs de » richesses et d'opulence (1). »

Par ces dernières paroles le roi faisait sans doute allusion au scandale qui se passait alors à Paris où, dit Lestoile, pendant qu'on apportait à tas de tous les côtés dans l'Hôtel-Dieu les pauvres membres de Jésus-Christ, si secs et si exténués, qu'ils n'y étaient pas plus tôt entrés qu'ils y rendaient l'esprit, on dansait, on mommait, les festins et banquets se faisaient à 45 écus le plat, avec des collations magnifiques à trois services ; et la superfluité des habillements, bagues et pierreries était telle qu'elle s'étendait jusques au bout des souliers et des patins (2).

Ainsi, à l'exception de quelques riches traitants qui profitaient des premiers jours de calme pour jouir du fruit de leurs exactions, tous étaient dans le dénûment, et cependant il fallait faire face à la guerre avec les Espagnols, rendus plus hardis encore par les succès qu'ils avaient remportés sur les frontières du Nord, dans la dernière campagne.

Dès la fin de l'année précédente, le roi, impatient de réparer les échecs qu'il venait d'éprouver, avait repris l'offensive et fait mettre le siége devant La Fère ; il vint bientôt prendre lui-même la direction des travaux d'investissement et les pousser avec une grande activité. De son côté le nouveau gouverneur des Pays-Bas, le cardinal Albert d'Autriche, ne négligea rien pour empêcher qu'une place si importante tombât entre les mains des

(1) *Économies royales*, t. I, p. 201.
(2) *Lestoile*, t. II, p. 270.

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

Français. Les généraux sous ses ordres n'étaient pas d'accord sur les moyens à employer : les uns voulaient qu'on dirigeât immédiatement des forces sur la place et qu'on forçât ainsi le roi à lever le siége ; d'autres pensaient qu'en faisant une diversion sur quelque autre ville, on obtiendrait à moindres frais le même résultat. Pendant qu'on délibérait sur cette question, un officier français, le sieur de Rosne, l'un des anciens lieutenants du duc de Mayenne, élevé même par lui à la dignité de maréchal de France, mais qui, au lieu de l'imiter dans sa soumission, s'était entièrement donné aux Espagnols, vint proposer à l'archiduc de faire une tentative sur Calais dont les fortifications étaient en mauvais état. Quoique l'entreprise parût hasardeuse, l'archiduc n'hésita pas à accepter l'offre qui lui était faite. De Rosne, ayant donc pris un fort détachement de troupes avec quelques canons, se dirigea sur Calais et arriva le 9 d'avril devant la ville. Le fort du Nivelet était mal gardé comme il l'avait pensé ; il l'attaqua à l'improviste, et s'en empara presque sans coup férir. Les habitants de Calais effrayés essayèrent cependant de résister ; mais, au bout de quelques jours, ils furent obligés de se rendre, et déjà ils avaient capitulé, lorsque le roi arriva pour les secourir.

Cette perte lui fut extrêmement sensible ; et, dans l'embarras extrême où il se trouvait, car il était débordé de tous côtés par l'armée espagnole, il résolut d'envoyer le duc de Bouillon vers la reine d'Angleterre pour lui demander de prompts secours, que cette princesse finit par lui accorder, mais non sans se plaindre et récriminer.

De nouveaux échecs suivirent bientôt la perte de Ca-

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

lais; l'archiduc profita de l'avantage qu'il venait de remporter pour attaquer les villes de Guisnes et de Ham, qu'il prit sans rencontrer de résistance. Celle d'Ardres, mieux défendue d'abord, capitula aussi peu après par l'indigne conduite du marquis de Belin, qui, contre l'avis des autres officiers, rendit la place avant d'avoir épuisé tous ses moyens de défense, et pour ce fait fut privé de tous ses grades et renvoyé dans ses terres.

Heureusement la ville de La Fère, dont le siége n'avait pas été abandonné par l'armée royale, venait de capituler le 22 mai. La prise de cette place de guerre était une compensation, insuffisante sans doute, des échecs éprouvés ailleurs, mais dont le roi dut se contenter, car ses troupes étaient épuisées de fatigue, et il n'avait pas d'argent pour les payer. Après donc s'être assuré que les Espagnols ne songeaient pas, pour le moment, à rien entreprendre de nouveau, et avoir mis de bonnes garnisons dans les places fortes, il licencia la noblesse.

La guerre avait également continué en Bretagne avec le duc de Mercœur et en Dauphiné avec le duc de Savoie, mais sans incidents remarquables, et la situation dans ces deux provinces était restée la même.

Un des plus grands embarras du gouvernement royal était toujours l'épuisement des finances, dû moins encore peut-être à la misère générale, qu'à l'avidité des receveurs, qui détournaient à leur profit la meilleure partie de l'argent qu'ils recouvraient.

Pour remédier à un tel état de choses, le roi eut recours à deux moyens : d'abord il convoqua une assemblée des Notables dont il espérait obtenir quelques ressources, puis il envoya le baron de Rosny dans les provinces

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

pour surveiller les collecteurs d'impôts, et essayer de tirer d'eux, de gré ou de force, le plus d'argent qu'il pourrait.

L'assemblée des Notables fut convoquée à Rouen pour le 4 novembre. Le roi alla lui-même en faire l'ouverture, et prononça devant elle ce discours, depuis tant de fois cité : « Messieurs, dit-il en s'adressant aux députés, si je » faisais gloire de passer pour excellent orateur, j'aurais » apporté ici plus de belles paroles que de bonnes volon- » tés. Mais mon ambition tend à quelque chose de plus » haut que de bien parler : j'aspire aux glorieux titres de » libérateur et restaurateur de la France... Je ne vous » ai point appelés, comme faisaient mes prédécesseurs, » pour vous obliger d'approuver aveuglément mes vo- » lontés; je vous ai fait assembler pour recevoir vos » conseils, pour les croire, pour les suivre; en un mot, » pour me mettre en tutèle entre vos mains. C'est une » envie qui ne prend guère aux rois, aux barbes grises » et aux victorieux comme moi; mais l'amour que je » porte à mes sujets et l'extrême désir que j'ai de con- » server mon État me font trouver tout facile et tout ho- » norable (1). »

L'assemblée, composée en grande partie de membres du tiers-état, eut le tort de prendre trop au sérieux l'apparent abandon de la harangue royale, et elle proposa d'établir un *conseil de raison* qui, nommé d'abord par elle, et ensuite par les Cours souveraines, serait chargé d'administrer les finances du royaume, en ne laissant au prince que le soin d'entretenir les armées, et de pourvoir à ses dépenses personnelles. Mais, quoi qu'il en eût

(1) *Péréfixe*, p. 157.

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

dit, le roi n'avait nulle envie de se mettre en tutèle; aussi ce projet n'eut aucune suite, et les Notables se séparèrent sans avoir rien résolu.

La mission confiée au baron de Rosny de parcourir les provinces et d'exiger de l'argent des collecteurs d'impôts, eut un meilleur résultat; Sully, qui s'initiait ainsi à la charge de surintendant des finances, rapporta au roi 1,500,000 écus, avec lesquels il put faire face aux dépenses les plus pressantes.

De Rouen Henri IV revint à Paris, où il passa une partie de l'hiver dans les fêtes et dans les plaisirs, donnant même plus d'un genre de scandale : ce qui excita les murmures du peuple, déjà assez mal disposé; il n'eut que trop tôt lieu de s'en repentir.

Le dimanche 23 février, qui était le premier de Carême, raconte Lestoile, le roi fit une mascarade de sorciers et alla voir les compagnies de Paris. Il fut chez la présidente Saint-André, chez Zamet (1) et en tout plein d'autres lieux, ayant toujours la marquise (Gabrielle d'Estrées) à ses côtés, qui le démasquait partout où il entrait. Et ainsi se passa la nuit, étant huit heures du matin quand Sa Majesté revint au Louvre (2).

Cependant, le mercredi 12 mars, veille de la mi-carême, tandis qu'on s'amusait à rire et à baller, arrivèrent les premières nouvelles de la surprise de la ville d'Amiens par l'Espagnol, qui avait fait des verges de nos ballets pour nous fouetter; de laquelle nouvelle, Paris, la cour, la danse et toute la fête furent fort troublés (3).

(1) Riche banquier italien chez lequel le roi allait souvent; il était fils d'un cordonnier.

(2) *Lestoile*, t. II, p. 281.

(3) *Idem, ibid.*

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

C'était un grave événement en effet, et qui causa une stupeur générale. L'ennemi n'était plus qu'à trente lieues de Paris : le roi s'efforça d'en rejeter la faute sur les bourgeois d'Amiens, qui, disait-il, avaient refusé de recevoir une garnison ; mais il eut peine à se justifier auprès du peuple de Paris, qui l'avait vu si mal employer son temps, pendant que les Espagnols mettaient la main sur une des principales cités du royaume.

La ruse, d'ailleurs, avait eu plus de part que la force à la prise de la ville. Amiens n'était ni assiégé, ni menacé de l'être ; rien n'annonçait une reprise prochaine d'hostilités, et, à vrai dire, l'archiduc lui-même n'y songeait pas. L'idée de l'entreprise était venue à un officier subalterne, désireux de s'illustrer par quelque action d'éclat, Hernando Tellez, gouverneur de Doullens. Informé qu'Amiens n'avait pas de garnison, que les bourgeois faisaient bonne garde pendant la nuit, mais que, dans le jour, occupés à leurs affaires, ils y mettaient plus de négligence, Hernando avait résolu de mettre cette circonstance à profit.

Ayant donc combiné un plan d'attaque, il le communiqua à l'archiduc, qui l'approuva et lui donna quelques corps de troupes pour l'exécuter. Lorsque cette petite armée eut été réunie autour de Doullens, Hernando la fit partir pendant la nuit du 10 mars et arriva avec elle dès le matin près d'Amiens.

Une compagnie fut placée derrière une haie, à un demi-quart de lieue de la ville, tandis que quelques soldats, déguisés en paysans, s'avançaient vers la porte avec une charrette pleine d'échalas. Dès que la herse eut été levée, et que la charrette se fut engagée sur le pont-

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

levis, d'autres soldats, également déguisés, s'approchèrent portant des sacs pleins de noix sur leur dos; l'un d'eux laissa tomber son sac, et les bourgeois qui étaient de garde se baissèrent pour ramasser les noix. Les soldats espagnols profitèrent de ce moment pour se précipiter sur eux, et, en ayant tué quelques-uns, se rendirent maîtres de la porte. L'alarme fut promptement donnée dans la ville, les bourgeois prirent les armes, mais déjà il n'était plus temps; les Espagnols, répandus de tous côtés, s'étaient emparés des principaux postes, et la résistance devenait inutile.

La nouvelle de ce hardi coup de main jeta la France dans la consternation; le roi, qui ne se sentait pas sans reproche, voulut aussitôt s'en venger, et partit pour Amiens à la tête de quelques milliers de soldats rassemblés à la hâte; mais, arrivé devant la ville, il reconnut que les Espagnols avaient eu le temps de s'y fortifier, et que, pour la leur reprendre, il faudrait faire un siége en règle. Comme il n'avait pas assez de forces pour le commencer immédiatement, il donna l'ordre au maréchal de Biron de bloquer du moins la place, et il revint à Paris présider lui-même à tous les préparatifs. La noblesse, invitée à se rendre au camp d'Amiens, y accourut en foule; le duc de Mayenne, donnant l'exemple, y vint l'un des premiers. La reine d'Angleterre aussi, effrayée des progrès des Espagnols, y envoya 4,000 Anglais, de telle sorte que l'armée royale se trouva, au bout de peu de temps, portée à 12,000 hommes de pied et 3,000 chevaux. Mais les Espagnols, de leur côté, avaient reçu des secours qui les mirent en état d'opposer une longue résistance. Aussi, malgré les efforts du roi et de la no-

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

blesse, la garnison tint jusqu'au 25 septembre, et ne consentit à capituler qu'après que l'archiduc, qui était venu pour la secourir, se fut vu obligé de faire retraite.

La reprise d'Amiens fut le dernier acte de cette longue guerre. Philippe II lui-même désirait la paix; l'état de ses provinces des Pays-Bas lui inspirait de justes alarmes, et il sentait le besoin, pour y rétablir son autorité, de n'avoir plus le roi de France pour ennemi. Lors donc que le Souverain Pontife eut renouvelé les instances qu'il faisait, depuis deux ans, pour réconcilier les deux princes, sa voix fut facilement entendue. Dès la fin de l'année 1597, des plénipotentiaires se réunirent à Vervins, sous la présidence du légat, et y posèrent les bases du traité à intervenir. Le roi d'Espagne consentait à rendre tout ce qu'il avait pris, à l'exception de Cambrai et de Calais: le roi de France insistait pour avoir ces deux villes; une transaction mit fin au différend : Cambrai demeura à l'Espagne, et Calais fut rendu à la France.

Ce fut au sujet du duc de Mercœur et du duc de Savoie que s'élevèrent les plus grandes difficultés. D'abord, en ce qui concernait le duc de Mercœur, Philippe II exigeait qu'il fût partie au traité ; Henri IV s'y refusait absolument, parce que, considérant le duc comme son sujet, il ne voulait pas traiter avec lui comme avec un prince indépendant. Les mêmes motifs n'existaient pas pour le duc de Savoie, mais ce prince élevait sur le marquisat de Saluces des prétentions que le roi ne voulait pas admettre. Toutefois ces deux obstacles furent également levés : le duc de Mercœur, voyant qu'il ne pouvait tenir plus longtemps en Bretagne, se décida à faire sa soumis-

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

sion, aux conditions du reste les plus avantageuses, car il reçut 4,000,000 en argent avec la promesse de marier sa fille avec le fils naturel du roi, César de Vendôme. Quant au duc de Savoie, il fut convenu que le débat sur le marquisat de Saluces serait remis à l'arbitrage du Pape qui devait prononcer dans l'année.

Henri IV eût désiré faire comprendre l'Angleterre et la Hollande dans le traité ; mais ces deux puissances ayant déclaré qu'elles ne voulaient à aucun prix faire la paix avec l'Espagne, il se crut autorisé à passer outre, nonobstant les engagements qu'il avait pris l'année précédente.

Tous ces divers points ayant été ainsi réglés d'un commun accord, la paix fut signée à Vervins par les plénipotentiaires, le 2 mai 1598, et publiée le 7 juin à Paris, où elle causa une joie générale. Les conditions en étaient les mêmes que celles du traité de Cateau-Cambrésis conclu sous Henri II, et qui avait alors excité de si vives réclamations. Mais les circonstances étaient bien différentes; affaiblie par une guerre civile de près de 40 années, la France ne pouvait prétendre à un accroissement de territoire : c'était beaucoup qu'elle n'eût rien perdu.

Quelques jours avant que les plénipotentiaires signassent la paix avec le roi d'Espagne, Henri IV avait rendu à Nantes, où il se trouvait, un édit qui avait pour but de régler la condition des Protestants en France.

Il contenait 92 articles, sans compter 56 articles particuliers qui ne furent jamais enregistrés. Ses dispositions principales étaient : que l'exercice de la religion catho-

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

lique serait rétabli par tout le royaume, que les églises et les biens appartenant aux ecclésiastiques leur seraient rendus ;

Que les Protestants pourraient demeurer par toute la France, et qu'ils auraient l'exercice public de leur culte dans tous les lieux où il devait être établi par l'édit de 1577 ;

Qu'ils jouiraient de tous les droits de citoyens, qu'ils pourraient être admis à tous les emplois et à toutes les charges, que leurs écoliers pourraient suivre les cours des universités, que leurs pauvres, sains ou malades, seraient reçus dans les hôpitaux comme les catholiques ;

Qu'il y aurait dans chaque parlement une chambre composée d'un nombre égal de juges catholiques et calvinistes, devant laquelle les affaires des Protestants seraient portées ;

Que les églises calvinistes auraient le droit d'élire des députés pour former des assemblées générales, aux temps et lieux marqués par le gouvernement du roi, et sous les yeux de ses commissaires, qu'il leur serait permis de lever tous les ans un impôt sur eux-mêmes pour les besoins de leur parti ;

Que d'ailleurs ils seraient assujettis à la police de l'Eglise catholique, tenus de payer les dîmes, de ne pas travailler les jours de fêtes et de ne jamais troubler, soit en paroles, soit en actions, les cérémonies ecclésiastiques.

Enfin, par des articles secrets, ou en vertu de décrets antérieurs qui étaient maintenus, le roi s'engageait à payer des appointements aux ministres calvinistes, permettait à leurs chefs de garder pendant huit ans des

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

places de sûreté et d'en nommer eux-mêmes les gouverneurs; il s'engageait de plus à leur compter tous les ans quatre-vingt mille écus pour l'entretien des garnisons.

Cet édit, qui n'était dans son ensemble que la reproduction de celui de 1577, excita dans toute la France le plus vif et le plus légitime mécontentement.

Il était devenu nécessaire sans doute de faire aux Protestants certaines concessions; on ne pouvait plus désormais leur réfuser la tolérance du nouveau culte, dans les villes du moins où il était depuis longtemps établi; mais il ne fallait pas aller au-delà, ni surtout accorder à l'hérésie des priviléges, dont la religion catholique elle-même ne jouissait pas; or, c'était cette juste mesure que l'édit ne gardait pas.

Et d'abord, dans le préambule, le roi semblait mettre sur le même pied les Catholiques et les Protestants, lorsqu'il disait : « Entre les affaires auxquels il a fallu don-
» ner patience l'un des principaux a été les plaintes
» que nous avons reçues de *plusieurs de nos provinces et*
» *villes catholiques* de ce que, etc..... Comme aussi les
» supplications et remontrances qui nous ont été faites
» par nos *sujets de la religion prétendue réformée* tant
» sur l'inexécution, etc. »

En parlant ainsi, le roi, disons-nous, reconnaissait aux Protestants, en tant que protestants, les mêmes droits qu'aux Catholiques, et par là professait implicitement le principe de l'indifférence de l'État en matière religieuse.

Mais, ce qui était plus grave, la teneur de l'édit était en plusieurs de ses dispositions inspirée par le même esprit. L'article, qui établissait dans les Parlements des chambres composées par moitié de Catholiques et de Pro-

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

testants, concédait à ces derniers un privilége exorbitant, qui scindait en deux la justice du royaume et mettait en suspicion l'intégrité des magistrats catholiques.

L'article qui accordait l'exercice de la religion prétendue réformée à une lieue de la capitale, était une aggravation de l'édit de 1577, et violait expressément une des conditions du traité fait avec le comte de Brissac, lors de la reddition de Paris.

Les deux dispositions, en vertu desquelles les ministres calvinistes devaient recevoir un traitement de l'État, et les chefs militaires détenir des villes de sûreté, portaient l'atteinte la plus grave aux droits de la Religion et à ceux de l'État.

La première donnait à l'enseignement de l'hérésie non pas seulement la tolérance, mais une approbation et même un encouragement officiels. La seconde constituait un État dans l'État, au profit des seuls Protestants, qui ne pouvaient manquer d'en abuser.

Enfin, dit Lézeau, « les articles secrets contenaient » mille autres clauses qui étaient grandement à la des- » truction de la religion catholique, tous lesquels avan- » tages il était aisé de retrancher, ou modérer, sans que » pour cela les Protestants eussent osé se révolter ou » partialiser. »

La plus vive opposition se déclara donc dans toutes les classes de la nation. Le Parlement refusa d'abord l'enregistrement, et on rapporte que, dans la délibération qui précéda, un vieux conseiller (1), lorsque vint son tour

(1) M. Duvivier, chancelier de l'Université.

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

d'opiner, se prit à verser des larmes et à dire qu'il se sentait bien malheureux d'avoir vécu jusques en ce temps-là pour voir publier un tel édit; qu'indubitablement Dieu avait permis qu'il ressentît ce déplaisir pour la punition de ses fautes passées.

Mais le roi, qui croyait n'avoir plus rien à craindre des Catholiques, et désirait se concilier les Protestants, ne voulut rien entendre, il réitéra ses ordres et le Parlement dut procéder à l'enregistrement.

L'édit ne fut pas mieux accueilli à Rome qu'à Paris. Le Pape en fut profondément affligé, et s'en plaignit avec amertume au cardinal d'Ossat, qui, au sortir de l'audience du Saint-Père, en écrivit au roi en ces termes : « Sire, le sujet de cette lettre sera fâcheux, et à nous à » écrire, et à Votre Majesté à entendre. Mais comme il » procède du Pape et non de nous, aussi nous assurons-» nous que Votre Majesté prendra en bonne part la fidé-» lité que nous lui garderons à lui exposer sincèrement » ce que Sa Sainteté nous a dit, et espérons encore que » Votre Majesté, par sa bonté, excusera le Pape, même » en ce où il aura excédé, attendu que ce n'est point » pour aucune mauvaise disposition qui soit en lui, mais » pour le grand zèle qu'il a à la religion catholique, et » encore à sa propre réputation.

» Il nous envoya dire hier matin que nous le vinssions » trouver sur le soir à vingt-deux heures; et quand » nous fûmes arrivés en sa présence, il nous dit qu'il » nous avait donné la peine de venir vers lui pour » nous communiquer une grande affliction qu'il avait. » Qu'il était le plus marry et désolé homme du monde, » pour l'édit que Votre Majesté avait fait en faveur des

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

» hérétiques, au préjudice de la religion catholique ; le-
» quel édit était enfin passé et publié contre l'espérance
» qu'il avait toujours eue depuis qu'il se parlait de cet
» édit, ayant estimé Sa Sainteté que Votre Majesté l'eût
» fait pour contenter les Huguenots en apparence, et que
» vous fussiez bien aise que le clergé s'y opposât, et que
» la cour de Parlement refusât de le passer, pour en ser-
» vir puis après d'excuses auprès desdits Huguenots....
» Premièrement il voyait un édit le plus maudit qui se
» pouvait imaginer (ce sont ses mots que nous vous ré-
» citerons ici et tout le long de cette lettre sans y rien
» ajouter du nôtre), par lequel édit était permise la li-
» berté de conscience à tout chacun, qui était la pire
» chose du monde.... disait Sa Sainteté prendre en très-
» mauvais augure, et s'affligeait entièrement de l'affec-
» tion et ardeur que Votre Majesté avait montrée à faire
» passer cet édit ; qu'en toute autre chose civile vous
» aviez montré grande modération, en cette-ci vous
» aviez découvert une extraordinaire véhémence.... Que
» lorsqu'il était question de faire en faveur des hérети-
» ques contre les Catholiques, vous vous formalisiez, par-
» liez d'autorité, disiez vouloir être obéi, et toutefois que
» pour faire recevoir et publier le Concile de Trente, qui
» est une chose sainte en soi, et par vous promise et jurée,
» vous n'en aviez jamais parlé une seule fois à la cour
» de Parlement.... Qu'il ne savait plus qu'espérer, ni que
» juger de vous ; que ces choses lui mettaient le cerveau
» à parti ; qu'il vous avait absous, et reconnu pour roi
» contre l'avis des plus grands et plus puissants princes
» chrétiens, qui alors lui prédisaient qu'il s'y trouverait
» trompé ;... que cet édit que lui aviez fait en son nez

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

» était une grande plaie à sa réputation et renommée, et » lui semblait qu'il avait reçu une balafre en son visage. » Et, sur ce propos, il se laissa emporter si avant, qu'il » ajouta que, comme il avait alors franchi le fossé pour » venir à l'absolution, aussi ne feindrait-il point de le » franchir une autre fois, s'il fallait retourner faire acte » contraire, etc. (1). »

Ainsi, à l'exception de quelques Politiques, indifférents, sinon hostiles à la cause de l'Église, il n'y eut qu'une voix en France et dans la chrétienté, pour protester contre une mesure qui accordait à l'hérésie, non pas la tolérance seulement, mais une position officielle et privilégiée, meilleure, à certains égards, que celle faite à la religion catholique.

Cependant toutes les appréhensions, que l'édit avait inspirées, ne se réalisèrent pas d'abord, et du nouvel état de choses sortirent même quelques heureux résultats. En premier lieu, dans les pays où l'hérésie était devenue maîtresse et avait aboli violemment le culte catholique, il suffit que la liberté fût rendue aux populations, pour qu'elles revinssent en foule à la foi ancienne : « J'ai été » en Béarn, écrivait l'official de Bazas à un ami, pour » aider de tout mon pouvoir à la conservation et con- » version de tout le peuple qui, après l'intermission du » service divin, par l'espace de trente et un ans, viennent » ou plutôt reviennent tous les jours au gyron de l'E- » glise sous la faveur et bénéfice de l'édit du roi (2); » et il citait en preuve des communes où il n'y avait plus

(1) *Lettres de M. le cardinal d'Ossat*, p. 419.
(2) *Palma Cayet*, t. II, p. 48.

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

que quinze Huguenots sur dix-neuf cents et tant de feux, la ville d'Oleron, entre autres, ville très-populeuse, où il n'en restait plus que soixante.

En second lieu, les Catholiques, n'ayant plus à se défendre contre les attaques à main armée de l'hérésie, firent retour sur eux-mêmes, et, employant désormais tous les efforts de leur zèle à réparer les maux qu'une si longue lutte avait faits à l'Eglise, ils se mirent avec une ardeur nouvelle à élaborer la restauration religieuse de la France, dont le siècle suivant devait tirer sa grandeur et sa gloire.

Mais plus tard les funestes principes déposés dans l'édit portèrent leurs fruits, et l'expérience ne montra que trop que, si Henri IV avait pacifié le présent, il ne l'avait fait qu'en léguant à l'avenir la discorde et la guerre.

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

CHAPITRE XXV.

RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

Arrivé au terme de notre tâche, il ne nous reste plus qu'à résumer les principes et les faits précédemment exposés, ou plutôt à en tirer la conclusion.

La religion et la civilisation sont les deux grands faits qui constituent la vie de l'humanité, et auxquels tous les autres se rattachent.

La religion est une et immuable comme Dieu de qui elle vient; la civilisation, variée et multiple comme le génie de l'homme dont elle émane.

La religion est la fin de la vie sociale, la civilisation n'en est que le moyen; mais comme il y a action et réaction incessante du moyen sur la fin, et de la fin sur le moyen, il s'ensuit que toute perturbation dans l'ordre religieux entraîne une perturbation correspondante dans l'ordre social.

Or il est manifeste que le protestantisme portait l'atteinte la plus grave à la religion chrétienne. Par conséquent, la civilisation elle-même était remise en question, et la société tout entière se trouvait menacée à la fois dans le moyen et la fin de son existence.

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

Au commencement du XVIe siècle l'Europe était catholique. Les divers peuples qui la composaient, initiés successivement depuis quinze siècles à la foi chrétienne, étaient demeurés inébranlablement attachés à l'unité, dont l'évêque de Rome, successeur de Pierre, est le centre et le lien. Des hérésies nombreuses sans doute s'étaient élevées dans le cours des âges, quelques-unes même avaient causé de grands ravages; mais la vérité avait été la plus forte, et ces écarts dans la doctrine n'avaient laissé que peu de trace. Les désordres des mœurs avaient agi d'une façon plus continue, et, par suite, produit des effets plus funestes. De la société civile ils avaient pénétré dans la société ecclésiastique, car, si l'Église est divine dans son institution et son enseignement, elle est humaine dans les instruments dont elle se sert, et ces instruments sont sujets, comme tout ce qui est humain, à faillir et à se corrompre. Toutefois de sérieuses réformes s'étaient accomplies; l'Eglise d'ailleurs, toujours féconde dans le bien, n'avait cessé, et ne cessait encore d'opposer aux désordres qui persistaient le spectacle des plus rares vertus.

En même temps qu'elle était demeurée fidèlement unie au siége de Rome, l'Europe avait porté déjà à un haut degré de développement une civilisation, dont elle avait trouvé le principe en elle-même, mais que le dogme chrétien avait inspirée et pénétrée de son esprit.

La race privilégiée de Japhet, plus excellemment douée, ce semble, que les deux autres sorties de la même souche, avait été appelée de bonne heure à jouer le premier rôle. Le génie de la Grèce lui avait donné le sceptre des sciences, des lettres et des arts; le génie de Rome, celui des

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

armes et de la puissance politique. Plus tard, il est vrai, énervée par les excès même d'une civilisation que le paganisme avait viciée dans son germe, l'Europe s'était trouvée impuissante à repousser l'invasion des peuplades du Nord, et elle avait failli périr sous leurs coups. Mais, après trois siècles de souffrances et d'angoisses, elle s'était ranimée sous le souffle puissant de Charlemagne qui, rassemblant les éléments anciens, en avait tiré une civilisation nouvelle, à laquelle il avait donné la foi chrétienne pour principe et pour fin. L'œuvre avait été longue et laborieuse, mais en l'an 1500 elle était déjà fort avancée, du moins en l'Italie, en Espagne et en France; car ailleurs les progrès avaient été plus lents, en Allemagne surtout, où le régime féodal, encore en pleine vigueur, entretenait l'ignorance, les désordres et la rudesse des mœurs.

L'Europe renfermait donc en son sein la vraie religion et la vraie civilisation; mais, choisie de Dieu pour garder le dépôt de la vérité, et la répandre parmi les nations, l'Europe n'avait qu'incomplétement rempli cette double mission. Au dehors les ouvriers avaient été rares, et la plus grande partie du globe restait à évangéliser; au dedans, si la foi était demeurée intacte, la morale n'avait reçu que de trop nombreuses atteintes. De plus, les progrès mêmes de la civilisation faisaient fermenter dans les cœurs les sentiments de présomptueuse confiance que donne le succès, et qui par l'orgueil mènent facilement à la révolte. En un mot, au commencement du XVIe siècle, l'état général de la chrétienté dénonçait l'approche d'une de ces époques critiques, où la lutte entre la vérité et l'erreur va prendre des proportions des plus formidables.

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

Un moine Augustin donna le signal, et sa voix ne fut que trop écoutée. Doué d'un génie dont l'astuce égalait l'audace, d'une vive et fougueuse éloquence, Luther réussit à se faire en peu de temps de nombreux disciples. Il surprit la foi des simples, en leur persuadant qu'il allait faire revivre les temps évangéliques ; il séduisit l'orgueil des lettrés, en ouvrant à leurs investigations un champ sans limite, il se concilia l'ambition cupide des grands, en leur offrant les dépouilles du pouvoir spirituel abattu.

Du reste, sa doctrine, considérée en elle-même, n'était qu'une négation, la négation du principe même de la religion qu'il prétendait réformer.

La religion n'est rien si elle ne vient de Dieu ; or, en substituant à l'Église, organe toujours vivant de la parole de Dieu, la raison individuelle de chaque homme, Luther mettait dans l'homme le principe de la religion, qui est et ne peut être qu'en Dieu, et par là il la ruinait dans sa base.

Dans l'ordre social, la doctrine protestante ne devait pas avoir des effets moins funestes. Toutefois, comme son action ici n'était qu'indirecte, elle ne produisit pas partout ses conséquences naturelles. Luther, d'ailleurs, vit dès l'abord le danger qui venait de ce côté, et se tournant, en habile politique qu'il était, vers les princes alarmés, il leur fit entendre qu'il y avait méprise, que cette prétendue souveraineté, dont il semblait gratifier le genre humain tout entier, ne devait s'exercer qu'au profit et par l'intermédiaire de ses chefs, et que ceux-ci dès lors, loin d'y perdre, ne devaient qu'y gagner, puisque, grâce à lui, ils allaient désormais réunir le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel en leurs mains. Beau-

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

coup se laissèrent prendre à ce décevant langage ; loin de faire obstacle à la propagation de la nouvelle doctrine, les princes la favorisèrent, et bientôt même eurent recours à la ruse et à la violence pour contraindre leurs peuples à l'embrasser. En peu d'années, une portion de l'Allemagne, la Suède, le Danemark, la Suisse et l'Angleterre furent entraînés.

Dans les États du Midi, où la culture intellectuelle était beaucoup plus avancée, le succès ne fut pas le même. L'Espagne opposa une barrière infranchissable à l'hérésie. En Italie, quelques érudits cédèrent d'abord à l'attrait de la nouveauté, mais le prestige dura peu, et lorsque la doctrine fut mieux connue, elle fut entièrement délaissée.

En France, il y eut plus d'hésitation d'abord ; par suite la lutte y fut plus longue, mais aussi la sentence définitive rendue par la nation entière y eut un caractère plus solennel et plus décisif. La France sans doute n'avait pas qualité plus qu'aucun autre peuple, pour prononcer sur la vérité ; mais lorsqu'on considère la position qu'elle occupait en Europe, et le rôle qu'elle y avait toujours joué, il devient manifeste que Dieu lui avait réservé la mission d'arrêter les progrès de l'erreur, et de lui poser les bornes qu'elle ne devait plus franchir. Si, en effet, la France à son tour eût apostasié, l'équilibre étant rompu, l'ancienne société chrétienne eût été dissoute.

La France se trouvait donc tenir en ses mains les destinées religieuses et sociales du monde européen. D'abord, disons-nous, elle parut hésiter ; mais lorsqu'elle eut bien discerné le vrai caractère du mal, elle résolut de le combattre, et acceptant généreusement la tâche

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

qui lui advenait, elle la remplit jusqu'au bout avec un dévouement sans égal.

Nous avons vu que le protestantisme en France passa par trois phases diverses.

Pendant une première période (de 1519 à 1560), le protestantisme se propagea par la prédication orale et écrite, avec plus ou moins de liberté, selon les circonstances. Le gouvernement royal avait incontestablement le droit de réprimer la prédication d'une doctrine qui tendait à détruire une des institutions fondamentales de l'État. Mais il n'usa pas de ce droit d'abord, et ensuite il en usa mal.

Après avoir en effet toléré et presque encouragé les nouveaux sectaires, François Ier déploya ensuite contre eux une rigueur qui ne pouvait tourner qu'au profit de leurs doctrines, d'abord parce qu'elle fut excessive, en second lieu parce qu'elle fut passagère et capricieuse, et que rien n'est plus propre à favoriser le succès d'une secte nouvelle que la réunion de telles circonstances : la liberté, qu'on lui accorde d'abord, lui permet de séduire un grand nombre d'âmes, et la rigueur qui vient ensuite ne sert qu'à exciter l'intérêt en faveur des victimes.

Pendant la seconde période (de 1560 à 1584), enhardis par leurs succès, les Protestants aspirèrent ouvertement à la domination. Non contents de la tolérance (1) qu'on

(1) Lorsqu'une erreur doctrinale d'une nature grave commence à se répandre dans un État, le gouvernement doit en arrêter la propagation ; mais lorsque, nonobstant ses efforts, elle est parvenue à s'insinuer dans les veines du corps social, s'il doit encore veiller à ce que les parties demeurées saines soient préservées, il n'a plus d'action sur les parties déjà atteintes, car il est par lui-même impuissant à les guérir. Il en est du mal moral comme du mal physique ; les chefs de la cité enferment ou éloignent les premiers chez lesquels se déclare la contagion, mais, lors-

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

leur offrait, ils prétendirent, malgré leur petit nombre, imposer le nouveau culte à la France, en s'emparant du gouvernement, ainsi qu'avaient fait leurs frères d'Allemagne, de Suède, de Danemark et d'Angleterre. La royauté dut réprimer une tentative d'autant plus criminelle, qu'elle avait pour auteurs des princes du sang et les chefs de la noblesse.

Alors commença une guerre civile qui dura près de quarante années, et dont la responsabilité entière pèse sur les Protestants, car ils étaient les agresseurs de deux manières : d'abord, parce qu'ils s'attaquaient à la religion nationale ; en second lieu, parce que, abusant de leur position dans l'État, ils faisaient, les premiers, appel à la force des armes.

Du reste, les fautes du gouvernement royal, pendant cette seconde période, ne furent pas moindres que pendant la première.

Catherine de Médicis et son fils Henri III s'efforcèrent de tenir une sorte de milieu entre les Catholiques et les Protestants, et par cette politique, dont la réalisation était aussi impossible que la pensée en était coupable, ils ne réussirent qu'à perpétuer la guerre civile.

Ainsi, pendant plus de soixante années, les princes qui s'étaient succédé sur le trône de France, avaient failli à leur devoir de rois d'une nation catholique, car ils n'avaient pas su protéger la religion nationale, et en cela ils avaient été d'autant plus coupables, qu'en présence des dispositions générales des esprits et des cœurs, il

que le mal a gagné tous les quartiers de la ville, ils n'ont plus, tout en maintenant l'application des lois sanitaires, qu'à faire appel au dévouement des hommes de l'art.

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

leur eût été plus facile d'arrêter le mal dans sa racine.

C'est pourquoi, lorsqu'on considère la fin lamentable des derniers Valois et l'entière extinction d'une race naguère si féconde en rejetons, on ne peut s'empêcher d'y reconnaître la main de Dieu qui s'appesantit sur des princes infidèles. François Ier meurt à Rambouillet des excès de la débauche, Henri II est frappé à mort dans un tournoi ; des trois fils qui lui survivent, trois se transmettent successivement la couronne sans laisser de postérité, et le quatrième meurt, avant même que la succession royale se soit ouverte à son profit ; enfin la reine Marguerite, qui semblait devoir du moins, à défaut de ses frères, perpétuer sur le trône le sang des Valois, s'éteint, stérile et répudiée par son époux devenu roi, dans un oubli et un abaissement que ses désordres ne lui ont que trop mérités.

Pendant les deux premières périodes du protestantisme en France, la question demeura donc indécise ; ce ne fut que pendant la troisième qu'elle reçut sa solution définitive.

Les Catholiques alors n'eurent plus seulement à se mettre en garde contre les fautes ou les trahisons des dépositaires du pouvoir. La mort du duc d'Anjou, en ouvrant la succession royale au profit du roi de Navarre, rendait la situation infiniment plus grave, car c'était la royauté elle-même qui était sur le point de passer entre les mains du chef du parti protestant.

En présence d'un péril si imminent, les Catholiques firent un dernier et solennel appel à la nation, qui se leva à leur voix, et constitua l'association de la Sainte-Ligue.

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

Jamais peut-être on n'avait vu un grand peuple entreprendre avec un droit si manifeste, poursuivre avec tant de résolution et de sagesse une œuvre si difficile, et pour une fin si désintéressée. Ce ne fut pas en effet pour accroître sa puissance, ou ses libertés, ou ses richesses, mais pour défendre sa foi religieuse, que la France donna librement, pendant près de quinze années, son repos, sa fortune et son sang; spectacle admirable! dont on n'a pu méconnaître la grandeur qu'en dénaturant les faits, et en attribuant à l'ambition de quelques princes ce qui fut le fruit de la foi et du dévouement de tous.

Nous disons, et c'est ce qui ressort de l'ensemble des faits dont nous avons exposé le récit, que la Ligue eut ces divers caractères : qu'elle fut légitime dans son principe, forte et sage dans ses moyens d'action, désintéressée dans sa fin.

Il y a dans tout gouvernement des lois fondamentales qui le constituent ce qu'il est, et que le chef de l'État ne peut violer, sans saper par la base le droit même en vertu duquel il exerce le pouvoir. En France, depuis douze cents ans déjà le gouvernement était une monarchie, et une monarchie catholique. Pour monter sur le trône de France, il fallait être le plus proche parent du roi défunt, et professer la religion catholique que, le jour de leur sacre, les rois s'engageaient à défendre contre les attaques de l'hérésie.

Or, si le chef de la maison de Bourbon remplissait la première de ces conditions, il ne satisfaisait pas à la seconde. Dès lors la nation était dans son droit lorsqu'elle refusait de le reconnaître pour roi.

Rien ne prouve mieux d'ailleurs la légitimité de la

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

Sainte-Union que la manière dont elle arriva à se constituer.

Peu d'années après la conjuration d'Amboise, des associations particulières commencèrent à se former dans les provinces pour la défense de la religion catholique; mais elles eurent peu d'importance, et bientôt même elles cessèrent entièrement d'agir.

Plus tard, lorsque les fautes de Henri III eurent fait revivre les anciennes défiances, une nouvelle association d'un caractère plus sérieux se forma en 1576 à Péronne. Les Guises en étaient les chefs; mais pendant longtemps elle n'exerça qu'une action fort restreinte, et se tint dans une attitude toute défensive.

Enfin, ce fut en 1584 seulement, après la mort du duc d'Anjou, c'est-à-dire lorsque le chef du parti protestant fut devenu l'héritier présomptif de la couronne, que la ligue bourgeoise de Paris constitua, en s'unissant à celle de Péronne, la grande association qui prit le nom de Sainte-Ligue ou de Sainte-Union.

La Ligue donc est née et s'est développée comme naît et se développe tout ce qui est légitime, progressivement, avec le temps, sans parti pris, par la force même des choses. L'idée première en germa dans toutes les âmes, avant de se traduire en acte; ses progrès furent en raison de ceux de l'hérésie et des dangers qu'elle faisait courir à la religion. Les Guises se mirent à la tête du mouvement, mais n'en furent pas les auteurs; s'ils n'eussent pas été là, d'autres auraient pris leur rôle, et peut-être l'eussent rempli avec moins de zèle et de désintéressement.

En même temps qu'elle fut légitime dans son principe,

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

la Ligue se montra forte et sage dans ses moyens d'action.

Dès l'année 1584, tandis que les seigneurs de la noblesse se ralliaient autour du duc de Guise, les bourgeois constituaient dans chaque ville, au péril de leurs biens et de leurs vies, un centre de résistance, qui devait être bientôt le plus ferme rempart de la religion catholique contre l'hérésie.

Lorsque les reistres allemands envahirent le territoire national, les Catholiques s'élancèrent les premiers sur le champ de bataille, et eurent la part principale dans le triomphe.

A Rouen, à Lyon, à Orléans, à Toulouse, partout où il fut nécessaire d'agir, les bourgeois montrèrent la même énergie et payèrent de leurs personnes, sans compter sur le secours de soldats mercenaires, qu'ils n'acceptaient jamais d'ailleurs qu'avec répugnance.

Mais ce fut à Paris surtout, lors du siége, que le peuple et les bourgeois déployèrent un courage, une patience et un dévouement surhumains. On les vit non-seulement combattre intrépidement sur les remparts, mais supporter avec une résignation sublime toutes les horreurs de la famine, plutôt que de subir le joug d'un prince ennemi de leur foi.

La sagesse des Catholiques ne fut pas moindre que leur courage. Nous ne voulons pas prétendre assurément qu'ils n'excédèrent en rien, et qu'aucune faute ne fut commise. Le duc de Guise en particulier ne sut pas toujours garder vis-à-vis de Henri III la réserve respectueuse qu'il devait, et laissa trop voir des aspirations ambitieuses qui, de quelque nature qu'elles fussent, ne pouvaient qu'alarmer le pouvoir royal. Mais il faut bien

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

reconnaître qu'à part quelques écarts presque inévitables, la conduite des Catholiques fut dans son ensemble aussi prudente que le permettaient les circonstances et l'état des esprits. Jusqu'à l'année 1584 ils n'avaient pas séparé leur cause de celle de la royauté, ou du moins, s'ils avaient agi en dehors de sa direction, ils n'avaient rien entrepris contre elle. Ce ne fut qu'après la mort du duc d'Anjou, lorsque Henri III eut reconnu pour son héritier le chef du parti protestant, et montré par tous ses actes qu'il entendait lier sa cause à la sienne, qu'ils se décidèrent à prendre les armes, et encore ils les déposèrent, dès que le roi eut annoncé des sentiments plus équitables.

La journée des barricades elle-même ne fut dans la pensée du duc de Guise et dans celle des bourgeois qu'un acte de légitime résistance contre les attaques d'un prince prévaricateur qui, sans en avoir conscience peut-être, menaçait de livrer la France aux Protestants. Du reste il n'était question ni de renverser la monarchie, ni même de déposer la personne royale. Aux États de Blois les députés ne demandèrent non plus rien autre chose, que de sérieuses garanties pour les intérêts catholiques.

Après le meurtre du duc et du cardinal de Guise, la résistance fut, il est vrai, poussée plus avant. Mais si les chefs de l'Union proclamèrent la déchéance de Henri III, cet acte n'avait à leurs yeux qu'un caractère tout comminatoire, et le choix qu'ils firent du cardinal de Bourbon, le plus proche héritier du roi de Navarre, indiquait assez qu'ils ne repoussaient celui-ci, qu'à cause de sa qualité d'hérétique, et qu'ils seraient disposés à lui obéir, dès qu'il se serait converti; et en effet le duc de Mayenne ne cessa de négocier en secret avec ce prince, bien assuré qu'il

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

était de faire ratifier par son parti toute transaction qui donnerait la paix au royaume, sans porter atteinte aux intérêts de la religion.

Dans l'assemblée des États de 1593, les députés se montrèrent animés des sentiments les plus modérés; ils préparèrent l'abjuration de Saint-Denis, en envoyant des commissaires à la conférence de Suresnes; et par la fermeté avec laquelle ils repoussèrent les prétentions de Philippe II, ils sauvèrent le double principe de l'hérédité monarchique et de la loi salique, résultat dont on a fait honneur au Parlement de Paris, mais qui leur revient en propre, ainsi que les procès-verbaux des séances en déposent.

Enfin, lorsque le point principal eut été obtenu, les Catholiques se disposèrent aussitôt à déposer les armes; toutefois, comme il pouvait encore y avoir doute sur la sincérité de la conversion du prince, ils ne cédèrent le terrain que pied à pied, et ne consentirent à se soumettre définitivement, que lorsque le Saint-Siége eut prononcé.

Mais ce qui n'est pas moins digne d'admiration, c'est l'ordre que les chefs surent maintenir au sein même du trouble et de l'agitation populaire.

On a parlé des excès de la Ligue, si on a voulu dire que les prédicateurs dans les chaires, les libellistes dans les pamphlets, dépassèrent souvent les bornes d'une sage polémique, on ne saurait le contester; mais si on a entendu qu'il y eut désordre, injustice ou cruauté dans les actes, rien n'est moins fondé qu'une telle allégation.

La situation de la France en ce moment fut sans doute irrégulière et anormale. L'exercice du gouvernement royal fut suspendu, ou, pour mieux dire, il y eut deux

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

gouvernements en présence l'un de l'autre. Mais, cet état de choses, dont la responsabilité première ne revenait pas aux Catholiques, une fois accepté, il est manifeste que le gouvernement de l'Union sut maintenir l'ordre, et même la liberté, au milieu d'une si universelle commotion.

Avant même que ce gouvernement fût constitué, les bourgeois de Paris, vainqueurs aux barricades, loin de se livrer à aucun excès contre les vaincus, recueillirent dans leurs maisons les soldats et leur prodiguèrent les soins les plus charitables.

Après l'assassinat du duc de Guise, malgré l'irritation extrême qui régnait dans la ville, les Seize se contentèrent d'exiler les plus compromis d'entre les magistrats du Parlement, sans menacer par représailles la vie d'aucun des amis du roi.

Lorsque le duc de Mayenne eut pris en main les rênes de l'autorité, il sut se faire obéir sans avoir besoin de recourir aux moyens de rigueur, et ce même peuple qui refusait de reconnaître pour roi le chef de la maison de Bourbon, parce qu'il était hérétique, ne cessa de montrer la soumission la plus entière au chef de l'Union, de telle sorte que, pendant cet interrègne de plus de six années, il n'y eut ni sédition, ni révolte.

Bien plus, le gouvernement eut une telle confiance dans le sentiment public qu'il laissa à ses adversaires la plus grande liberté de parole et d'écrits. Plusieurs prédicateurs, le curé de Saint-Sulpice et celui de Saint-Eustache entre autres, ne cessèrent de défendre le parti du roi du haut de la chaire, et les pamphlets les plus injurieux contre la cause catholique et ses chefs circulèrent sans entrave dans Paris. Aucun royaliste ne

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

fut inquiété même pendant le siége, quoique plusieurs fussent notoirement connus pour tels ; dans les derniers temps seulement quelques-uns reçurent ordre de quitter la ville, à cause des intelligences qu'ils entretenaient avec le roi.

Cependant trois faits graves, les seuls qu'on puisse citer, ont été mis à la charge de la Ligue, à savoir : l'assassinat de Henri III ; le meurtre du président Duranti à Toulouse ; l'exécution du président Brisson et des conseillers Tardif et Larcher à Paris.

Mais d'abord quand les passions qui fermentaient dans les âmes, auraient donné lieu à quelques excès, à des crimes même, on ne saurait en être surpris. Lorsqu'une place est assiégée par l'ennemi, et qu'un peuple généreux s'élance sur les remparts pour la défendre, comment empêcher que dans la foule des combattants il ne se rencontre un furieux, ou un fanatique qui fasse usage d'une arme déloyale ? Ainsi en fut-il alors : les Catholiques avaient à défendre ce qui leur était plus cher que la vie, leur foi religieuse ; si, au plus fort de la lutte, quelques crimes particuliers furent commis, c'est à leurs agresseurs, non à eux-mêmes qu'il est juste d'en demander compte.

Or il est manifeste que les trois faits dont il est question furent des actes individuels, auxquels ni le gouvernement, ni le parti de l'Union ne coopérèrent, et dont par conséquent ils ne peuvent être rendus responsables.

En premier lieu, quant à l'assassinat de Henri III, l'intérêt seul défendait aux Catholiques de l'Union d'attenter à la vie de ce prince, car sa mort devait avoir pour résultat d'ouvrir la succession royale au profit du roi de Navarre, et de rendre ainsi immédiat un danger qui n'était

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

encore que dans les appréhensions de l'avenir. Les haines, il est vrai, étaient grandes à Paris contre le meurtrier du duc de Guise, et la menace d'un siége les rendait plus ardentes encore ; mais si les passions populaires expliquent comment un moine obscur a pu se laisser entraîner au crime, elles ne suffisent pas pour faire comprendre comment les chefs d'un grand parti auraient, de propos délibéré, sacrifié leurs intérêts, leurs devoirs et leur honneur à une vengeance.

D'ailleurs si des accusations vagues ont été insinuées contre quelques-uns d'entre eux, aucune preuve n'a été apportée à l'appui, et, en l'absence de faits pertinents, l'impartiale histoire ne peut et ne doit voir dans le fait de Jacques Clément, qu'un acte de fanatisme individuel.

Quant au second fait, c'est-à-dire quant au meurtre du président Duranti et de l'avocat général Daffis, il suffit d'en rappeler les circonstances pour en faire apprécier le caractère. A la nouvelle de l'assassinat du duc de Guise à Blois, le peuple de Toulouse se rassembla, et demanda la déchéance de Henri III; le Parlement ayant montré de l'hésitation, on s'en prit au premier président et à l'avocat général qui furent emprisonnés; puis, bientôt après, le bruit s'étant répandu que le maréchal de Matignon arrivait à la tête d'une armée pour réduire la ville, une bande de furieux se porta à la prison, où elle mit à mort les deux magistrats. Nous n'insistons pas : il est évident que de tels excès ne peuvent être imputés, ni à un gouvernement, ni à un parti.

Enfin quant à ce qui est de l'exécution du président Brisson et de ses collègues, on sait qu'elle fut l'œuvre de

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

quatre ou cinq des plus fougueux d'entre les Seize qui, en l'absence du duc de Mayenne, et à l'insu du Conseil de ville, prirent sur eux d'arrêter les magistrats, et de les faire exécuter secrètement dans une salle basse du Palais. On se rappelle aussi que le peuple repoussa hautement la solidarité de l'attentat, et que le duc de Mayenne se hâta de revenir à Paris, pour en punir rigoureusement les auteurs.

Il reste donc que le peuple de Paris et de toutes les autres villes de France, devenu son propre maître pendant près de six années, sut, au milieu des circonstances les plus difficiles, se défendre de tous les excès, et allier la plus mâle énergie au respect des droits et de la liberté de tous.

On a reproché aussi aux hommes de l'Union d'avoir voulu placer la France sous la domination de Philippe II. Mais ici encore les faits démontrent l'injustice de l'inculpation.

Il convient d'abord d'observer que l'Espagne intervint pour la Ligue au même titre que l'Angleterre pour le parti opposé. La question en litige n'était pas seulement française, mais européenne : il n'y a pas lieu dès lors de s'étonner que toutes les nations de l'Europe aient voulu prendre part au débat, l'Espagne et l'Italie, aussi bien que l'Angleterre et l'Allemagne, chacune dans le sens de ses intérêts politiques et religieux.

En second lieu, ce ne furent pas les Catholiques mais les Protestants qui firent les premiers appel à l'étranger. Dès leur première prise d'armes, les Protestants s'adressèrent à Elisabeth, et livrèrent le Havre aux Anglais pour prix des secours qu'ils en devaient recevoir. Plus tard le

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

chef du parti protestant, quoiqu'il fût déja l'héritier présomptif de la couronne de France, ne craignit pas de se dire le *capitaine général* de la reine d'Angleterre, dans la grande lutte qu'il soutenait avec elle pour la cause de l'hérésie; et en fait il compta toujours dans son armée plus d'Anglais, de Suisses et d'Allemands que de Français.

Enfin s'il est vrai que quelques ligueurs exaltés se montrèrent trop favorablement disposés pour Philippe II, il n'est pas moins certain que la grande majorité du parti de l'Union, représentée par son chef le duc de Mayenne, repoussa, même aux heures les plus difficiles, toute concession compromettante pour l'indépendance nationale, et refusa jusqu'au dernier moment de livrer une seule ville de France aux Espagnols. C'est pourquoi on peut dire que Philippe II ne fut dans la réalité, quoiqu'il prétendît être tout autre chose, qu'un instrument dont les chefs de l'Union surent très-habilement tirer parti, mais qu'ils rejetèrent, sans s'en inquiéter davantage, dès qu'ils purent s'en passer.

Nous avons ajouté que la Ligue était désintéressée dans la fin dernière qu'elle poursuivait. Que se proposaient en effet les hommes de l'Union, sinon de conserver la foi catholique, c'est-à-dire la vérité dont ils étaient en possession? Or la vérité, fille du ciel, a pour principe dans le cœur de l'homme l'humilité et l'abnégation, à la différence de l'erreur, qui naît de l'orgueil et du sens propre. La vérité peut voir, sans doute, des passions mauvaises se mettre accidentellement à son service, mais lorsqu'un peuple entier se lève pour sa cause, on peut affirmer qu'il n'obéit qu'aux plus purs mobiles de la conscience.

Supposerait-on que, désireux de garder ses riches bé-

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

néfices, dont les prétendus réformés se montraient si avides, le clergé séduisit le peuple et l'entraîna à sa suite? Une telle hypothèse serait démentie par les faits, car chose digne de remarque ! Sur 130 évêques il n'y en eut que 12 à 15 qui se prononcèrent ouvertement pour l'Union ; les autres s'abstinrent, ou même firent cause commune avec la royauté. L'évêque de Paris en particulier, le cardinal de Gondi, prélat d'ailleurs d'une grande piété, ne resta dans sa ville épiscopale, pendant le siége, que pour porter soulagement aux souffrances des pauvres, et se retira, dès qu'il eut perdu l'espoir d'opérer une conciliation. Le clergé du second ordre, les curés des paroisses et les membres des congrégations religieuses, tinrent, il est vrai, une autre conduite ; mais, si plusieurs d'entre eux déployèrent un grand zèle pour la cause de la Ligue, aucun n'y tint le premier rang, et ce ne fut pas de leur côté que vint l'initiative.

Les Guises également n'intervinrent que comme auxiliaires, et ne firent que prendre la direction d'un mouvement qui était né de lui-même. Des trois princes de cette maison qui se mirent successivement au service de la cause catholique, le premier et le plus illustre, le duc François de Guise, fut tué au siége d'Orléans, avant qu'aucune ligue ou association eût été établie ; le second, le duc Henri le *Balafré*, celui dont il serait le plus permis de suspecter les vues ambitieuses, fut massacré à Blois avant que la Ligue eût pris ses plus sérieux développements ; le troisième enfin, le duc de Mayenne, loin d'exciter les passions populaires, s'efforça au contraire de les contenir, repoussa avec fermeté les offres de Philippe II, et ne cessa de travailler à une réconciliation avec Henri IV ; d'où il

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

résulte que, si la famille de Lorraine eut en effet l'insigne honneur de personnifier, pendant près de cinquante années, la cause catholique en France, elle le dut à la foi, au zèle sincère et aux grandes qualités de ses princes, non aux calculs de l'ambition (1).

Cependant il est juste de reconnaître que si la religion fut la fin principale de la Ligue, il s'y mêla des préoccupations d'un autre ordre. Ainsi, dans tous leurs manifestes, en même temps qu'ils demandaient d'abord et avant tout le maintien intégral de la religion catholique, les hommes de l'Union réclamèrent aussi la convocation périodique des États généraux, le redressement des abus, le maintien ou le rétablissement des libertés municipales, et ne craignirent même pas de mettre en avant les doctrines les plus hardies sur l'origine du pouvoir royal, et sur les droits des peuples; mais, tout en faisant la part de l'élément politique dans le mouvement général du parti, il importe de ne pas se méprendre sur le caractère du rôle qu'il y joua. Les États généraux, les franchises munici-

(1) « Pour ce qui est du parti de la Ligue et de ceux qui s'y sont portés, il convient de savoir qu'il y en avait de trois sortes :

» Les uns, parce qu'ils étaient amis, serviteurs, engagés et intéressés » avec M. de Guise et toute la maison de Lorraine;

» Les autres, parce qu'ils avaient aversion du roi à cause de son mau» vais gouvernement;

» Et les autres, pour ce qu'ils se portaient purement et simplement à » la conservation de la religion catholique et à la destruction des héré» tiques. De ce dernier ordre on peut dire : *Fuisse gentes multitudine » innumerabiles, locis infinitas* : Y en avoir un nombre infini qui s'éten» dait par toutes les villes et provinces, jusques aux extrémités du royau» me, et c'étaient ceux-là qui donnaient le poids au parti, et sans les» quels il n'eût pas été au pouvoir des princes de faire aucune entreprise. »

(Lezeau, *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, tome XIV, p. 54.)

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

pales n'étaient pas des institutions nouvelles. Depuis deux siècles déjà les États généraux avaient été réunis à des intervalles assez rapprochés par les rois eux-mêmes. De même les villes étaient depuis longtemps en possession de franchises municipales fort étendues. La nation, en un mot, jouissait d'antiques et précieuses libertés; elle s'en montra alors d'autant plus jalouse qu'elle en avait besoin pour se défendre contre les attaques de l'hérésie. Elle les invoqua donc, et en demanda même le développement, mais ce fut à titre de moyen plutôt que de but; ce qui le prouve, c'est que, d'une part, dans les proclamations émanées du conseil de l'Union, les considérations politiques ne tinrent jamais que la seconde place; c'est que, de l'autre, lors de la pacification générale, il ne fut rien stipulé quant aux libertés publiques. Les villes seulement, qui traitèrent de gré à gré avec Henri IV, exigèrent que leurs franchises municipales leur fussent maintenues.

Ainsi nous sommes en droit de conclure que la Ligue catholique fut à la fois légitime dans son principe, énergique et sage dans ses actes, désintéressée dans sa fin. Il reste à constater quelle fut la valeur des résultats obtenus.

Le but de la Sainte-Union était, avons-nous dit, de sauver la religion catholique des périls dont elle était menacée. Or, ces périls étaient de deux sortes; il s'agissait, d'abord et avant tout, d'empêcher qu'un prince hérétique montât sur le trône de France; en second lieu, il fallait, puisque les Protestants étaient devenus trop nombreux pour qu'on pût leur refuser la tolérance, que les conditions du moins, qui leur seraient faites, ne portassent

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

pas atteinte aux droits et à l'autorité de la religion catholique.

Sur le premier point, qui était le principal, la Ligue obtint entière satisfaction, puisque le chef de la maison de Bourbon fut contraint d'abjurer le Protestantisme avant de pouvoir être reconnu roi de France par la nation.

Sur le second point, au contraire, elle n'atteignit que d'une façon incomplète le but proposé, car l'édit de Nantes, qui devint la loi de l'avenir, ne fit pas à la religion catholique la juste part qui lui était due.

Nous avons déjà signalé quelle sorte d'atteinte l'édit rendu en 1598 par Henri IV portait à l'autorité du principe religieux. Outre qu'il faisait aux Protestants des avantages excessifs, il leur concédait non pas la tolérance seulement mais la liberté, et introduisait ainsi dans la législation un principe faux et dangereux, celui de l'indifférence de l'État en matière religieuse.

La liberté et la tolérance ne sont pas une même chose; la liberté est un droit que nul ne peut ravir sans injustice; la tolérance n'est qu'une concession faite à l'infirmité de la nature de l'homme, dont la mesure doit varier selon les temps et les circonstances.

Expliquons-nous. Depuis la chute du premier homme, le bien et le mal, la vérité et l'erreur se disputent l'empire du monde, et il est manifeste que cet antagonisme ne finira qu'avec l'ordre de création dans lequel il s'est produit. Ni le mal ne prévaudra définitivement contre le bien, ni le bien ne pourra, avant la consommation des temps, triompher entièrement du mal.

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

Ceci étant, la vérité et l'erreur, le bien et le mal coexistent nécessairement dans tout état de société, mais ils n'y sont pas et ne doivent pas y être au même titre. La vérité et le bien, qui sont le principe et la fin de la loi sociale, doivent pouvoir s'y développer avec une entière liberté. L'erreur et le mal, au contraire, qui sont la négation de la loi, peuvent y être tolérés dans une certaine mesure par égard pour la faiblesse humaine, mais ne doivent jamais y jouir d'aucun droit, ni privilége.

Or, comme la religion exprime ou du moins doit exprimer ce qui est vrai et ce qui est bien, il s'ensuit que tous les efforts individuels qui tendent vers elle sont légitimes et doivent être libres, et que ceux qui se produisent en un sens opposé sont illégitimes, ne peuvent dès-lors être que tolérés, et doivent même, en certains cas, être réprimés, car la société ne saurait reconnaître à personne le droit de porter atteinte à la loi même de son existence.

La société, du reste, en cela ne fait pas autrement que Dieu lui-même. Dieu a donné la liberté à l'homme, mais la liberté du bien, non celle du mal qui ne se peut concevoir; Dieu sans doute tolère le mal, parce qu'il connaît la faiblesse de la créature, mais, tôt ou tard, il lui demande compte de l'usage qu'elle a fait d'une liberté qu'il ne lui a octroyée que pour le bien.

Lors donc que la liberté de l'erreur fut proclamée, pour la première fois, par le législateur au sein de la société française, la conscience publique s'en émut comme d'un scandale, et la suite montra que son sens moral ne l'avait pas trompée. Jusque là sans doute il y avait eu des

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

négations et des blasphèmes, avec tous les vices qui en sont la suite ; mais ces désordres avaient eu un caractère privé ; la loi sociale, loin de leur reconnaître aucun droit, les avait condamnés et flétris. A partir de l'édit de Nantes, il n'en fut plus ainsi ; l'erreur eut un caractère public, elle reçut droit de cité, elle marcha le front levé sur le même rang que la vérité ; à côté, ou plutôt au sein même de la société générale, il y eut une société particulière qui, en vertu de priviléges spéciaux, eut la liberté de protester publiquement contre la foi sociale ; et, à l'instar de cette société privilégiée, il s'en éleva bientôt une autre qui fit profession de nier toute vérité, et revendiqua à son tour le droit et la liberté de l'athéisme (1).

Il serait injuste assurément de faire peser sur les auteurs de l'édit de Nantes toute la responsabilité d'un mal qui revient en propre à l'hérésie elle-même ; mais on est en droit de leur demander compte de l'atteinte qu'ils portèrent à l'ordre moral, en élevant l'erreur à la

(1) Nous n'entendons nullement exclure le régime de la liberté des cultes, lorsque l'état général de la société veut qu'on l'établisse. Nous disons seulement qu'il est fâcheux que l'état de la société rende l'établissement d'un tel régime nécessaire.

Il est certain que là où la société n'a pas de religion, l'État, qui représente la société, ne peut pas et ne doit pas en avoir, car une religion d'État serait alors une fausse enseigne qui ne servirait qu'à tromper les gouvernants et les gouvernés. Mais il est certain aussi qu'en soi c'est un mal que la société, c'est-à-dire le grand nombre, n'ait pas de religion ou qu'elle en ait plusieurs.

Dans tous les cas, à la fin du XVIe siècle, la société française avait une religion, l'État devait en avoir une, et la royauté manqua à ses devoirs en accordant aux Protestants, qui n'étaient qu'une infime minorité, non pas la tolérance seulement, mais la liberté. Du reste, une faute en entraîne une autre, et il y a lieu de croire que Louis XIV ne retira plus tard la tolérance elle-même, que parce que Henri IV avait accordé une liberté dont on n'avait que trop abusé.

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

hauteur d'un principe : prérogative funeste dont elle ne cessa depuis lors de se prévaloir, pour prendre crédit et autorité sur l'esprit des peuples.

Ainsi la Ligue obtint le résultat principal et essentiel qu'elle s'était proposé en se constituant. Elle conserva à la France sa religion et sa foi; mais elle ne put réussir à rejeter entièrement de son sein le principe délétère du mal, que l'hérésie protestante y avait depuis trop longtemps déposé.

Du reste, ce fut le bien d'abord qui l'emporta. Délivrés du soin de combattre, les armes à la main, pour la cause de leur foi, les hommes de l'Union ne se crurent pas quittes cependant envers elle, et ils se mirent à élaborer en commun le grand œuvre de la restauration religieuse de la France que la première moitié du XVIIe siècle vit s'accomplir, et dont la seconde devait recueillir le bénéfice et l'honneur. « Si peu, dit Lezeau, si peu que » nous avons vu depuis refleurir de piété en ce royaume, » il se trouva avoir été fondé et institué par ceux qui » sont restés de ce parti (du parti de l'Union); » génération puissante et forte, qui sut suffire à deux tâches; qui, après avoir donné son sang pour la défense de l'Église, trouva encore en elle assez de séve et de vie pour travailler, de concert avec les Bérulle, les Olier, les Vincent de Paul et les François de Sales, à la régénération morale des âmes. Celle qui suivit, et fut élevée à son école, la génération des Descartes et des Pascal, des Bossuet et des Fénelon, resplendit de plus de gloire et de génie; mais elle ne fut assurément, ni plus méritante, ni plus dévouée.

Terminons : Quand finit le XVIe siècle, le Protes-

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

tantisme est arrêté dans sa marche; s'il ne perd pas toutes les positions qu'il s'est acquises en Europe, aux jours de sa nouveauté, il sera du moins impuissant désormais à distraire un seul peuple du centre de l'unité. Le charme est rompu, et c'est la France qui a mérité par sa foi d'être choisie de Dieu, pour poser à l'hérésie la barrière qu'elle ne doit plus franchir; auguste mission glorieusement remplie, et dont la fille aînée de l'Église reçoit aussitôt la récompense.

A peine en effet la France sera-t-elle remise des angoisses de la lutte, qu'il lui sera donné de s'élever au premier rang des nations, par le double ascendant de la foi et du génie; et si, plus tard, enivrée par le succès, égarée par l'orgueil, elle retourne contre Dieu les dons qu'elle en a reçus, châtiée par la même main miséricordieuse qui l'a récompensée, elle retrouvera du moins, après l'épreuve, dans la foi qu'elle a conservée au prix de son sang, le principe de vie qui inspire, en le réglant, le cours providentiel de ses destinées.

FIN DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.

Digitized by Google Origina from PRINCETON UNIVERSITY

Digitized by Google

Origina from
PRINCETON UNIVERSITY

TABLE DES CHAPITRES

DU DEUXIÈME VOLUME.

			Pages.
CHAPITRE	XIII.	Continuation du siége de Paris.	1
—	XIV.	Négociations diverses	45
—	XV.	Exécution du président Brisson. . . .	74
—	XVI.	Siége de Rouen.	95
—	XVII.	Réaction en faveur du parti modéré. . .	133
—	XVIII.	Etats généraux.	162
—	XIX.	Continuation des États généraux . . .	222
—	XX.	Abjuration du roi à Saint-Denis. . .	262
—	XXI.	Écrits et pamphlets.	298
—	XXII.	Entrée du roi à Paris	341
—	XXIII.	Attentat de Jean Chatel	391
—	XXIV.	Édit de Nantes.	425
—	XXV.	Résumé et Conclusion.	472

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES DU DEUXIÈME VOLUME.

Digitized by Google

Origina from
PRINCETON UNIVERSITY

Digitized by Google

Origina from
PRINCETON UNIVERSITY

Digitized by Google
Original from
PRINCETON UNIVERSITY

Princeton University Library
32101 072030370

Digitized by Google
Original from
PRINCETON UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
PRINCETON UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
PRINCETON UNIVERSITY